

This book was produced in EPUB format by the Internet Archive.

The book pages were scanned and converted to EPUB format automatically. This process relies on optical character recognition, and is somewhat susceptible to errors. The book may not offer the correct reading sequence, and there may be weird characters, non-words, and incorrect guesses at structure. Some page numbers and headers or footers may remain from the scanned page. The process which identifies images might have found stray marks on the page which are not actually images from the book. The hidden page numbering which may be available to your ereader corresponds to the numbered pages in the print edition, but is not an exact match; page numbers will increment at the same rate as the corresponding print edition, but we may have started numbering before the print book's visible page numbers. The Internet Archive is working to improve the scanning process and resulting books, but in the meantime, we hope that this book will be useful to you.

The Internet Archive was founded in 1996 to build an Internet library and to promote universal access to all knowledge. The Archive's purposes include offering permanent access for researchers, historians, scholars, people with disabilities, and the general public to historical collections that exist in digital format. The Internet Archive includes texts, audio, moving images, and software as well as archived web pages, and provides specialized services for information access for the blind and other persons with disabilities.

Created with hocr-to-epub (v.1.0.0)

Google This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online. It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover. Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you. Usage guidelines Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying. We also ask that you:

- + Make non-commercial use of the files We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for Personal, non-commercial purposes.
- + Refrain from automated querying Do not send automated queries of any sort to Google's System: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + Maintain attribution The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + Keep it legal Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe. About Google

Book Search Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

Google A propos de ce livre Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne. Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public. Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains. Consignes d'utilisation Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées. Nous vous demandons également de: + Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial. + Ne pas procéder à des requêtes automatisées N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter Nous encourageons pour la réalisation de ce type de

travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile. + Ne pas supprimer l'attribution Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas. + Rester dans la légalité Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère. A propos du service Google Recherche de Livres En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.co.il>

The text on this page is estimated to be only 0.00% accurate

The text on this page is estimated to be only 4.00% accurate

>»L* (

The text on this page is estimated to be only 22.57% accurate

t HISTOIRE • DES COUVENTS DE MONTBRISON

The text on this page is estimated to be only 4.22% accurate

iilT!!N T s *: i ^ * ■*■-«■ T£:ap3NTAONTf

The text on this page is estimated to be only 3.73% accurate

KF ^ni^ .0 \ A •^M UNIVER-^ITY LfBRARY MAR 15 i0£5

PRÉFACE L'histoire d'une petite ville de province est plutôt dans la connaissance de ses usages , de ses mœurs et de ses aspirations que dans le récit de quelques rares événements qui sont venus , à de longs intervalles , rompre l'uniformité de la vie paisible de ses habitants. L'étude des institutions qui y ont pris naissance , des goûts qui s'y sont développés, des habitudes qui ont survécu même aux révolutions sociales, nous a toujours paru être l'aspect le plus intéressant de l'histoire d'un pays. C'est à ce point de vue que nous avons étudié l'histoire de Montbrison. Les événements importants sont rares dans l'existence de cette ville : la légende des invasions sarrazines , le récit des pestes nombreuses qui , du XIII* au XVII* siècle , ont ravagé notre province, les souvenirs de l'occupation des Anglais, les guerres de religion , la grande et sinistre figure du baron des Adrets, la trahison du duc de Bourbon, l'entrée solennelle de François P', la lutte des Montbrisonnais contre la Convention, tels sont les seuls faits de quelque importance que signalent les archives de Montbrison ; il serait difficile de composer une histoire avec d'aussi rares matériaux.

YI PBÉFAGB. Kabbé Renon en publiant sa Chronique de l'église de Notre-Dame-d'Espérance de Manibrisont nous a donné un modèle à suivre; il nous a semblé que Y Histoire des Couvents de Montbrison compléterait Tétude qu'il a si bien commencée. Deux idées m'ont toujours paru dominer dans l'histoire de Montbrison : la pensée religieuse et l'amour de la noblesse. Toutes les villes anciennes paraissent avoir pris naissance entre un château-fort et une chapelle : la force morale et la force physique. Ces deux idées sont encore vivantes dans Montbrison, en dépit des révolutions qui tendent tous les jours à affaiblir l'idée religieuse et à détruire l'influence de la noblesse. La noblesse est encore un culte à Montbrison, et cette idée y est en si grande faveur que, bien que la vraie noblesse n'y existe plus qu'en souvenir, une nouvelle, née pendant le XVII^e siècle, s'est cramponnée pour ainsi dire aux anciens fiefs, y a d'abord attaché son nom moderne, puis, la richesse aidant, car l'or est partout une condition de succès, elle n'a pas tardé à oublier son nom d'hier pour garder comme sien celui du fief d'autrefois. Dans les villes de commerce au contraire la noblesse et les idées religieuses n'y ont jamais fait de fervents prosélytes. Le culte de l'or y règne seul, et seul y donne une influence. Aussi j'ai souvent remarqué qu'à Saint-Etienne, la ville la plus commerciale de la province, la noblesse n'y a jamais planté sa tente. En vain au siècle dernier et même de nos jours quelques parvenus enrichis ont voulu enter leur nom roturier sur un titre de fief, la sève locale faisait défaut, et le sauvageon l'emportait sur la greffé. A Montbrison ce fut toujours l'inverse. Selon nous, ces idées ont pris naissance d'abord dans les fondations religieuses que les comtes de Forez firent ou développèrent dans Montbrison dès les premiers temps de leur séjour, puis dans la présence autour d'eux de leurs familiers, et de tous ces fonctionnaires qui leur composaient une petite

PRÉFACE. VII cour, ou remplissaient des charges dans leurs finances ou leurs bailliages, seules sources d'où coulait un peu d'or pour les habitants de Montbrison. Nos comtes de Forez en fondant le prieuré de Savignieu pour les moines, l'hôpital Sainte-Anne pour les pauvres et le chapitre de Montbrison pour la noblesse, ont donné l'exemple de ces nombreuses fondations de couvents qui envahirent le sol montbrisonnais, et qui furent si longtemps enrichis par les familles nobles de l'époque. Aussi le nombreux clergé régulier ou séculier de la ville témoignait sa reconnaissance à la noblesse qui l'avait doté, et la payait de ses bienfaits en l'entourant d'un respect et d'une considération qui rehaussait son éclat et augmentait son influence sur le peuple. V Histoire des Couvents de Montbrison nous montrera aussi le développement physique et moral de cette ville, qui présida, pendant plusieurs siècles, aux destinées de notre province. A partir de 930, alors que Montbrison était tout entier contenu dans la forteresse que nos comtes avaient dressée sur sa butte volcanique, le Prieuré de Savignieu, érigé par eux à l'ombre pour ainsi dire de cette forteresse, étendait sa juridiction ecclésiastique sur les mandements de Montbrison et de Moirans; et ses prieurs, pour répondre aux besoins de la ville naissante, laissaient, non sans luttres et sans regrets, ériger autour d'eux les paroisses de Saint-Pierre, de la Madeleine et de Saint-André, la commanderie de Saint-Antoine, celle de Saint-Jean-des-Prés et le chapitre de Notre-Dame. En 1220, les Pénitents de Saint-Amand, dont l'existence éphémère dura au plus un siècle et demi, furent remplacées par le petit Prieuré de Saint-Eloy, dont le nom et les souvenirs sont à peine arrivés jusqu'à nous. Il y eut cependant dans Montbrison un couvent, celui des Cordeliers, qui partagea les faveurs du peuple et de la noblesse. C'est peut-être à cette cause qu'il dut sa longue existence (1237 à 1793). Sa belle église à voûte ogivale, ornée de blasons foréziens, précurseurs de ceux de la Diana, prêtait

VIII PBÉPAGB. son sanctuaire aux cérémonies religieuses des diverses corporations de la ville. Les comtesses de Forez et les plus grandes familles du pays : les Lavieu, Couzan, d'Apchon, Sugny, Montaigu, d'Entraigues et autres y avaient leurs tombeaux plus ou moins enrichis de sculptures et de louanges ; à lire la nomenclature de ces tombeaux on pourrait croire que l'église des Gordeliers était le Saint-Denis de la noblesse du Forez. La salle capitulaire du couvent servait aux délibérations des conseils municipaux de cette époque; aussi, cet ordre religieux, essentiellement démocratique, sympathisait toujours avec le peuple ; et dans les luttes nombreuses que ses moines eurent à soutenir avec d'autres corporations, et notamment contre le puissant et aristocratique chapitre de Notre-Dame, le peuple montbrisonnais était toujours avec eux. À Tinstar des Gordeliers , Tordre de Sainte-Clair voulut aussi avoir un représentant à Montbrison ; la grande famille des d'Urfé , une des illustrations de notre province, leur fit bâtir un couvent en 1496 , et se fit à elle-même ériger un mausolée dans leur église. Les Glaristes partageaient avec les Gordeliers les faveurs des Montbrisonnais ; mais ces faveurs excitaient la jalousie des curés des trois paroisses et des chanoines de Notre-Dame , et ces jalousies se traduisaient quelquefois en conflits tumultueux et même sanglants. Après les guerres de religion qui, en 1562, couvrirent Montbrison et ses couvents d'un voile de deuil taché de sang, on vit bientôt de nouveaux établissements religieux essayer de s'y installer : les Récollets^ après une lutte longue et acharnée, parvinrent à supplanter les Gordeliers dans la direction spirituelle de Sainte-Clair; les Capucins, à leur tour, établis d'abord à Moind, se rapprochèrent de Montbrison et fondèrent, vers 1680, à peu de distance de la ville, un pauvre et modeste établissement. Le temps n'était plus pour les couvents oisifs ; aussi , les nouvelles communautés religieuses que le XVIII^e siècle vit

PRÉFACE. IZ s'épanouir dans Montbrison s*y établirent sous le drapeau de l'instruction qu'elles venaient y répandre. L'ordre savant des Ommimpiemm fut le premier appelé à Montbrison par les habitants eux-mêmes, en 1620, pour ranimer et réorganiser un collège que les chanoines , depuis longues années , y entretenaient tant bien que mal. Ce collège des Oratoriens, rival malheureux de celui de Notre-Dame-de-Grâces (dont nous avons écrit l'histoire), n'y prospéra qu'à demi , malgré la protection et les secours de la municipalité. Il y a laissé , cependant , de bons souvenirs , et a légué à l'administration départementale un beau bâtiment qui sert encore de sous-préfecture. Vers le même temps (1628), une jeune fille de seize ans, d'une bonne famille bourgeoise de Montbrison , Marie Ghapuis, de concert avec les habitants, y fonda, pour l'instruction des filles, un couvent d'Ir«allne«« ' L'établissement de cette communauté enseignante ne suffit pas longtemps au besoin d'instruction qui se répandait dans la province; malgré la fondation d'un second couvent d'Ursulines à Montbrison, et de trois succursales à Feurs, à SaintGalmier et à Saint-Bonnet-le-Ghâteau , une nouvelle communauté enseignante fut appelée à Montbrison par les habitants eux-ihêmes, celle des Vlsitendlnesy en 1642. Le besoin d'instruction n'était pas , je crois , le seul motif qui faisait fonder ces couvents; il fallait aussi ofirir un asile convenable aux filles de ces bourgeois , anoblis en si grand nombre au XVII^e siècle , trop pauvres pour faire un mariage sans mésalUance. Les deux grandes forces sociales d'autrefois, religion et noblesse, se prêtèrent toujours à Montbrison un mutuel « appui. Lorsque le jour vint où la noblesse ruinée par ses folles dépenses, ne pouvant plus doter ses filles, ne trouva rien de mieux que de confiner ces jeunes existences sous les voûtea d'un cloître, les couvents fondés ou dotés par les ancêtres ouvrirent leurs portes aux petites filles. Mais cet asile, plus

Z PRÉFACE. OU moins heureux , les couvents ne l'offHrent pas gratuitement; ils réchangèrent contre un capital ou aumône dotale que patyait le chef de la famille. Ces dots , quelques minimales qu*elles fussent, finissaient par enrichir le couvent, et, réunies aux autres dépenses des familles, elles appauvrissaient, quelquefois même ruinaient les plus riches. Aussi nous remarquerons dans les notices des couvents de Montbrison la rapidité avec laquelle la fortune était arrivée à quelques-uns d'eux : les Visitandines et les Ursulines surtout. Enfin ces couvents, se souvenant des largesses qu'ils avaient reçues de la noblesse d'autrefois, vinrent en aide à leur tour à ceux qui la représentaient ou en portaient le nom, en lui prêtant, contre de bons titres et quelquefois même à gros intérêts, les capitaux que Téconomie et Tordre avaient amassés lentement et à la sourdine. Les couvents et la noblesse y trouvaient leur compte : les couvents en prêtant sûrement leurs capitaux à des gens discrets; la noblesse en empruntant d'un créancier qui avait autant d'intérêt à dissimuler sa richesse que le débiteur à cacher sa gêne. Un jour se leva cependant, en 1791, jour de grande liquidation sociale, où la position de chacun fut mise à jour; les couvents furent alors spoliés par la nation qui depuis longtemps convoitait leur succession, et la noblesse fut dépossédée de ses privilèges et de Tinfluence que lui donnait le souvenir de ses possessions territoriales. Les moines , le clergé , la noblesse avaient jusqu'alors fait cause commune ; aussi les mêmes idées les renversèrent tous, et ils furent enveloppés dans une même ruine. Telles sont les pensées qui , selon nous, ressortent de l'histoire des couvents de Moutbrison. Les moines n'existent plus, les générations se sont succédées , mais l'esprit de ces époques passées vit encore à Montbrison; le clergé y exerce, phis que dans aucune autre ville de la province, une salubre influence;

PRÉFACE. XI la noblesse y est encore en grande faveur, et ce n'est pas un petit honneur pour les habitants de la ville de compter dans leur clientèle tout nom qui se rattache à la noblesse de près ou de loin. Les couvents de Montbrison ont à leur tour disparu ou sont transformés ; mais leur souvenir vit encore dans les bâtiments qu'ils occupaient : le petit séminaire donne l'instruction dans ce qu'on appelait autrefois le grand couvent des Ursulines; l'hospice de la Charité occupe le petit couvent; celui des Visitandines sert de caserne à la gendarmerie, et le tribunal rend ses arrêts sous le dôme de leur belle église ; le couvent des Cordeliers, converti tout à la fois en salle de spectacle, halle aux grains , école normale , mairie , justice de paix , témoigne encore de l'importance qu'il avait autrefois. Ainsi : origine et développement de la ville de Montbrison, mœurs et coutumes de nos pères , noms des familles foréziennes qui fondèrent et protégèrent ses couvents, ou dont les cendres reposaient sous les dalles de leurs églises, notices historiques sur les Oratoriens , les Ursulines et les Visitandines qui fécondèrent parmi nous les germes précieux de l'instruction , tels sont les souvenirs que j'ai voulu conserver dans l'ouvrage que j'offre à mes concitoyens et qui est le produit de trois années passées aux archives du département de la Loire. A propos de toutes les familles qui ont fourni des sujets aux couvents de Montbrison, nous donnerons quelques notes, par ordre alphabétique, sur les noms et les titres de ces familles, les charges qu'elles ont remplies dans la province, les alliances qu'elles y ont contractées et leurs représentants d'aujourd'hui. Pour quelques-uns , ces notes biographiques seront peut-être plus intéressantes que l'histoire elle-même des couvents ; elles détruiront , il est vrai , certaines illusions de famille et rap-*

XII PRÉFACE. pelleront à quelques-uns le vrai nom de leur père qu'ils ont oublié; mais elles conserveront quelques souvenirs honorables pour des familles déchues, elles rappelleront surtout des liens de parenté entre les nombreuses familles foréziennes, parenté que la mémoire oublie vite quand Torgueil n'y trouve pas son compte. En un mot, elles justifieront la vérité de ces paroles de M. de Persigny (1) : « Si chacun pouvait connaître sa généalogie vraie, combien d'idées en ce monde seraient « modifiées! Le noble, sachant qu'il a des parents jusque dans les réduits de la misère, tendrait la main à ses frères avec une charité plus sympathique. Le peuple, de son côté, voyant les représentants de son sang et de sa race dans les plus hautes situations de la société, supporterait son sort avec plus de résignation et passerait avec moins d'envie devant les détenteurs actuels de la richesse. » Ces notes biographiques, au nombre de près de cinq cents, résultent en grande partie du dépouillement que nous avons fait des nombreuses archives des couvents de Montbrison, conservées à peu près entières dans les archives du département de la Loire. Il en est de même de tous les faits qui composent l'histoire de chaque couvent; la très-grande partie a été puisée à la même source de nos archives départementales. Nous avons eu soin d'indiquer par un renvoi spécial les faits pris à une autre source. Nous publions aujourd'hui le 1^{er} volume des Couvents de Montbrison, Il comprend les prieurés de Savignieu et de Saint-Eloy, les couvents des Cordeliers, des Récollets, des Capucins et des Sainte-Claire. Le 2^e volume comprendra les ordres enseignants, tels que les Oratoriens, les Ursulines et les Visitandines qui, à partir du (1) Discours prononcé à Montbrison par M. de Persigny à l'inauguration de la société la Diana, le 29 août 1862.

PRÉFACE. XIU XVII* siècle , ont exercé dans la province leur salutare influence. Les notes biographiques tiendront une large place dans le 2iBe volume; une table alphabétique des noms de lieux et de personnes cités dans les deux volumes résumera les matières traitées dans V Histoire entière des Couvents de Montbrison.

ERRATA DU PREMIER VOLUME, Page 120, ligne 9, lisez rue de la Commune au lieu de rue de la Commance, Page 122, note 1", lisez tome 4^^, page 291, au lieu de tome 4, p. 29i. Page 151 , ligne 2 , lisez U28 au lieu de U20. Page 262, ligne 24, lisez : il fut enterré avec le costume de Saint-François en dehors de l'église du couvent de la Bdtie, au lieu de : et y fut enterré avec le costuma de Saint- François en dehors de l'église. Page 264, ligne 25, lisez 4655 au lieu de 4555. Page 267, ligne 1 5 , après les mots : époque de réaction religieuse, ajoutez : Le couvent des Cordeliers de Saint-GcUmier fut en effet fondé le 22 octobre 4650, ainsi que nous Vapprend le Gallia Christiana, t. 4, p. 495. Page 299, ligne 19, lisez monastiques au lieu de monarchiques. Page 333, ligne 20, lisez 4745 au lieu de 4745. Page 336, ligne 5, lisez 4589 au lieu de 4582. Page 348 , ligne 25 , lisez Louise de Vaux au lieu de Jeanne de Vaux.

LE PRIEURÉ DE SAVIGNIEU

The text on this page is estimated to be only 29.82% accurate

LE PRIEURÉ DE SAVIGNIEU EN FOREZ (1) (030 à 17S3)

CHAPITRE PREMIER Fondation du prieuré. — Les curés de Savignieu, de Saint-Pierre, de la Madeleine. — La mnladriere de Saint-Lazare. — Les chanoines de Montbrison. — Luttés et transactions du prieuré avec ces établissement reb'gieax. — «Réunion du prieuré à l'abbaye de la Cbaize-Dieu. — Les prieurés de ValFleury, de Saint-Médard et de Montverdun. On attribue généralement la fondation du prieuré de Savignieu, près de Montbrison, à Giraud ou Gérard, comte de Lyon et de Forez en 930; Auguste Bernard croit qu'on devrait plutôt l'attribuer à Ar(1) Nous n'avons pu connaître l'étymologie du nom de Savignieu. Plusieurs paroisses en France portent encore ce nom ou celui de Savigny et Souvigny, qui nous paraissent avoir la même origine. Outre le prieuré de Savignieu, le Forez comptait près de Cbevriôres un bameau important de ce nom, et, ce qui est à remarquer, quatre localités du même nom, en Normandie, en Lyonnais, en Bourbonnais et en Forez , possédaient des maisons religieuses renommées dans leur province. A Savignieu en Forez, il y avait une famille de ce nom, de Salviniaco, que Ton a mal à propos, selon nous, appelé de Salvaing. Cette famille était, dans le XIII*> siècle, seigneur de Foris (près de Montbrison). Toutefois, on la croit originaire du Danpbiné. fHUUrre du Forez par Aug. Bernard, tome I*% p. 269. — Revue forizienne, 1870, p. 11.) Tome !.. 1

2 LES COUVENTS DE MONTBRISON. thaud V% père de Gérard, qui gouvernait encore le comté à une date postérieure (1). La chartre de sa fondation n'est pas arrivée jusqu'à nous. Il relevait de l'ordre des Bénédictins et était placé sous l'invocation de la Sainte Croix, à cause, sans doute, d'une parcelle de la croix qui en formait la principale relique. Le territoire où fut construit le prieuré de Savignieu était bas, humide, entouré d'immenses forêts et traversé par la rivière de Vizézy ; les moines avaient choisi cette retraite solitaire, à l'exemple sans doute de saint Benoît leur fondateur, pour donner tout à la fois un libre cours et à leurs travaux de l'intelligence et à leurs travaux de défrichements. Placé à peu de distance de Moind (deux kilomètres) qui à cette époque était une localité encore importante, à l'ombre et sous la protection, pour ainsi dire, de la forteresse que nos comtes de la première race avaient fait bâtir sur la butte de Montbrison, le prieuré de Savignieu n'acquies pas l'importance qu'il avait droit d'espérer; les populations, à cause sans doute de l'insalubrité du pays, ne vinrent pas se grouper autour du couvent, comme elles le firent dans d'autres localités; elles préférèrent, avec raison, l'abri protecteur du château de Montbrison et l'air plus sain du monticule où il était assis. Le prieuré de Savignieu doit être regardé comme (1) Aug. Bernard, Histoire du Forez, t. 1, p. 103.

SA.VIGNIEU. 3 le monument religieux le plus ancien qui ait été bâti auprès du château de nos comtes, à Montbrison, après toutefois la petite chapelle dédiée à la Vierge, qui existait dans l'intérieur même de leur forteresse. C'est aussi le plus ancien de tous les nombreux couvents qui peuplaient jadis notre province, en exceptant cependant le prieuré de Montverdun dont on fait remonter la fondation au VHP siècle, et celui d'Ambierle, bâti en 870. Aussi Savignieu, dans les premiers âges de sa fondation, étendait sa juridiction ecclésiastique non-seulement sur Montbrison et Moind, mais encore sur les paroisses de Chalain-le-Comtal et de Boisset-les-Montrond. Les titres anciens font très-souvent mention, jusqu'au milieu du XVP siècle, du chemin Romieu conduisant de Savignieu à Moind. Sans donner une trop grande signification à cette voie (qui n'était peut-être qu'un reste de la voie romaine de Feurs à Autun), ne pourrait-on pas y voir une cause des grands rapports qui existaient alors entre Savignieu et Moind? La preuve la plus certaine de la primauté de Savignieu est dans l'autorité religieuse que ce prieuré exerçait sur toute l'étendue du mandement de Montbrison et de Moind. Nous verrons, en effet, dans le cours de cette notice, que les trois paroisses de Montbrison: Saint-Pierre, la Madeleine et Saint- André, qui existaient dès le XIP siècle, la léproserie de SaintLazare fondée en 1198 sur le territoire de Moind, le chapitre des chanoines de Notre-Dame (1223), le couvent des Cordeliers (1237), la commanderie de

4 LES COUVENTS DE MONTBRISON. Saint-Antoine (1277), avaient tous été établis avec le consentement du prieur de Savignieu, et avaient acheté de lui le droit de remplir certaines fonctions curiales; en signe de dépendance ^ tous ces établissements religieux lui servaient une redevance annuelle. En vain ces diverses associations^ toutes puissantes qu'elles devinrent plus tard, essayèrent-elles de s'affranchir de ces liens envers l'église matrice de Savignieu, comme on disait alors, les prieurs savaient toujours faire valoir leurs droits ou privilèges et maintenir un reste d'autorité. Au prieuré fut attachée dès le principe la cure de Savignieu, un des moines en était le vicaire; mais, plus tard, cette cure fut desservie par un prêtre séculier, nommé par le prieur et sous sa dépendance. Ce changement eut lieu, sans doute, en conformité de la bulle du pape Pascal II (1115), qui prescrivait qu'à l'avenir le service des églises et obédiences serait fait par des prêtres séculiers au nom des moines. A mesure que les maisons s'aggloméraient sur le vaste territoire du prieuré, on comprenait l'insuffisance d'une seule église; la paroisse de Moind, la plus éloignée de Savignieu , se forma sans doute la première, puis celle de Montbrison (Saint-Pierre), à mesure que la population de son château débordait au dehors de son enceinte; mais ces deux paroisses se formèrent sous les yeux et avec l'agrément de l'église mère de Savignieu; c'est ce qui nous explique l'état de dépendance dans lequel elles vivaient à l'égard du prieuré.

SAVIGNIEU. D' Ainsi, le prieur, quelle qu'ait été la décadence de ce prieuré, non-seulement nommait à la cure de Savignieu, mais encore aux cures des trois paroisses de Montbrison; il entretenait, à ses frais, les vicaires nécessaires au service de ces trois églises, et payait même aux titulaires une portion congrue; il avait aussi la nomination de la cure de Moind (Saint-Julien d'Antioche) et de son annexe (Sainte-Anne) située à la porte de Montbrison. La riche abbaye de la Chaize-Dieu, de Tordre de Citeaux, fondée en 1043 par saint Robert (1) et souvent dotée par nos comtes, s'étant annexé notre prieuré en 1216 et celui du Palais ou Sainte-Eugénie de Moind, la nomination à la cure de cette dernière paroisse devint un des droits de la puissante abbaye. L'abbaye de la Chaize-Dieu avait aussi réuni sous sa dépendance le prieuré de Montverdun et celui de l'Hôpital-sur-Rochefort (2). Le prieuré de Savignieu resta cependant un des plus importants de l'archiprêtré de Montbrison; il (1) Note manuscrite d'Aug. Bernard sur 'un exemplaire de son Histoire du Forez^ donné par lui à la bibliothèque de Saint-Etienne, t. i*^ p. 121. Notre savant et regrettable compatriote, Aug. Bernard, décédé à Paris en 1869, a légué à la ville de Saint-Etienne de nombreux manuscrits, fruit de 40 années d'une vie laborieuse, presque toute employée à des recherches historiques sur le Forez. Parmi ces manuscrits il faut signaler à l'attention des érudits un exemplaire de son Histoire du Forez, enrichi de notes manuscrites intercalées entre chaque feuillet du texte et qui en doublent la valeur. Nous y avons recueilli plus d'un renseignement précieux. (2) Chronique de Notre-Dame de Monttrieon, par l'abbé Renon , p. 268.

6 LES COUVENTS DE MONTBRISON. était même, dit La Mure (1), un des principaux parmi ceux qui relevaient de l'abbé de la Chaize-Dieu. A l'égal des riches prieurés de Saint-Romain-lePuy et de Chandieu , il comprenait trois bénéfices : celui du prieur, celui du sacristain et celui de la chapelle ou vicarie de Saint-Thomas. Quant aux autres prieurés de Moind, Gumières, Bar, Marcilly, Sailsous-Couzan, Rochefort, Montverdun et Randans près de Feurs, ils ne conservèrent qu'un seul bénéfice, celui du prieur. A l'époque de la fondation de notre prieuré, Montbrison n'existait pas; tout au plus admettrons-nous l'existence d'un château-fort sur sa butte volcanique, sorte de prise de possession du pays par les comtes à cette époque. Une chapelle dédiée à la Vierge, construite dans l'enceinte du château, suffisait alors à ses gardiens (2) ; mais au milieu des guerres continuelles que se faisaient entre eux les seigneurs des environs , on sentit dès le XIP siècle le besoin d'agrandir l'enceinte du fort qui couronnait la butte de Montbrison; quelques habitations s'étaient construites sur ses flancs, dans la partie la moins pentueuse, une église dédiée à saint Pierre et à Saint-Paul (3) fut érigée au milieu de ces nouvelles (1) *Attrée Sainte*, p. 265. (2) Cette chapelle posséda les reliques de saint Âubrin jusqu'en 1224, où elles furent transportées dans la nouvelle église de Notre-Dame. / *Attrée Sainte*, L. I, Ch. 4.) (3) L'église de Saint-Pierre était placée, autrefois, sous le vocable de ces deux saints.

SAVIGNIBU. 7 maisons[^] et le tout fut englobé dans l'enceinte agrandie du château (1). Le prieur de Savignieu donna son consentement à l'érection de cette chapellenie, mais il conserva sur elle ses droits curiaux, les mêmes qu'il exerçait aussi sur l'église de Saint-Julien de Moind, Un titre de 1198, contenant transaction passée devant Guy III, comte de Forez, entre Arthaud, prieur de Savignieu-les-Montbrison, et Pierre, maître et recteur de la maladrerie ou léproserie de Saint-Lazare, située entre Moind et Montbrison, établit d'une manière encore plus certaine les privilèges de Savignieu. En voici une traduction donnée par Aug. Bernard : ce Le comte, voulant faire bâtir une église pour les a infirmes, reçut les plaintes de celle de Savignieu, ce fondées sur la raison que l'on ne devait point a construire sur cette paroisse d'autres églises que « celles construites dans les anciens temps; à quoi les a infirmes opposaient que ceux qui sont séparés du « commerce du peuple chrétien ne doivent pas parti« ciper aux saints mystères avec ceux qui sont sains, a ni pour cela être privés de leur participation, et que, a pour cette raison, ils s'occupaient de ladite con« struction pour avoir une église et un cimetière à ce portée de leur maison (2) . Sur quoi ledit comte, vou(1) L'église de la Madeleine existait aussi dès cette époque, mais elle était hors de Tencelutede la ville. fHistoiredu Forez, par Aug. Bernard, t. i***, p. 188.) (2) La léproserie, ou maison dos infirmes dont il s'agit, était située à 4 ou 500 mètres au nord du village de Moind, au bord de la route qui liait ce village à Montbrison.

8 LES COUVENTS DE MONTBRISON. ce lant concilier les parties, et, néanmoins, ne voulant a pas s'en rapporter à soi-même pour ce qui concerne « les églises, leur police ne le regardant pas, après « avoir pris avis de Philippe, chapelain de Saint« Pierre, de JeanSolore, archiprêtre de Montbrison, a de Jean Cusonel , homme sage et honnête qui était « le conseil de la ville de Montbrison, ordonne l^que « réglise des infirmes reconnaîtra comme église mère « celle de Savignieu, comme font toutes les autres « du territoire du château de Montbrison, et que la a maison des infirmes ne recevra aucune provision de « Savignieu ni des paroisses qui en dépendent a 2** Le prêtre qui desservira ladite église remettra a au prieur de Savignieu les offrandes qu'il aura « reçues, étant revêtu de ses habits sacerdotaux, des « paroissiens de Savignieu et des paroisses de Mont« brison et de Moind qui en dépendent ; ce à quoi « ledit prêtre, ainsi que le maitre de la maison des « infirmes, eux et leurs successeurs, s'obligent par « serment. Quant aux offrandes des voyageurs, mar« chands et pellerins, faites aux infirmes et à leur « prêtre, ladite maison de Savignieu n'y aura aucim « droit. a 3* Les offrandes faites au prêtre de ladite maison « des infirmes, et par lui reçues lorsqu'il sera revêtu a de la chappe, tant pour les défunts que pour toutes « autres choses nommées messes précatives, lui « appartiendront de plein droit et seront à sa dispo« sition.

SAVIGNIEU. 9 ce Arthaiid, prieur de Savignieu; Ponce de Èiverie, a prêtre; Philippe, prêtre; Jean deMonteno; Albert, a de Moind; Pierre, maître des infirmes; Brunel et « moi Guy, comte. » La lecture de cette transaction nous rappelle celle qui intervint dans les mêmes circonstances, au XI V siècle, entre le prieur de Firminy et les Clarisses de Chazeaux, et dont M. Tabbé Javelle nous fait le récit dans sa chronique si intéressante du monastère de Chazeaux (p. 49). Ce projet de la construction d'une église destinée aux lépreux remontait à 1148, ainsi que nous l'apprend une lettre du comte Guy IP (1). Il est dit dans cette lettre que cette église devait être fondée entre Moind et Montbrison, sur la pai^oisse de Savignieu. L'opposition que le prieur dut former, à cette époque, à la construction d'une chapelle sur sa paroisse, paralysa les bonnes intentions du comte, et retarda cette construction jusqu'en 1198, année de la transaction dont nous venons de parler. La nouvelle église des lépreux de Moind fut placée, à juste titre, sous le vocable de Saint-Lazare, et desservie par un moine de Savignieu (2) ; du moins nous (1) Inxentaire det titres du comté de Forez , publié par M A. Ghaverondier, page 625. (2) Nous ne pensons pas que la léproserie do Saint-Lazare ait eu aucun lien avec l'ordre chevaleresque do ce nom, fondé en ocoidenl au temps des croisades pour offrir asile et servir de guide aux pèlerins , bien que la léproserie de Moii^4 offrit aussi à son origine un asile aux voyageurs.

10 LES COUVENTS DE MONTBRISON. avons remarqué dans plusieurs actes du XV^e siècle, le titre de recteur de Saint-Lazare donné à quelquesuns des moines de Savignieu. L'un d'eux, en 1490, frère Jean de Chatel, était en même temps prieur claustral de Savignieu. Faire le service de cette chapelle était pour notre prieuré un sûr moyen de prévenir les nombreux conflits qui surgirent plus tard avec les trois curés et les chanoines de Montbrison. Le prieuré de SaintrEloy, dont la chapelle, située en face de la caserne, existait encore en 1732 (1), était aussi desservi par un moine de Savignieu en 1489. Ces deux bénéfices n'appartinrent pas longtemps à nos moines; du moins, dès la fin du XV^e siècle, il n'en est plus fait mention. Nous parlerons plus au long du prieuré de Saint-Eloy à l'article des />mi?é?7?^^s de Saint-Augustiî. Quant à la maison des lépreux de Moind, Aug. Bernard dit qu'elle fut supprimée en 1325 et ses biens réunis à ceux de l'hôpital de Montbrison (2). Cet historien a dû faire une erreur sur cette date, puisque le 31 août 1538, Claude de Tournon, un des principaux bienfaiteurs du collège de Montbrison, légua par son testament une rente perpétuelle de 20 sols tournois oc aux pauvres malades lépreux « résidant en la maladrerie étant auprès de Montée brison tirant Moind (3). » (1) Abbé Renon, p. 95. — Plan de la ville de Montbrison, à la bibliothèque. (2] Notice sur les monuments de Moind, par Aug. Bernard, imprimée dans le IX^e vol., 2^e série, des Mémoires de la Société des Antiquaires de France, (3) Voir ci-après notre article sur les Oratoriens de Montbrison.

SAVIGNIEU. 11 Cette suprématie du prieuré de Savignieu sur les églises de Montbrison et de Moind était un privilège flatteur pour Torgueil des prieurs et des moines, aussi nous remarquerons leur persistance à les revendiquer. En 1212, le vicaire perpétuel de l'église Saint-André ayant voulu vendre une maison avec jardin qui avaient été donnée à son église par un comte de Forez, et en acheter une autre située à la porto de cette église, demanda l'autorisation nécessaire aux prieur et religieux de Savignieu. Elle lui fut accordée par l'entremise de Raynaud de Forez, archevêque de Lyon, dans un acte daté de cette ville, par le prieur en qualité de patron et curé primitif de l'église de Saint-André. Dès le commencement du XII^e siècle, l'étendue de la paroisse de Savignieu était en fait sinon en droit limitée à la rivière de Vizézy qui traverse la ville de Montbrison de soir en matin. La partie qui s'étendait de cette rive droite jusqu'à Moind portait déjà, quelquefois, le nom de paroisse de Moind. Notre comte Guy IV, voulant fonder près de Montbrison, en l'honneur de la Sainte-Vierge, une église, et y établir un chapitre, fit choix pour son emplacement d'un terrain situé sur cette rive droite du Vizézy. Suivant la transaction de l'1198, dont nous avons parlé, faite par les soins de Guy III, ce terrain dépendait de la paroisse de Savignieu; aussi les prieur et religieux essayèrent-ils de former opposition à l'érection de cette église et surtout d'un chapitre dont l'influence

12 LES COUVENTS DE MONTBRISON. et rautorité devaient primer les leurs; mais le comte Guy IV passa outre, et dans la charte de fondation de ce chapitre, du 5 juillet 1223, il dit positivement: « Nous avons construit en Thonneur de Dieu et de la ((bienheureuse Marie, toujours vierge, une église « auprès de Montbrison, sur la j)aroisse de Moind (1). » L'archevêque de Lyon Raynaud de Forez, oncle de Guy IV, fit la même déclaration, en octobre 1224, dans le consentement qu'il donna à Térection de ce chapitre. • Malgré ces deux déclarations qui semblaient condamner les prétentions du prieur de Savignieu, ce dernier n'en persista pas moins à faire valoir ses droits; il en appela au jugement du pape, et ne demanda rien moins que la démolition de Téglise commencée. Je ne sais si les droits du prieuré sur la paroisse do Moind n'étaient plus aussi bien établis qu'autrefois, ou si le pape ne voulut pas se mettre en opposition avec l'archevêque de Lyon et le comte de Forez, toujours est-il que le bref donné sur ce différend par Honoré III , le 7 mai de l'an h^ de son pontificat (1225), est plutôt une transaction qu'un jugement. Par cet acte, il exhorte les prieurs et religieux a à permettre (i à Guy IV de faire bâtir Téglise de Notre-Dame de « Montbrison , et d'y instituer et fonder 1 3 chanoines, ce parce que lesdits prieur et religieux s'y étaient (I) chronique de Notre- Dame-d'Espérance de MontbrisoV, par l'abbé Renon, p. 5. — Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez, t. 2, p.- 44.

âAVIGNIEU. 13 (L Opposés à cause de leur droit de patron et de curé « primitif, le lieu do ladite église et chapitre étant « dans leur paroisse de Savignieu et dans les déc(pendances dudit monastère; et il ne donne ce bref a qu'à condition que tous leurs droits de patron et de « curé primitif demeureront inviolables et leur seront « conservés; et pour les dédommager, les chanoines ((serviront une redevance audit monastère. Après « quoi le pape exhorte lesdits prieur et religieux de « les laisser en repos et de ne pas faire démolir leur ce église. » L'analyse de ce bref est écrite sur un papier petit in-4° portant en tête n° XX, 2° feuillet, qui paraît avoir fait partie d'un cahier; en marge est écrit à titre d'annotation ou renvoi : cote n° 3[^] lettre A. Or dans les archives de Savignieu il existe plusieurs parchemins dont l'écriture, à peu près effacée, est (pour nous du moins) complètement illisible; mais sur le dos de l'un d'eux on peut encore lire une annotation semblable: cote rû' 3[^] lettre A, C'est sans doute le bref, devenu illisible, du pape Honoré III. Il est probable que les chanoines de Notre-Dame, ou plutôt le comte do Forez, leur fondateur, se conforma au bref d'Honoré III et acheta par ({uclciues redevances le consentement du prieuré. Savignieu jouissait, en effet, sur le chapitre do Montbrison d'un privilège qui me paraît être le ré; sultat d'une transaction entre le comte, les chanoines et le prieur. Par ce privilège, le prieuré avait droit do jouir, pendant un an, des revenus attachés à chacune

14 LKS COUVENTS DK MONTBRISON. des prébendes du chapitre, lorsqu'elles devenaient vacantes par la mort du titulaire. Ce droit nous paraît être une concession faite par le comte de Forez, fondateur de ces prébendes, pour indemniser le prieuré de Savignieu et mettre un terme à son opposition. Quelque fut, au reste, Torigine de ce privilège, Savignieu ne le conserva pas longtemps. En mars 1303, Tabbé de la Chaize-Dieu, en qualité de supérieur général de notre prieuré, depuis son annexion en 1216, renonça à ce droit d'usufruit en faveur du comte de Forez , Jean I", et ce dernier, en échange, abandonna à Tabbé de la Chaize-Dieu le droit de présentation au prieuré de Montverdun, droit que le comte s'était réservé lors de l'annexion de Montverdun à la Chaize-Dieu, en 1233 (1). L'abbé Renon , dans sa Chronique^ de Notre-Dame de Montbrison^ ne parle pas de cette longue opposition des prieurs de Savignieu à la fondation de l'église do Notre-Dame et des transactions qui en furent la conséquence (2). Si les prieur et religieux de Savignieu se soumirent au bref du pape Honoré III quant à l'érection de Notre-Dame, ils ne renoncèrent pas aux droits de patron et curé primitif que le Saint-Père leur reconnaissait. Ils obtinrent même de Grégoire IX, son (1) Inventaire des titres du comté de Forez, p, 272, n- 951, et p. 289, n" 1 006. (2) M. Aug. Bernard, dans une intéressante notice sur la fondation de la même église, insérée dans le IX* vol., 2* série, des Mémoires de la Société des Antiquaires de France, no parle pas non plus de cette contestation.

SAVIGNIEU. 15 successeur, un bref plus explicite. Par ce bref, donné à Rome en la cinquième année de son pontificat (1231), Grégoire IX défend à toutes sortes de personnes, de quelques conditions et qualités qu'elles soient, de construire aucune église, oratoire, ni même aucun cimetière, ni d'y enterrer sans la permission et le consentement des prieur et religieux de Savignieu, comme curé primitif, et de Monseigneur l'archevêque de Lyon. L'analyse de ce bref est écrite sur un feuillet petit in⁴* dont nous avons déjà parlé. Le rédacteur de cette analyse a indiqué en marge que le titre primitif est coté dans les archives du prieuré sous la lettre D avec sceau de plomb* Ce titre existe encore, sans le sceau, mais dans un tel état que la lecture en est presque impossible. Fort de ce nouveau titre, le prieur de Savignieu revendiqua ses droits curiaux au recteur de l'hôpital des pauvres, établi d'abord dans l'intérieur du château de Montbrison, et transporté depuis peu sur la rive droite du Vizézy, et par conséquent sur la paroisse de Moind ou de Savignieu, suivant le nom qu'on voudra lui donner. Après une longue contestation, un accord intervint, en juillet 1233, qui régla les droits et prérogatives des deux églises (1). A l'appui de toutes ces transactions sur les droits des prieurs, nous citerons ici les lignes suivantes d'Aug. Bernard : (1) Inventaire des titres du comté de Forez, publié par Aug. Chaverondler, p. 38U, n° 1349.

16 LES COUVENTS DE MOXTBRISON. « Toutes les fondations religieuses qui eurent lieu à il cette époque à Montbrison éprouvèrent les mêmes « obstacles du prieuré de Savignieu, qui était la paroisse mère de ce canton. Ainsi, les hospitaliers « de Saint-Jean-de-Jérusalem furent obligés de se « soumettre à ses exigences, en 1193, lorsqu'ils « eurent fait bâtir leur petite église jointe à leur « maison de Montbrison; les administrateurs de l'hôpital en firent autant en 1233, pour la chapelle à Sainte-Anne, attenante à cet établissement (1). » Les droits des prieurs dans toute retendue du mandement de Montbrison furent encore solennellement reconnus et consacrés dans un traité de 1327 (nouveau style) passé entre le prieur de Savignieu et les doyen et chanoines de Montbrison, à propos de la sépulture des chanoines, prêtres, clercs, bénéficiers et intitulés de cette église, ainsi que des autres clercs et laïcs, paroissiens de l'église de Savignieu et des autres églises paroissiales ou chapelles de Saint-André, de Saint-Pierre, de Marie-Magdeleine à Montbrison, de Moind, de Chalain-le-Comtal et de Boisset, sujettes audit prieuré. Il fut décidé que les clercs ou les laïcs pourraient se faire enterrer, quand ils le voudraient, dans l'église ou le cimetière de Notre-Dame, sauf à payer au prieuré de Savignieu (sur les terrains duquel avait été bâtie l'église de Notre-Dame) la moitié de la part canonique qui devait lui (I) Soit sur les monuments de Moind, par Aug. Bernard, insérée dans le IX^e vol., 2^e série des Mémoires de la Société des Antiquaires de France.

SAVIGNIEU. 17 revenir. Furent exceptés de cette obligation le doyen et les chanoines^ ainsi que les bénéficiers instituée par les comtes de Forez, fondateurs de Téglise, sur l'enterrement desquels le prieuré ne pouvait rien réclamer, même quand ils auraient été ses paroissiens. Par cet accord fut également réglé Tordre à suivre dans les processions funèbres (1). M^m Bertrand était alors prieur de Savignieu et M^m Lancelot de Propières, doyen du chapitre (2). Le chapitre de Montbrison, qui se regardait déjà comme la première autorité ecclésiastique de la province, supportait avec peine cette dépendance du prieuré de Savignieu; et cent ans plus tard, en 1431, de concert avec les Frères mineurs ou Cordeliers de Montbrison , il essaya de s'affranchir de toutes soumissions envers le prieuré; mais le prieur revendiqua ses droits avec une nouvelle énergie ; un procès fut commencé, et il se termina par une convention signée le 31 décembre 1431. Par ce traité le prieur concéda aux chanoines de Montbrison et aux Cordeliers de Saint-François la permission d'enterrer des laïcs dans leurs églises, mais à la condition expresse de payer la moitié des cierges et offrandes et le tiers du casuel dû pour (1) Euai tur l'adminUtration du Forez au moyen âge, par M. de Chantelaaze, t. 3* de r^ûtotre de\$ ducs de Bowrbon et de\$ comtes de Forez , supplément p. 304. — Inventaire des titres de la maison ducale de Bourbon, par M. Huilhard-firéhoUes, n* 1328, archives de l'empire, p. 1401, G. 1031. (2) V Inventaire des titres de Forez, pablié par Aug. CEhaTeroDdier, p. 301, assigne à ce traité la date de février 1326^ vieui style sans doute. Tome 1 . 2

18 LES COUVENTS DE MONTBRISON. chaque enterrement, et surtout d'en tenir un compte fidèle. On voit par cette seconde transaction sur les mêmes faits que les prieurs de Savignieu, en face de deux corporations qui jouissaient alors d'un grand crédit, réduisaient leurs droits de la moitié au tiers du casuel, et que leur principal grief contre les chanoines et les Cordeliers portait sur quelques infidélités dans les comptes de sépultures. Ces contestations entre le prieur de Savignieu et le doyen des chanoines se réveillèrent très-souvent, et amenèrent de nouvelles transactions dans lesquelles le prieuré laissait toujours quelques débris de son ancienne autorité. Dans la pensée peut-être de procurer une paix plus durable, les moines de Savignieu, d'accord avec ceux de Chaize-Dieu, confièrent, vers l'année 1466, les fonctions de prieur à un chanoine de Montbrison. Ce chanoine n'était rien autre que Renaud de Bourbon, fils naturel de Charles II, duc de Bourbonnais et d'Auvergne et comte de Forez. Renaud était en même temps prieur de Montverdun. Il devint plus tard archevêque de Narbonne (1). Il fut remplacé dans son canonicat et dans son prieuré par un autre fils naturel du comte de Forez Jean II, Hector de Bourbon, qui devint à son tour archevêque de Toulouse (2). (1) La Hure, *Histoire de la ville de Montbrison*, p. 366. (2) id. id. p. 366.

SAVIGNIEU. 19 En 1554, les fonctions de prieur, nous ferions mieux de dire les revenus du prieuré , appartenait à Pierre Paparin de Chaumont, chanoine du chapitre de Montbrison (3) dont il devint* le doyen en 1560. (Ces trois prieurs étaient commandataires.) Il est probable toutefois que le but désiré fut obtenu , puisqu'à partir de ces prieurs nous n'avons plus retrouvé traces de contestations entre les chanoines de Montbrison et les moines de Savignieu. Renaud de Bourbon fut peut-être le premier prieur commandataire de Savignieu , et inaugura dans ce prieuré le système fâcheux des commandes. Ce système, en effet, eut pour résultat de livrer la première charge d'un couvent, avec la plus grosse part des revenus, à des ecclésiastiques étrangers à la vie religieuse, quelquefois même à des laïques (pourvu qu'ils ne fussent point mariés) , et toujours à des absents. Ces abbés commandataires ne portaient qu'un faible intérêt au monastère où ils ne résidaient pas; ils n'en connaissaient ni les besoins ni la discipline, y faisaient quelquefois de rares visites, et dans ces visites ils apportaient souvent avec eux un esprit de dissipation peu conforme à celui du cloître. Aussi cette nouvelle institution de la commande porta partout, et peut-être jusque dans notre prieuré, une profonde atteinte aux institutions monastiques. Les droits de nos prieurs sans cesse contestés par les établissements religieux déjà anciens, étaient (1) La Mare, *Âtirée SainU*, p. 319.

20 LES COUVENTS DE MONTBRISON. cependant toujours reconnus par chaque nouvelle corporation qui venait se fonder dans le voisinage. La commanderie ou hôpital de Saint- Antoine^ affectée spécialement à un certain genre de maladie, avait été fondée en 1277 par le comte Guy VI, entre les mains d'Aymon de Montagny, 17* abbé de Tordre. Elle avait le pas sur toutes celles de cet ordre établies en Forez et le titre de preceptoria generalis in ordinis Sancti-AntoniinForensi (1). Les bâtiments étaient situés sur la paroisse de la Madeleine, au faubourg de ce nom. Cent ans après sa fondation, un traité du 23 mars 1377 fixa entre le prieur de Savignieu et le précepteur de Saint- Antoine , les concessions faites à la commanderie. Une analyse de cet acte, écrite sur le feuillet petit in-4" dont nous avons déjà parlé, nous apprend que le titre original portait d^s les archives du prieuré la cote IX*. Ce titre existe encore. Nous voyons par cet acte que les membres de l'ordre de Saint-Antoine demandèrent aux prieur et religieux de Savignieu et en obtinrent la permission de bâtir une église avec un clocher, d'y suspendre deux cloches, d'établir un cimetière, d'y enterrer les morts, d'administrer les sacrements et de faire certaines fonctions paroissiales. Ces autorisations leur furent accordées avec quelques réserves et sous certaines redevances; ainsi ils ne pouvaient administrer les sacrements que dans leur église, et donner la sépul(1) A.ttg. Bernard, HitUÀrt du Fortz , t. 1, p. 263-264.

ture dans leur cimetière qu'aux personnes dépendant des paroisses de Savignieu^ de Saint- André ^ de la Madeleine et de Saint-Pierre; lesquelles relèvent toutes de V église prieuriale, laquelle est primitive et matrice des églises de Montbrison. Ils n avaient pas même le droit d'aller en procession dans Tinté* rieur de la ville ^ avec ou sans la croix ^ si ce n'est à la suite d'une procession des autres paroisses. En échange de ces concessions^ l'ordre de Saint- Antoine s'engagea à servir au prieur de Savignieu une rente annuelle de huit francs d'or^ à lui payer un écu^ chaque année ^ le jour de Saint-Antoine^ patron de l'ordre, pour sa part des offrandes faites à la maison, enfin à donner à dîner au prieur ou à ses religieux quand ils iront officier, ainsi qu'au curé de la Madeleine. Ces lettres ou autorisations furent données dans l'église de SainirPierre de Montbrison, le 23 mars 1377, en présence de Michel de la Brosse (de Brossia), moine de Chandieu , et de noble Morel de Chanallac, chevalier, sous l'administration d'Albert de Rochebaron, prieur de SaArignieu, et d'André FameUi, précepteur de la maison de Saint-Antoine (1). On verra ci-après dans le chapitre consacré aux Cordeliers de Montbrison ^ que les curés des paroisses savaient aussi très-bien défendre les droits qu'ils tenaient des prieurs, et qu'à leur tour ils vendaient aux Cordeliers l'autorisation d'enterrer dans leur couvent les paroissiens qui réclamaient cette faveur. (I) Voir sur la coamasderie fondée à Feun, notre Biêtoire de Feurg, p. 98.

22 LBS COUVENTS DE MONTBRISON. Une pareille persistance de la part d'un modeste prieuré à faire valoir ses droits, surtout en face de la commanderie de Saint- Antoine, des comtes de Forez et de Tarchevêque de Lyon lui-même, aurait lieu de nous étonner, si nous ne savions que les usages féodaux, qui plaçaient un petit seigneur sous la protection d'un puissant baron , s'étendait aussi sur les établissements religieux; ainsi, le prieuré de Savignieu était placé sous, la dépendance et le protectorat de la puissante abbaye de la Chaize-Dieu. Une note trouvée dans les archives de Savignieu nous apprend que la réunion du prieuré à cette abbaye eut lieu en 1216; mais elle ne nous fait connaître aucun des motifs qui motivèrent cette annexion. Était-ce dans la pensée de procurer au modeste prieuré un protecteur puissant dans l'abbé de la Chaize-Dieu, et un défenseur contre le clergé séculier de Moind et de Montbrison? Était-ce pour réformer des abus comme ceux qui amenèrent, quelques années plus tard (1233), l'annexion à la Chaize-Dieu du prieuré de Montverdun? Aucune note, aucune tradition ne sont venu suppléer au silence de l'histoire. Les mêmes raisons, sans doute, qui avaient placé Savignieu sous la dépendance de la riche abbaye de la Chaize-Dieu, firent placer le petit prieuré de Valfleury sous celle immédiate du prieuré plus important de Savignieu, sans cesser pourtant de relever des Bénédictins de la Chaize-Dieu. Le prieuré de Valfleury, situé dans l'arrondisse

SAVIGNIEU. 23 ment de Saint-Etienne, à 5 kilomètres au nord de SaintrChamond , fut fondé, en 1052, par^Henri i^", roi de France, sur l'emplacement d'une petite chapelle érigée, au commencement du IX* siècle, en l'honneur de la Vierge noire trouvée près d'une source et sous un genêt fleuri en plein hiver. Ce prieuré fut confié d'abord aux soins de saint Robert, le fondateur de la Chaize-Dieu , qui y établit quelquesuns de ses moines. Valfleury devint au moyeh-âge un pèlerinage en renom dans nos contrées, on s'y rendait de tous les points du Forez et des provinces voisines. Le grand nombre des pèlerins amena la création de quelques auberges et l'établissement de marchands, de médecins et même de notaires; de vieux prêtres séculiers vinrent abriter leurs derniers jours à l'ombre de la sainte madone. Les murs extérieurs de la chapelle étaient tapissés de petites boutiques, où, comme de' nos jours, on vendait aux pèlerins des ex-voto en témoignage d'une faveur obtenue de la Vierge, ou des médailles et chapelets, souvenirs bénis du Reméage. Ces petites chapelles payaient une redevance au prieuré, et c'était un de ses bons revenus. De nos jours, on en compte au plus cinq à six; les terriers du XIV* siècle en mentionnent trente-huit; ces nombres peuvent servir de termes de comparaisons entre la ferveur d'autrefois et celle de nos jours pour le pieux pèlerinage. L'annexion dont nous venons de parler, ou plutôt la fusion des prieurés de Valfleury et de Savignieu,

24 LBS COUVENTS Dfi MONTBRISON. parait avoir eu lieu vers 1414 : Pierre de la Cou , prieur de Savignieu en 1399^ ajoutait à son titre celui de Valfleury en 1414, suivant le terrier Remords. Cette réunion ne parait pas avoir été avantageuse à Valfleury. Soit par suite de Téloignement du prieur qui résidait à Savignieu, soit à cause du refroidissement dans la ferveur religieuse, soit enfin comme conséquence du régime des prieurs commandataires, le prieuré de Valfleury eut ses jours de tristesse et d'abandon. Dès la fin du XV^e siècle, les pèlerins prenaient une autre direction, le couvent était veuf de ses moines, une partie même des bâtiments était convertie en auberge, le service religieux était fait, plus ou moins régulièrement, par un ou deux prêtres séculiers qu'aucun lien n'attachait à Valfleury; la tradition rapporte même qu'en 1620, la vénérable Agnès, abbesse de Langeac, faisant un pèlerinage à Valfleury, n'y trouva aucun prêtre pour lui donner la communion et la reçut des mains d'un ange. Les troubles occasionnés par les guerres de religion durent être, selon nous, la principale cause de l'abandon de Valfleury. Quoi qu'il en soit, les Bénédictins de Savignieu, qui n'avaient pas même assez de sujets pour peupler leur propre couvent, durent confier le service de Valfleury à quelques prêtres de l'ordre des Lazaristes. M^r Jacques Manis (chanoine de Saint-Paul de Lyon), prieur commandataire de Savignieu et Valfleury depuis 1649, y établit, en 1688, et y entretint à ses frais trois Lazaristes, sous la direction de

SAYIGNIBU. 25 François Hébert, Tun d'eux (nommé depuis à Tévêché d'Agen). Je suis porté à croire que dans le principe le prieur de Savignieu, en appelant à Valfleury quelques prêtres de cette congrégation, avait conservé la direction et sans doute aussi les revenus de Valfleury; mais les ordres religieux les plus fervents ont toujours eu un côté humain : celui de Tambition» Les Lazaristes, dont le zèle et Téloquence ramenèrent bien vite à Valfleury Taffluence des pèlerins d'autrefois, ne voulurent pas rester sous la dépendance des Bénédictins de Savignieu et relever d'un prieuré dont l'importance allait toujours diminuant. Jacques Manis avait résigné son prieuré en faveur de M. François Hébert. Ce dernier, en prenant possession de son évêché d'Agen, le céda à M. Jean Bonnet, supérieur général des Lazaristes. Le P. Couty, aussi supérieur général du même ordre, devint à son tour prieur commandataire de SavignieuValfleury. Il eut soin, comme ses prédécesseurs, d'entretenir à Valfleury des prêtres de son ordre. En sorte que ce prieuré passa insensiblement de l'autorité des Bénédictins sous celle des Lazaristes. Mais cette autorité de fait n'était appuyée sur aucun droit, lorsqu'en décembre 1711, une ordonnance royale, surprise par les intrigues du Pr Bonnet, confirma l'établissement des Lazaristes à Valfleury, et les « autorisa à recevoir les dons, legs, gratifications et a autres libéralités qui leur seront faites par testaa ment-s, donations et autres actes que ce soit...., et

26 LES COUVENTS DE MONTBRISON. a à jouir à perpétuité de toutes les choses qui auraient a été unies à leur dit établissement. » Cette ordonnance, qui donnait une existence légale aux Lazaristes à Valfleurv, était un acheminement vers une prise de possession définitive du prieuré. Aussi elle souleva une vive opposition chez les Bénédictins de la Chaize-Dieu; les moines protestèrent contre ce qu'ils appelaient les empiétements des Lazaristes. L'archevêque de Lyon, Monseig'de Saint-Georges, qui favorisait ces derniers, avait, dès l'année 1713, acquiescé à l'ordonnance royale; mais le cardinal-prince de Rohan, abbé de la Chaize-Dieu, n'était pas homme à se rendre si facilement. La lutte commença entre les deux ordres, et enfin, après une guerre de trente ans, après force écritures, enquêtes et rapports, un décret du cardinal de Te^hicin, archevêque de Lyon, rendu vers la fin de 1744, prononça la séparation de Valfleury d'avec Savignieu, sa suppression comme prieuré, et l'incorpora, au spirituel comme au temporel, à la communauté des prêtres lazaristes. Le vieux cloître de Valfleury n'existe plus. Les nouveaux maîtres firent construire, en 1748, sur son emplacement, la maison qu'ils y occupent aujourd'hui, appelée le Couvent. La petite chapelle des moines est remplacée, depuis 1866, par une belle église romane; l'eau de la source miraculeuse, qui sourdissait autrefois dans un puits creusé dans la chapelle même, a été conduite de nos jours dans une crypte, sous le chœur de la nouvelle église, et un tour de robinet la fait jaillir à la demande de chaque pèlerin .

SAVIGNIEU. 27 J'avoue que le vieux puits, avec sa margelle mousseuse, répondait mieux à la dévotion des fidèles et à la tradition du genêt fleuri. Nous avons réuni ici tout ce que nous avons à dire sur le prieuré de Valfleury relativement à son annexion, sa dépendance et sa séparation de Savignieu (1). Quelques lignes sur la Chaize-Dieu trouveront également leur place dans ce chapitre. L'abbaye de la Chaize-Dieu avait reçu plus d'une libéralité des comtes de Forez, bien qu'elle ne fut pas située dans leur province. En 1096, Guillaume, un des comtes de la première race, lui avait donné une des églises de Moind, placée sous le vocable de Saint-Julien (2). Plus tard, la maison religieuse, connue sous le nom de Palais, ou Sainte-Eugénie de Moind, fut unie au couvent de la Chaize-Dieu. En 1233, il lui annexa aussi le prieuré de Montverdun. Ce prieuré, fondé, suivant la tradition, dès le VIII^e siècle, avait d'abord suivi la règle de saint Benoît; mais ses moines ne la conservèrent pas long(1) Nous avons recueilli la plupart des renseignements sur Valfleury dans les notes jointes à un poème historique en douze chants, de 7300 vers alexandrins, composé sur ce pèlerinage, par M. Boussei, imprimée Saint-Etienne en 1852. Ponstou éditeur. La poésie en est simple, naïve et surtout facile. Quelques-unes de ces notes ont été pour nous d'autant plus utiles, qu'elles ont confirmé et éclairé quelques renseignements incertains ou obscurs que nous avons trouvés dans les archives de Savignieu. (2) Histoire des ducs de Bourbon, par La Mure et de Gantelauze, t. 3, p. 20.

28 LES COUVENTS DE MONTBRISON. temps; ils passèrent sous celle de saint Augustin. Ce changement[^] qui avait peut-être pour cause la réforme d'anciens abus ^ les laissa subsister et peut-être même s'accroître; car Robert, archevêque de Lyon, de concert avec Guy IV, comte de Forez, voulant mettre un terme « à la vie deshonnête que pour lors menaient » les chanoines de ladite église (de Montverdun), la ce mit en la subgestion du monastère de la Chaizecc Dieu, » et la rendit ainsi à son ordre primitif de saint Benoît (i) . Il lui rendit de plus cinq petits prieurés situés en Forez[^] qui avaient été autrefois sous sa dépendance : ceux de Cremeaux, de la BoUène, d'Avezieux, de Saint-Médard et de Saint-Denis. Le comte de Forez, patron du prieuré de Montverdun, avait provoqué ce changement; mais il s'était réservé la nomination du prieur, la garde du prieuréchâteau, une redevance de 20 sols forts viennois et le serment de fidélité par le prieur (2). Il s'était même rendu, envers l'archevêque de Lyon, caution de l'abbé de la Chaize-Dieu, pour l'entretien dans le prieuré de Montverdun d'un nombre de moines égal à celui que les comtes de Forez devaient y entretenir; et, à défaut par l'abbé, ou le comte, de remplir cet engagement, l'archevêque de Lyon se réservait le droit d'interdire toute la terre du comte de Forez. Cette dernière condition, onéreuse pour le comte, est une preuve cer(i) Inventaire det titres du comté de Ferez ^ par Aug. Ghaverondier, p. 289. — Hiitoire des duce de Bourbon, t. 3, p. 9. — La Mare, Astrée Sainte, p. 406. (2) Inventaire des tUreê de Forez, publié par Aug. Ghaverondiarf p. 289.

SAVIGNIEU. 29 taine qu'il avait sollicité lui-même la réunion du prieuré de Montverdun à l'abbaye de la Chaize-Dieu. Ce traité de 1233 n'avait sans doute rien stipulé au sujet des droits de justice du prieur de Montverdun; le puissant abbé de la Chaize-Dieu se crut en droit de les exercer; le comte de son côté les revendiqua, et un nouveau traité eut lieu en 1253. Par cette transaction, le comte de Forez abandonna à l'abbé et au prieur la haute, moyenne et basse justice sur Montverdun, Saint-Clément, Messimieu, Chabet, Saint-Pol-d'Uzore (localités situées aux environs de Montverdun), et sur Saint-Médard (près de Saint-Oalmier); mais il se réserva la mise à exécution des sentences rendues par le prieur, portant peine de mort (1). Le prieuré de Saint-Médard qui relevait, comme nous venons de le voir, de celui de Montverdun, se trouva placé sous la dépendance de la Chaize-Dieu, de même que le prieur hospitalier de Rochefort (2). Ainsi cette puissante abbaye avait sous sa dépendance sept prieurés à Montbrison ou aux alentours. Le prieuré de Saint-Médard n'existait plus dès les premières années du XVIII^e siècle (3), mais l'abbé de la Chaize-Dieu conserva le droit de nommer à la cure (1) Iwoeniaire Ghaverondier, p. 288 et 616. (2) Une liste des prieurés situés dans l'archiprêtré de Montbrison, publié par l'abbé Renon, Chronique de Noire-Dame-d'Espérance de Monibriton, p. 267[^] donne au prieuré de Rochefort (près Boën) la qualification d'*hotpUdLier; nous avons vainement cherché l'origine de cette qualité. (3) Chronique de Notre-Dame-d'Espérance de Mon(bri)on, par l'abbé Renon, p. 207.

30 LES COUVENTS DE MONTBRISON. de cette paroisse.

Quant à celui de Montverdun, il fut réuni au séminaire de Saint-Charles de Lyon, en 1701. CHAPITRE II Eglise de Savignieu. — L'autel de Noire-Dame de Chartres (de Castrit). — Nouvelles contestations entre le prieur, l'archevêque de Lyon, les curés de Montbrison et celui de Savignieu. Nous avons tout lieu de croire que le couvent de Savignieu fut reconstruit, en partie du moins, après sa réunion à la Chaize-Dieu; c'est ce qui résulte d'une note déjà ancienne qui nous apprend que les lieux claustraux avaient été construits aux frais des religieux de la Chaize-Dieu. L'église était généralement comprise dans les lieux claustraux. D'après la même note, qui porte cette reconstruction au XII^e siècle, nous en attribuerons l'honneur au prieur Guillaume de la Roue, issu d'une grande famille forézienne. D'abord moine à la Chaize-Dieu, il gouverna notre prieuré pendant longues années, de 1233 à 1262, époque où il fut appelé à l'évêché du Puy. L'église de Savignieu était d'une belle architecture gothique des XII^e et XIII^e siècles, moins grande toutefois mais plus élancée que l'église de Notre-Dame de Montbrison, autant que nos souvenirs peuvent

SAVIGNIEU. 31 nous la retracer. Détruite depuis bien des années, nous croyons la voir encore, vers 1825, époque de sa démolition; ses piliers, composés chacun d'un faisceau de colonnettes gothiques, ne supportaient plus les voûtes effondrées de ses nefs. Deux rosaces, dépouillées de nervures et de vitraux, laissaient passer aux deux bras du transept un jour sans mystère, et les grandes baies du chœur livraient à tous les orages le sanctuaire désert. L'église du prieuré était en même temps l'église de la paroisse de Savignieu. Un autel particulier était spécialement affecté aux fonctions curiales que remplissait* un prêtre séculier placé sous la dépendance du prieur. En sus du grand autel au milieu du chœur, il y avait deux chapelles terminant les nefs latérales. L'une de ces chapelles était réservée au curé de la paroisse; dans l'autre, connue sous le nom de chapelle • • • du Vernet, était placé l'autel de la Vierge honorée d'un culte spécial sous le nom de Notre-Dame de Chartres fde CastrisJ. Nous traduisons ainsi ce mot latin d'après des titres du XVIII^e siècle, trouvés dans les archives du prieuré, bien que la ville de Chartres ait été désignée dès le V^e siècle sous le nom de Caimutensis. Le mot de Castrls^ écrit très-lisiblement, dans les titres du XV^e siècle, ne permet pas cependant d'y voir une abréviation de Car?iute7isis, Quoi qu'il en soit, nous avons cru devoir nous conformer au texte français. Notre-Dame de Chartres était en grande vénération

3-2 LES COUVENTS DR MONTBRISON. dans l'église de Savignieu, et Ton y voyait «o/i image (sa statue) dès Tannée 1417. Cette chapelle, éclairée par trois fenêtres, était ornée de beaux vitraux, dûs à la générosité de Robert de Bonneval , dont nous parlerons au chapitre suivant. Notre-Dame de Chartres (Eure-et-Loir) était au moyen-âge un lieu célèbre par les nombreux pèlerinages que la dévotion à la Mère de Dieu y attirait. La Vierge de Fourvière n'était pas alors en grand renom. Notre-Dame de Chartres, au contraire, s'était signalée non-seulement par de nombreux secours procurés aux pèlerins, mais encore et principalement par la protection dont elle semblait avoir couvert la France dans une grande et douloureuse circonstance. Le roi Jean était prisonnier de l'Angleterre; l'armée anglaise campait sous les murs de Chartres; Edouard III, son chef victorieux, ne voulait entendre à aucune proposition de paix; toutes les ressources de la diplomatie pour arrêter le vainqueur paraissaient impuissantes, lorsqu'un orage violent, dont les historiens de l'époque ont tous gardé le souvenir, causa dans, l'armée anglaise un si grand désastⁱe que mille hommes d'armes et six mille chevaux y trouvèrent la mort. Le monarque anglais crut y voir une menace du Ciel, et consentit à signer la paix de Brétigny. La France religieuse de cette époque fit honneur à Notre-Dame de Chartres du cataclysme qui était venu si à propos éclater sous ses remparts, La chapelle dédiée dans l'église de Savignieu k la Vierge de Chartres est peut-être le souvenir d'un pè

SAVIGNIBU. 33 Ierinage fait à Chartres, ou, plutôt, le témoignage de la reconnaissance de quelque seigneur forézien dont la bannière flottait dans cette grande lutte de la France contre l'Angleterre. Ce qui me porte à cette dernière opinion, c'est la persistance dans notre prieuré de la dévotion à Notre-Dame de Chartreâ. Elle a, en effet, subsisté pendant plus de trois siècles. Une pareille constance ne devait pas s'appliquer à un fait individuel, mais bien à un grand souvenir historique, à un événement important pour le pays, comme la délivrance de nos envahisseurs. Une troisième chapelle, placée sous le clocher de l'église de Savignieu, était consacrée au service d'une prébende dite de Saint-Thomas, dont la fondation est antérieure à 1468; le fondateur de cette prébende nous est resté inconnu. Elle possédait un terrier renouvelé, en 1488, par Rolandon, et dont les rentes étaient assises à Merlieu, Vergnon, la Croix-de-l'Orme (paroisse de Savignieu), à Grézieu, au Pont-d'Ecotay et à GardeOontiol. Ces rentes avaient une certaine importance, car nous verrons qu'en 1782, à l'époque de la suppression du prieuré, le bénéfice d'icelle prébende appartenait à Dom Jacques de Mathieu, prieur de l'abbaye de Saint-Austremoine, d'Issoire. Le curé de Savignieu était, comme nous l'avons dit, sous la dépendance du prieur, ce qui produisit entre eux de nombreux conflits. L'autel qui, dans l'église du prieuré, avait été assigné au curé pour y faire les fonctions curiales, était lui-même matière à contestation : l'archevêque de Lyon avait le droit Tome 1. 3

34 LES COUVENTS DE MONTBRISON. d'exercer une surveillance sur les églises de son diocèse. En vertu de ce droit, Charles de Boiu'bon voulut, en 1447, visiter Téglise de Savignieu; les moines s'y opposèrent, faisant valoir lés franchises et privilèges de Tordre des Bénédictins qui ne relevait que du pape. L'archevêque de Lyon protesta, disant que l'église de Savignieu était paroissiale et soumise à sa juridiction. Jean Firmintis, alors sacristain de Savignieu, porta plainte contre l'archevêque à l'abbé de la Chaize-Dieu; ce dernier obtint du pape, en 1448, une bulle qui interdit à l'archevêque de Lyon le droit de visiter le grand autel de l'église de Savignieu, mais lui réserva ce droit sur l'autel de la paraisse où repose le SaintSacrement. . Ce n'était pas toujours des questions d'honneur qui faisaient l'objet de leurs contestations réciproques, c'étaient aussi des questions d'argent. Le prieur de Savignieu, en sa qualité de curé primitif des trois paroisses de Montbrison, percevait les dîmes dans l'étendue de ces paroisses. Mais en se déchargeant sur un vicaire des fonctions curiales qu'il remplissait autrefois, il lui avait créé, selon l'usage, un revenu pour son entretien, appelé portion congrue. La fixation de ce revenu dut varier selon les temps. Dès l'année 1600, il avait donné lieu à une longue contestation qui se termina par une transaction du 18 avril 1604. Cette transaction avait stipulé en faveur du curé de Saint-André, pour lui tenir lieu de sa part dans les dimes, une rente annuelle de huit asnées de vin, deux septiers de seigle, un de froment et dix

SAVIGNIBU. 35 huit livres en argent que le prieur devait' payer au curé. Cette transaction fut bientôt mise en oubli par le prieur commandataire^ M" Jean Hardier, abbé de Saint-André (1); mais il rencontra dans M" Pierre Grata, curé de Saint-André, un adversaire qui sut d'autant mieux, réclamer ses droits qu'il appartenait à une riche famille montbrisonnaise dont un membre était conseiller au bailliage. Un procès fut entamé; la mort de M. Grata le suspendit; mais, en 1633, il était repris par son successeur. M" Léonard Gueydet; et, en 1640, après deux arrêts, le prieur Hardier se vit de nouveau condamné à exécuter la transaction de 1604, ou à payer la rente annuelle de 300 livres (2). Claude Henry s, notre jurisconsulte forézien, qui nous a conservé le souvenir de ces procès, fait à ce sujet quelques observations qui, je le crois, sont le reflet de l'opinion publique à son époque. Cette opinion n'était pas favorable aux prieurs. « Les curés « qui sont à présent, dit-il, n'étaient autrefois que « vicaires ad tempus, appelés au secours et soula« gement des prieurs. Mais, depuis que ceux-ci de « leurs vicaires temporels en firent de perpétuels, et « pour s'exempter de peines la rejetèrent sur eux, « il y a lieu de s'étonner comme il purent quitter la « fonction curiale sans quitter ce qui est destiné pour ce icelle, comme ils purent séparer les choses qui sont (1) Les Bénédictins possédaient en France deux abbayes du nom de SaintAndré : à Vienne en Daupbiné , et à Viileneuve-les- Avignon. (2) Claude Henrys, t. 1•^ p. 127.

36 LES COUVENTS DB MONTBRISON. c inséparables^ savoir : le titre et le revenu ^ la peine c et la récompense^ Toffioe et le bénéfice. Ces réflexions si vraies sont la condamnation de tout le système des dignitaires de l'Eglise à cette époque^ depuis le plus humble prieur jusqu'à l'abbé commandataire^ jusqu'à l'évêque qui s'inquiétait si peu de la résidence dans son diocèse. Le curé de la Madeleine (troisième paroisse de Montbrison) ne recevait du prieur aucune somme à titre de portion congrue; mais comme cette paroisse s'étendait en grande partie sur la campagne^ au nord de la ville, le curé percevait une portion des dimes qui, depuis longtemps, lui avait été abandonnée par le prieur. Un pareil antagonisme devait sans cesse donner

SAVKINISU. 37 naissance à des contestations; aussi ^ les voyaitH)n parfois éclater pour des sujets les plus futiles. En 1682, M^r Jean Faure, vicaire perpétuel de l'église de Savignieu^ ayant fait élaguer les branches d'un ormeau planté devant la porte du monastère (un Sully sans doute) , le prieur Iraberdis et les religieux revendiquèrent les branches coupées; de là un procès au bailliage et jugement qui déclara que l'emplacement occupé par cet arbre appartenait au couvent. En 1678, à l'occasion des fonds baptismaux noi>vellement construits dans l'église, un traité en avait réglé l'usage entre le prieur et le curé. Ce traité donna lieu à plusieurs procès, jusqu'au jour où des amis communs intervinrent et amenèrent une transaction plus claire ou plus explicite. Nouveau procès, en 1714, entre Jacques de la Cîodre, prieur claustral, et Joseph Ribéron, curé, au sujet du droit de bénir les cierges présentés par les fidèles le jour de la purification (2 février), droit réclamé par les deux parties. Les écritiu*es produites à l'occasion de ce procès nous révèlent les reproches que les concurrents se faisaient l'un à l'autre. Suivant les moines, le curé refusait d'assister aux cérémonies de la Semaine sainte; il avait usurpé le droit de faire les processions de la Fête-Dieu, et de chanter des grands-messes les dimanches et fêtes de l'année. Le curé, de son côté, reprochait aux moines de lui avoir fermé l'entrée de la sacristie, bien que ses prédécesseurs aient contribué à sa construction; de chanter leurs offices dans le chœur, aux mêmes heures et

38 LES COUVENTS DE MONTBI[^]SON. pendant qu'il célébrait les offices de la paroisse. On comprend quel trouble un pareil antagonisme devait amener dans les cérémonies religieuses. Les procès occasionnés par ces diverses contestations occupèrent le bailliage de Montbrison pendant près de vingt ans, de 1714 à 1735. Le couvent était alors occupé par trois moines : Dom Jean-Marie Palerne, prieur claustral, Dom Noël Blachon, doyen, et Dom Mathieu Duchon, dépositaire; la cure était toujours administrée par Joseph Ribéron. Cette mésintelligence les amena à partager le pré de Foris donné par Robert de Bonneval, et dont, jusqu'à ce jour, ils avaient joui en commun. D'autres procès surgirent en 1751, et pour y mettre un terme, les moines, faisant revivre d'anciens usages tombés depuis longtemps en désuétude, réclamèrent le privilège exclusif de faire les fonctions curiales et de réduire au simple rôle de vicaire le prêtre qui, depuis plusieurs siècles, avait le titre de curé et en remplissait les fonctions. Les curés, comme on pense, durent protester avec une nouvelle énergie. De là nouveaux procès. Nous sommes portés à croire que ces tiraillements entrèrent pour beaucoup dans la décision que prit l'archevêque de Lyon, en 1780, de supprimer le prieuré de Savignieu, comme nous le verrons plus loin.

SAYIGNIBU. 39 CHAPITRE III Rentes du prieuré, — Prébende du Vemet. — Les Vaudois (hérétiques). — Les bienfaiteurs du prieuré. — La vicarie de Saint-Thomas. Bien que les droits du prieur sur toutes les paroisses de Savignieu et de Montbrison ne fussent pas seulement honorifiques, ils devaient être néanmoins d'un faible produit, et aller en diminuant à mesure que la ville de Montbrison se développait en dehors de l'enceinte de son château, et que ses trois paroisses prenaient plus d'importance. Mais le fondateur du prieuré, ou les comtes sçs successeurs, lui avaient accordé des droits plus productifs. Ces droits consistaient en une prime sur les denrées exposées en vente sur le marché de Montbrison à certains jours de l'année. Il est probable que ces primes ne portaient que sur les menues denrées; car nous savons, par un acte de la fin du XII^e siècle, que les droits à percevoir sur les grains, lesquels droits étaient appelés grande leydej avaient déjà été donnés par Guy P^{III}, comte de Forez, pour l'entretien de l'hôpital des pauvres, qu'il venait de transporter de l'enceinte de son château sur la rive droite du Vizézy (1). (I) L'hôpital des pauvres, contenant quinze lits, avait d'abord été fondé par

40 LBS COUVENTS DE MONTBRISON. Le prieur réclamait le droit de percevoir la petite leyde le vendredi de chaque semaine[^] plus[^] la veille des fêtes de la Nativité et de tous les Saints. Ces mêmes droits étaient réclamés par les frères ou chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem [^] dont la maison avait été fondée en 1154, par le comte Guy II, au milieu d'un grand pré situé au matin de la ville et au nord de la rivière, d'où lui était venu le nom de Saint-Jean-desPrés (1) . Toutefois , les chevaliers ne réclamaient ces droits que la veille de la Nativité et de tous les Saints. Enfin, deux personnages importants de cette époque : Jean de Saint-Priest, seigneur d'Apinac, et Guichard de Marcieu, seigneur de Marcieu et de Grézieu, prétendaient aussi à ces mêmes droits. Nous ignorons sur quel titre chacun des concurrents établissait ses prétentions, nous savons seulement que, vers 1190, Guy, sénéchal du comte de Forez, donna à V hôpital de Saint-Jean ou commanderie le village de Payn et ce qu'il possédait sur le marché de Montbrison (2). C'est sans doute sur cette donation que les chevaliers de Saint-Jean appuyaient leurs droits. Quoi qu'il en soit, le 24 janvier 1196, une transaction eut lieu entre les deux seigneurs sus-nommés, d'une part, et noble Robert de Châteauneuf , précepteu* des commanderies Guillaume l'ancien , comte de Fores, dana le château même de Montbrison, ven 1109. [BUtaire de\$ dtctet dt Bourbon ti du comiet de Forez, par La Mure, t. 3i preuves p. 21 et supplément p. 303. — Cl. Henrys, t. 1*', p. 99. "[^] Biitoire du Forez, par Aug. Bernard, t. 1*% p. 129.) (1) Hifioire du Forez, par Aug. Beznazd, t. 1*% p. 17a. (2) Bévues Forézienne, 1870, p. 10.

SAYIGNIEU. 41 de Chazelles et de Montbrison^ de religieux Pierre Solabri, procureur-général des mêmes commanderies, et M"* Robert de Bonneval, Jean de la Tillère (de Tilleria), prieur et religieux de Savignieu, d'autre part. Ce traité fut fait en présence de Jean Chazalletton, frère de Saint-Jean de Montbrison, et de Jean Bernard, frère de Chazelles. Par ce traité, les droits de leyde à percevoir le vendredi de chaque semaine, jtisqu^à la cloche des Vêpres, fqrent réservés aux seigneurs de Saint-Priest et de Marcieu ; quant à ceux à percevoir le samedi avant les fêtes de la Nativité et de tous les Saints, ils furent partagés par tiers entre les deux seigneurs sus-nommés, le commandeur de Saint-Jean de Montbrison et le prieur de Savignieu. Il est probable que ces deux samedis correspondaient à quelques foires ou marchés importants de la localité. Ce traité eut lieu, du consentement des parties intéressées, par l'entremise de la Cour des Comptes de Forez; il est signé de Pierre Estevenon, bachelier ez-lois, et d'Amédée Verd(l). En sus de ces droits sur le marché de Montbrison, le prieuré de Savignieu possédait des immeubles sur la paroisse de Moind, joignant à ceux sur lesquels on venait de construire le nouvel hôpital de Montbrison; c'est ce qui résulte d'un consentement donné en (1) Un acte de 1237, donné par Mahaut de Gourtenay, femme de Guy IV, accorde aux hospitaliers de Saint-Jean de Montbrison de prendre les pieds et langues des bœufs et les filets des porcs flmnJbi porcorwn) qui seront tuée à MontbrispQ la. veille des fêtes de tQus les Saints,

42 LES COUVENTS DE MONTBRISON. janvier 1232, par le prieur de Savignieu, qui permet à l'hôpital des pauvres, a que le regoux (les égoûts?) a des maisons dudit hôpital tombe sur eux jusques à a leur chauffour (leur four?) (1). Outre la propriété de certains fonds, le prieuré de Savignieu percevait aussi des cens nombreux sur les deux rives du Vizézy, même sur les terrains où furent assis les bâtiments de l'hôpital de Montbrison, alors paroisse de Moind; et, en 1217, le prieur de Savignieu céda, moyennant récompense, dix deniers de cens « qu'il avait sur la maison où a été édifié ledit hôpitali^). » Il prélevait aussi des dîmes sur plusieurs points de la province : 1" Dîme de Montrond, levée sur les blés et seigles récoltés à Montrond, Chalain-Ie-Comtal, Boisset et Grézieux. Cette dîme était très-faible et ne se levait pas certainement à la dixième gerbe; car, en 1288, elle était affermée au prix minime d'un septier de seigle par an, à moins d'admettre qu'à cette époque la plus grande partie des terres était inculte (3). 2"* Dîme de Merlieu et de Vergnon, deux hameaux de la paroisse de Savignieu, vendue, en 1567, à Gabriel de Tréméoues de Barges, seigneur de Merlieu, au prix de 400 livres. 3* Dîme de Bar, Contéol, la Rivière, Connot et Pa/l) Inoefntaire det tOreê du comté de Forez, par Âug. Ghaverondier, p. 403. (2) Id. id. id. id. p. 403. * (3) Le septier valait au plus 15 à 16 bichets d'environ 20 litres chacun.

SAVIGNIEU, 43 parolles^ vendue, en 1567, à Michel Trunel, au même prix de 400 livres. 4* Dîme de Saint-Julien-larVestre, au mandement de Cervières, vendue dans le même temps 140 livres à Jean Advignon. 5® Dîme d'Arthun, vendue la même année au prix de 52 livres 10 sols à Denis Déparcieux. 6* Dîme de Saint-Paul-d'Epercieux; 7** Dîme de Sérizieu, au mandement de Sury-leComtal; ces deux dîmes furent vendues en la même année, 1567, à M** Verdier, au prix de 107 livres. Nous n'avons pu découvrir quels étaient les donateurs de toutes ces dîmes; mais nous sommes assez portés à en faire honneur au comte de Forez, fondateur du prieuré. La vente de toutes ces dîmes, faite la même année pour un capital important à cette époque, se rattache sans doute à un grand événement que les archives de Savignieu ne nous ont pas révélé. Mais en rapprochant la date de ces ventes (1567) de celle de la prise de Montbrison par les protestants (1562), on peut admettre, avec une grande vraisemblance, que ces capitaux furent employés à réparer les ravages commis par les hérétiques. Un mémoire du XVII^e siècle, dont nous parlerons plus loin, nous apprend, en effet, qu'en cette année Montbrison fut mis au pillage, et que le monastère de Savignieu, particulièrement, fut ruiné et brûlé de fond en comble. Le capital de ces dîmes dut être employé à la reconstruction du couvent.

44 LES COUVENTS DB HONTBRISON. Le prieuré de Savignieu tenait de la générosité de Gaudemar d'Ecotay[^] damoiseau[^] et de Jacquette[^] sa femme [^] à titre de franc-fief[^] un vaste ténement[^] situé tout auprès de Montbrison[^] sur la paroisse de Moind. Ce ténement est circonscrit[^] dans Vacte de donation de 1250[^] de la manière qui suit : d'une part[^] par le chemin qui tend de l'infirmier ie de Moind (la maison des ladres ou de Saint-Lazare) à la villa de Cromairieux en passant par les Purelles ; de Cromairieux à la Bruyère (1) (BruieriamJ ; de la Bruyère à Mauretio; de Mauretio à la rivière de Vizézy; de là, en remontant le cours de la rivière jusqu'au pont de l'hôpital des pauvres de Montbrison, et enfin de ce pont, en suivant le chemin qui conduit à Moind, jusqu'au carrefour où furent brûlés les vaudois, près de l'infirmierie de Moind fusqvs ad trevum vM fue[^] mut vaJdenses combTistij prope infirmaria Modonii). Ce vaste canton, donné par Gaudemard d'Ecotay, comprenait la plus grande partie du territoire des Purelles[^] celui de Charlieu et la portion méridionale de la commune de Savignieu; il était alors, comme de nos jours, en grande partie planté en vignes. Les vaudois dont parle le titre de 1250 que nous venons de citer, rappellent ces hécatombes humaines que l'intolérance religieuse se faisait un mérite d'offrir à Dieu. Le supplice de ces vaudois, ou disdples de Valdo, (I) En 1677, IC* Manis, prieur commandatallrOi traitait avec noble Jean de Lesgallery, conseiller au bailliage de Montbrison, sur les dîmes que ce dernier lui devait pour son domaine de la Bruyère.

SAVIONIBU. 45 brûlés sur le territoire de Moind y aux portes de Montbrison^ est peut-être le dernier acte de la persécution sanglante que la ville de Lyon exerça contre eux^ vers 1190, et qui décida leur retraite dans le Dauphiné et dans le Piémont. M. Auguste Chaverondier, dans sa publication de V Inventaire des titres du comté de Foirez j mentionne (p. 664) « deux sentences profférées par l'incc quisiteur de la foy, à rencontre de plusieurs hérèges « (hérétiques) du paî de Fourez. Donné au mois de « juing, Tan 1235. » Remarquons la date de ces condamnations d'hérétiques en 1235, c'esirà-dire antérieures de quinze ans à l'acte de 1250 qui rappelle le supplice des vaudois comme un fait important, encore présent à la mémoire de tous. Aussi, nous pensons que ces deux sentences se rapportent aux victimes brûlées à Moind. Remarquons encore que le carrefour ou les vaudois subirent leur cruel supplice n'était pas le lieu ordidaire de ces lugubres exécutions. Le père Fodéré(1) nous apprend, en effet, qu'à Montbrison on brûlait les hérétiques sur une place située dans la partie haute de la rue Tupinerie , entre la rivière de Vizézy et le couvent des Ciordeliers. Mais cette place n'était sans doute pas assez grande pour cette solennité, et le carrefour de Moind, près de l'hôpital des lépreux, offrait un théâtre plus vaste à la foule avide du supplice de ces malheureux. (1) Higtùire dei Couvent» de Saint-Franemt.

46 I[^]S COUVENTS DE MONTBRISON. Le prieuré de Savignieu possédait encore une reite appelée de Saint-Sulpice, qui se levait sur cette paroisse et sur celle de Bussy, de Saint-Etienne-leMolard et autres lieux circonvoisins. Cette rente lui avait été donnée, vers 1300, par noble Louis du Vernet (de Verneto), pour la dotation d'une prébende par lui fondée dans une chapelle de l'église de Savignieu. Cette rente, suivant un terrier, renouvelé en 1470 par Jean Bonnefoi, notaire, produisait un revenu de cent sols viennois et deux septiers de seigle. Elle était affermée, en 1620, à M^{*} Etienne Rajat, juge de Bussy, au prix annuel de 24 livres. Au XVIII^e siècle, elle fut vendue à M. Girard de Beauvoir, sous la rente annuelle de 35 livres que MM. de Rochefort (d' Arthun), héritiers des de Beauvoir, payaient encore peu de temps avant la révolution. Le prébendier titulaire de cette rente était tenu à dire pour la famille du Vernet deux messes par semaine, le mardi et le samedi. Mais à compter du XVIII^e siècle, cette prébende était supprimée. Les religieux de Savignieu disaient toutefois, à l'intention du fondateur, soixante-six messes basses par an, les messes de fondation ayant été taxées à dix sols par l'ordinaire, ce qui représentait, à peu près, les 35 francs de rente payés par MM. de Rochefort. Nous n'oserions affirmer que Louis du Vernet fut le fondateur de cette chapelle. Toutefois, il y avait son tombeau, et, dès l'année 1347, elle était appelée de son nom. Nous devons ajouter que, cette même année,

SAVIGNIKU. 47 par son testament du 27 mars, Barthélémy du Vernet, son fils, chanoine de Notre-Dame de Montbrison, fit une nouvelle donation au prieuré de Savignieu : une rente de vingt sols, dont cinq devaient être distribués en aumônes sur le tombeau de son père, dans la chapelle du Vernet. Il avait aussi fondé une prébende à Tautel de Saint-Michel, dans l'église de Saint-André de Montbrison (1). Les du Vernet, seigneurs de Champ, dès le XII^e siècle, étaient déjà une famille importante du Forez. Guillaume, l'un d'eux, était, en 1291, sixième doyen du chapitre de Montbrison, et en même temps chanoine et comte de Saint-Jean de Lyon, titre qu'on ne pouvait acquérir qu'en justifiant de seize quartiers de noblesse (2). Il est probable, toutefois, que Guillaume du Vernet ne put faire cette preuve, car il venait lui-même d'être anobli par le comte de Forez, à cause des grands services qu'il lui avait rendus (3); à moins qu'il n'y eut alors, comme aujourd'hui, des accommodements avec le ciel, ou des supercheries nobiliaires. Jocerand du Vernet, damoiseau, fils de Pierre, chevalier, était investi par le comte de Forez des droits de haut justicier sur les territoires de Savignieu et de (1) Chronique de Notre-Dame-de-l'Espérance de Montbrison, par l'abbé Renon, p. 515. (2) Chronique de Notre-Dame-de-l'Espérance de Montbrison, par l'abbé Renon, p. 59. (3) Histoire des ducs de Bourbon, par La Mare et de Qiantelauze, t. 3. Pièces supplémentaires, p. 244.

48 LES COUVENTS DE MONTBRISON. Montbrison (1317 à 1333) (1). C'est sans doute à cause de ce titre que Louis du Vernet voulut avoir son tombeau dans une chapelle de Savignieu. En 1363, un autre membre de cette même famille, Pierre du Vernet, juge du Forez et professeur ez-lois, était chanoine de Montbrison. On voit encore dans l'église de ce chapitre, au fond de la nef gauche, la statue antique de ce chanoine, posée sur un tombeau mo(Jerne. On trouve les du Vernet seigneurs du Vernet (SaintGalmier) et de Champs en 1270; de la Salle (Feurs) en 1321; de Rivas, de Magneux-leOabion (SaintLaurent-la-Conche) , d'Estain (Virigneux), de Boissailles (Valeilles) en 1486; de la Garde (Saint-Thomas) de 1301 à 1634; de la Varenne (Salt-en-Donzy près de Feurs) en 1619. Cette branche de Feurs, que je persiste à rattacher à la grande famille du Vernet (quoi qu'en ait écrit la Revue ForéziennSj 1867, p. 98), a jeté son dernier et plus grand éclat dans la personne de Guichard du Vernet, le plus grand anatomiste du XVIP siècle, mort à Paris en 1730 (2). Le prieur de Savignieu jouissait encore des droits de lods et ventes sur un grand nombre d'héritages situés dans les mandements de Feurs, Virigneux, Saint-Laurent et Marclop. Le prieuré ne conserva pas longtemps cette source de revenu. La cour de Rome (1) Noms féodaux, par Bettencour, p. 988. (2) Voir mon Histoire de Feurt, p. 324.

SAVIGNIEU. 49 ayant demandé, en 1479, un subside au clergé de France, Tarchevêque de Lyon taxa notre prieuré et celui de Valfleury qui en dépendait à mille écus. Cette somme, très-forte pour Tépoque, est une preuve évidente de l'importance et. de la richesse do Savignieu dans ces temps reculés; mais il était difficile de la trouver dans les coffres de ces prieurés. Il fallut recourir à des expédients, vendre ou engager les biens de la communauté. Nous n'avons pu découvrir si nos religieux parvinrent à payer un impôt aussi lourd, ou s'ils obtinrent la remise d'une partie; ce que nous savons par un acte du 28 mars 1479, c'est que ces droits de lods sur les quatre paroisses susnommées furent vendus aux enchères, avec l'autorisation de l'archevêque de Lyon, et adjugés à Jean Cozon, garde-des-sceaux du bailli de Forez, au prix de trois cents écus, payables dans huit jours, à Lyon. Parmi les autres revenus de notre prieuré, nous trouvons une dîme qui se levait au ténement d'Ecotay, d'Hartier et autres lieux, en la paroisse de Moind; mais nous n'avons pu découvrir le nom du donateur. La perception de ces dîmes en nature était pour les possesseurs une source de tracasseries, surtout pour les établissements religieux. De leur côté les seigneurs, dont les terres supportaient ces dîmes, croyaient en les rachetant reconquérir un démembrement de leur autorité; les parvenus d'alors pensaient aussi se donner un relief en achetant des dîmes auxquelles ils donnaient plus tard le nom de rentes nobles. Tome 1 . 4

50 LES COUVENTS DE MONTBRISON. Le 10 mars 1646, devant Barrieu, notaire à Montbrison, la dîme d'Ecotay fut vendue par Guillaume Roux, sacristain de Savignieu, à Messire Christophe de Talaru, marquis de Çhalmazel, baron d'Ecotay, moyennant une redevance fixe et annuelle de vingt-trois bichets de seigle. Cette rente fut servie, plus ou moins exactement, jusqu'en 1793, par Louis- Anne de Saint-Martind'Aglié, comte de Rivarol, seigneur d'Ecotay en 1750; par François- Joseph Gaëtan de Saint-Martin, marquis de Saint-Germain, son neveu et son héritier, et par Charles-Emmanuel de Saint-Martin, son fils; ce- dernier était major des gardes du roi de Sardaigne et son premier écuyer. Ce fonctions le retenaient à la cour de Turin, et ses intendants oubliaient ou négligeaient le service de la rente due à Savignieu ; mais le prieur savait réclamer ses droits; et vers 1770, il faisait saisir la baronnie entière d'Ecotay, pour obtenir le paiement de ses vingt-trois bichets. Les moines de Savignieu, soit à cause de leur éloignement de la ville de Montbrison (environ un kilomètre), soit plutôt par suite de la jalousie que leur portaient les autres églises de la ville, ne paraissent pas s'être beaucoup attiré la sympathie des habitants; du moins elle ne s'est pas manifestée par de nombreuses donations en leur faveur. Ces moines bénédictins, retirés au fond de leur cloître, vivant d'une vie toute intellectuelle, avaient, à coup sûr, moins de rapport avec nos populations que les humbles disciples de Saint-François, les Cordeliers, qui vinrent s'établir

SAVIGNIEU. 51 à Montbrison, vers 1237. Les moines de Saint-François vivaient, en effet, de la vie du peuple; c'était un ordre démocratique, si l'on peut parler ainsi, et qui ne devait guère sympathiser avec l'aristocratie intellectuelle des Bénédictins. Aussi, avons-nous relevé peu de donations, ou fondations pieuses, faites au prieuré de Savignieu; les pieux comtes de Forez, eux-mêmes, ne paraissent pas avoir porté uñ grand intérêt à une fondation qui cependant émanait de l'un d'eux. Le couvent des Cordeliers de Montbrison, au contraire, quoique fondé par un vicomte de Lavieu, était choisi pour la sépulture des comtesses de Forez et des plus grandes familles de la province; la noblesse, la bourgeoisie, le peuple, les artisans, tous aimaient ces moines mendiants et avaient foi dans leurs prières. La fondation des Cordeliers dans la ville de Montbrison dut être , selon nous, le principal obstacle à l'épanouissement du prieuré de Savignieu, et nous n'oserions affirmer que l'opposition que firent nos Bénédictins à la fondation du chapitre de Montbrison, l'œuvre de prédilection du comte Guy IV, n'ait pas été pour quelque chose dans la préférence qu'eux et les comtesses accordèrent aux (Jordeliers de Montbrison sur les Bénédictins de Savignieu. Quoi qu'il en soit, les 'donations qui leur furent faites étaient peu nombreuses, et la source en était tarie dès le commencement du XVP siècle. En 1239, notre pieux comte, Guy IV, leur légua, dans son testament, une rente annuelle de 10 sols.

52 LES COUVENTS DE MONTBRISON. payable à la Toussaint, pour le service de son anniversaire (1), En octobre 1265, le comte Renaud affranchit de tout impôt les hommes qui demeuraient in villa et parochia Savigniaci, Montisbrisonis, de Cromay-rieUj Loveil et Berbignieu. On remarquera que la paroisse de Savignieu est citée avant celle de Montbrison , ce qui prouve encore la prééminence de Savignieu; quant aux localités de Cromérieux (paroisse de Prétieux), Berbignieu (près de Savignieu), Loveil (cette dernière nous est inconnue), elles dépendaient immédiatement de la justice de Savignieu (2). Le même comte Renaud, par son testament de 1270, donna à chacun des prieurés conventuels de son comté une aumône de 100 sols viennois pour sa subsistance. Le prieuré de Savignieu fut compris dans cette distribution. Antérieurement à 1300, AP Jean Réginald fit donation à notre prieuré d'une rente de 15 sols viennois pour son anniversaire, celui de sa mère et de son clerc Astorge. Cette rente était assise sur une terre située à Montbrison, entre le couvent des Cordeliers et la rivière de Vizézy. Cette terre appartenait, au Xlir siècle , au couvent des sœurs Pénitentes de Montbrison, et leur prieure, Marguerite, passait, en 1304, un renouvellement de cette rente en faveur de notre prieuré. (1) Histoire des diics de Bourbon, par La Mure et de Ghanthelauze, t. 3, p. 50. (2) Id. id. id. id. t. 3, p. 59.

SAYI6NIBU. 53 En 1322, un nommé Thomas Doceti, de Montbrison, remit au prieur, AymardCherzala, un capital de 100 livres, dont la rente était destinée à la fondation d'un anniversaire dans l'église de Savignieu au jour de son décès. Nous avons vu dans les pages précédentes que deux membres d'une grande famille forézienne, Louis du Ver net, en 1300, et Barthélémy du Vernet, en 1347, firent des donations importantes au prieuré. En 1348, Pierre Puy, de Montbrison, créa en faveur du prieuré une rente annuelle de 3 sols, devant Jacquemet de Vinols, notaire à Montbrison. Le 6 septembre 1 363, par acte passé devant le même notaire, Pierre-Georges de Pélégot et Andrée Poncet, sa femme, firent donation de tous leurs biens au prieuré de Savignieu. La note qui nous a fourni ce renseignement ne mentionne ni la situation ni l'importance des biens donnés; mais elle nous apprend que Philippe du Tronchet remplissait alors la charge de prieur ; que ce couvent avait un sous-prieur, Jacques N..., et trois moines nommés Jean Chardin, Jean Gerland et Durand Girin ; et que les fonctions de curé étaient remplies par Jean Senol. En 1394, Arthaud de Boisvair, d'une des plus grandes familles du Forez de cette époque, créa une rente, dont le chiffre nous est resté inconnu, en faveur du prieuré, gouverné alors par M'* Etienne de la Grange, bachelier en droit et lettres, prieur de Savignieu. Ce dernier était, en 1399, juge de la Cour de Forez,

54 LES GOUVERNANTS DE MONTBRISON. Le 1^{er} août 1404, M^{re} Robert de Bonneval, de Charlieu, licencié en lois, ancien juge de la même Cour et juge particulier des terres dépendantes du chapitre de Montbrison, fit son testament devant Mouret, notaire à Montbrison. Par cet acte, il élut sa sépulture dans l'église de Savignieu, en la chapelle de la bienheureuse Marie, dans laquelle il avait fait faire trois vitraux (tres vitreas); pour l'entretien de cette chapelle, il donna son grand pré, de douze sétérées ou environ, situé à Foris (paroisse de Savignieu), dont le revenu appartiendra par moitié à frère Jacques Bocheti, moine et sacristain du couvent, et au curé de Savignieu, présent et à venir. Par le même testament, et par un codicile du 8 août de la même année, il fonda deux prébendes dans l'église de Saint-Pierre de Montbrison, sa paroisse, dans la chapelle qu'il a fait dernièrement bâtir en l'honneur de la Sainte-Vierge et de saint Luc. La première de ces prébendes fut dotée des maisons, jardin et colombier qu'il possédait à Montbrison, vers Saint-André, dans la rue appelée Stolarum, et d'un pré situé au Breuil; à la seconde prébende il donna une maison située en la même ville, rue de Cordoneria; la collation de ces prébendes fut attribuée au doyen et chapelain de l'église de Notre-Dame de Montbrison; et pour la fourniture à ces deux prébendiers de chandelles et autres choses nécessaires à la chapelle (candelas et alia necessaria), il donne à la luminaire de l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul la moitié des rentes qu'il possède à Berbignieu

SAVIGNIBU, 55 (paroisse de Savignieu), et à M^r Jean Thoinon, curé de Saint-Pierre, son bréviaire, à la charge de le vendre et d'en acheter, avec le prix en provenant, un missel pour le service de ses deux prébendiers (1). Parmi les autres legs pieux contenus dans ce testament, nous remarquons une rente au chapitre de Notre-Dame de 27 livres tournois ou francs d'or; aux Frères Mineurs de Montbrison (les Cordeliers), un legs de 100 sols, une seule fois; au chapelain de Saint-Jean-des-Prés, dix francs d'or, en sus de ce qu'il lui a déjà donné, et au curé actuel ou futur de l'église de Saint-Pierre et de Saint-Paul la pension annuelle d'un barrai de vin, de 7 sols tournois et une rente directe acquise d'Arthaud de Blins (ou de Bluis) dit de Léznignieu. Son clerc Jean Bothéon reçut, pour les nombreux services qu'il lui avait rendus, une coupe d'argent et une cuve ou tine placée dans son pressoir au château de Montbrison. Enfin, il institua pour son héritière universelle sa parente (cogiiatam suant), Jeanne de Belmont, femme d'André Audebert, bourgeois de Montbrison. Robert de Bonneval mourut en 1408. Il avait choisi sa sépulture dans l'église de Savignieu, en souvenir d'autre Robert de Bonneval, un de ses ancêtres sans doute, qui était prieur de ce couvent en l'année 1154. Nous n'avons pu savoir quelle fonction ecclésiastique (1) Un bréviaire était à cette époque, avant l'invention de l'imprimerie, un objet rare; peu de prêtres en possédaient; mais chaque église en avait un, retenu par une chaîne au lutrin qui le portait.

56 LES COUVBNTS DE MONTBRFâON. Robert de Bonneval, le testateur, avait remplie; si même il était engagé dans les ordres, comme semble l'indiquer le legs qu'il fait de son bréviaire. L'abbé Renon en parle dans sa Chronique de Notre-Dame-d* Espérance de Montbrisonj p. 532. Auguste Bernard ("Histoire du ForeZj 1. 1", p. 343) fait aussi mention d'un Robert de Bonneval, procureur général au bailliage de Forez, en 1372; il était en même temps membre du conseil privé de Louis II de Bourbon, comte de Forez, et de la comtesse douairière Jeanne, alors que tous les deux se disputaient l'héritage du comte Jean II, mort sans enfant. Cette confiance des deux prétendants dans Robert de Bonneval est une preuve de son mérite et de la haute position sociale qu'il occupait dans le Forez. En 1379, il était juge de Forez (1). Anne-Dauphine, comtesse de P'orcz, par son testament du 15 décembre 1415, fit donation au prieuré de Savignieu d'une rente annuelle de 26 livres tournois, à prendre sur la recette de Chatelnouf, à la charge par les moines de célébrer un annîvei'saire de six messes basses de Requiem le lendemain de SaintMartin d'hiver. Cette rente était la seule que recevaient nos moines du trésorier de Forez, encore ne la touchaient-ils pas toujours exactement. En 1583, ils durent, pour en obtenir le paiement, présenter requête à Jean Papon, conseiller du roi, lieutenant-général au bailliage de (1) Revue Forézienne, année 1870, p. G6.

SAVIGNIEU. 57 Forez, qui la leur fit payer sur Tavis conforme
dq Philippe Ganieu, avocat du roi. Le paiement de cette rente leur fut
encore contesté en 1715, et de nouveau en 1730. Toutefois, les titres de nos
moines furent reconnus valables, grâce aux soins qu'ils avaient eu de les
faire enregistrer à la Chambre des comptes de la généralité de Lyon,
conformément à un arrêt du 14 mars 1730. A cette époque , la Chambre des
Comptes fut assaillie de demandes en paiement de rentes constituées
autrefois par les comtes de Forez en faveur des curés des paroisses de Saint-
Pierre, de la Madeleine et de Saint-André de Montbrison, de Sury-le-Bois,
des prébendiers de Saint-Galmier et de Néronde, des Sainte-Claire de
Montbrison et autres. Leurs prétentions étaient aussi élevées que peu
justifiées pour la plupart. Aussi la Chambre des Comptes ajourna toutes ces
demandes jusqu'à l'enregistrement des titres et la production des certificats
de la célébration des services dont ils réclamaient le paiement. En 1741, les
prêtres et les religieuses n'avaient pas fait cette justification^ nous ne savons
s'ils la firent plus tard. En 1417, une nommée Izabelle Rapaille fonda une
rente annuelle de quinze sols pour chanter un Salve Regina devant l'image
(la statue) de Notre-Dame de Chartres. Le 30 juin 1429, honnête femme
Blanche Meyssonier fit donation au couvent de Savignieu de cent écus d'or;
nous n'avons pu savoir sous cruelles con

58 LES GOUVERNANTS DE MONTBRISON. ditions. Cette somme
 ^ très-forte pour l'époque, fut prêtée à honnête Pierre de Grézieu, clero-juré
 de la Cour de Forez, et à Jean de Salina, par vénérable Jean de Dye, prieur.
 L'acte qui constate ce prêt nous a conservé les noms des six autres moines
 qui habitaient alors le couvent, ce sont : les frères Mathieu Durieu,
 sacristain, Pierre Galopin (1), Jean Bouchot, Jean Symon, Jacques Bénéon
 et Guy de Chabet. Cet acte renferme une particularité : c'est le titre que
 prend Jean de Dye de prieur de Montverdun et de Savignieu; ce qui
 semblerait indiquer que hiérarchiquement le prieuré de Savignieu était sous
 la dépendance de celui de Montverdun. Le 15 décembre 1462, noble
 homme Poncet de Marzieu (2) , damoiseau , seigneur do Vaures (Savignieu) , fit don au couvent d'une rente de 3 livres pour la fondation
 d'une messe par semaine, qui devait être célébrée par un des moines ou par
 le curé-vicaire de Savignieu. En 1466, noble Jean de Barges (3), seigneur de
 Merlieu et de Vaures (Savignieu), voulut être enterré dans l'église du
 prieuré, dans sa chapelle de Notre-Dame de Chartres et au tombeau de ses
 prédécesseurs, Par son testament, il fonda une prébende dans cette (t) En 1
 536, on retrouve le nom de Pierre Galopin porté par un des consuls de
 Montbrison qui tenaient le poêle à l'entrée de François I*' dans la ville. (2)
 En 1224, Thomas de Uarzieu était bailli de Forez (ff^mie Forizienne^ 1870,
 p. 10). En 1306, Dalmace de Marzieu l'était aussi. (id. id. id, p. 11). (3) Les
 de Barges étaient, dès 1314, seigneurs de Sainte-Agathe et de Merlieu.

SAVIGNIKU. 59 chapelle et la dota de tous les biens qu'il possédait dans le château de Chandieu. Il était marié à noble Claudia-Brunarde Deyssal, dame de Vaures; mais il ne paraît pas avoir laissé d'enfants^ puisqu'il nomma pour son héritière universelle Françoise sa sœur (1). Le même testament nous apprend qu'il avait une autre sœur nommée Béatrice^ religieuse à l'abbaye de Saint-Pierre de Lyon. M. Etienne Demeaux, lieutenant-général au bailliage de Forez, étant devenu seigneur de Merlieu, par son mariage, vers 1715, avec Jeanne-Louise Puy, se crut en droit de réclamer la jouissance de la chapelle fondée par les de Barges; mais le prieur de Savignieu résista à cette prétention; il soutint que le patronage d'une chapelle n'est pas attaché au fief, mais à la famille du seigneur, et obtint gain de cause. Brunarde Deyssal, dame de Vaures, veuve de Jean de Barges, voulut reposer à côté de son mari, et par son testament de 1505, elle y fonda une rente annuelle de quinze deniers tournois, pour la célébration d'une messe chaque dimanche. La dame de Vaures institua pour ses héritières universelles, Claudine et Marguerite du Ver net, filles de feu François du Ver net, seigneur de la Garde (Saint-Thomas-les-Nonnains). Un titre de la fin du XVIII^e siècle nous apprend que ces quinze deniers tournois étaient payés par une rente de trois livres cinq sols; et cette rente était alors assise sur un domaine appelé La Chanat, situé à Saint(i) C'est elle qui, mariée à un Tréméoues, lui apporta le fief de Mçrlieq,

60 LES COUVENTS DE MONTBRISON. Paul-d'Uzore, appartenant encore à la famille du Vernet. En 1497, par acte du 25 mars, reçu par Vente, notaire , un nommé Raymond , de Montbrison , fonda huit anniversaires dans Téglise de Savignieu, sous la rente annuelle de quatre livres tournois. Le 31 mars 1513, par acte passé devant M' de Farges, une nommée Antoinette Grossiac, de Montverdun (paroisse de Saint-Paul-d*Uzore), fonda une grand'messe à dire par le prieur, les religieux ou le curé de Savignieu, sous la rente annuelle de cinq sols tournois assise sur un pré situé au grand bois à Montverdun. La dernière fondation pieuse dont nous ayons retrouvé ime trace fut faite au prieuré, en 1518, par Claude Vauberet et sa femme , de Montbrison , pour la célébration d'une messe annuelle à haute voix, la veille de la Toussaint, sous la rente de quinze sols. On dirait que les guerres de religion qui ensanglantèrent le XVP siècle, tarirent les sources déjà faibles des donations qui avaient été faites en faveur de notre prieuré; car il est à remarquer qu'à partir de cette époque nous n'en avons plus trouvé de traces. Le prieuré de Savignieu, par sa situation en dehors des remparts de Montbrison, dut être en effet rançonné plus d'une fois par les soldats de tous les partis, qui, sous les noms de catholiques ou de protestants, ravageaient notre province dans la seconde moitié du XVP siècle; mais il ressentit plus particulièrement la fureur des réformés, augmentée de la résistance

SAVIGNIKU. 61 qu'ils rencontrèrent sous les murs de Montbrison le 14 juillet 1562. Toutefois, les mémoires contemporains ne nous ont fourni aucuns détails spéciaux à Savignieu; mais dans les archives de ce prieuré, nous avons trouvé une analyse des titres du couvent faite vers la fin du XVII^e siècle, dans laquelle nous lisons ce qui suit : « Il conste par l'histoire du Forez et par * « la tradition que la ville de Montbrison fut mise au sac et au pillage par les hérétiques, qui y com« mirent les plus inhumaines et barbares cruautés a des tirans du paganisme; particulièrement dans le monastère de Savignieu qui fut ruiné*et brûlé de fond en comble, avec tout ce qu'il y avait de plus précieux, comme ornemens d'église, reliques et papiers. Cela arriva l'année 1563. » Remarquons d'abord que notre chroniqueur se trompe d'un an dans cette dernière date (Montbrison fut pris et ravagé par les protestants le 14 juillet 1562) ; que les papiers ne furent pas tous brûlés, puisque le ■ chroniqueur en fait lui-même l'analyse, et que les plus vieux titres se trouvent encore aux archives de notre département; enfin que l'église, au moins, ne fut pas complètement détruite, puisqu'elle existait en 1820. Ces réserves faites, nous croyons sans peine aux ravages que les soldats du baron des Adrets exercèrent dans le couvent de Savignieu. Leurs cruautés envers les Cordeliers et les Sainte-Claire de Montbrison confirment l'analyse que nous venons de rapporter (1). (1) Voir sur la prise de Montbrison, en 1562, les Articles consacrés aux Cordeliers et aux Sainte-Glaire.

62 LES COUVENTS DE MONTBRISON. Nous avons dit que le prieuré de Savignieu, mieux doté que plusieurs autres qui rayonnaient autour de lui, comportait trois bénéfices : celui du prieur, celui du sacristain et la vicarie de Saint-Thomas. Le prieuré de Savignieu étant en commande au moins depuis le XV^e siècle, le prieur commandataire ne résidait pas au couvent; il percevait la plus grosse part des revenus, laissant au prieur claustral le devoir d'acquitter les fondations pieuses, de maintenir la règle entre les moines, et à des chantres gagés le soin de louer Dieu. Le sacristain de Savignieu avait dans ses revenus la jouissance de la moitié du grand pré de Foris donné par Robert de Bonneval, et une terre de quatre cartonnées, située aux Purelles de Montbrison. Cette terre, après être restée longtemps inculte, était affermée, en 1570, par Marc de Charnaux, alors sacristain, dix livres tournois par an. En 1597, elle était vendue, à titre d'abennevis, à Jean Papon, prieur de Marcilly; plus tard, en 1735, elle était plantée en vigne, le sacristain en avait repris la jouissance et y avait fait construire une loge ou maisonnette. Quant à la prébende de Saint-Thomas, c'était un bénéfice assez convenablement doté pour exciter la convoitise de plusieurs prétendants. De ses revenus dépendait une vigne située à Montbrison, au territoire de Pierre-à-Chaud, de la contenance de sept fortes journalées. Vers 1650, noble Vital Pupier, pourvu de cette

SAVIGNIBU. 63 prébende, la résigna en faveur de Jacques Pupier, son neveu, encore mineur et non entré dans les ordres. Le pape avait approuvé cette mutation ; mais le prieur, de son côté, après le décès de Vital Pupier, avadt nommé à cette prébende Dom Guillaume Roux, déjà pourvu de la charge de sacristain, et l'avait mis en pleine possession et jouissance; noble Louis Pupier, conseiller au bailliage de Montbrison , père du jeune titulaire, prit en main la défense de son fils. Il appuyait ses droits sur le bref du pape, et sur la qualité de sacristain qui empêchait Guillaume Roux de cumuler deux bénéfices dans le même couvent. Dom Roux, de son côté, soutenait que cette prébende étant presbytérale ne pouvait être confiée qu'à un prêtre; que le prieur en était le vrai patron et avait eu le droit de l'y nommer. Je ne sais ce qu'il serait advenu de ce procès, mais il ne fut pas jugé par le bailliage; deux procureurs de Montbrison, MM~ Pierre Bochetel et Etienne Ronat, firent transiger les parties devant M* Béraud, notaire, le 22 juin 1656; Guillaume Roux se désista de toutes ses prétentions. Le traité ne mentionne aucune finance; il est probable cependant que Jacques Pupier dut en payer une; mais stipuler un prix eût été acheter ce qu'il croyait lui être dû. Plus tard , cette même chapelle de Saint-Thomas , ou vicarie comme on l'appelait quelquefois, donna lieu à de nouvelles contestations. Vers 1677, sous l'administration de M''' Jacques Manis, chanoine de Saint-Paul et prieur commandataire de Savignieu , la collation de la vicarie de Saint-Thomas, qui appart

64 LES COUVENTS DE MONTBRISON. nait autrefois au prieur de Valfleury, fut attribuée à celui de Savignieu par transaction passée à SaintChamond. Après la mort du titulaire de cette époque, Dom Aymard de Floris, qui arriva longtemps après la transaction de 1677, on avait mis en oubli le résultat de ce traité, et un prêtre de Tordre de SaintLazare obtint des Lazaristes, successeurs des Bénédictins à Valfleury, sa nomination à cette prébende ou vicarie. Mais on ne tarda pas à Savignieu de s'apercevoir de Terreur; le Révérend Père Dom Benoit d'Aurelle eut quelques velléités de protestation, mais il s'arrêta devant le fait accompli. Après sa mort, vers Tannée 1700, Tabbé de la Chaize-Dieu protesta contre une nomination faite au préjudice des droits acquis à son ordre, et, depuis lors, la vicarie de Saint-Thomas fut irrévocablement unie au prieuré de Savignieu.

CHAPITRE IV Rentes et charges de Savignieu. — Suppression du prieuré. — Le collège de Montbrison devient son héritier. Le prieuré de Savignieu avait depuis longtemps perdu ou aliéné ses dimes et rentes féodales; il ne lui restait plus pour touè revenus , en 1 770, que le produit d'un vaste enclos qui entourait le couvent, du grand étang qui porte encore son nom, d'un pré de dix-huit

SATIGNIEU. Ô5 métérées situé au territoire de Champagne, d'une terre de douze métérées située au lieu de Montrouge^ et de deux domaines appelés le grand et le petit Vergnon . Le prieuré avait encore, avant 1659, un autre revenu qui ne devait entrer que pour mémoire dans les recettes de ce couvent. C'était une rente annuelle, dont nous n'avons pu connaître le chiffre, que le prieur recevait sur les fermes du roi, mais à charge de la distribuer, à titre d'aumône, aux pauvres de Moutbrison. Nous n'avons pu découvrir ni le nom du bienfaiteur, ni la valeur de cette donation. Nous sommes portés à croire que cette fondation charitable était l'œuvre d'un comte ou d'une comtesse de Forez. La distribution de cette aumône fut, par lettres patentes de juin 1659, enlevée au prieur de Savignieu et confiée à l'Hospice de la Charité de Montbrison nouvellement établi. La réunion de tous ces revenus formait une somme de 83001iv. Mais, d'après un état de cette même année, les charges s'élevaient à 7523 » ce qui réduisait le revenu à 777 » • Parmi ces charges, que nous ne connaissons pas toutes,, nous avons pu constater que le prieuré de Savignieu devait payer 1" une pension annuelle de 500 livres pour l'entretien d'un jeune étudiant au choix de l'abbé de la Chaize-Dieu, dans tel collège, séminaire ou établissement qu'il voudra, pour y recevoir pendant cinq ans une éducation convenable à l'état Tome 1.

66 LES COUVENTS DE MONTBRISON. auquel il se destinera.

Voilà certes une fondation généreuse, et qui, bien que l'exécution en fut confiée à des moines, portait l'empreinte d'un esprit large et indépendant; 2" Une rente, dont le montant nous est inconnu, formant le traitement ou portion congrue du prêtre qui desservait la paroisse de Savignieu au nom du prieuré; 3* Une pension annuelle de cent francs aux moines eux-mêmes de la Chaize-Dieu ; 4** Enfin , une rente de mille francs à diviser, à titre de portion congrue, entre les deux vicaires de SaintAndré et celui de Saint-Pierre de Montbrison. Le revenu^et du prieuré, qui était, comme nous venons de le dire, de 777 livres, était certainement trop modique pour suffire aux trois moines qui vivaient encore à Savignieu dans le milieu du XVIII^e siècle, et à l'entretien de l'église et des bâtiments. Aussi, la maison mère de la Chaize-Dieu leur payait, ce à titre de secours, une subvention annuelle de « 1300 livres, qu'elle percevait sur le prieuré de « Montverdun. » Nous croyons que ces 1300 livres provenaient d'une pension que le séminaire de SaintCharles de Lyon s'était engagé à payer à la ChaizeDieu, lorsque le prieuré de Montverdun fut réuni à ce séminaire , en 1701 . Malgré cette importante subvention, le prieuré de Savignieu touchait à sa ruine; dès le milieu du XVIII^e siècle, il n'était plus considéré comme un couvent, mais comme un simple hospice pour deux

SAVIGNIEU. 67 OU trois moines vieux ou infirmes que Tabbaye de la Chaize-Dieu y envoyait, quand leur âge ou leur santé leïce imposait le repos, ou demandait un climat plus doux. Soit parce que la ferveur religieuse, en diminuant, ne fournissait plus assez de sujets, soit à cause des tracasseries sans nombre su/scitées aux moines par les curés de Savignieu, le couvent, vers 1730, était souvent désert, le titre même de prieur claustral était supprimé, et les fonctions de sacristain abolies; la prébende de Saint-Thomas appartenait à Dom Jacques de Mathieu, prieur de l'abbaye de Saint-Austremoine d'Issoire (1). Il jouissait des revenus de cette fondation sans en remplir les devoirs. M" Jean-Antoine-Françoisr-Xavier Donzeau de Sainte Pons, curé de Saint-Méry, à Paris, était prieur commandataire de Savignieu, et touchait les rentes attachées à ce titre, sans trop s'inquiéter d'un prieuré qu'il ne connaissait peufrêtre pas. Les bâtiments lézardés de toute part, les toitures mal entretenues, les jardins sans culture, tout annonçait une ruine prochaine; l'église seule, grâce aux paroissiens, conservait encore, malgré sa pauvreté, le sceau religieux dont sont marqués les beaux monuments gothiques. Dans ces circonstances, et pour mettre un terme à un abandon qui n'était pas sans tristesse, l'archevêque (1) Cette abbaye était de la eongrégation de Saint-Uaur, et rapportait 3000 livres à son prélat qui, de plus, était seigneur de la ville. {DUUonnaire uwwenel de la France, par de Hesseln.)

68 LES COUVENTS DE MONTBRISON. de Lyon, Antoine de Montazet, rendit un décret, le 6 septembre 1781, qui supprimait le prieuré de Savignieu et réunissait ses revenus à qbx du collège de Montbrison, tenu par les Oratoriens. Toutefois, l'église, le clocher et les cloches furent attribués à la paroisse de Savignieu, et les meubles, livres, linges, vases sacrés et autres effets mobiliers, laissés à l'abbaye de la Chaîze-Dieu; la prébende de SaintThomas, l'office de sacristain et généralement tous les titres de bénéfices et places monacales furent supprimés, mais seulement après le décès des titulaires; ils pouvaient jusqu'à leur mort conserver les revenus de ces bénéfices, mais non résigner ni permuter. A compter du jour, disait le décret, où le collège de Montbrison jouira des revenus du prieuré, il devra en acquitter toutes les charges, payer une pension de 500 livres à un jeune étudiant nommé par l'abbé de la Chaize-Dieu; une rente de pareille somme, à titre de portion congrue, à chacun des deux curés de Saint-Pierre et de Saint- André de Montbrison, et à leurs successeurs; enfin, deux livi'es de cire à l'abbaye de la Chaize-Dieu. Cette redevance était un souvenir de l'ancienne dépendance du prieuré envers l'abbaye. De plus, l'archevêque se réserva, pour lui et ses successeurs, la libre disposition de toutes les cures dont le patronage, ou droit de présentation, appartenait au prieuré, a notamment des cures de a Saint-André, de Saint-Pierre, de la Madeleine, à « Montbrison; de celles de Savignieu, de Chalain-lecc Comtal et de Boisset. »

SAYIGNIBU. 6U Ce décret de suppression[^] provoqué, je crois, par les habitants de Montbrison , était avantageux à leur collège, dont les revenus arrivaient à peine à 1000 livres, non compris la rétribution scolaire des élèves; Tadjonction des revenus du prieuré allait doubler ceux du collège. Le prieu* commandataire. M" de Saint-Pons, et le prébendier de la chapelle régulière de Saint-Thomas, Dom Jacques de Mathieu, ne firent aucune opposition à ce décret; que leur importait l'avenir du prieuré, puisqu'ils conservaient pendant leur vie les revenus de leurs deux sinécures? Mais il n'en fut pas de même de la puissante abbaye de la Chaize-Dieu; bien que le prieuré lui fut à charge, puisque chaque année elle lui payait, à titre de secours, une rente de 1300 livres, elle voyait avec peine diminuer le nombre des succursales qui fleurissait autrefois sous sa dépendance; aussi l'abbaye tout entière protesta, en 1781, par l'entremise de Dom Etienne-Amable Contamine, .procureur-général de la congrégation de Saint-Maur, ordre de SaintBenoît (1). Mais cette protestation ne fut pas appuyée par l'abbé commandataire actuel de la Chaize-Dieu, Louis -René -Edouard prince de Rohan, cardinalévêque de Strasbourg; le grand seigneur s'inquiétait trop peu de son abbaye pour prendre en main la défense du petit prieuré. Aussi cette opposition ne (2) Les religieux réformé» de Saint-Maur avaient été établis à la Chaize-Dieu en 1640 , par le cardinal de Richelieu qui en était abbé commandataire. (La Mure , Atirée Sainte, p. 407.)

70 LES COUVENTS DB MONTBRISON. trouva point d'échos; tous les intéressés^ au contraire^ les trois curés de Montbrison^ celui de Savignieu^ les Oratoriens du collège^ le nouveau prieur commandataire de Savignieu^ M^r André Rat de Mondon^ vicaire-général de Cambrai, avocat au parlement^ professeur royal en droit canon ^ demeurant à Paris, au collège de France, y donnèrent leur adhésion. Quinze notables de la ville de Montbrison, choisis parmi les chanoines, les conseillers au bailliage, les anciens échevins, les avocats, les notaires, furent entendus dans une enquête de commodo, le 10 janvier 1782; ils se prononcèrent tous pour la suppression et fondèrent leur avis sur l'état d'abandon dans lequel était le prieuré depuis plusieurs années. Tant d'unanimité ébranla la résistance de l'abbaye de la Chaize-Dieu, et une somme d'argent (nous n'avons pu en connaître le chiffre), promise ou donnée par les Oratoriens, décida Dom Amable Contamine à lever son opposition, ce qu'il fit le 17 novembre 1782. C'est en conséquence de ce dernier acte que le Parlement consentit à enregistrer, le 19 mars 1783, les lettres patentes du roi, du mois d'avril 1782, qui ordonnaient l'exécution du décret de l'archevêque de Lyon, sous l'engagement toutefois que prirent les Oratoriens de faire à l'avenir le service de la cure de Savignieu, après le décès du titulaire actuel. Le 7 octobre de la même année (1783), les Oratoriens du collège de Montbrison prirent solennellement possession des bâtiments et de l'église du prieuré. Cette prise de possession, faite avec une certaine

SAVIGNIEU. 71 cérémonie, fut' présidée par M. Benoit, licencié en droit, curé de la Madeleine, en sa qualité d'archiprêtre de Montbrison, en présence de François RoUet, aumônier des Ursulines, des RR. PP. Paulin et Victor, Récollets, confesseurs des religieuses de Sainte-Claire, et de Pierre-François Gallix Montillet, Pierre Cavalier, Louis de Saint-Jory, Claude-Hubert Tarrin, Jean Lagutère, Antoine Michon et Louis-Jean-Baptiste Badouiller, tous membres de l'Oratoire. Toutefois, la réunion ne fut consommée qu'en 1785, après le décès du dernier prieur commandataire, M^r Rat de Mondon. • Ainsi fut définitivement supprimé le prieuré de Savignieu, un des plus anciens sinon des plus importants des couvents de la province. Fondé en 930, il avait vécu huit cent cinquante-cinq ans. Les Oratoriens ne jouirent pas longtemps de cet héritage. A leur tour, en 1790, ils furent supprimés et leurs biens vendus aux enchères. Le couvent de Savignieu appartenait, en 1820, au sieur Zanoly, de Montbrison, entrepreneur de bâtiments. Il trouva dans sa démolition de nombreux matériaux; l'église elle-même ne fut pas respectée; devenue inutile par la suppression de la paroisse, elle fut à son tour vouée à la destruction; et c'est un des souvenirs les plus tristes qui soient restés dans notre mémoire que la visite que nous fîmes, en 1820, aux ruines de cette belle église.

72 LES COUVENTS DE MONTBRISON. L'administration départementale eut un regret de cette démolition , et la pensée lui vint[^] trop tard[^] hélas ! de convertir les bâtiments du vieux prieuré en un asile d'aliénés[^] sous la direction des Frères de Saint-Jeande-Dieu[^] nouvellement rétablis en France. On appropria les débris du vieux couvent à cette nouvelle destination; mais de l'église démolie[^] il ne restait plus ni voûte ni enceinte[^] quelques piliers encore debout marquaient l'emplacement des nefs, et semblaient attendre le marteau des démolisseurs. A leur tour ces dernières ruines disparurent, et une humble. chapelle pour les aliénés et leurs gardiens remplaça la belle église du moyen-âge. Le nouvel établissement ne prospéra pas et fut bientôt supprimé, à cause sans doute de l'insalubrité dont est frappée cette partie de la plaine de Montbrison, et par suite surtout d'une épidémie qui se déclara dans cette nouvelle communauté dès les premiers temps de son installation. Nous lisons en effet ce qui suit dans une publication récente : a En 1825, les Frères (de Saint- Jean-de-Dieu) a ayant formé dans l'ancienne abbaye f7e prieuréj « de Savignieu, près de Montbrison, un établisse« ment pour les aliénés de la Loire, de la Lozère, etc., oc y transportèrent aussi les incurables reçus et soi« gnés par eux dans la maison Orsel de la Guillotière, ce que le défaut de ressources les avait forcés de « vendre. Mais on dut bientôt céder devant un ennemi « avec lequel on n'avait pas compté. Les bâtimente, « depuis longtemps abandonnés et accrus de cou

SAVIGNIEU. 73 a structions nouvelles^ avaient été trop vite occupés.

De quelques prieurs et moines de Savignieu. 1154 à 1196
 BONNEVAL (Robert de) , prieur. MMQQ \ Arthaud , prieur.) TiLLÈRE
 (Jean de la), moine. 1233 Roue (Guillaume de la) , prieur, plus tard évêque
 du Puy, décédé en 1282. 1257 Violet (Pierre de). 13. . MiTTE (Bertrand),
 moine de la Ghaize-Dieu, prieur. 1322 Gherzala (Girard) , prieur. Tronghet
 (Philippe du) , prieur. N (Jacques), sous-prieur. 1363 { Ghardin (Jean).
 Gerland (Jean). Durand (Girin). 1377 RocHEBARON (Albert de), prieur.
 1394 Grange (Etienne de la), prieur. 1399 à 1414 CoN (Pierre de la) ou de
 la Cou, prieur. 1408 BocHETi (Jacques) , sacristain. 1421 GouRS (Pierre de
 la), prieur. Dye (Jean de) , prieur. DuRiEU (Mathieu); sacristain. Galopin
 (Pierre). 1429 { Boughet (Jean). Simon (Jean). Bénéon (Jacques)^ Ghabbt
 (Guy de). 1448 FiRMiNTis (Jean) , sacristain,

SAVIGNIEU. 75 Bourbon (Renaud de), prieur commandataire, plus tard archevêque de Narbonne. Dangère (Ludovic). 1466 à 1467 { Berger (Mathieu). Barges (Antoine de). Verd (Jacques). Salles (Bartholo). Bourbon (Hector de), prieur commandataire, 1470 { plus tard archevêque de Toulouse. Retnaud (Michel), sacristain. Ghatel (Jean de), prieur claustral et recteur 1490 l de Tinfirmerie de Saint-Lazare. JouvENGOUx (Pierre). 1496 Miribel (Claude) , procureur. 1554 à 1560 Paparin (Pierre), prieur commandataire, doyen du chapitre de Montbrison , évêque de Gap en 1581. 1570 Gharnauo (M^{rc} de), sacristain. I Bruyère (Jacques) , sous-prieur. Roux (Claude) , sacristain. MiNARD (Gilbert). 1640 Haroier (Jean), prieur commandataire, abbé de Saint- André. . 1646 à 1656 Roux (Guillaume) , sous-prieur, sacristain. 1650 PupiER (Vital) , prébendier de Saint-Thomas. 1665 à 1677 Manis (Jacques), chanoine de Saint-Paul de Lyon, prieur commandataire; en 1649, il était prieur de Valfleury. 1 682 Imberdis , prieur claustral. 1688 Hébert (François), de Tordre des Lazaristes, prieur commandataire de Savignieu et Valfleury. 1698 Daurelle (Benoit), prieur claustral. 17.. Floris (Âymard de), prébendier de Sain[^]« Thomas.

1760 76 LES COUVENTS DE MONTBRISON. Malvêbnb (Joseph), prieur claustral. Lafabgs (Jacques). Brotier (Jean). Plage des ardents. Vers 1711 Bonnet (Jean), 6' supérieur général des Lazaristes , prieur commandataire de Savignieu et Valfleury. 1714 Godbe (Jacques de la), prieur claustral. De Saint-Amand Vaslet, prieur claustral. 1715 { Béal (Gabriel) , procureur. Parbt (Simon), sacristain. Palerne (Jean-Marie) , prieur claustral. 1734, 1735 J Blachon (Noël), doyen. (Duchon (Mathieu), dépositaire. Vers 1744 Goût y, supérieur général des Lazaristes, prieur commandataire de Savignieu et Valfleury, avant la suppression de ce dernier prieuré. 1 752 à 1 755 Lbgros (Jean - Charles - François) , prêtre , docteur en théologie de la maison et faculté royale de Navarre , chanoine de la SainteChapelle de Paris. 1753 Gérentet (Mathieu), prieur claustral. 1781 Mathieu , prébendier de Saint-Thomas. DoNZBAu de Saint-Pons, Jean-Ântoine-François-Xavier, curé de Saint-Méry, à Paris, 1782 \ prieur commandataire. ViAUD (Philippe) , seul moine résidant à Savignieu. 1782 Rat de Mondon (André) , vicaire-général de l'archevêque de Camhray, avocat au Parlement , professeur royal en droit canon, demeurant à Paris, au collège de France, dernier prieur commandataire de Savignieu , jusqu'à sa mort (1785).

LES PÉNITENTES DE SAINT-AUGUSTIN ET LE PRIEURÉ
DE SAINT-ÉLOY

LES PENITENTES DE SAINT-AUGUSTIN ET LE PRIEURE
DE SAINT-ELOY (1224 A 1793) Parmi les nombreux couvents de femmes
qui peuplèrent autrefois la ville de Montbrison , il en est un dont l'existence
éphémère est à peine mentionnée dans notre histoire locale : je veux parler
de cette association de femmes connue sous le nom de Pénitentes, et dont
les archives ont complètement disparu. L'ordre de la Pénitence, institué par
saint François d'Assise, vers 1210, fut appelé quelques années plus tard le
tiers-ordre de Saint-François, pour le distinguer de celui des Frères mineurs
et de Sainte-Claire, aussi fondés par saint François d'Assise. C'était dans le
principe une assemblée de personnes séculières. Plus tard, le tiers-ordre
devint régulier, il adopta la règle et le nom de Saint-Augustin; mais s'étant
relâché d'une règle trop sévère, un de ses membres.

80 LES COUVENTS DE MONTBRISON. Vincent Massard ,
parisien , entreprit sa réforme vers 1595. Il fit à cet effet construire un
couvent près de Paris, en un lieu appelé Piquepus, dont cet ordre a conservé
le nom (1). Notre premier historien, de La Mure^a a consacré les quelques
lignes qui suivent aux Pénitentes de Montbrison : a Vers 1224, le comte
Guy IV, après la fondation ce de Téglise de Notre-Dame, fonda une maison
de a religieuses appelées Pénitentes de Tordre de Saint(L Augustin, près de
la ville de Montbrison, et leur a assigna pour première dotation de leur
monastère a une pension annuelle de dix-sept septiers de seigle, a sur le
domaine de sa terre et châellenie de Cham« béon. Cette maison des
premières religieuses de a Montbrison subsista environ deux siècles; mais, a
sous le comte Jean II, ce couvent étant demeuré a vacant et désert, par la
mortalité qui y était arrivée a de toutes les religieuses, il ne s'est depuis
relevé, a mais a été heureusement remplacé par plusieurs a autres maisons
de filles religieuse^a qui sont établies a en ladite ville. » Voilà, à peu près,
tout ce que La Mure nous a appris sur ce couvent. Il ne nous a pas même
fait connaître où il était situé, et se borne à nous dire qu'il était bâti auprès
de Montbrison. Un titre de 1304, rencontré dans les archives du prieu'é de
Savignieu, nous a permis de constater que le couvent (1) Dictionnaire de
Moréri.

The text on this page is estimated to be only 26.18% accurate

LES PÉNITBNTBS DE SAINI^AUGUSTIN. . 81 des religieuses de SaintrÂugustin était situé prè\$ de la porte de Moind; il était connu, à cette époque, sous le nom de prieuré de Saint-Eloy. La Mure fait remonter rétablissement de cette^ maison vers Tannée 1224. Peut-être cette maison est-elle la même que celle dont il est parlé dans un acte de 1220, par lequel le comte Guy donne vingt quartes de sel à la sainte maison du Bouchet, à prendre annuellement au marche de Montbrieon (1). Renaud de Forez, à l'imitation de son père Guy IV, vint en aide à cette maison naissante ; par son testament de 1270, il contribua par un don de cent sols viennois à Tceuvre de son église (2). Par ce même testament, il fit encore un don de cinq sols viennois à chacune des religieuses de cette maison, et donna spécialement aux deux filles de Dalmace de Balbigny, qui étaient Pénitentes au même couvent, une rente de vingt sols viennois pour leur habillement (3). (1) livre des Coniponlion» du Forez, n* 109, P G3, bibliothèque de la ville de Saint-EtieDoe. — Inventaire dei titrei du comté de Forez, par Âug. Chavorondier, p. G39. (-2) Notes manuscrites d'Aug. Bernard dans l'exemplaire à son usage de son Hittoire du Forez dont il a fait don h la ville de Saint- Etienne, t. t, p. 553. (9) Histoire de\$ duc\$ de Bourbon, par La Mure et Chontelauze, t. 3, p. 63. — L'Armorai du Lyonnais, Forez et Beaujolais mentionne une famille chevaleresque de Balbigny, qui , d'après lui , tirait son uom du village de Balbigny; noua croyons qu'elle le tirait plutôt du Ôef de Daibignieu, hameau situé sur la paroisse de Savignicu , près de Montbrison, dont nous avons trouvé la mention dans les archives de son prieuré , dès le XII' siècle. Peut-être même ce Dalmace de Balbigny était-il on membre de la famille de Damas (DalmadiJ, ainsi apl«elée à son origine. Tome 1. 6

8:2 . LES COUVENTS DE MONTBRISON. Bien que cette communauté ait à peine subsisté pendant cent cinquante ans, nous la voyons encore mentionnée dans le testament de Guillaume, chape* lain de Sury (le

LES PÉNITENTES DE SAINT-AUGUSTIN. 83 ligieux, et par les fondations pieuses dont elle a doté plusieurs couvents de cette ville (1). En 1294, Clément Rosset, chanoine de Montbrison, par son testament du jeudi avant l'Assomption, fit don aux Pénitentes de Saint-Augustin de dix sols tournois dont elles devaient donner douze deniers à leur chapelain pour un anniversaire du testateur (2) . Cette dernière donation nous apprend que le couvent des Pénitentes de SaintrAugustin était assez important pour avoir un chapelain. Le chanoine Rosset mérite ici une mention spéciale à cause des legs nombreux qu'il fit par son testament aux pauvres de Montbrison , et notamment à Thôpital de cette ville pour l'admission des femmes en couches. Quelques années auparavant, en 1285, un autre prêtre, Etienne de Boysel, avait légué une maison au mêipe hôpital, sous l'obligation de distribuer tous les ans une rente de dix sols viennois aux pauvres accouchées (3). N'est-ce pas une chose à noter que la sollicitude de ces prêtres pour les femmes en couches. Le chanoine Rosset avait aussi fondé, dans l'église de Notre-Dame de Montbrison , une chapelle ou prébende qui devait être desservie par trois prébendiers, dont la nomination était réservée au doyen du cha(1) Voir nos notices sur les Cordeliers, les Ursulines et les Oratoriens de Montbrisçn. (2) Notes manuscrites d'xVug. Bernard, dons son Histoire du Forez, t. 1, p, 253. (3) hiveniaire det titres du comté de Forez , par Aug. Chaverondier, p. 398.

84 LBS GOUVBKTS DB MONTBRISON. pih^e, et, à son défaut, au comte de Forez (1). Clément Rosset appartenait à une famille de Saint-Etienne; c'est du moins ce que permet de croire une clause de son testament, par laquelle il donne cinq sols au chapelain de La Tour (en Jarrez?) et cinq sols au chapelain de Saint-Etienne de Furan, pour l'anniversaire de ses père et mère, auquel sera convoqué le chapelain de Saint-Priest, qui recevra neuf deniers, et son clerc, trois, et auxquels on donnera à diner (3). L'abbé Renon, dans sa Chronique de Notre-Dame d'Espérance de Montbrison, page 11, fait mention de Clément Rosset parmi les premiers chanoines nommés dans ce chapitre, en 1224, par le comte de Forez, son fondateur; en sorte que, s'il n'y a pas erreur dans les dates. Clément Rosset, mort en 1294, d'après le Livre des Compositions, a rempli ses fonctions de chanoine pendant soixante et onze ans. Ces quelques renseignements sur les Pénitentes de Saint-Augustin ne nous apprennent rien sur l'importance, la situation et les revenus de ce couvent; nous savons cependant, par des notes trouvées dans les titres du prieuré de Savignieu, qu'il possédait outre les enclos qui, d'ordinaire, entourent les couvents, un vaste champ situé sur les bords du Vizézy et joignant aux Cordeliers de Montbrison. Cet *im(J)* Livre des Compositions du Forez (bibliothèque de la ville de Saint-Etienne), n° 89, r 51. — Inventaire des titres du comté de Forez, par Aug. Clavieroudier, p. 634. (2) Notes manuscrites d'Aug. Bernard dans son Histoire du Forez / t. II, p. 553.

The text on this page is estimated to be only 25.51% accurate

LES mNTIBNTBS DE SAOTT^UGUSTIN. '9b meuble leur appartenait en 1304; noâis il é^it chargé d'une rente de quinze sols viennoisB donnée ^ en 1300^ par M* Jean Réginal,,au prieuré de Savignieu^ pour la fondation d'une messe anniversaire pour lui^ pour sa mère et pour son' clerc Astorge. Une reconnaissance de cette rente ^ passée en 1304^ nous apprend que le couvent des Pénitentes de Montbrison était alors sous la direction d'une prieure nommée Marguerite (peut-être la même que Marguerite Chapuie dont nous venons de parler), et qu'au nombre dee religieuses on comptait : Luce Arnaud, Huguette Floria, Agnès de Saint- Antoine, Guarine de SaintJean-de- , Garanton, Daleyre et Guarine sa sœur. Par La Mure, nous savons encore que sous le, gouvernement du comte do Forez, Jean I" (1290 à. 1332), les Pénitentes de Saiat-Augustîn furent frappées d'une maladie contagieuse qui fit parmi elles de nombreuses victimes et les força d'abandonner leur couvent. Mais le fléau ayant disparu, elles se remirent en communauté. Le même comte Jean I"^, par son testament du 16 août 1324, leur fit don d'une rente aniiuelle et perpétuelle de vingt sols viennois qui devaient être distribués, chaque année, entre chacune des religieuses (1). Un autre comte de Forez, Guy VII, augmenta la dotation que ses prédécesseurs avaient faite à ce couvent. Par une chartre du 30 décembre 1342, il lui ■■■■III II II I I II 1.1 II i.»n.i.i ■■■■ ■■ ,»■ I in, ■■ iw..^ a^i^ — (1) Hiik>irt éei dnade Sùurbfm* par li» Mureet Ghaaielaude, t. 3, p. 93.

86 LES COUVENTS DE MONTBRISON. assigna une nouvelle pension de quatre septiers de seigle et de quatre livres* tournois^ le tout assis sur la chatellenie de Chambéon (1). Le même comte, par son testament du 16 décembre 1357, leur légua une nouvelle rôte de cent sols viennois au capital décent livres, pour cinq anniversaires à dire chaque année, pour lui et ses ancêtres, le jour de son décès et les quatre jours suivants. Cette rente devait être distribuée entre les religieuses et non employée ailleurs (2). Cette dernière clause semble indiquer que cette association religieuse n'était pas très-prospère, et que le donateur appréhendait, par ce motif, que ses exécuteurs testamentaires donnassent à son legs une autre destination. En effet, ni le bon vouloir des religieuses, ni la générosité de Guy VII ne purent rendre la vie à cette communauté ravagée parla maladie. Elle végéta encore quelques années jusqu'en 1362, que le comte Jean II, ou plutôt Renaud, son tuteur et son oncle, supprima ce couvent qui n'avait plus de religieuses, et en donna les revenus au chapitre de Notre-Dame (3). Une reconnaissance de rente, du 8 mars 1420, passée devant Grassi , nous apprend que Barthélémy Morelli servait à l'hôpital de Montbrison une rente (1) Histoire des ducs de Bourbon, par La Mure et Cbantelauze, t. 1, p. 401 . >— Notes manuscrites d'Aug. Bernard dans son Histoire Au Forez, 1. 1, p. 307. (?) Histoire des ducs de Bourbon, par La Mure et Chantelauze, 1. 1 , p. 401 . (3) 'Notes manuscrites d'Aug. Bernard dans son Histoire du Forez, t. 1, p. 33 j.

LES PÉNITENTES DE SAINT-AUGUSTIN. 87 » de quinze deniers forts ^ assise sur le bois du Bovjohet près de Beauregard, sur les bords du Vizézy. Il est permis de croire que ce bois était un souvenir de la sainte maison du Bouchetj dont nous ayons parlé au commencement de cette notice. Les bâtiments déserts des Pénitentes de Saint-Augustin durent bientôt tomber en ruine. Une partie cependant fut conservée et convertie en un petit prieuré sous le nom de Saint-Eloy, où les Bénédictins de la Ghaize-Dieu essayèrent d'établir quelques-uns de leurs moines. Cette nouvelle maison ne prospéra pas mieux > et, dès l'année 1489, les bâtiments étaient de nouveau abandonnés, et le service seul de la chapelle était fait par un moine de Savignieu qui prenait le titre de prieur de Saint-Eloy. De La Mure, dans sa Chronique des religieuses de Sainte-Claire (page 30, édition de 1845), nous apprend aussi que le couvent des religieuses pénitentes existait au lieu où est à présent (1656) l'église de Saint-Eloy; mais il ne parle pas du prieuré, ce qui confirme sa suppression. A partir de cette époque, en effet, nous n'avons trouvé aucune mention de ce prieuré jusqu'en 1732. En cette année, le chapitre de Montbrison, pour défendre ses droits sur la justice seigneuriale de Moind, qui lui était contestée par le procureur du roi, fit dresser un plan, aujourd'hui déposé à la bibliothèque de la ville. Sur ce plan, dont l'abbé Renon a donné une réduction dans sa Chronique de Notre-Dame ^ p. 296, on voit, désignée sous le n° 21, la chapelle de

S8 liES GOUTENTS DE MONTBRâON. Saint-Eloy. Grâce à ce plan, nous connaissons d'une* manière précise l'emplacement occupé par le couvent des Pénitentes de Saint- Augustin. Il était bien, comme dit La Mure, près de la ville de Montbrison, et la chapelle était construite sur le bord et au matin de la route de Montbrison à Moind, en face d'un chemin qui longe au midi les murs de la caserne actuelle de Montbrison. Cette chapelle n'existe plus depuis longtemps, et à leur tour ses ruines mêmes ont disparu.

LES CORDELIERS DE MONTBRISON

The text on this page is estimated to be only 12.71% accurate

'S•r. H I IVf* *Vf* *Vf* «Vf* «Wfc '~ ""^BkB^gEscriptioa du
couvent st d« '^iW'S^y- '~ CoDrtruction d«i IcCordeliers, fondé |coni,
appelé d'As, s'étendit rapi■ope, et Eut divisé

92 LES COUVENTS DE MONTBRISON. en provinces. La province de Bourgogne, une des plus considérables de Tordre, prit le nom de SaintBonaventure, après la mort à Lyon, en 1274, de ce grand réformateur des Cordeliers. Elle comprenait le Lyonnais, Forez et Beaujolais, le Maçonnais, le Dauphiné, TAuvergne, la Bourgogne, la FrancheComté, la Savoie et la Bresse. Après la réforme de 1503, la province de SaintBonaventure fut divisée en six custodies : celles de Dijon, d'Auvergne, de Dole, de Savoie, de Lyon et de Vienne; ces deux dernières furent elles-mêmes réunies en une seule, en 1613, au chapitre général tenu à Montf errant. Les Cordeliers étaient habillés en gros drap gris, avec un petit capuce ou chaperon et im manteau de même étoffe. _Ils étaient spécialement distingués par une ceinture de corde nouée de trois nœuds; c'est de là que leur est venu le nom de Cordeliers qui leur fut donné lors de la guerre de saint Louis contre les infidèles, en 1248, pondant laquelle les Frères Mineurs ayant repoussé les barbares, attirèrent l'attention du roi qui voulut connaître leur ordre; on lui répondit que c'étaient des gens de cordes liés (1). Ce nom leur resta et prévalut même dans la suite sur celui de Frères Mineurs. L'époque de la fondation à Montbrison du couvent des Cordeliers est encore incertaine. Le P. Fodéré, qui a publié, en 1619, l'histoire des couvents de cet *

■ ■ — • — - .. ■ ■ ■ «■■■ .■■■,■—,».... (t) DictUmnaire dp la ComersfUimt.

LES GOBDËLIBBS. 9^e ordre dans la province de Saint-Bonaventure, parle d'un titre de 1252 qui fait mention du couvent des Cîordeliers de Montbrison. Auguste Bernard, dans son Histoire du Forez (t. 1^{er} p. 146 à 149 et 370), a démontré, jusqu'à Tévidence, Terreur commise par le P. Fodéré au sujet de l'acte do 1252 dont la véritable date est 1370. Au reste, le P. Fodéré se met en contradiction avec lui-même lorsque, rapportant une autre version sur la fondation de ce couvent, il dit (p. 478) que les premiers Cordoliers furent amenés et logés à Montbrison, en 1254, par un vicomte de Lavieu. Dans cette incei'titude sur la véritable date de la fondation de ce couvent, nous avons été heureux de retrouver un titre qui la fait remonter au-delà de 1237. Ce titre est le testaoïent de Meillonnerius Berberii, croisé sur le point de partir pour Jérusalem, par lequel il donne vingt sols forts à chacun des couvents de Seauve (Bénite), de Joursey, de Saint-Thomas, de Lcigneux, de Bonlieu, de Beaulieu et de Pouilly; dix sols forts à la maison de Mallaval, pareille somme aux lépreux de Montbrison, aux bâtimeiits des Frères Mineurs de Montbrison, aux bâtiments des Pénitentes^e à Téglise de Savignieu, au chapelain de Saint- André, et aux pauvres de Montbrison; enfin, un lit garni aux infirmes de Montjbrison. Il nomme pour exécute^ms testamentaires son père et ses deux frères. On voit par cette donation qu'un couvent de Cordeliers existait à Montbrison antérieurement à 1237.

94 LES COUVENTS DE. MONTBRISON. Nous devons toutefois ajouter que nous n'avons pu retrouver dans les archives de cette maison l'original de ce testament, mais seulement une copie datée de 1655 et signée par le P. Martin, gardien du couvent, avec cette mention : « J'ai vu l'original de ce testament

LBS GORBBLIERS. 95 des Cordeliers déposés aux archives départementales de la Loire, nous n'avons pu retrouver les deux actes de 1219 et de 1233. Mais par suite des déplacements que ces archives ont subies depuis 1793 jusqu'à ce jour, quelques-uns de ces titres ont pu être égarés. Un état du personnel, des revenus et des charges du couvent, dressé et signé par tous les Cordeliers de Montbrison et envoyé au chapitre national de Tordre, tenu à Paris le 5 septembre 1760, fait aussi remonter • la fondation de ce couvent à 1219, et en attribue Thonneur au comte de Forez. Cette date était donc une croyance admise dans cette maison. Cette croyance pouvait, au besoin, s'appuyer sur la charte des privilèges de Montbrison, octroyée en novembre 1223; il est fait mention, en effet, dans cette charte de plusieurs maisons religieuses, domus religiosae (1) existant à Montbrison. Cette dénomination vague, ne pouvant s'appliquer ni à l'hôpital Sainte-Anne, ni au prieuré de Saint-Eloy, alors occupé par les Filles Pénitentes, ni au couvent de Savignieu, tous construits en dehors de la commune de Montbrison, visait peut-être le couvent des Cordeliers. Quoi qu'il en soit de ces présomptions, nous avons une date certaine sur l'existence des Cordeliers à Montbrison : celle de 1237. Quant au fondateur de ce couvent, au lieu de donner ce titre à un comte de Forez, comme le fait (1) Hutoire de* duct de Bourhonf par La UareetChantelauze, t. 3, prouve p. 60.

96. LES COUVENTS DK MONTBRISON. Tacte de 1760 que nous venons de citer, nous croyons qu'il revient à. un membre de la famille de Lavieu; voici nos raisons. Nous avons retrouvé plusieurs titres originaux établissant les nombreuses donations faites au cou* vent par les comtes et les comtesses de Forez. Dans aucun il ne leur a été donné le titre de fondateurs. Le premier en date est un acte de juin 1274, par lequel Guy VI, considérant le pauvre état du couvent des Cordeliers, et l'affection que son père et ses prédécesseurs ont eue pour ce couvent^ lui fait don des droits de directes qu'il a sur quelques maisons du faul^ourg des Alves, situé entre le couvent et la frarie de Tcglise de Saint-André. En 1303, les Cordeliers, pour mieux se conformer à Tesprit de pauvreté qui avait présidé à la fondation de leur ordre, et surtout aux réformes prescrites par saint Bonaventure, renoncèrent à ces rentes féodales en faveur du comte; mais ce dernier, en retour, leur fit don de 280 livres viennoises qui furent employées à parfaire la reconstruction de leur église (1). . Le même Guy VI, par son premier testament de 1275, avait donné aux Cordeliers 50 livres viennoises pour la toiture de leur église, et une rente perpétuelle de 20 sols viennois. En 1280, Jeanne de Montfort, sa veuve, fit poser les vitres de Téglise et achever le dortoir. En 1285, elle leur fit cadeau d'un calice d'argent doré, dont (1) Histoire des dua de Bourbon, par La Mure et Chantelaoze, l. 1, p. 329.

LES CORDELIBRS. 97 nous parlerons au chapitre suivant.

Enfin, par son testament de novembre 1293, elle donna au couvent des Cordeliers 27 livres viennoises de rente annuelle quelle avait à prendre sur les recettes de Montbrison, un capital de 30 livres viennoises pour l'œuvre de leur église, voulut être enterrée dans l'église des Cordeliers et prescrivit à ses héritiers de lui faire élever un tombeau de la valeur de 200 livres. Ce tombeau fut en effet érigé; mais, conformément au dernier testament de Jeanne de Montfort, il ne reçut que son cœur et ses entrailles. Son corps fut déposé avec celui de Louis de Savoie, son second mari, dans l'église de Haute-Combe, en la chapelle Saint-Michel (1). Le tombeau de Jeanne de Montfort, dans l'église des Cordeliers, reçut encore les restes de plusieurs femmes de la famille de nos comtes, ce qui lui valut, suivant une note écrite en 1753 par le P. Duby, en tête du registre dont nous avons parlé, le nom de tombeau des comtesses de Forez, Il était placé au coin du grand autels dans V arcade de la muraille, du côté de V évangile, derrière le nouveau treillage du chœur. Ces donations et plusieurs autres faites par les membres de la famille de nos comtes, dont nous parlerons plus loin , ont suffi pour donner naissance à la tradition qui attribuait à un comte de Forez la fondation du couvent des Cordeliers. ■ ' ■ ' ' ■ I ■ ■! i ■■■!■■ (1) Hittoire des ducM de Bourbon, par La Mure et Gbantelauze, 1. 1 , p. 291 . Tome 1. 7

98 LES COUVENTS DE MONTBRISON. y i l'un d'eux eût été fondateur de ce couvent, il est évident que le tombeau de Jeanne de Montfort, veuve de Guy VI, eût été élevé au milieu du chœur, devant le maître-autel, selon un usage devenu un privilège. Mais cette place était déjà occupée par le tombeau d'un membre de la famille de Lavieu. Le testament d'Alix de Beaujeu, dame de Couzan, du 21 août 1419, est l'acte le plus ancien que nous ayons retrouvé mentionnant ce tombeau. Par cet acte, elle élit sa sépulture dans l'église des Frères Mineurs de Montbrison, au tombeau de ses parents de Lavieu. Un autre testament reçu par Duguet, notaire à Montbrison, le 11 novembre 1572, fait aussi mention du tombeau du comte de Lavieu, au milieu du chœur des Cordeliers. Le P. Fodéré en parle aussi (page 479); selon lui, le vicomte de Lavieu, fondateur du couvent, mourut en 1279, et fut inhumé « au milieu du chœur » de l'église, comme on le voit par son écu, qui est « une bande dentelée, qui sont les vraies armes de la « famille de Lavieu. Ce sépulcre était d'un superbe « artifice de pierre de taille fort élevé de terre et au dessus d'icelui l'effigie en relief du dit seigneur « armé, et tout autour une singulière et riche manuscriture. » Le P. Duby mentionne aussi ce petit monument, « Le tombeau du vicomte de Lavieu, dit-il, était au « milieu du chœur; au dessus se trouvait une statue « de saint François, portant la date de 1233; elle

LES CORBELIERS. 99 « était soutenue par des lions. Brisée par les hérétiques lors de la prise de Montbrison, le 14 juillet « 1562, elle fut rétablie et remise au milieu du « chœur, ainsi que le tombeau. Le tout exista jusa qu'au 6 août 1731, jour auquel arriva le trop fu« neste incendie général de l'église et de tous les « bâtiments du couvent. » Cette statue de saint François , couchée sur le tombeau des Lavieu , et reposant sur des lions, pourrait bien être la statue elle-même du vicomte, mutilée par les hérétiques de 1562. M. Steyer, dans une note de la page 372 de V Histoire des ducs de Bourbon, 1^{er} vol., dit, en effet, qu'au-dessus du tombeau d'un seigneur de Lavieu, élevé au milieu du chœur des Cordeliers, la statue de ce seigneur était représentée dans le costume militaire du XIV^e siècle, revêtu d'un haubert court et étroit et pardessus d'une cotte d'armes armoriée. Quant à la date de 1233, elle justifie l'ancienneté que nous donnons à ce couvent. Nous croyons donc, comme le P. Fodéré, qu'un membre de la famille de Lavieu fut le fondateur du couvent des Cordeliers. Cette opinion est encore appuyée par les lettres patentes données à Montbrison, le 7 août 1377, par le duc de Bourbon Louis II, comte de Forez, en faveur des Cordeliers. Par ces lettres le duc de Bourbon , rappelant les aumônes faites à ce couvent par ses prédécesseurs, donne aux comtes et aux comtesses de Forez le titre de fondeurs de l'église des Cordeliers de Montbrison. Remarquons que ce titre ne

100 LES COUVBNTS DB MONTBRISON. s'applique qu'à l'église et non au couvent lui-même. Nous verrons, en effet, dans le chapitre suivant, que la famille de nos comtes et notamment la comtesse Jeanne ont contribué pour de fortes sommes à la reconstruction de l'église qui eut lieu vers 1270. Il est donc permis de croire que pour rendre à chacun selon ses œuvres, on rétablit alors au milieu du chœur de la nouvelle église le tombeau et la statue de Lavieu, qui existaient dans l'ancienne, comme l'indique la date de 1233 rapportée par le P. Duby. Le couvent des Cordeliers existait, selon nous, avant 1237, peut-être même dès 1219; mais il est certain qu'il fut reconstruit sur de plus grandes proportions vers 1270. Le P. Fodéré nous apprend que « les religieux commencèrent leurs bâtiments par « l'église, laquelle fut parachevée l'an 1271, et l'année ((suivante fuit consecrata et Deo dicata sub no« mine et favore Virginis sacro sanctæ Mariæ, a die 14 mensis martii^ anno Domini 1272^ per a référendum Jacobum^ episcopum Trieriensem, ainsi que porte l'inscription (1). a Depuis la consécration de l'église, ajoute le P. « Duby, les religieux firent leur réfectoire dans la (1) L'inscription rapportée par le P. Fodéré n'existe plus. L'adverbe ^H

LSS GORDBLIERS. 101 a Balle qui leur avait servi de chapelle; et à présent « elle sert encore de chapelle aux Pénitents du C!ona talon. » Cette chapelle^ dont nous parlerons plus tard^ était un petit édifice religieux, construit, lors de la fondation du couvent, à cent mètres environ et à l'ouest de la nouvelle église. Le chœur seul de l'église neuve était voûté; il était fait, dit le P. Duby, en forme de coquille, percé de grandes baies sous lesquelles était plaqué le maître-autel. A l'entrée du chœur étaient sculptées en relief les armes de Jean II, duc de Bourbon, comte de Forez, entourées du grand collier de l'ordre de Saint-Michel, don de Louis XI son beau-fi^ère, et surmontée^ d'une couronne ducale (1). Un autre écusson peint en recuite dans le grand vitrail du chœur, en 1530, représentait les armes de la reine-mère, Louise de Savoie, qui fut maintenue en possession et jouissance du comté de Forez, après sa saisie sur le connétable de Bourbon. Louise de Savoie fit passer plus tard le comté de Forez à la couronne de France. Ces armes étaient mi-parti d'Orléans- Angoulême (trois fleurs de lys avec un lambel à trois branches) et mi-parti de Bourbon (trois fleurs de lys avec un bâton en bande), écartelé au 2' et 3* de la croix de Savoie (2) . (1) Histoire det couoentt de SainUFrançois , par le P. Podôré, p. 483. (2) Hittoire clés dttet de Bourbon, par La Mare et Cbaatelauxe, t. 2, p. 283.

102 LBS COUVENTS DE MONTBRISON. Ces riches armoiries étaient moins un ornement dans l'église des Cordeliers qu'une prise de possession du couvent au nom de la couronne de France^ un sceau de vassalité imprimé au front du monument. La voûte du chœur supportait le clocher couvert en chef-d'œuvre de maⁿnerie d'une aiguille française (selon l'expression du P. Fodéré, p. 479). C'était sans doute une flèche à jour, ornée de rinceaux, de choux et de clochetons. Quant au surplus de l'église, il était lambrissé d'arcades en bois. Cette charpente intérieure avait été faite vers 1285, aux frais du seigneur de Coucy, marié à la fille d'un comte de Forez. En reconnaissance, on fit poindre « ses armes » de deux pieds en deux pieds, sur tous les liteaux à qui traversent ledit lambris, qui sont trois bandes d'argent en champ de gueules, et sur chaque bande à trois clochettes d'azur renversées (1). De plus, une litre régnait en forme de frise autour de l'église des Cordeliers, et portait sur chacun de ses caissons le blason de Morcœur (do gueules à trois faces de vair), en souvenir d'Isabeau de Forez, dame de Mercœur, qui avait contribué à la restauration de l'église, et qui fut enterrée dans le tombeau des comtesses, comme nous le dirons plus loin. (2). Ces arcades en bois, ces écussons peints de deux en deux pieds sur les liteaux qui les traversent, cette frise armoriée, tout cela ressemble à la voûte ogivale (1) Histoire des ducs de Bourbon, par La Mure et Ghanterel, t. 2, p. 73 1 . (2) Id, id. id. id. t. 1 p. 373.

LES GORDELIERS. 103 de la salle de la Diana avec ses nombreuses armoiries[^] et lui a peut-être servi de modèle; car la Diana, si heureusement restaurée de nos jours, grâce à l'intervention de M. le duc de Persigny auprès du gouvernement, fut construite au commencement du XIV^{*} siècle; elle est par conséquent postérieure à celle des Cordeliers. Le cloître du couvent, qui était situé au nord de l'église, fut construit en 1282, d'après Fodéré (p. 483), aux frais « d'une riche bourgeoise de Montbrison, « Marguerite Chapuis, dont le fils Pierre était relief gieux au couvent, à la sollicitation duquel elle (t s'était mise du tiers-ordre de Saint-FYançois et en « portait l'habit, dont elle se faisait appeler sœur « Marguerite. Ce cloître était établi à la manière de « Saint-Bonaventure de Lyon; car il avait de beaux a oratoires[^] pour ouïr les confessions, contre la mu« raille de l'église tout au long dudit cloître. » On retrouve de nos jours l'emplacement de ces oratoires dans les sept petits arceaux qui se voient encore dans le mur nord de l'église des Cordeliers. Au milieu de chacun de ces arceaux on avait sans doute pratiqué une petite ouverture qui permettait au pénitent placé dans l'église de communiquer avec les moines qui étaient dans le cloître. Ces arcades furent plus tard murées par une maçonnerie moins épaisse que les murs de l'église. Nous avons retrouvé le testament de Marguerite Chapuis. Il est du 3 mai 1300; elle y prend les noms et qualité de Margarita Chapusaj de tertio ordine

104 LES COUVENTS DE MONTBRISON. beati Francisi de Montehrisonis. Après avoir élu sa sépulture au cimetière des Cordeliers, dans le tombeau de son fils Pierre, elle institue les moines ses héritiers et leur donne une maison qu'elle possède auprès de la porte de leur couvent, à la seule condition de dire quelques messes et faire quelques processions à son tombeau le jour anniversaire de son décès. Le tiers-ordre de Saint-François était dans son origine, qui remonte à 1210 environ, une association libre de pénitents de toutes qualités et conditions, hommes ou femmes, filles, mariées ou veuves, se soumettant à certaines règles et portant certain costume. Plus tard, vers 1595, il devint un ordre religieux. Je suis cependant assez porté à croire que Marguerite Chapuïs, du tiers-ordre de Saint-François de Montbrisonj appartenait à cette maison religieuse des Pénitentes de Montbrisonj fondée vers 1224, par Guy IV, comte de Forez, et qui subsista seulement jusqu'en 1362 (1). Le couvent des Cordeliers sert aujourd'hui de mairie; une partie du cloître existe encore, mais, comme on le pense bien, ce n'est plus le cloître construit en 1282 aux frais de Marguerite Chapuis. Il fut détruit par deux incendies qui ruinèrent le couvent en 1643 et en 1731, et dont nous parlerons bientôt. Je crois même que le cloître actuel fut construit après ce dernier incendie. (I) Voir notre article sur les Pénitentes de Saint-Augustin et le prieuré de Saint-Eloy, p, 79,

LES GORDEUERS. 105 Quant à Téglise^ elle a bien le cachet du XIIP siècle; sa porte en ogive aiguë était ornée dans ses voussures peu saillantes de guirlandes de fleurs, de raisins et d'oiseaux dont on aperçoit encore quelques traces. Elle était surmontée d'une grande rosace aux gracieuses arabesques, au milieu desquelles resplendissait un vitrail aux armes de Pierre II duc de Bourbon. Le chœur, fait en coquille, selon l'expression du P. Duby, était moins large que la nef; il était flanqué à gauche d'une infirmerie, d'où les moines malades pouvaient assister aux offices par une grille qui s'ouvrait sur le chœur. Cette infirmerie, qui servait de réfectoire aux moines en 1619, avait été construite en 1441, et dotée d'une rente annuelle d'un septier de froment (16 boisseaux) par Antoine de Sugny et Isabelle de Montaigu sa femme (1). A droite du chœur, les mêmes seigneurs firent aussi construire une chapelle dédiée à saint Claude, et, derrière l'autel de cette chapelle^ « un beau séoc pulcre de Notre-Seigneur, avec les personnages de « grande et grosse stature en relief de pierres de « taille, dans lequel sépulcre on entre par deux a portes collatérales à l'autel de la chapelle Santa Claude (2). » M. d'Assier, dans une note insérée au Journal de (i) Le P. Fodéré la nomme par erreur Isabelle de Montigny. Cette rente était assise sur la terre de Sugny (paroisse de Nervieux). Cette terre appar* tient pi^ourd'hui, pour une partie, à M. Meaudre qui en a pris le nom» (-2) Le P. Fodéré, p. 484.

106 LBS COUVENTS DE MONTBRISON. Montbrison, le 3 mai 1863, fait mention d'une tête de Christ brisée[^] provenant du couvent des Cîordeliers, et religieusement enchâssée dans le mur intérieur d'une maison construite sur le cimetière de ce couvent (1). Il fait remarquer l'expression et la bonne exécution de cette tête , mais il ne sait à quel monument la rattacher. Pour nous, nous n'hésiterons pas à y voir un précieux débris du saint sépulcre fondé par Antoine de Sugny, et un témoin du vandalisme révolutionnaire de 1793. Antoine de Sugny et Isabelle de Montaigu furent enterrés dans cette chapelle. Une inscription gravée sur pierre, en caractères du XV* siècle, enchâssée autrefois dans le mur de la chapelle de Saint-Claude, a conservé le souvenir de cette fondation. Quand Téglise des Cordeliers fut convertie, au commencement de ce siècle, en une halle aux grains, cette inscription fut recouverte d'une couche de mortier. C'est à M. Henry Gonnard, de Montbrison, aujourd'hui directeur du musée de Saint-Etienne, que l'on doit la découverte et la conservation de ce titre au musée de Montbrison. Cette pierre a la forme d'un carré long, de 70 centimètres sur 45; une moulure saillante ornée de feuilles de chênes encadre l'inscription. A l'angle supérieur de droite est l'écusson sculpté et peint des deux fondateurs : au 1*, d'azur à la croix anglée (1) N° 24 du boulevard de la mairie.

\es gordeliers. 107 d'or, qui est de Sugny; au 2^o", de gueules au lion couronné d'ôr, qui est de Montaigu. M. Gonnard, qui a bien voulu faire pour nous une réduction mathématique de cette inscription, croit, et nous sommes de son avis, qu'un écusson semblable ornait l'angle supérieur de gauche. La brisure de cet angle a détruit quelques mots des quatre premières lignes. M. Gonnard les restitue dans son dessin, en pointillant, toutefois, l'écusson et les lettres qui manquent. Nous imprimerons en italique les mots qui ont disparu par la fracture, et les lettres omises par abréviation. Cy gisent noBLES pei^soNUES anthoine db Sugny et ysabeau de motitagu sur CHAmPETS sa femme, lesquEVLx FiREtiT édifier cette ghappelle, le chapitre et Tin/irMERiE, et FONDAREnT en la dite chappelle UNE MESSE TOUS LES JOURS, ET TRESPASSARETIT : GEST ASSAVOIR LA DITE TSABEAU LE PÉNUltIÈme JOUf d'aOUST l'aN M GGCC XLIX, ET LE DIT DE SUGNY LE PTeMIER JOURS DU MOYS DE NOVEfnBre L*An M GGCC LIS. LE QUEL NOBLE AnTHOYNE DE SUGNY TRÈSPASSA EN HABIT DE FRÈRE MINEURS; POUR LESQUEULX VOUS PLAISE DIEU PRIER QU'aYE D*EULX MISERICORDE. AMEN. Le titre original de cette fondation nous apprend qu'elle fut faite en 1444. Antoine de Sugny prêtait en 1441 foi et hommage pour sa maison forte de Sugny, et en 1442 pour sa maison forte de Lasalle-leaF'eurs (1). Une note de 1751 rappelle qu'Antoine de (f) Histoire des ducs de Bourbon ^ t. 2, p. 185.

108 LES COUVENTS DE MONTBRIËUX. Sugny et Isabeau de Montagu avaient en effet donné au couvent plusieurs pièces d'or de reûte pour une messe à dire chaque jour de Tannée; que cette rente cessa d'être payée en 1695, à Tépoque où la terre de Sugny fut vendue par décret, et le service des messes interrompu jusqu'en 1755, où M. Cliapuis de la Salle, nouveau possesseur d'une partie de la terre de Sugny, consentit à payer la rente du septier de froment. Une autre note sans date, qui parsût être de la même époque, contient l'observation suivante : « Le service « est trop pénible pour la rétribution, il faut bien se Cette réflexion, qui certainement n'était pas destinée à la publicité, nous montre que nos moines avaient depuis longtemps oublié le fondateur de leur infirmerie, de la salle du chapitre^ delà chapelle de Saint-Claude et du saint sépulcre, et qu'ils vendaient leurs prières comme une marchandise cotée. L'église des Cordeliers n'avait qu'une seule nef et un seul rang de chapelles à droite en entrant; à gauche étaient les petits oratoires ou confessionnaux dont nous avons parle. L'une d»t5es chapelles portait le nom de Toussaint. Elle fut construite^ vers 1375, aux frais de frère Mathieu, de Firminy, ancien gardien du couvent de Saint-Bonaventure de Lyon, « comme il se voit, dit le a P. Fodéré, dans une pierre posée en la muraille de a ladite chapelle. y> Cette inscription subsiste encore de nos jours, incrustée dans le logement du fermier do la Grenette,

LES GORDEUERS. 109 contigu à Tancienne église des Cordeliers. Elle est en caractères minuscules gothiques de la fin du XIV^e siècle, a 48 centimètres de hauteur sur 37 de largeur. En voici le contenu, d'après la traduction donnée dans *VH*istoire des d^{ux} de Bourbon j par La Mure et Chantelauze, t. I^e, p. 470, note 2\ Les italiques représentent les lettres omises par abréviation. f FBater Matheus , de FiRMINIAGO, QUOnDam CUSTOS LuGDtiNemÙ ST GOriFESSOR DOmìNE comiTissE Yo^eensis, de bonis SUIs A DeO Sl6l DATIS FE■ GIT FIERI ISTATM CAPELLAm AD HONOREm Dci ET OWNIUM SanclORum. Cps {Chrisius) PcrPETUE sifti ET BeNe FACTORIBtiS SUIs DET GAUDIA VITE. ÂMen. . C'est encore à M. Henry Gonnard que nous devons la découverte de cette inscription, et à son crayon la réduction qu'il a bien voulu en faire pour nous. Frère Mathieu, de Firminy, en sa qualité de confesseur de la comtesse Jeanne, était on même temps le dispensateur de ses bienfaits, comme nous l'apprend le premier testament de cette comtesse, fait à Clépé par Guédon de Mont-Chalm fde Monte^eChalmoJ, le 22 octobre 1382, par lequel elle donne à Frère Mathieu, de Firminy, pour le couvent des Cordeliers, cinquante livres de rente assises sur les recettes do Feurs et do Donzv.

110 LES COUVENTS DE MONTBRISON. Notre vieil historien de La Mure fait aussi mention d'un docte et dévot Cordelier de Montbrison, confesseur de la comtesse Jeanne; mais il le nomme, par erreur sans doute, Jean au lieu de Mathieu. La famille d'Entragues avait son tombeau dans cette chapelle de tous les Saints. Une bulle du pape Raymond, du 14 janvier 1597, accorde cent jours d'indulgence à ceux qui prieront pour Tâme de Jean d'Entragues, juge de Forez, et de Jeanne d'Entragues, sa femme, judicd^B Forensi^{Sj} suivant les termes de la bulle, et qui jetteront Teaû bénite sur le tombeau en pierres qu'ils ont fait ériger à leurs frais pour eux et leurs parents. Nous n'avons pu découvrir la date de l'érection de ce tombeau ; mais nous savons que Jean d'Entragues, damoiseau, sieur de Montarey, était premier écuyer de Monseigneur le duc de Bourbon (XV^{*} siècle) , et qu'il avait donné aux Cordeliers quatre-vingts livres tournois pour la fondation d'une messe à dire sur son tombeau tous les vendredis de l'année. Etienne d'Entragues, un de ses ancêtres, était trésorier de Forez de 1377 à 1398 (1). L'autre chapelle, dédiée à saint Louis, évoque de Marseille, fut construite, vers 1337, par les soins d'Isabeau de Forez, dame de Mercœur, enterrée dans le tombeau des comtesses de Forez. Elle donna, de plus, un capital de quarante livres pour achever la construction de la chapelle Saint-Louis. (1) BUtoire du Forez, par Aug. Bernard, t. 2, page 5. — Hùtoire det duc⁹ de Bourb(m, par La Mure et Cbantelauso, t. 3. Supplément p. 28[^]

LES GORDBLIERS. 111 C'est dans cette chapelle que chaque année on exposait à la vénération des fidèles les reliques de saint Louis de Marseille, évêque de Tordre des Cordeliers, données au couvent par la comtesse Jeanne de Bourbon, comme nous le dirons au chapitre suivant. Une troisième chapelle, sous le vocable de Sainte-Claire, fut construite, vers 1380, par noble Jean de Crozaj seigneur de Curraze (Curraize). Ce seigneur était sans doute le même que Jean du Cros (Ue Crozaj j juge de Forez et membre du Conseil de la comtesse Jeanne de Bourbon en 1373 (1). Ces trois chapelles étaient voûtées en pierres; aussi elles eurent peu à souffrir des incendies de 1643 et 1731, qui causèrent de si grands dégâts au reste de l'église. Placées d'abord sous le vocable de Saint-Claude, de Saint-Louis et de tous les Saints, elles changèrent plusieurs fois de patrons. On les retrouve plus tard sous les noms de Saint-Michel, des Jatins, du Saint-Esprit et de Sainte-Claire. La première de ces chapelles, à droite en entrant, dite des Jatins, appartenait au XVP siècle à la famille de Thélis, seigneur de Chatel, de l'Orme et de Saint-Aubin, qui y avait son tombeau. Etienne de Thélis était lieutenant-général au bailliage de Forez, de 1597 à 1608 (2). Jacques de Thélis, son fils, retenu à Paris par ses fonctions de trésorier-général de France, céda (1) Histoire du Forez, par Âg. Bernard, t. I^{er}, p. 342. (2) Bévüe Forézienne, année 1870, p. 112.

112 LES COUVENTS DE MONTBRISON. Bes droits sur cette chapelle, vers 1650, à la famille de La Rochefoucaud , marquis de Rochebaron, qui la conserva jusqu'en 1720. L'autre chapelle à la suite de la précédente, s'appelait de Chabet, en 1732, du nom de la famille Chassain, sieur de Chabet, qui la fit restaurer après l'incendie de 1731. Toutes ces chapelles étaient séparées par des pilastres en pierres qui s'élevaient jusqu'au plafond de l'église et supportaient les arceaux en bois de la voûte. En face, du côté des petits oratoires, il y avait des pilastres pareils, contre lesquels étaient adossés de petits autels dédiés à saint Crépin, saint Vincent et à d'autres patrons des diverses corporations de la ville. De pareils petits autels existaient aussi dans l'église des Cordeliers de Saint-Bonaventure de Lyon, adossés aux douze piliers qui supportaient les nefs et dédiés également aux patrons des nombreuses corporations d'ouvriers (1). Au-dessus de la porte principale de l'église, Pierre II, duc de Bourbon, fit construire à ses frais, en 1492, une élégante tribune, « au devant de laquelle paraît oc encore aujourd'hui l'écusson do Bourbon couvert a de la couronne ducale et entourné de l'ordre du roi, « qui était alors celui de Saint-Michel (2) . » Ce même écusson était reproduit dans le vitrail de (I) Description de la ville de Lyon, par***, 1741, p. 65. — Fêtes à Vocation de la canonisation de saint Jean de capistran, par le P. Jean-Baptiste Bazin. 1693, p. 18. (•2) Histoire des dvrs de Bmirhon, par U Mure et Chantelauze, t. 2, p. 433.

The text on this page is estimated to be only 27.71% accurate

L'ES GC^HDELÏERS . 413 ?a rosac  plac e au-des&ue de la
'grande porte. Il « y «

114 LES COUVENTS DE MONTBRISON. On voit par la description que nous venons d'en faire que l'église des Cordeliers avec son joli portail et sa flèche en aiguille offrait à l'extérieur un monument gracieux. Quant à l'intérieur, il était encore plus remarquable. Sa voûte ogivale aux armes des Coucy, sa frise aux armes des Mercœur, ses murs où s'écartelaient les écussons de nos comtes et de nos comtesses, ses vitraux où resplendissaient à la rosace de la tribune les armoiries des ducs de Bourbon et aux baies du chœur celles de France et de Savoie, les tombeaux de nos comtesses à droite et à gauche de ce chœur, celui de Lavieu au centre et à la place réservée au fondateur, ceux des d'Entraques, des Couzan, des d'Apchon, qui ornaient les chapelles, le beau Saint-Sépulcre d'Antoine de Sugny avec ses personnages de grande stature, creusé derrière la chapelle de Saint-Claude, tout contribuait à faire de l'église des Cordeliers la plus remarquable de Montbrison après celle du chapitre de Notre-Dame. Aussi, elle était pour tous un lieu de prédilection où l'on aimait à venir prier vivant et à reposer après la mort. Le vaisseau de l'église des Cordeliers existe encore; il est divisé dans sa hauteur par un plancher; la partie basse est convertie en grenette; le théâtre de la ville est installé dans la partie supérieure. La coquille du chœur est détruite, la foudre a renversé la flèche qui la surmontait et une salle de café occupe la place du sanctuaire. Le cloître était une cour carrée entourée de trois côtés par des arcades cintrées couvertes et adossées

LES GORDELIERS. 115 aux bâtiments. Le quatrième côté ouvrait à l'ouest sur le cimetière du couvent. Sous ces arcades on voyait encore en 1693, dit le P. Bazin, dix à douze tombeaux élevés dans les murs du cloître aux principales maisons du pays (1). Nous pensons que c'étaient simplement des inscriptions funèbres ou commémoratives comme celles d'Antoine de Sugny. Le même auteur, dans le même ouvrage, nous apprend que, de son temps, on voyait aussi « dans le cloître de Saint-Bonaventure à (c Lyon les vestiges de plusieurs tombeaux des pre« miers fondateurs dans le mur contre l'église. » Nous aurons plus d'une fois lieu de remarquer la ressemblance au physique et au moral qui existait entre les deux couvents des Cordeliers de Lyon et de Montbrison. C'est dans ce cloître que l'on a construit dernièrement une nouvelle halle aux blés. Cette cour intérieure renfermait dans sa partie ouest l'ancienne chapelle qui servait aux Cordeliers avant la construction, en 1272, de leur nouvelle église; cette chapelle, convertie en réfectoire, fut cédée aux Pénitents du Confalon en 1591, comme nous le verrons bientôt. On avait agi de même à Saint-Bonaventure de Lyon dont le réfectoire devint, en 1578, l'église des Pénitents blancs du Confalon. Dans cette même cour, il y avait aussi une chapelle (i) Ducrifition des toUnnitèi qui eurent lieu à MontbrUon à la eanoniMtUm de saint Jean de Capittran, par le P. Bazin (1693), 2** partie, p. 100.

116 LES GouvE^*tâ de moxtbrison. dédiée à sainte Anne « à laquelle les habitants ont une (c grande dévotion; mais je n'ai pu savoir, dit le « P. Fodéré (p. 484), qui Ta fait bâtir. Elle est voûtée « en berceau, ou voûte de cave, et toute revêtue . ((d'images de vieilles peintures; elle n'a pas été déh « diée pour la sépulture d'aucun; car le dessous e&t « planché de bois. » Cette chapelle existait encore en 1731, on l'avait même agrandie d'une seconde sous le vocable de Saint-Bonaventure. Nous avons vu jusqu'à présent que l'église des Cordeliers n'avait qu'une seule porte ouverte au couchant selon l'usage liturgique. Le comte de Forez Jean n de Bourbon changea cette distribution. En 1464, il fit ouvrir, pendant son séjour à Montbrison, dans une des chapelles qui sont à droite de la nef de l'église, une grande porte, par laquelle on entrait du temps du V. Fodéré; et devant l'ancienne porte il fit construire une belle et dévote chapelle dédiée à Notre-Dame, sous le vocable de Porta cœli. Son autel était adossé contre l'ancien portail , et à droite et à gauche de cet autel on avait pratiqué deux petites ouvertures pour entrer dans la nef. Cette chapelle avait deux autres portes, l'une au midi ouvrant sur le cimetière qui entourait l'église, l'autre au nord conduisant au cloître. Quelle qu'ait été l'élégance de cette belle et dévote chapelle j il me semble que ce n'était autre chose qu'un porche couvert et fermé, donnant accès au cloître et à l'église. Quoi qu'il en soit, de grandes indulgences, accordées par le pape, en 1475, et un miracle opéré dans cette chapelle sur un possédé, le 5 mai 1531, la mirent en grande réputation.

LS\$ ÇOBDELIBRS. ^17 Suiyaat M. Steyert C Armoriai du Lyonnais j Forez et Beaujolais^ p. 92), les armes des Verd, seigneurs de Valprivas, du Perrier, Chenereilles et ChazelleS'Sur-Lavieu, étaient sculptées dans la chapelle Porta cœlij ce qui ferait croire qu'un membre • de cette famille avait contribué à 9a fondation. Toutefois, il est assez difficile d'expliquer la présence, dans une chapelle bâtie en 1464, des armes de cette grande famille forézienne éteinte en 1448, suivant M. Steyer lui-même. Cette chapelle n'existait plus en 1731, la portç latérale ouverte par Jean do Bourbon était murée et la grande porte avec ses gracieux ornements gothiques était redevenue l'entrée principale de l'église (1). Les autres bâtiments du couvent consistaient en un principal corps perpendiculaire au^chœur de l'église; sa façade tournée au matin était flanquée à ses extrémités d'un avant-co.rps (il sert aujourd'hui d'hôtel de ville). Ce bâtiment renfermait au rez-de-çl^aussée le réfectoire, la cuisine, les offices, la grande salle capitulaire, un dépôt pour l'artillerie de la ville; au premier étage, une infirmerip, la bibliothèque et Ip dortoir que le P. Bazin appelle un des plus beaux de l'ordre en France. Le second corps de bâtiment perpendiculaire au précédent était parallèle à l'église dont il était séparé par le cloître, il renfermait les écuries, celliers, bûchers, avec chambres et greniers (1) De La Mure (Bistoire des ducs de Bourbon, t. 1«% p. 372) fait aussi nicoUon de celte porte ouverte au midi eu 1464 , et il eu parle cointie existant encore de son temps en 1 66 1 .

118 LES COUVENTS DE MONTBRISON. au-dessus. Ce bâtiment^ agrandi et réparé^ renferme aujourd'hui les pompes à incendie, la justice de paix et l'école normale de la ville. Il était séparé par une cour du bâtiment qui servait alors d'hospice de charité. Le cimetière du couvent s'étendait au soir et au midi de l'église. Avant l'année 1270, époque où fut commencée la reconstruction du couvent et de l'église, sur une plus grande échelle, le cimetière était sans doute très-petit, peut-être n'y en avait-il point d'autres que l'intérieur du cloître et de l'église. Quoi qu'il en soit, l'ordre de Saint-François-d'Assise avait fait de grands progrès; ces hardis novateurs, qui prêchaient aux moines la pauvreté et leur défendaient la possession d'aucuns biens, alors que les autres ordres religieux devenaient les puissants de la terre, ces novateurs, disons-nous, exerçaient sur la société une telle influence que chacun tenait à honneur d'avoir part à leurs prières, de leur faire une aumône plutôt qu'une donation, et de choisir son dernier asile à l'ombre de leur couvent. C'est sans doute ce qui les décida à donner à leur cimetière plus d'étendue. Il fut limité et béni le 26 février 1275 par X..., délégué de l'archevêque de Lyon, en présence de Hugues (Bossonelle), doyen du chapitre de Montbrison, de P. de Vilareis (1), chanoine, de P. Ypolite, juge du château (I) En la même année 1275, Guy VI, comte de Forez, donne par son testament à Guillaume de Vilareis, son clerc, dix livres viennoises de rente viagère, plus une autre rente de quinze livres viennoises, mais seulement usqu'au jour où il sera pourvu d'un canonicat à Notre-Dame.

LBS GORDBLIERS. 119 de Montbrison, de Hugues du Poyet, et d'Etienne, vicaire de Saint-André. Il est dit dans l'acte de consécration que ce cimetière est situé entre la confrérie de Saint-André-d'une part, le jardin qui appartenait autrefois à Hugues de Sal, d'autre part, et l'eau qui coule vers le vieux marché par le milieu de la ville, le bourg des Salves (1) et le surplus de la terre des Cordeliers. Ainsi les terrains appartenant à cette époque aux Frères Mineurs, comme on les appelait alors, étaient limités au midi par la rivière de Vizézy, sur le bord de laquelle était le bourg des Salves, vers l'ancien pont Rouge; au nord par le bief qui arrosait le vieux marché de la ville; au matin par la frarie de Saint-André, établie sur le pré du comte, aujourd'hui rue Pracomtal, et au soir par le bief qui de nos jours alimente encore le moulin placé dans la partie supérieure de la Tupinerie. Montbrison à cette époque, déjà trop resserré dans l'enceinte du château qui couvrait sa butte, commençait à s'étendre du côté de la chapelle de Saint-André (plus tard la boucherie (2)); mais la Grand'Rue, celle appelée rue Neuve et la rue Pracomtal n'existaient pas alors, au moins dans la partie basse, c'est ce qui semble résulter d'une contestation qui s'éleva au milieu du XIV^e siècle entre le vicaire de Saint-André et les Cordeliers au sujet de la propriété d'un champ (1) Aug. Bernard dans son Histoire du Forez, t. 1, p. 259, donne à ce faubourg le nom d'Alves. (2) Cette église, qui devint plus tard une paroisse, n'était alors qu'une chapelle dont le vicaire relevait du prieur de Savîgnieu.

The text on this page is estimated to be only 23.20% accurate

lâO LBS GOUVBNSS BA MONTBRISON. situé devEHt une maison où se tenait la froFie à% la Toussaint de Saint- André. Jean Frénérii^ bailli de Porez^ fut chargé par le comte de régler ce différend^ et, en 1^74, il rendit une sentence qui reconnut les daroitsT des Cordeliers^ à ta charge tautefois de payer dix franca d'or au vicaire de Saint-André. Cette transaction- permit aux moines d'ouvrir^ en 1400^ une rue tendant de Téglise de Saint- André à leur couvent (aujourd'hui rue de laCommance)^ et le 26 juillet 1 408 le comte de Forez^ Louis II de Bourbon^ les déchargea des cens et redevances qu'ils lui devaient sur diverses terres et masures par eux acquises pour l'établissement de cette rue. Cette rue^ en établissant une communijcation facile entre le quartier SaintAndré et le couvent, ne pouvait manquer d'amener des rapports plus fréquents entre les habitants et les moines. Le XIV* siècle fut marqué dans notre province par les invasions et les ravages des Anglais (1), Montbrison fut même brûlé et détruit par eux (2). Aussi noua avons été grandement surpris de ne retrouver dans les titres des Cordeliers aucuns renseignements sur cette époque maJheureuse, aucune allusion aux pertes qu'ils eurent à souffrir. Elles durent toutefois èti- e importantes, à voir l'empressement que mirent les (i) Histoire de Feurs, par Aug. Broutin, p. 134. (.) Histoire du Forez, par Aug. Bernard, 2' vol., p. 7&.

The text on this page is estimated to be only 26.06% accurate

moins à contribuer à la construction des fortifications de la ville qui devaient protéger leur couvent. Les historiens qui ont écrit sur le Forez ont répété que la ville de Montbrison n'avait été jusqu'alors protégée par aucune clôture. C'est aussi ce qui semble résulter des termes mêmes de la charte de Marie de Berry de 1428, dont nous allons parler, qui nous apprennent que Montbrison avait été brûlée et détruite par les Anglais par défaut de clôture. Cependant un acte du 4 décembre 1326 mentionne l'existence d'un pressoir au portail de Montbrison près de la maison du poix (public?) (1). Un autre acte de 1360 nous apprend qu'Albert de Kocliebaron, prieur de Savignieu, loua à Jean Tixior une mesure située vers la porte de Savignieu de Montbrison. La charte même de Marie de Berry mentionne aussi l'existence de quatre portes auxquelles devaient venir se souder les remparts à construire. Il me semble que la mention de ces portes prouve l'existence d'une fortification antérieure à celle de Marie de Berry. Je ne pense pas que l'on ait voulu dans les actes de 1326 et 1360 parler des portes du château de Montbrison; je crois plutôt que l'on avait en vue l'enceinte de la ville, moins étendue sans doute que celle tracée par Marie de Berry, mais qui, cependant, couvrait les pentes de la rue de la Madeleine et de la Grand'Rue jusqu'à l'église de Saint-André. La porte de Savignieu était (1) Inventaire des chartes (du comté de Forez, publié par Aug. Chaverondier, p. 400.

122 LES COUVENTS DE MONTBRISON. certainement au nord de la ville, tournée vers le chemin qui menait au prieuré, et devait être la même que la porte de la Madeleine dont parle la charte de Marie de Berry; quant à l'autre porte, placée auprès du pressoir et du poids public, nous ne pouvons en préciser la place, mais ce devait être auprès du vieux marché, au-dessous de l'église Saint-Pierre. Dans tous les cas, l'existence de ces portes suppose une enceinte. Il est difficile en effet d'admettre que Montbrison, qui était déjà capitale en fait sinon en droit du comté de Forez, n'ait pas été clos de murailles avant 1428, alors que des villes moins importantes l'étaient depuis longues années, comme Boën dont les murailles furent bâties en 1320 (1), Saint-Bonnet-leChâteau en 1365 (2), Feurs avant 1369 (3). Quoi qu'il en soit, Marie de Berry, en l'absence de son mari Jean I^{er}, alors prisonnier des Anglais, par une ordonnance datée de Sury-le-Bois, le 23 septembre 1428, autorisa les habitants de Montbrison à clore de murailles la nouvelle ville qui commençait à oublier les ravages des Anglais; elle leur accorda même, pour les aider dans ce grand travail, l'exemption de tous impôts pendant dix années et l'autorisation d'établir un droit d'octroi sur certaines marchandises vendues dans la ville et dont le produit devait être spécialement affecté aux frais de construction de ces murailles. (1) Histoire du Forez, par Aug. Bernard, t. 4, p. 292. (2) Id. id, id. p. 336. (3) Histoire de Feurs, par Aug. Broutini p. 120.

LES GORDELIERS. 123 Cette charte de la clôture de Montbrison, si intéressante pour notre histoire locale, a été publiée d'après les manuscrits du chanoine La Mure, par Aug. Bernard CHistoire du Forez[^] t. 2, p. 27) et par M. Chantelauze, le savant éditeur des ducs de Bourbon (t. 3, preuves, p. 191). L'un et l'autre, en copiant La Mure, ont publié une charte incomplète. Notre chanoine cependant croyait bien donner une copie entière de cette charte; il le dit lui-même page 143 de son Histoire des ducs de Bourbon, M. de La Roa, chef de bureau au ministère de l'intérieur, ancien membre du Conseil général de la Loire, à qui nous devons personnellement plusieurs notes sur les Oratoriens de Notre-Dame-de-Grâces (1), nous a envoyé une copie, qui paraît complète, de la charte de Marie de Berry et de trois autres chartes confirmatives, données par son mari, prisonnier des Anglais, et par ses deux fils les comtes de Clermont et de Montpensier. Cette copie, de la fin du siècle dernier, a été faite sur un vidimus du 20 février 1677, signé Barrieu, notaire à Montbrison, existant aux archives du chapitre de cette ville. Vu l'importance de la charte de Marie de Berry, et malgré sa longueur, nous croyons utile de la reproduire dans son entier, en ayant soin d'écrire entre des guillemets les fragments omis par La Mure et après lui par MM. Bernard et Chantelauze. (I) Notice historique sur Notre-Dame-de-Grâces, par Aug. Broutin, p. Gl.

tM LES COUYBNTS PJB MON^BRISON. charte: de
CLOTURE DE IK VILLE DE MONTBRISON PAR MARIE DE BERRY
(2a septembre 1428) A taus ceux qui ces présentes lettres verront, etc. Marie
de Berry, duchesse de Bourbonnais et d' Auvergne, comtesse de Forez, etc.,
ayant pouvoir de Monseigneur, à tous ceux qui ces présentes lettres verront,
salut I De la partie des bourgeois, manants et habitants de la ville de
Montbrison en le comté de Forez et des doyen et chapitre de l'église
collégiale de Notre-Dame du dit lieu^ nous a été très-humblement exposé
que, pour ce que la dite ville, qui est grande et spacieuse, fut, Ja pièce, par
les Anglais arse, brûlée et mise à destruction par défaut de clôture, feu, de
très-noble mémoire, notre très redouté seigneur et père. Monseigneur le duc
Louis, voyant que la dite ville s'était de nouveau remise sure et grandement
réédifiée, d'autant les divisions de ce royaume et les très grands
inconvenients qui se sont ensuivis pour occasion d'icelles, proposa à grande
et mure délibération de plusieurs gens des trois états du dit pays de faire
clôre la dite ville qui était encore en champostre , Va fait traiter en sa
présence, et à ce faire appelé la plus grande et saine partie des dits
bourgeois et habitants; mais , obstant le cas de la mort qui surprit notre dit
feu beau-père, la chose dessus dite demeura en tel état; et est devenu que les
dits exposants, ayant bonne

LES CORDELffIRS. 125 méittoire de notre dit feu beau-père, voulant adhérer àîcelui, et pour la sûreté de leurs personnes et biens à toujours mais, eux assemblés plusieurs fois sur ce, en la présence du conseil de mon dit seigneur en la dite ville de Montbrison, ont conclu et accordé, à grande et mure délibération, de clore la dite ville et le dit chapitre, si c'est la plaisance de mon dit seigneur et de Nous, leur octroyer les requêtes qui s'ensuivent : Et premièrement, que les dits exposants soient tehus quittes, francs et exempts de toutes aydes, impôts, tailles, subsides qui pourraient avoir cours, pendant le temps de la dite fortification, en ce royaume, de part de mon dît seigneur et Nous, ou de part nos enfants, et aussi de part Monsieur le Roi, en quelle manière que ce soit; Item, qu'ils puissent prendre et faire tracer les fondements de la muraille, des fossés de la dite ville parmi les terres, maisons, jardins, prés, vignes, verchères et vieilles masures qui sont assises sur les lieux où conviendra prendre le circuit et enceinte de la muraille de la dite ville, pour juste et raisonnable prix, et sur toutes gens d'églises, nobles et autres du dit lieu , sans contredit ; Iteni, que l'estimation des dites terres et possessions soit faite par les commissaires qui seront sur ce ordonnés, quatre prud'hommes adjoints avec eux, appelés à ce les gens du conseil de mon dit seigneur étant à Montbrison et les consuls d'iccUe ville; Iterrij que les dits exposants ayent respect de i^endre et payer le prix de l'estimation des dites possessions,

126 LES COUVENTS DE MONTBRISON. deux ans après la perfection de la dite fortification , à ceux aux quels les dites possessions appartiennent ; Item, que les rentes et servis appartenant à mon dit seigneur et à Nous, si aucun y a, et à tous autres sujets de mon dit seigneur, assises sur les dites terres et possessions qui seront tracées pour les dites murailles et fossés, soient amorties à toujours mais; Item, que les fossés qui seront faits tout autour de la dite ville, du côté du châtel, jusqu'à la rivière de Vizézy, jusqu'à la porte du faubourg de Saint-Jean d'une part, et du côté de la porte de la Madeleine jusqu'à la porte du Colombier, en comprenant le couvent des Cordeliers, soient et appartiennent de plein droit, avec l'usufruit, proffit et revenu des pêcheries d'iceux, à la communauté de la dite ville; pour aider à maintenir à toujours la fortification des susdits. Et, pareillement, que les fossés qui seront faits du coté de la dite église et cloitre Notre-Dame, attendu que les dits fossés seront faits, pour la plus grande partie, sur le territoire du dit chapitre, compétent et appartiennent, doivent compéter et appartenir aux dits doyen et chapitre et à leurs successeurs à toujours, depuis le pont neuf joignant à la dite rivière de Vizézy d'une part, jusqu'à l'opposite de la dite porte Saint-Jean, aboutissant sur la dite rivière d'autre part, en comprenant le dit cloitre et la maison-Dieu, pour convertir et employer les proff its et émoluments d'iceux fossés à la fortification et réparation de la muraille du dit cloitre; Item, que les dits exposants, c'est à sçavoir les

LES CORDELIERS. 127 bourgeois et habitants de la dite ville, puissent faire double fossé pour la fortification de la partie du chatel qui demeurera hors de la pourpointe et circuit de la dite ville, c'est à sçavoir depuis Téchiffe de Juchériot jusqu'au carrefour de l'hôtel de feu Denis Sourt appelé Paradis, et que la pêcherie des dits doubles fossés soit et appartienne à la dite ville pour convertir et employer les revenus d'icelle pêcherie ez réparations de la fortification du dit châtel. Item, que les exposants, c'est à sçavoir les bourgeois et habitants, et les doyen et chapitre, chacun en droit soi, puissent prendre un ruisseau de la rivière dessus dite, au dessus de la dite ville en montant vers le pont de la Guillanche, et dessus si nécessaire eet, et le faire passer là où bon leur semblera, pour remplir et abreuver les dits fossés, et pour aider à la façon d'iceux, toutes et quantes fois que besoin sera, sans contredit; Item, que les dits exposants, d'un côté et d'autre, aient pouvoir, chacun en droit soi, de prendre pierres, chaud et arenne, pour juste et raisonnable prix, en et dedans les carrières, fournaies et places voisines plus propres et convenables de la dite ville; Item, que toutes manières de gens, de quelque état qu'ils soient, gens d'églises, nobles et autres, cessants tous privilèges, toutes prérogatives et exemptions, soient tenus de contribuer à la fortification dessus dite selon faculté et valeur des biens, terres et possessions, cens, revenus et héritages qu'ils ont[^] tiennent et possèdent en et dedans la ville, mande

198 LES GOUVERNEMENTS DE MONTBRISON. ment, franchiseis et territoire d'icelle; excepté les dite doyen et chapitre et ^l'impôts de la dite église Notre Dame; les quels se font tenus quittes, francs et exempts de la réparation et fortification d'icelle ville à toujours, 4;ant pour raison des biens, possessions, rentes, cens et anniversaires qu'ils tiennent et tiendront ores et pour le temps à venir, tant à cause de la dite église qu'autrement, de loyale échute et conquête dedans la dite ville et franchise d'icelle, pour ce qu'ils sont et seront tenus d'eux fortifier à leurs propres coûts et dépends et de maintenir leur dite fortification en état d toujours; et qu'au regard de la fortification du chatel , à quoi les consuls de la dite ville disaient que le chapitre était tenu, le débat, du consentement des dites parties, demeurera en l'état qu'il est, sans faire sur ce, à présent, aucune déclaration, et sans préjudice du droit des parties d'un côté et d'autre pour le temps à venir; Item^ que les marchés de plusieurs denrées qui se tenaient et soulaient tenir hors du circuit et pour^ point de la dite muraille soient établis et ordonnés de nouvel ez lieux et places plus convenables dedans la dite muraille, eue considération aux dites denrées, par l'ordonnance des commissaires et par l'avis des gens du conseil de mon dit seigneur et des consuls et autres quatre prud'hommes dessus dits; Item que leur voulussions octroyer un oie*tain tinaige, aide et impôt sur le vin et sur le pain efr autres •denrées qui se vendront pendant le temps sus dit en "la dite ville, dedans 'la franchise d'icelle, -pourcon^

LES GORDELffIRS. 129 vertir et employer les deniers qui y seront du dit tinaige à la dite fortification; Item^ que les dits consuls, appelés avec eux le conseil de mon dit seigneur au dit lieu , les commissaires sur ce ordonnés, avec douze des plus notables bourgeois de la dite ville, puissent imposer sur eux une ou plusieurs tailles , pendant le temps de la dite fortification, et employer les deniers d'icelles tailles en la fortification de la dite muraille; Item^ que les Frères Cordeliers dudit lieu soient tenus d'eux clore dedans le circuit de la dite ville, à leurs propres coûts, sans que les dits bourgeois et habitants soient tenus de contribuer à la dite clôture en aucune manière; Item, ont requis et supplié que à chacun des dits habitants, en droit soi, soit baillée sa partie et portion de la dite muraille et des dits fossés, selon la valeur et faculté des biens, possessions et héritages qu'ils ont, tiennent et possèdent dedans la dite fortification de la dite ville, le mandement et franchise d'icelle, à Tostimation des dits commissaires et prud'hommes. Et que si mon dit seigneur et Nous voulons octroyer aux dits habitants les dites requêtes et les faire confirmer par Monsieur le Roi, et consentir par nos enfants les comtes de Clermont et Montpensier (1), « ils comprendront et feront comprendre l'enceinte (I) Nous imprimons entre guillonnements la partie de cette cliarte omise dans VBUtoire de» duc\$ de Bourbon, t. 3. Preuves p. 193, ligne 14, et dans celle du Forez. Tome 1. 9

130 LES COUVENTS DE MONTBRISON. a et circuit de la dite muraille en la forme et manière a qui s'en suit : « C'est à sçavoir : commenceront les dites mu

LES CORDELIERS. 131 a Notre-Dame, et d'icelle passer parmi la rue de « Moing jusqu a l'hôtel de la maison-Dieu, et de là c< jusqu'au colombier; faire joindre la dite muraille « jusques à la rivière de Vizézy en montant tout le a long de la dite rivière jusqu'à l'opposite de la porte « de Saint-Jean, en comprenant les dits cloître et « maison-Dieu, et en jetant hors de la dite muraille a tous les jardins du dit chapitre et de la dite maison« Dieu qui seront appropriés pour les fossés dessus « dits de la partie du dit cloître; lesquels les dits « doyen et chapitre requièrent à eux appartenir pour « ce qu'ils ont offert d'eux clore à leurs dépens; et en leurs libertés et franchises anciennes, et qu'ils soient francs, quittes et exempts de la fortification de la dite ville en la forme et manière dessus dite, et que la réparation de la fortification du dit

132 LES COUVENTS DE MONTBRISON. châtel demeure en Tétat qu'elle est, comme dit est, sans innover aucune chose en leur préjudice (1); Iterrij qu'ils aient leur partie des dons extraordinaires qui se feront à la dite ville par le Roi notre sire. Monseigneur et Nous, nos enfants et autres seigneurs, selon la grandeur du circuit qu'ils entreprennent à faire pour Icuï* clôture, outre la dite rivière de Vizézy ; Item, pareillement, qu'ils aient leur part et portion des tinaiges qui seront imposés sur la dite ville pour la dite fortification, à tout le moins la cinquième partie d'iceux, pour la convertir à la fortification du dit cloître; Item, que ez légats et pies causes qui seront faites et données (sic) à la dite église pendant le temps dessus dit, pour convertir à la clôture du dit cloître, les dits consuls et habitants ne puissent aucune chose demander; et qu'au regard des autres dons extraoi^ (1) Cette partie de charte omise dans l'Histoire du Forez et dans celle des ducs de Bourbon, fait mention do quatre portes servant de point de repère aux fortifications projetées, et dont l'existence antérieure nous confirme dans la pensée que Montbrison avait eu autrefois une première enceinte. Cette enceinte , toutefois , devait suivre les limites de la commune et ne dépassait pas la rive gauche du Vizézy; tandis que la nouvelle enceinte s'étendait sur la rive droite, et comprenait l'église de Notre-Dame et son cloître, la maison-Dieu ou hôpital Sainte- Anne et les habitations qui s'étaient groupées autour de ces deux établissements. Il est bon de rappeler ici que la commune de Ifoind s'étendait autrefois jusqu'au Vizézy; qu'eu conséquence, le cloître, l'hôpital et les malsons d'alentour ne faisaient point partie de la ville de Montbrison, bien qu'ils n'en fussent séparés que par la rivière. C'est ce qui nous explique pourquoi les habitants de Uontbrison laissèrent à la charge exclusive du chapitre de Notre-Dame la construction et l'entretien de la nouvelle fortification dans la partie située sur le territoire de Hoind, et pourquoi les chanoines refusaient de contribuer à l'entretien du ch&teau de Montbrison.

LES CORDELIERS. 133 naires qui pourraient être faits à la dite église pour employer à la dite fortification, les dits habitants soient contents de prendre et avoir toute cette partie ou portion, comme le dit chapitre doit prendre et avoir sur le tinaige que Nous octroirons à la dite ville, c'est à sçavoir la cinquième partie; Item y que les habitants d'outre la rivière dessus dits ayant leurs terres, maisons, vieilles mesures et possessions dans le circuit de la partie de la fortification du cloître, et tous ceux d'outre la dite rivière et autres qui viendraient loger dedans le dit circuit de la dite fortification soient tenus de contribuer à la fortification dessus dite selon la faculté de leurs biens avec ceux du dit chapitre; Item que la maison-Dieu soit tenue de soi clore, et que ceux qui sont habitants de la rue publique de Moing, hors dudit cloître, soient tenus de contribuer à la dite fortification de la maison-Dieu, car autrement elle ne se pourrait bonnement clore; Item[^] que les dits doyen et chapitre puissent prendre et arrêter les gros fruits des chanoines absents, et des vicaires coriaux et chapelains du dit lieu, qui sont absents, et ne font aucuns ou bien peu de services à icelle église, pour les convertir et employer à la fortification de la dite muraille; Item y que les dits doyen et chapitre, outre et pardessus les quatre portes principales de la dite ville, puissent faire la cinquième porte du côté du pont neuf, sur la partie du marché aux pourceaux, pour aller en leurs terres et possessions du Boucliet, d'Ecotay ou ailleurs, et marchés voisins;

134 LES COUVENTS DE MONTBRISON. Item, pour ce que la dite ville ne veut accorder de faire les arches, portes collisses, ventelles et toraches qui seront nécessaires sur les tranchées de la dite rivière de Vizézy, du côté de la porte Saint-Jean aboutissant à rhopital, et du côté du pont neuf, et que le dit chapitre et la dite maison-Dieu, attendu la grande charge qu'ils entreprennent, ne pourraient suffire de fournir à la dite besogne, nous ont requis et supplié que mon dit seigneur et Nous voulussions sur ce et sur la fortification de la maison-Dieu pourvoir de notre grâce; Et avec ce, au cas que la dite ville voudrait faire clôture ferme, ores ou pour le temps à venir, sur les ponts de la rivière de Vizézy, entre eux et le dit chapitre, qu'il nous plaise octroyer au dit chapitre les doubles clefs de la porte fermant du pont Notre-Dame, afin d'eux retraire dedans la dite ville, en cas de nécessité; et que ceux d'outre la dite rivière qui contiûbueront avec les dits sieurs du chapitre par le moyen dessus dit ne soient pas tenus de contribuer à la fortification de la dite ville, et que la partie de la taille ou les tailles qui seront imposées par les dits consuls et bourgeois pour la fortification dessus dite qui sera assise sur les hommes d'outre la rivière, soient appliquées au profit de la fortification du dit chapitre et de la fortification de la maison-Dieu, comme raison est, et non mis pour la fortification de la dite ville; Et, dernièrement, les dits exposants conjointement nous ont fait requérir et supplier que voulussions

LES GORDELIERS. 135 pourvoir au guet et garde de la dite ville pour le temps à venir; Sçavoir faisons que Nous, en considération aux choses dessus dites, au grand circuit de la dite ville qui est moult grande et spacieuse, à la ti'ès grande charge que les sus dits habitants entreprennent, à quoi ils ne pourraient bonnement survenir, si sur ce ne leur était pourvu de la grâce de mon dit seigneur et de Nous, informé aussi par le rapport de plusieurs barons, chevaliers, écuyers et autres gens du conseil de mon dit seigneur et de Nous, que feu notre dit beau-père, outre et par dessus les requêtes des sus dits, avait délibéré de donner en son vivant aux dits habitants pour la clôtüre dessus dite et pour la façon des portes dessus dites la somme de dix mille li\Tes tournois, et de les faire tenir quittes envers mon dit sieur le Roi des dites tailles et aydes, pendant le temps de la fortification a iceux exposé, par l'avis et délibération des gens de mon dit seigneur et commissaires (1) c(au dit pays, et pour le très grand bien c(qui pourra ensuivre par la clôtüre de la dite ville a en la dite comté, avons octroyé et octroyons de ((notre certaine science toutes les requêtes dessus « dites et chacune d'icelle en la forme et manière (c qui s'en suit : a C'est à savoir : que les dits exposants sont tenus « quittes et paisibles des dites tailles et aydes de mon (1) Nous imprimons entre des guillemets cette autre partie de charte omise dans V Histoire du Forez, t. 2, p. 38, ligne 4, et dans celle des ducs de Bourbon, t. 3, p. 194, ligne 19.

136 LES COUVENTS DE MONTBRISON.

LES GOBDBLIERS. 137 « prochainement venant; lequel temps
passée mon a dit seigneur et Nous pourvoirons de rechef à la dite « ville, si
nécessaire est, ainsi qu'il appartiendra; « particulièrement voulons et nous
plaît qu'ils puis« sent avoir de la chaux, pierre et arenne comme a dessus,
pour juste prix, pour faire la dite muraille oc soit de quatre pieds de large, et
dessus terre de « cinq pieds de haut, de chaux, pierre et arenne, « et le
surplus do muraille de terre, de telle hautece c< comme il sera avisé par les
dits prud'hommes, a consuls et commissaires; » Et aussi voulons et nous
plaît que les dits doyen , chapitre et autres suppôts do la dite église soient
exempts des fortifications et réparations de la dite ville à toujours mais, en
la forme et manière ci dessus déclarées, pourvu ce, qu'ils se cloront à leurs
dépens et maintiendront leur clôture à toujours mais; et que le débat des
réparations du dit châtel demeure en Tétat qu'il est, pour le bien des dites
parties, et sans préjudice, comme dit est. Avons été et sommes aussi
d'accord, vu le consentement des dites parties, que le chapitre ait la
cinquième partie des tinaiges qui seront mis sus pour la cause dessus dite, et
leur part et portion des dons extraordinaires qui seront faits à la dite ville
pour la dite fortification, raisonnablement, à l'ordonnance des dits
commissaires et prud'hommes et dos gens do notre conseil, en considération
de la grandeur du circuit de la muraille du cloitre; et que des dons
extraordinaires qui seront faits au chapitre pour la for

138 LES COUTENTS DE MOXTBRISOX. tification d'icelui, attendu la grande charge qu'ils entreprennent, la dite ville soit contente d'avoir la cinquième partie, comme les dits du chapitre sont contents d'avoir la cinquième partie des dits tinaige?^ . Et avec ce, avons octrové et octrovons aux dits exposants que les pêcheries des dits fossés leur appartiennent selon la forme dessus déclarée ez requêtes des sus dits; Que ceux d'outre la rivière de Vizézy continbucront avec le dit chapitre en la forme et manière que dit est; Et que, s'il y a aucune clôture enti'c la dite ville et le dit chapitre, le dit chapitre ait les doubles clefs de la porte du pont Notre-Dame, pour eux retraire au cas dessus dit; Que le chapitre pourra faire la cinquième porte par eux- requise en la partie dudit pont neuf; Qu'ils puissent prendre et lever les gros fruits des dits chanoines, et les revenus, profits et émoluments des dits vicaires et chapelains qui ne font pas rési- dence sur les dits lieux, pour les convertir à la dite fortification ; Que les exposants, tant d'un côté que d'autre, pourront prendre des ruisseaux en la dite rivière pour abreuver les dits fossés; et pour les aider à la façon d'une tranclée en la dite rivière de Vizézy, pour ce que le dit chapitre et la dite maison-Dieu sont grandément chargés. Nous, pendant le temps de la dite fortification, pourvoirons et ferons pourvoir à la dite œuvre; Et, au regard du guet et de la garde de la dite ville

LES GORDELIERS. 139 requises par les dits exposants, Nous^ après la perfection de la dite muraille, y pourvoirons et ferons pourvoir par mon dit seigneur, par telle et si bonne manière qu'il appartiendra et qui suffira et devra suffire à la dite ville et au cloître. Si, donnons en mandement à nos bailly, juge, procureur, gens des comptes et du conseil de mon dit seigneur et de Nous, en Forez, à tous nos autres justiciers et officiers qui sont à présent et seront pour le temps à venir, que de notre présente ordonnance, grâce et octroi laissent, fassent et souffrent jouir et user pleinement et paisiblement les dits exposants leurs successeurs à toujours mais, sans contredits, en contraignant à ce les refusants, rebelles et désobcissants par prise et expédition expresse de leurs biens et détention de leurs corps, si mestier est, et par voies et manières dues et raisonnables. Mandons aussi à nos gens des comptes qu'ils enregistrent et fassent enregistrer ces présentes cz papiers et protocoles de notre dite chambre à Montbrison à perpétuelle mémoire du contenu en icelles; car ainsi Nous plaît et le voulons être fait, et aux dits exposants l'avons octroyé et octroyons de grâce spéciale par ces présentes, non obstant quelconques oppositions, appellations et lettres subreptices impétrées ou à impétrer^ à ce contraires. En témoin de ce nous avons fait sceller ces présentes de notre scel. Donné en notre châtel de Sury-le-Bois, le 23® jour de septembre 1428, par Madame la duchesse en

140 LES COUVENTS DE MONTBRISON, son conseil[^] auquel étaient le dit bailly de Forez, M' Odouard Clépier, président en la chambre des comptes en Bourbonnais, les gens des comptes et autres du conseil de Monseigneur le duc et de ma dite Dame étant en Forez, présents et en chaperon. Autres lettres sur le fait de la dite clôture octroyées par notre très redouté seigneur M[^] Charles de Bourbon, comte de Clermontj aine fils de notre très redouté AT le duc de Bourbon et d'Auvergne, lors ayant le gouvernement du pays, terrés et seigneuries du dit Monseigneur le dwCy des quelles la teneur est telle (1) ; Charles de Bourbon, comte de Clermont, aîné fils de notre très redouté seigneur père Monseigneur le duc de Bourbonnais et d'Auvergne, ayant le gouvernement de ses pays, terres et seigneuries en son absence, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut I Comme notre très redoutée dame et mère, par Tavis et délibération du conseil des gens de notre dit très redouté seigneur et père en la comté de Forez, au (1) Noas croyons utile de donner ici la copie entière des trois chartes qui suivent , bien qu'elles ne soient que la confirmation de celle de Marie de Berry. Elles n'ont, je crois, jamais ôté publiées jusqu'à ce jour. Elles forment toutes quatre un seul et même extrait collationné sur les archivass du chapitre de Montbrison.

LES GORDELIBRS. 141 pourchas^ requête et supplications des bourgeois^ manants et habitants de la ville de Montbrison^ doyen et chapitre du dit lieu et de plusieurs autres gens des trois états du dit pays de Forez, ait octroyé aux dits bourgeois et habitants, doyen et chapitre de clore la dite ville , de tracer la muraille et fossés d'icelle en la forme et manière déclarées ez lettres patentes de notre très redoutée dame, ci attachées sous notre scel; et, pour entériner et accomplir Tentreprise de la dite muraille et fortification et aider et fournir à Tentreprise d'icelle, ait octroyé à iceux bourgeois et habitants, entr 'autres choses, qu'ils soient exempts, francs et quittes de toutes aydes et tailles imposées et autres charges déclarées ez dites lettres, et qu'elle fera son pouvoir envers M*" le Roi de faire confirmer les requêtes par elle octroyées aux dits bourgeois; Sçavoir faisons que Nous, informés de la volonté de notre très redoutée dame et mère, considéré aussi que ce sera le grand et évident profit et utilité du bien commun et public, et augmentation de la dite seigneurie de notre seigneur et dame, de Nous et de nos successeurs et pour le temps à venir, ayant agréable ce qui a été fait par elle en cette partie, avons voulu, consenti et accordé, voulons, consentons et accordons que la dite ville soit exempte des dites charges jusques à dix ans prochainement venant, en tant comme il nous touche et peut toucher, et que les dits bourgeois et habitants, doyen et chapitre, jouissent pleinement et paisiblement des droits, franchises, libertés et prérogatives à eux octroyés par notre dite

I 142 LES COUVENTS DE MOXTBRISON. très redoutée dame et mère, selon le contenu ez dites lettres; et avec ce, avons promis et promettons de faire notre pouvoir envers mon dit sieur le Roi pour la confirmation et vérification d'icelles, et non venir au contraire. Si, mandons aux bailly, juge du pays de Forez, et à tous les autres justiciers et officiers à qui il appartiendra, que Tordonnance de notre très redoutée dame et mère fassent tenir et earder en ses termes, et entretenir et accomplir selon le contenu en icelle, car ainsi Nous plait et le voulons être fait. Donné à Thiers, sous le scel de notre secret, le 11^e jour d'octobre, Tan de grâce 1428, par Monseigneur le comte de Clermont, rarchevêque de Vienne, le prieur de Savigny, les seigneurs de Dampierre, de Canillac, de Cliaugy, de Beauvoir, de Bussière, d'Appinac, de Chateaumourant, le bailly de Forez, M^e Odouard ClépofsicJ, président du Bourbonnais, Pierre de Chantelle, Jean Saunier, Jean Labize, Nicolas Denis et autres présents. Gras g. (greffier?). Autres lettres sur le fait de la dite clôture octrouées par Monsieur le duc de Moitpensierj dont la teneur s'en suit : Louis de Bourbon, comte de Montpensier, dauphin d'Auvergne, comte de Clermont et de Sancère, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut ! Comme notre très redoutée dame et mère, par Tavis

LES GORDELIERS. 143 et délibération des gens du conseil de notre très redouté seigneur et père, en la comté de Forez, aux pourchas, requête et supplication des bourgeois, manants et habitants de la ville de Montbrison , doyen et chapitre et plusieurs autres gens des trois états du dit pays de Forez, ait octroyé aux dits bourgeois et habitants, doyen et chapitre, de clore la dite ville, de tracer la muraille et fossés d'icelle en la forme et manière déclarées ez lettres patentes de not'e très redoutée dame y attachées sous notre scel; et, pour entériner et accomplir Tentreprise de la dite muraille et fortification et aider à fournir la dépense d'icelle, ait octroyé à iceux bourgeois et habitants, entr 'autres choses, qu'ils soient exempts, francs et quittes de toutes tailles, aydes et impositions et autres charges déclarées ez dites lettres; et qu'elle fera son pouvoir envers Monsieur le Roi de faire confirmer les dites requêtes par elles octroyées aux dits bourgeois et habitants, Sça,voir faisons que Nous, informés sur ce de la volonté de notre très redoutée dame et mère, considéré aussi que ce sera le grand et évident profit, et utilité du bien commun et public, et augmentation des seigneuries de notre sieur et dame, pour le temps à venir, avons agréable ce qui a été fait par elle en cette partie, avons voulu, consenti et accordé, voulons, consentons et accordons que la ville soit exempte des dites charges jusques à dix ans prochainement venant, et en tant comme il nous touche et peut toucher; que les dits bourgeois et habitants, doyen et chapitre

144 LES COUVENTS DE MONTBRISON. jouissent pleinement et paisiblement des droits, libertés, franchises et prérogatives à eux octroyés par notre dite très-redoutée dame et mère, selon le contenu ez dites lettres; et, avec ce, avons promis et promettons de faire notre pouvoir envers mon dit sieur le Roi pour avoir la confirmation d'icelles et de non venir au contraire, car ainsi nous plaît et voulons être fait. Donné à Thiers, sous notre scel, le 11^e jour d'octobre, Tan de grâce 1428, par Monseigneur le comte de Montpensier, l'archevêque de Vienne, le prieur de Savigny, les seigneurs de Dampierre, de Canillac, de Chaugy, de Beauvoir, de Bussière, d'Appinac, de Châteaumurant, le bailly de Forez, M^r Odouard Clépé rsicjj président du Bourbonnais, etc. Autres lettres sur le fait de la dite clôture, par Jean duc de Bourbon. Jean, duc de Bourbon et d'Auvergne, comte de Clermont, de Forez, de Montpensier, baron de Beaujeu, pair et chambrier de France, à tous ceux, etc. Comme pour parvenir à la clôture et fortification de notre ville de Montbrison qui est le chef de notre comté de Forez, laquelle feu notre très redouté seigneur proposa en son vivant plusieurs fois de faire fortifier, et depuis, prévenu par le cas de mort qui le surprit qui ne put mettre son projet à exécution,

LES GORDELIERS. 145 s, notre très chère compagne ait octroyé et accordé aux bourgeois, consuls, habitants, et aux doyen et chapitre de la dite ville les requêtes qui suivent : Sçavoir que les dits consuls, etc., soient exempts, tenus francs et quittes de toutes aydes, tailles et impôts, jusqu'à dix ans prochain venant, lequel temps passé la dite fortification pourra être faite; Item, que les dits bourgeois, etc., pourront faire prendre par les exécuteurs prud'hommes qui seront commis appelés par les gens de notre conseil au dit lieu, si métier est, les terres, prés, vignes, verchères, vieilles mesures, jardins, maisons assises sur les lieux et places, qui seront prises, tracées et arpentées pour faire les fondements de la muraille et pour les fossés de la dite ville, sans contredit, pour juste prix qui sera estimé par les exécuteurs et prud'hommes et les gens de notre conseil; Item y que les dits bourgeois, doyen et chapitre auront respect de payer l'estimation des dites choses par l'espace de deux ans après la consommation de la dite fortification; Item^ que nuls, de quelque état qu'ils soient, se puissent exempter de contribuer à la dite fortification ; Iterrij que aux dits habitants à chacun d'eux soit assignée leur part et portion de la dite muraille et des dits fossés par les dits commissaires , selon la valeur et faculté de leurs biens, héritages, rentes et possessions qu'ils ont et tiennent dans la dite ville, mandement et franchises d'icelle; Item^ que les dits bourgeois, etc., puissent lever Tome 1. 10

146 LES COIRVENTS DE MONTBRISON. un impôt, pendant le temps dessus dit, sur le vin, pain et autres denrées qui se vendront en la dite ville et franchises d'icelle pendant le temps de la dite fortification ; lequel temps passé nous pourvoirons ainsi qu'il appartiendra de rechef; Item, qu'ils puissent prendre la pierre, chaux, etc., ez lieux circonvoisins du dit Montbrison pour juste prix pour la dite muraille; Item, que les doyen, chapitre et autres suppôts de la dite église de Notre-Dame soient tenus de clore leur cloître à leurs propres coûts et dépends; et, moyennant ce, ils seront exempts des fortifications et réparations de la dite ville à toujours mais, tant pour raison des cens, rentes, anniversaires, terres et héritages qu'ils tiennent et tiendront à présent et pour le temps à venir, à cause de la dite église, chapellenies, etc., fondées en icelle, comme à cause d'acquisitions et loyale échute et autrement, en quelque manière que ce soit; et à l'égard des réparations du château, la chose demeurera en l'état qu'elle est, sans préjudice des dites parties et de leurs droits respectifs, prendront les dits doyen, etc., un cinquième des introges pour aider à fortifier leur dit cloître; qu'ils seront tenus de maintenir pour toujours réparé à leurs dépends, et auront les dits du chapitre leur portion des dons extraordinaires qui seront faits à la dite ville pour la dite fortification, en considération de la grandeur du circuit de la dite muraille du dit cloître, à raison d'un cinquième; et ne prendront les dits habitants aucune chose des legs

LES GORDELIERS. 147 qui seront faits à la dite église pour cause de la dite fortification; Item y que les pêcheries, profits et revenus des fossés de la dite ville ^ qui seront faits du côté du château et venant et descendant jusqu'à la rivière de Vizézy, appartiendront de plein droit aux dits consuls, bourgeois et habitants de la dite ville, pour les employer aux fortifications et réparations de la dite muraille ; Et pareillement que les dits profits, etc., des fossés qui seront faits du côté du cloître, joignant à la dite rivière depuis le pont neuf jusqu'à la porte de SaintJean, appartiendront aux dits doyen et chapitre, pour les employer, etc. (comme dessus) ; Iterrij que les habitants des rues de Moing, de Rivoire C^icjy d'Ecotay et autres voisines, d'outre la rivière, qui seront compris dans le circuit de la fortification du dit chapitre, seront tenus de contribuer avec le dit chapitre, selon leurs facultés, comme dessus, ainsi que ceux qui voudront se loger dans le dit circuit; Item^ que les dits du chapitre puissent faire une cinquième porte en la partie du pont neuf pour la sûreté d'eux et de la dite ville; Iterrij que les dits bourgeois, habitants, doyen et chapitre puissent prendre, chacun en droit soi, un ruisseau de la dite rivière de Vizézy, et le faire conduire par les lieux plus convenables à ce, pour curer et abreuver les dits fossés, toutes et quantes fois qu'il sera besoin ;

148 LES COUVENTS DE MONTBRISON. ItTTij que les dits doyen et chapitre puissent prendre et lever les gros fruits et revenus des chanoines, vicaires, chapelains et coriaux absents, qui ne feront point de résidence sur les lieux, pour les convertir à la fortification sus dite ; Iterrij que la maison-Dieu sera mise dans le circuit de la dite muraille; et seront tenus les Pères Cordeliers d'eux clore à leurs dépends; Et à l'égard de la façon des tranchées de la dite rivière de Vizézy où il faut des ponts, arches de pierres de taille, touraches, ventelles, porte-coUisses, elles sont demeurées, par débat des parties, en notre disposition , pour y faire pourvoir pendant le temps de la fortification; et pareillement, est demeurée en notre disposition de pourvoir à la pauvreté de la maison-Dieu pour la dite fortification; et à l'égard de la dite ville, dit a été par notre compagne qu'après la dite fortification nous y pourvoirons comme il appartiendra; Sçavoir faisons que Nous, attendu et considéré le très grand circuit de la dite ville, qui est grande et spacieuse , et la très grande charge que les dits exposants entreprennent, la très bonne volonté que notre dit feu seigneur avait en leur entreprise, le grand et évident profit et utilité qui sera au pays de Forez, le sauvement du peuple et l'augmentation de notre seigneurie et de nos successeurs, ayant agréable tout ce qui a été fait par notre dite compagne en cette partie, avons loué, agréé et confirmé, louons, agréons et confirmons de notre certaine science, les requêtes

LBS GOIU)BLIBRS. 149 dessus dites et toutes les autres choses contenues ez lettres patentes de notre dite compagne sur ce faites; les quelles choses nous voulons et réputons être tenues pour réitérées en ces présentes en tout ce que métier est, les avons octroyé et octroyons de même aux dits consuls, bourgeois, habitants, doyen et chapitre. Si , donnons en mandement aux gens des comptes de Bourbonnais à Moulins, bailly, juge, procureur et gens de nos comptes en Forez à Montbrison , à tous nos autres justiciers et officiers qui à présent sont et seront pour le temps à venir, que de notre présente confirmation ordinaire grâce est octroyée, laissant, souffrant et faisant jouir et user pleinement et paisiblement les dits bourgeois et habitants , doyen , chapitre et leurs successeurs à toujours mais, sans contredit; et contraigniez à ce les rebelles et désobéissants par prise et exploitation de leurs biens et détention de leurs corps, si métier est, et par toutes autres voies et manières dues et raisonnables. Mandons aussi à nos gens des comptes en F^{orez} qu'ils enregistrent et fassent enregistrer ces présentes ez papiers, livres et protocolle de notre chambre des comptes à Montbrison, à perpétuelle mémoire du contenu en icelle; car ainsi Nous plaît et voulons être fait; et aux dits bourgeois, habitants, doyen et chapitre, et à chacun d'eux l'avons octroyé et octroyons de grâce spéciale, par ces présentes, non obstant quelconques oppositions ou appellations, lettres subreptices impétrées ou à impêtrer à ce

150 LBS COUVENTS DE MONTBRISON. contraires; en témoin de ce^ Nous avons signé ces présentes que Nous avons fait sceller de notre scel. Donné en la ville de Londres en Angleterre^ l'an de grâce 1428^ au mois de décembre. En témoins de laquelle vision nous juge des sus nommés le scel de notre dite Cour de Forez avons fait mettre et poser ez présentes lettres viduités faites et données à Montbrison^ le l" jour d'août 1437. Collationné est fait de ces présentes vidirmis aux originaux des lettres dessus incorporées par moi Pierre du Says, notaire juré de la Cour de Forez, témoins M' Chauveley et par moi Bérardy. Extrait pris sur autre extrait trouvé dans les archives du chapitre de l'église collégiale et royale de Notre-Dame de Montbrison, exhibé par M' François Boyer, l'un des chanoines et syndic de la dite église, et à l'instant par lui retiré et remis dans les archives, pour servir et valoir ce que de raison, et a le dit sieur Boyer signé. Fait au dit Montbrison le 20 février 1677. Soit contrôlé. Signé Boyer, syndic du chapitre; Barieu, notaire royal. Dûment contrôlé à Montbrison le 28 février 1677. Signé Gayot. Aug. Bernard, dans les notes manuscrites de l'exemplaire à son usage de son Hi^toive du Forez ^ qu'il a légué à la ville de Saint-Etienne, dit (t. 2, p. 43) que, suivant une charte (qu'il ne désigne pas) les remparts de Montbrison étaient à peine commencés en 1472. Nous avons de la peine à comprendre un retard

LES GORDBLIERS. 151 aussi long entre Tordonnance de Marie de Berry, de 1420[^] ratifiée la même année par son mari à Londres et ses deux fils à Thiers, et son exécution qui n'aurait commencé qu'en 1472, c'est-à-dire au bout de 44 ans. Malgré tout notre respect pour Aug. Bernard, nous ne pouvons admettre une pareille lenteur dans l'exécution d'un travail qui était un des grands besoins de cette époque. Nous voyons au contraire que dès l'année 1431 nos pauvres moines avaient fait exécuter à leurs frais la portion de remparts et de fossés mise à leur charge. Pour l'exécution de ce travail les Cordeliers furent forcés d'aliéner aux enchères une maison dépendant de la succession de Guichard AUet et d'Alise Flave, sa femme, dont ils étaient héritiers. Cette maison fut cédée aux enchères à celui qui prit l'engagement de construire sur une plus grande longueur les remparts et fossés à la charge des moines. A la première proclamation faite au prône, les sieurs Jean et Georges de Vauberet, père et fils[^] paroissiens de la Madeleine, firent l'offre d'en construire quarante toises; à la deuxième, M' Jean Campelly, notaire juré de Forez, offrit quarante-deux toises; enfin, à la troisième et dernière, les père et fils de Vauberet furent déclarés adjudicataires définitifs de la maison, sous l'engagement par eux pris de faire construire les remparts et creuser les fossés à la charge des moines sur une longueur de quarante-cinq toises. Comme l'étendue à leur charge était plus grande que ces quarante-cinq toises, les Cordeliers, pour

152 LES COUVENTS DE MONTBRISON. parfaire cette étendue, sévèrent réduits à la nécessité de mettre en gage leurs calices et ce qu'ils avaient de plus précieux; ainsi que le tout résulte d'un acte du 9 octobre 1431 , par lequel les habitants de Mpntbrison reconnaissent et déclarent que le Père gardien du couvent a fait exécuter convenablement les remparts et fossés à sa charge. Il me semble que si le grand travail de la fortification de Montbrison eût été à peine commencé en 1472, comme le dit Aug. Bernard, nos moines ne se fussent pas pressés de mettre en gage les vases sacrés de leur église pour achever dès 1431 la portion à leur charge dans ce travail.

The text on this page is estimated to be only 28.50% accurate

LBS Ç0RDBLIK3. 153 CHAPITRE II Blenfaitean du couvent des Gordellen : Guy de Fores, 1274. — Jeanne de Montfort, 1280 — Renaud de Forez , 1270. — Isabeau de Forez, 1332. — Jean I*' de Forez, 1334. — Guy Vil de Forez, 13&7. — Louis II de Bourbon, 1370. — Marguerite de Savoie, 1371. — Jeanne de Bourbon, 1381 — Anne de Forez, 1415. — Jean de Bourbon, 1485. — La chapelle de Saint-Âubrin et la messe du palais. — Autres bienfaiteurs du couvent des Gordeliers : Guillaume, 1265.— Guillaume du Yemet^ 1800. — Roman de la BÂtie, 1300. — Guillaume de Montverdun, 1304. — Jean-Hugues d'Acre, 1346. — Enarde d'Ampuls, 1348. — Paule Magnln, 1360. — Jean Brochet, 1379. — Jean du Groz, 1379. — Madeleine de la Creuse. — Robert de Bonneval, 1404. — Alix de Beai^eu, 1419. — Guy de Gouzan, 1423. — Jean Vemin^ 1432. — Amédée Verd, 1441. — Jean Cachîbo, 1480. — Jean Bollier, i486. — Jacques de PuyGlamaud, 1501. — Pierre Dussac, 1507. — Jean Tapeau, 1507. — PometTavemier, 1517. •— Laurent Mouton, 1517. — Jacques de Jas, vers 1500. — Claude de Toumon, 1538. — Colombe de Tournon, 1578. — Colombe de Jaligny, 1540. — Marguerite de Four nier, 1545. — Madeleine de Fournier, 1626. — Claude Uvet du Colombier, 1664. — Le maréchal de Saint- André, 1550. — De la Grue, 1559. — Marguerite Sarrazin, 1564. — Christophe Bouchetal, 1571. — Jean Charrey, 1572.-- Jean Papon, 1572; Etienne Papou, 1581 ; Gilbert Papon, 1592 ; Françoise du Verdier, sa femme, 1613; Louis Papon, 1593. — Benoîte Pourrette, 1575. — Louise de Cuzieu, 1576. — Pierre Dumas, 1582. — Catherine Cleppier, 1592. — Madeleine Bolet, 1^93; Jean Champier, 1609. — Antoine Chalons, 1593. — Christophe de Talaru, 1594. >- Periine Bois, 1 564 ; Pierre Bois, 1 565 ; Pierre Bois, 1 595 ; Jacques Bois, 1597. » Antoine Vallanson, 1597. — De Beauplan, 1598. — Jacques Ghenevier, 1600. — Madeleine Philippe, 1609. — de FuBsimagnea, 1604. — Jean Tranchand, 1606. — Jean Reynard de Beaureverd, 1607. — Jacques du Rosier, 1615. — Charles d'Apchon, vers 1600.— Collette Chevillon, 1613. — Hnbert Paire, 1616.— Michel Duclouz, 1616 ; Emerande Duclouz, 1649 ; JeanTholier, 1650; Michel Punctis, 1653.— Gabrielle de la Barge, 1620.— Marthe Avlzard, 1626. — Bôraud de la Jarlette, 1638. — Antoinette Tourillon, 1641. — Rose de Ja Roëre, 1643. — Jeanne de Paultrieu, 1647. — Guillaume

154 LBS COUVENTS DE MONTBRISON. Ronzeau, 1650. —
Jacques de Rostaing, 1650. — Marie Faton, 1668.

LES GORDELIBHS. 155 « étant à genoux et ayant les mains jointes, et revêtue a de l'habit du tiers-ordre de Saint-François tel qu'il a se portait en ce temps-là, comme on le vérifie par « d'autres figures qui se sont trouvées peintes en « l'église des Cordeliers de Villefranche. Elle parait « donc en cette gravure, selon la forme de cet habit a pieux, avoir une longue veste ou soutane sans « aucune couture, avec un grand manteau au-dessus, oc et en la tête un couvre-chef lui serrant le front et les « joues et lui tombant sur l'épaule et se terminant en a pointe en guise de capuce (1). Voilà pour ce qui se d remarque en la patène de ce dévot calice. Mainte« nant pour ce qui est du calice même, le nœud qui a en soutient la coupe est, tout à l'entour, orné des « figures des saints apôtres en relief, et sur le pied

156 LES COUVENTS DE MONTBRISON. a fond de gueules est émaillé un dauphin d'or, « oreille, barbelé, écaillé et miré de gueules. « Le deuxième écusson porte d'or à l'aigle « de sable membre de gueules ^ chargé d'un lambeau de cinq pièces, et est celui de son « second mari, Louis de Savoie, seigneur de Vaud, a qui, comme cadet, brisait ainsi l'ancien écu de « Savoie. (E Le troisième écusson, blasonné en émail ce sur le pied de ce calice, est celui de cette dame « même qui était fille de Philippe de Montfort, puîné « de cette maison. C'est pourquoi elle y porte de « gueules au lion d'argent la queue fourchue ou « passée en sautoir, ledit lion chargé en chef d'un ((lambel d'azur à cinq pièces. « Enfin le quatrième écusson qui paraît ce émaillé sur le pied de ce calice est parti de Forez , « blasonné comme dessus, et de Mercœur qui est de a gueules à trois faces de vair; il dénote Isabeau ce de Forez, fille aînée du comte Guy VI et de ladite ce Jeanne de Montfort, laquelle fut mariée en ladite ce maison de Mercœur. ce Autour du bord de ce calice sont relevées a et figurées en lettres anciennes et de façon gothiques ces dévotes paroles, par lesquelles cette ce pieuse douairière suggère aux prêtres qui se sercent viront de ce calice au saint autel le souvenir qu'ils ce auraient d'elle, en leur memento, et de la famille ce que Dieu lui avait donnée en Forez : Memento, ce Domina, Johanfias de Montfort, comitissœ Fo*

LES CORDELEERS. 157 « risij et Johannis comitis ForisUj habellis et « Laurad, filiarum ^uarum, » Jeanne de Montfort avait de plus, par son testament de novembre 1293, prescrit qu'avec ses coupes d'argent on fit six calices de la valeur chacun de dix livres viennoises, pour être distribués Tun à l'église où reposeront son cœur et ses entrailles, un autre où sera enterré le reste de son corps, et les quatre autres à de pauvres chapelles désignées par ses exécuteurs testamentaires. Enfin, elle fit un don de vingt livres de cire aux Frères Mineurs de Montbrison (1), sans doute pour les cérémonies de sa sépulture. En 1270, Renaud, comte de Forez, seigneur de Beaujeu, donna à l'œuvre de l'église des Cordeliers vingt livres viennoises, autorisa les moines à transporter sur un autre de leurs immeubles les servis (ou rentes) qu'ils devaient à l'hôpital de Montbrison et qui étaient assis sur une vigne que Renaud leur avait donnée antérieurement. C'était sans doute pour faciliter la vente de cette vigne et leur permettre d'en appliquer le prix à la reconstruction de leur église (2) . Le 13 mars 1332 (1331, suivant V Histoire des ducs de Bourbon^ t. 3, preuves p» 77), Isabeau de Forez, fille de Jeanne de Montfort, et veuve de Béraud de Mercœur^ donne aux Cordeliers une rente annuelle de vingt livres à prendre sur la leyde de (1) Hiitoire des duci de Bourbon, par La Mure et Gbantelauze, t. 3, preuves p. 74. (2) Id. id. t. 3, pièce» supplémentaires, p. 61.

158 LES COUVENTS DE MONTBRISON. Feurs, à la charge de célébrer, chaque semaine, les services divins pour son âme, celle de ses parents et de ses prédécesseurs, en présence de tous les moines réunis, et de faire, chaque année, une procession solennelle avec messe, le jour de son anniversaire, et une autre le jour de Saint-Hilaire. De plus, elle leur donne un capital de quarante livres pour aider à la construction d'une sacristie et d'une chapelle en l'honneur de saint Louis de Marseille, et veut être enterrée au tombeau de sa mère. Par son testament du 16 août 1324, Jean P', comte de Forez, mort le 3 juillet 1334 et enterré en l'église de Notre-Dame de Montbrison, au tombeau de ses ancêtres, placé au milieu du chœur, fit don aux Cordeliers ou Frères Mineurs, comme on les nommait alors, d'une rente annuelle de trente sols viennois pour un repas (plus confortable sans doute que ceux habituels) à faire par les moines le jour de son anniversaire, et d'un capital de trente livres viennoises pour l'œuvre de leur église (1). Le 16 décembre 1357, Guy VII, par son testament, donna au même couvent un capital de trente livres viennoises et une rente de dix livres, à la charge d'une messe à haute voix à dire au grand-autel chaque jour de l'année et à perpétuité, pour le repos de son âme et de ses prédécesseurs (2). Le 10 juin 1370, Louis II, duc de Bourbon^ en (1) Hùtoire de» ducs de Bourbon, par La Mure et Chantclaoze, t. 3, preuves p. 93. P) Id. id. t. 3, preaves.

LES GORDÉLIERS. 159 qualité de curateur du comte de Forez Jean II, exempta de tous droits féodaux une maison située dans l'intérieur du château de Montbrison, qui leur avait été donnée par Plotard du Verney, chevalier, (c pour s'y retirer en sûreté et échapper aux pillards a et ennemis du royaume, ce qu'ils n'ont pu faire « jusqu'à ce jour, ce qui a été cause qu'ils ont été « souvent ravagés en leur couvent (1). » Plotard du Verney avait le titre de chevalier, titre affecté alors à la plus haute noblesse, c'était un familier de Louis II. Il fit partie du conseil de famille convoqué à Montbrison le 6 mars 1369 pour nommer un curateur au comte de F4)rez Jean II, que son état d'imbécilité rendait incapable d'administrer le comté. Le même comte Louis II, duc de Bourbon et comte de Forez, par son mariage avec Anne-Dauphine, fit encore don aux Cordeliers d'un capital de vingt livres par son testament du 20 février 1375 (2); et en 1395 il leur fit un nouveau don pour leur aider à recouvrir leur église (3) . Auguste Bernard, dans son Histoire du Forez j t. 1, p. 338, dit qu'en 1371, Marguerite de Savoie, femme de Renaud de Forez, oncle de Jean II, a fut « enterrée dans l'église du couvent des Cordeliers a dont elle était une des bienfaitrices. Sa tombe fut (1) HiMUÂre de» ducs de Bourbon, par La Mure et Chantelauze, t. 3, preuves p. 132. (2) Id. id. t. 3, preuves p. 174. (3) Id. id. t. 2, p. 24, note.

160 LES COUVENTS DE MONTBRISON. « placée entre celle de Bourbon et de Cîouzan. t> Sans vouloir contester ce que dit sur ce tombeau Aug. Bernard, dont nous avons toujours apprécié la fidélité historique, nous devons déclarer que les titres actuels des Cordeliers ne font aucune mention des bienfaits de Marguerite de Savoie. Le seul acte où nous avons rencontré son nom est le testament de la comtesse Jeanne de Bourbon, du 13 février 1400, par lequel elle donne aux Cordeliers un capital de 25 francs d'or pour la célébration chaque année d'une messe au jour anniversaire du décès de Marguerite de Savoie sa belle-sœur. Quant à l'emplacement de sa tombe,

LES GOBBELIERS. 161 à la bataille de Brignais[^] avait eu la pensée d'établir à Montbrison un couvent de Chartreux, qu'elle devait doter de 200 livres de rentes assises sur les terres de Chambéon, du Verdier, de Villeret et du Vernet; elle en avait même obtenu l'autorisation par lettres du roi, de novembre 1362 (1). N'ayant pu réaliser ce projet, par un motif qui nous est inconnu, elle reporta ses générosités sur les Cordeliers de Montbrison, et leur fit les donations que nous allons mentionner. Par acte passé à Clépé, le 8 février 1381, elle créa en leur faveur une rente annuelle de trente livres assise sur les recettes de Chatelneuf et de SaintGalmier, à la charge d'une messe à dire chaque jour de l'année, et d'une autre messe à note (à plain-chant, sans doute) à dire le troisième jour de chaque mois, et à la condition expresse par le prêtre et le diacre, au moment de Vesperges[^] de faire l'absoute sur les tombeaux des comtesses de Forez et de Marguerite de Savoie. La même comtesse, dans un autre acte du 22 octobre 1382, passé aussi à Clépé, devant les notaires Jean de Mays et Guy de Montchalm, donna au même couvent et à Frère Mathieu, de Firminy, son confesseur, dont nous avons rapporté l'inscription commémorative, une nouvelle rente de cinquante livres tournois à prendre sur les recettes de Feurs et de Donzy, à la charge de célébrer chaque jour de l'année (1) l'inventaire des titres du comté de Forez, publié par Aug. Chaverondier, p. 137. Tome I. il

162 LES COUVENTS DE MONTBRISON. une messe conventuelle au grand autel de leur église, à laquelle devaient assister tous les Frères du couvent et prier Dieu pour elle, ses prédécesseurs et ses successeurs. Par le même acte, elle prescrivit encore au Père gardien du couvent de prélever sur cette rente de cinquante livres une somme suffisante pour donner à l'avenir du pain de froment aux moines chaque jour de l'année, et de leur distribuer le jour des anniversaires fondés par cette comtesse du vin pur et de la pitance en quantité suffisante (jridencia competenterj. Par son testament fait à Saint-Galmier, le 13 février 1400, elle confirma les donations qui précèdent, donna un capital de quarante francs d'or pour réparer l'église du couvent, et un autre capital de vingt-cinq francs d'or pour fonder, comme nous l'avons déjà dit, un anniversaire en faveur de Marguerite de Savoie, sa belle-sœur; de plus, elle distribua les ornements qui composaient sa chapelle particulière entre les églises de Notre-Dame et des Cordeliers de Montbrison, celle du Saint-Esprit à Moind et celle du couvent de Bonlieu. Enfin elle élit sa sépulture dans l'église de Notre-Dame de Montbrison, au tombeau de son mari et de ses prédécesseurs, érigé à droite devant le grand autel (1). La Mure, qui paraît ne pas avoir connu ce testa(i) Histoire des ducs de Bourbon, par La Mure et Ghantalauze, t. 3, preuves 114 bU.

LES GORDELIERS. 163 ment, dit dans son Histoire des ducs de Bourbon, publiée et annotée par M. Chantelauze, t. 1, p. 471, que la comtesse Jeanne de Bourbon « fit construire » et enfoncer en la muraille du chœur de Téglise des a Cîordeliers, vis-à-vis du grand autel, du côté de a répître, une petite arcade en voûte sépulcrale, en « laquelle elle voulait être inhumée, et où son corps ce eut, en effet, après son trépas, une honorable sé« pulture , et au-dessus de cette arcade furent « peintes ses armes sur ladite muraille du chœur, « contre-parties à celles du Forez^ en deux grands ce écussons qui se touchaient. Mais cette peinture, « qui paraissait encore de nos jours, a été couverte » et effacée par le nouveau blanchissage qui s^est fait «c du chœur de cette église. » M. Chantelauze, l'éditeur de VHistoire des ducs de Bourbon, dit que La Mure s*est* trompé en avançant que Jeanne de Bourbon fut enterrée dans Téglise des Cordeliers de Montbrison. Quant à nous, nous serons moins affirmatif. En effet, La Mure parle d'un tombeau qui existait encore de son temps, dans le chœur, du côté de Tépitre, sous une arcade sépulcrale, tombeau surmonté des armes de la comtesse accolées à celles de Forez; l'existence de ces armoiries sur ce tombeau nous paraît une preuve certaine de la sépulture dans l'église des CordeUers sinon du corps entier de Jeanne de Bourbon, au moins de son cœur ou de ses entrailles, comme il avait été fait pour Jeanne de Montfort, la veuve de Guy VL Les notes précieuses du P. Duby, que nous avons

164 LES COUVENTS DE MONTBRISON. plusieurs fois citées, écrites en 1753, nous apprennent que les Cordeliers (levaient à la comtesse Jeanne de Bourbon' a la précieuse relique de saint Louis de Mara seille, comme il parait par un titre en parchemin « qui est dans le tiroir des autres titres du couvent. » Nous n'avons pas retrouvé dans les archives des Cordeliers le titre dont parle le P. Duby; mais V Histoire des ducs de Bourbon^ t. 1*', p. 469, nous apprend en effet que « la comtesse Jeanne de Bourbon, c(veuve de Guy VII, fit cadeau aux Cordeliers de c< Montbrison d'un* grand reliquaire d'argent doré, « où sont représentés deux anges portant un cristal ce dans lequel paraissent et reposent deux ossements ce du bras de saint Louis de Marseille, l'un des grands ce ornements de l'ordre de Saint-François, sorti de la « maison de France, mort évêque de Toulouse , « et surnommé de Marseille, parce que son corps, (c après son décès, suivant son ordonnance testacc mentaire, fut porté au couvent des Cordeliers de « Marseille Or, cette princesse avait eu les ossecc ments de ce Saint, qu'elle déposa en ce reliquaire, « parce qu'elle était de sa parenté, vu qu'elle était (L arrière-petite-fille du roi saint Louis, duquel ce a Saint était propre neveu. Sur le pied de ce reliquaire « étaient les armes de la comtesse Jeanne. » Anne de Forez, duchesse de Bourbon, par son testament du 3 décembre 1415 (1), créa en faveur des (1) VHUioire det ducs de Bourbon (t. 3, p. 179) assigne à ce testament la date du 16 septembre 1416 (nouveau style sans doute).

LBS GOBDBLISBS. 165 CordelierB une rente de vingt-six livres tournois^ pour la célébration de six messes à la chapelle Saint-Michel. Le 20 septembre 1485, par acte reçu Jean Vimard, vicaire apostolique, Jean de Bourbon, évêque de Valence, fit donation aux Cordeliers d'un capital de mille livres tournois pour la c^ébration chaque jour de Tannée d'une messe en l'honneur de la Vierge. La Mure, qui sans doute n'a pas connu cette donation, parle d'une seule messe fondée par Jean de Bourbon (1). Jean de Bourbon était fils naturel de notre comte Jean V^. Il prit l'habit de Saint-Benoit à l'abbaye de Saint-André-les-Avignon^ refusa en 1443 l'archevêché de Lyon, et accepta la même année l'évêché du Puy; en 1457 il était abbé général de l'ordre des Bénédictins, et en même temps prieur de Saint-Rambert en Forez ; il y mourut en 1 485 et fut enterré à Cluny le 2 octobre suivant l'historien de Notre-Dame du Puy, le 2 novembre suivant la chronique de Cluny, le 2 décembre suivant La Mure. C'est sans doute par erreur que l'acte du 20 septembre 1485, existant aux archives des Cordehers, donne à Jean de Bourbon le titre d'évêque de Valence, tous nos historiens lui donnent celui d'évêque du Puy. Il est encore une fondation que nous croyons devoir attribuer à la piété de nos comtes, par la raison que le montant, qui arrivait à quinze livres par an, était (\)IHiftoiTt de\$ duc\$ de Bourbon, t. 2, pages 156 ec 163.

166 LBS COUVENTS DE MONTBRISON. payé dès le XV^e siècle par les receveurs du domaine de Forez. Cette rente était servie aux Cordeliers en paiement de la messe qu'ils allaient dire tous les jours d'audience en la chapelle du palais^ en présence de Messieurs du bailliage. Une note du P. Duby nous apprend que les conseillers étaient obligés de fournir le calice ^ les ornements^ le linge et le vin. « M. Poncet, syndic du corps, a ajouté le P. Duby, a tout acheté à neuf en 1752, excepté le calice qui manque ; on se sert en attendant « de celui du prébendier des prisons. » Cette petite chapelle, où se célébrait la messe d'audience, était située, en effet, près de l'auditoire du bailliage en face du portail de la prison actuelle. Elle était dédiée à saint Aubrin, patron de Montbrison, * et avait été construite, vers 1230, en remplacement d'une plus ancienne consacrée à la Vierge. Cette chapelle dédiée à saint Aubrin , patron de la ville^ a subsisté jusqu'en 1792, où elle fut vendue comme bien national. A cette époque elle était encore desservie par M. Charles- Alexandre Prodon, curé de Saint-Pierre. Il ne faut pas la confondre avec celle dite du Calvaire, construite à une époque plus récente sur le versant opposé de la même montagne. Ces deux chapelles ont subsisté simultanément, ainsi que le prouve un inventaire dressé, le 10 novembre 1792, du mobilier de toutes les églises de Montbrison (1). (1) Archives modernes du département de la Loire.

LBS GORDBLIBRS. 167 Il ne reste de nos jours aucune trace de la chapelle de Saint- Aubrin ; quant à celle du Calvaire^ ombragée naguère par un bel ormeau, souvenir d'Henry IV, ce n'est plus aujourd'hui qu'une ruine. Tout auprès de la chapelle de Saint- Aubrin, à l'endroit occupé par le portail de la gendarmerie actuelle, était une des portes du château; elle avait été construite, vers la même époque que les remparts de la ville (1428), pour mettre en communication le vieux château de nos comtes avec la nouvelle enceinte de Montbrison. La porte et la chapelle n'existent plus, mais on voit encore de nos jours une partie du vieux bâtiment où se tenaient les audiences. Ce bâtiment avait été construit à la fin du XIV* siècle, par Louis II duc de Bourbon, sur un terrain situé près de la barrière du château, acquis de l'hôpital le 27 avril 1395 (1). C'est peut-être en souvenir de cette construction que l'on donna le nom de porte Bourbon à celle qui existait en face du bâtiment des audiences. C'était, il me semble, une bonne pensée de placer la justice humaine sous l'inspiration divine. Encore de nos jours, dans un siècle qui ne brille pas par la foi, on voit les tribunaux de France ouvrir l'année judiciaire par une messe au Saint-Esprit. Les Cordeliers n'eurent pas toujours le privilège d'aller dire la messe du palais; car noil^ lisons dans (1) Histoire des ducs de Bourbon p t. 2, p. 84, note.

168 LES GOUVERNEMENTS DE MONTBRISON. le testament de Jean Papon[^] surnommé le grand juge[^] du 20 avril 1582[^] que cette messe, appelée alors messe du prince ou du donjon, était dite par M^{**} Balthazard de Glagne, habitué du chapitre de Montbrison ; il avait même le titre de prébendier de la messe du prince. Jean Papon, qui lui avait peut-être procuré ce bénéfice, lui venait en aide, et par son testament il recommande à ses enfants de continuer (1). Ces messes du palais étaient probablement les mêmes que celles fondées par Anne d'Autriche de Bourbon, par son testament du 3 décembre 1415, dans la chapelle du donjon, sous la rente annuelle, en faveur du prébendier, de sept livres tournois, assise sur la prévôté de Montbrison. Cette messe devait se dire les lundi et vendredi de chaque semaine (2). Un prébendier était attaché à cette chapelle dès le commencement du XIII^e siècle, et le comte Guy IV, dans son testament de 1233, lui fit un legs. Toutes les fondations pieuses dont nous venons de parler, faites aux Cordeliers par nos comtes ou leur famille, arrivaient ensemble à la somme totale de 141 livres de rente annuelle. Toutefois, nous voyons par les registres des Cordeliers qu'ils recevaient chaque année des mains des receveurs généraux du Forez une rente de 148 livres. Cette légère différence provenait ou d'une fondation qui nous est restée inconnue, ou d'une variation dans la valeur des monnaies. (1) Berte Forézienne, 1869, p. 79, article de M. Vieoecat Durand. (2) Histoire du ducs de Bourbon[^] t. 3, p. 179.

LBS GORDBUBRS. 169 « Encore, ajoute le P. Duby, il nous reviendrait bien « davantage si nous n'avions perdu d'anciens titres « dont on ne veut pas nous tenir compte. » A l'époque de la trahison du connétable de Bourbon, dernier comte de Forez, ses biens furent confisqués et le service de cette pension fut suspendu. Les moines adressèrent à ce sujet une requête au roi de France et, le 27 mars 1524, François V" écrivait . une lettre à son cousin (style de répo,que) le maréchal de Chabannes, Jacques II, son lieutenant-général et gouverneur au pays de Lyonnais, Forez et Beaujolais, lui prescrivant de faire payer six vingt douze livres (132 livres) dues aux Cordeliers de Montbrison pour aumônes et œuvres pies autrefois fondées par les comtes, a quoique M" Charles de Bourbon, conné« table, se soit retiré par devers le roi catholique « (Charles-Quint), mon ennemi déclaré. Donné à Blois

170 LES COUVENTS DE MONTBRISON. gneurs engagistes de ces chatellenies^ M^o* Françoise Lacour, pour celle de Donzy, M^r Gilbert de Rivoire, pour celle de Feurs, M. Girard de Veaugirard, pour celle de Chatelneuf , M^r Henry Mitte de Chevrières, pour celle de Montbrison , et M^m Marguerite de Flar geac^ duchesse d*Uzez, pour celle de Saint-Galmier, refusèrent, jusqu'en 1652, le payement de cette rente. Nous n'avons pu découvrir la cause de ce refus. Pour ce qui regarde les autres fondations ou donations faites par de simples particuliers, nous suivrons autant que possible l'ordre chronologique. Cette nomenclature paraîtra peut-être longue et stérile, on y trouvera cependant le souvenir de quelques usages de nos pères et des renseignements sur de nombreuses familles foréziennes. Par son testament du mois de mai 1255, Guillaume, chapelain de Sury (le-Comtal ou le-Bois?), fit aux Cordeliers >de Montbrison un legs de quarante sols pour leurs besoins, et un autre de cinq sols aux Pénitentes de la même ville (1). Vers 1300, Guillaume Duvernet, doyen du chapitre de Montbrison, donna au couvent des Cordeliers une rente annuelle de trente sols viennois, pour une messe à dire chaque année dans leur église par le prêtre qui desservira la prébende qu'il a fondée dans l'église de Notre-Dame. On voit encore dans cette église le tombeau et la statue de ce doyen. (1) Notes manuscrites d'Âug. Bernard dans son exemplaire de l'histoire du Forez donné à la ville de Saint-Etienne, t. 1, p. 253.

LES GOBDBLIBRS. 171 Vers la même époque , Roman de la Bâtie (de Baâticia)^ chanoine de la même église^ fonda aux Cordeliers une messe annuelle sous la rente de vingt sols viennois. 1304. Un autre chanoine de Montbrison^ Guillaume de Montverdun^ qui était en même temps juge de Forez ^ fit donation d'une rente de vingt sols viennois pour être employés en une réfection ou repas donné aux Frères Mineurs de Saint-François. 1346. Jean-Hugues d'Acre fonde une messe anniversaire des trépassés au prix de vingt sols viennois. La famille d'Acre, alliée à celle des comtes du Forez, était seigneur de Magnieux-Haute-Rive, par la donation qui lui fut faite, en 1250, par le comte Guy V à son retour de la croisade. 6 août 1348. Enardc, dame d'Ampuis (de Amputheo), élit sa sépulture dans l'église des Frères Mineurs et leur donne une rente annuelle de cent sols viennois. Ce testament fait à Roche, près du pont de Saint-Rambert(1), dans la maison qu'habitait Hugues Durgel, eut pour témoins Ponce Verd, seigneur de Valprivas, Humbert Durgel, frère Joseph Durgel, sacristain de Saint-Romain-le-Puy , et Jean de la Goutte. Roche était un fief de la famille Durgel, dont le chef Humbert Durgel, sire de Roche, fit partie d'une ligue conclue par la noblesse du Forez avec celle de (1) Dans les basses eaux on aperçoit quelque reste de ce pont. Plusieurs historiens lui attribuent une origine romaine.

172 LES COUVENTS DE MONTBRISON. Champagne^ le 11 février 1314, contre le roi de France Philippe-le-Bel , à l'occasion des nouvelles monnaies et des nouveaux impôts qu'il venait de créer (1). En 1311, une émeute sérieuse avait éclaté à Saint-Galmier pour les mêmes causes (2) . 1360. Codicile de dame Paule, femme d'Arthaud Magnin, de Montbrison, par lequel elle donne aux Frères Mineurs un florin d'or pour son anniversaire, et deux lits garnis; comme elle a autrefois fondé dans l'église du couvent une prébende qu'elle a donnée au frère Guillaume Clarérii, elle en attribue la collation à venir au Père gardien du couvent. 1379. Jean Brochet fonde une messe annuelle à dire dans une chapelle située au-devant de la porte de l'église; sans doute la chapelle Sainte- Anne dont nous avons parlé. Vers le même temps noble Jean du Croz (de Croza), seigneur de Curraize, constitue une rente de six livres tournois (une livre ou cinq sols tournois valant un franc d'or), à la charge d'une messe basse à dire chaque jour de l'année, dans la chapelle de SainteClaire qu'il a fait construire. En 1365, 1373 et 1375, on trouve Jean du Gros (de Groso), seigneur de Curraize, professeur ez lois, juge ordinaire de Forez (3) et membre du Conseil du (1) Histoire des dtics de Bourbon, par La Mure et Ghanthelaoze, t, 3, preaves p. 83. (2) Id. id. id. t. 1. p. 334, note. (3) Revue Forézienne, 1870, p. 61 et 63.

LB8 GORDEUBIUS. 173 comte. C'est sans doute le même personnage que Jean de Crozo[^] seigneur de Curraize[^] qui était en 1382 un des témoins de l'acte important par lequel Jeanne de Bourbon, comtesse douairière de Forez, fit abandon à sa petite-fille Anne, femme de Louis II duc de Bourbon, de tous les droits qu'elle prétendait sur le comté de Forez (1). En 1405, son fils, noble Auegret du Croz, seigneur de Curraize, ratifie cette fondation. Nous mentionnerons ici, quoique sans date certaine, et à cause de la similitude de nom, une fondation de 25 livres de rente par Madeleine de la Creuse, à la charge d'une messe à dire chaque vendredi de l'année. Madeleine de la Creuse était, selon toutes probabilités, dame de Curraize; car nous voyons que le capital de cette rente de 25 livres, soit 420 livres, fut remboursé plus tard par M. Lévis de Chateumorand[^] seigneur de Curraize. Par son testament du 1^{er} août 1404, M^r Robert de Bonneval, juge de Forez, dont nous avons mentionné les fondations pieuses à l'article consacré au prieuré de Savignieu, n'oublia pas les Cordoliers, et leur fit un legs de 100 sols, une seule fois. Robert de Bonneval était avocat du comte de Forez; il fut après sa mort, arrivée vers 1406, remplacé dans ses hautes fonctions par Etienne de la Grange. 1419, 21 août. Alix de Beaujeu, troisième femme de Guy II de Couzan, par son testament passé au (1) Hutoire du duc de Bourbon, par La Mure et Cbantalaoze, t. 3, p. 141.

174 LES COUVENTS DE MONTBRISON. château de Rochefort, fait don de 100 francs d'or aux Frères Mineurs de Montbrison et élit sa sépulture dans leur église au tombeau de ses parents de Lavieu. 1423. Par son testament du 9 janvier, reçu par Galmier, notaire, Guy III de Couzan, seigneur de Couzan, de La Perrière et du Plessis, voulut être enterré dans l'église des Cordeliers où sa famille avait son tombeau près de Tautel du côté de Tépître, à côté de celui de Marguerite de Savoie. Il fit don à ce couvent de 300 écus d'or pour la célébration à perpétuité d'une messe à haute voix chaque lundi de l'année, pour le repos de son âme et de celle de ses aïeux et prédécesseurs, à la charge encore par les Frères Mineurs dudit couvent de célébrer tous ensemble à haute voix, chaque année, un office des morts, et de faire autour de son tombeau, avec la croix et l'eau bénite, la procession d'usage. Cette dernière clause nous montre que le tombeau de la famille de Couzan formait comme celui de Lavieu un petit monument élevé au-dessus des dalles du chœur. Par une autre clause de ce testament, Guy de Couzan prescrivit à ses héritiers de servir une rente annuelle de 15 livres le jour anniversaire de sa sépulture, jusqu'au paiement du capital, et le tout fut assis et imposé sur son château de Chalain-d'Uzore. Cette rente de 15 livres était encore servie en 1789 par la famille de Lévis, possesseur de ce château. 1432. Donation d'un capital de cent écus d'or par Jean Vernin, abbé de Saint-André, près d'Avignon. Il était fils de Pierre Vernin nommé juge de Forez en

LBS GORDELEBRÂ. 175 1388, et petit-fils de Claude qui était chancelier de Forez en 1317, suivant une note manuscrite d'Aug. Bernard dans son Histoire du Forez (t. I^{er}, p. 291), donnée par lui à la ville de Saint-Etienne. Claude Vernin est Tauteur le plus ancien d'une famille connue sous le nom de Vernin de Cremeaux, une des plus illustres du Forez.

■ 1441. Donation par Amédée Verd CViridisJ seigneur de Chenereilles (VhanaleillarumJ et bailli de Forez, d'une vigne appelée Dubouchet,"pour la dotation d'une prébende par lui fondée à Tautel de la Vierge. 1480, 16 mars. Par acte passé devant Paparin, notaire, M^e Jean Cachibo fonde une rente de cinq livres, assise sur le domaine de Maubou (on écrivait autrefois Maubost). Elle était servie plus tard, en 1580, par M^{re} Louis Chalancon; en 1620 par noble Gaspard Chalancon, seigneur d'Aubigny, et en 1733 par Pierre Chapuis de la Goutte, écuyer, sieur de Jonzac. La famille Chapuis possédait aussi le fief de Maubou dont un de ses membres, Pierre Chapuis, prenait le nom en 1793. 1486, 4 avril. Fondation par Jean BoUier, notaire royal et bourgeois de Montbrison, de deux messes annuelles à dire le lundi et le vendredi à la chapelle de SaintJean-Baptiste qu'il a fondée en l'église dudit couvent. Nous n'avons pu trouver la place de cette quatrième chapelle, il est probable que c'était seulement un de ces petits autels adossés aux pilastres qui ornaient l'église du côté gauche. Le fondateur de

176 LES COUVENTS DE MONTBRISON. cette chapelle était sans doute un^e descendant d'autre Jean Bollier, juge de Forez au XIV^e siècle. 1501. Donation de six livres de rente par Jacques de Puy-Clamaud, élu de Forez; un notaire de ce nom Cde Podio-Clamaudi) vivait en 1383. Cette famille s'est fondue dans celle des Papon, par le mariage, du 7 octobre 1507, de Jacqueline de Puy-Clamaud avec Jean Papon, conseiller du roi et procureur-général au bailliage de Forez (1). 1507. Donation d'une rente de huit livres au capital de 160 livres, par Pierre Dussac, cordonnier à Montbrison, en faveur des Cordeliers et des trois paroisses de Saint-André, de Saint-Pierre et de Sainte-Madeleine. 1507. Jean Tapeau, de Montbrison, fait doii aux Cordeliers d'une maison située à Moind, sous la réserve d'une rente viagère de 55 sols. 1517, 2 mai. Pomet Tavernier élit sa sépulture dans l'église des Cordeliers, au caveau de ses prédécesseurs, et donne un capital de 100 sols tournois pour la fondation d'un messe le jour de son anniversaire en la chapelle de Saint-Côme et Saint-Damien. iDc plus, il donne un capital de 25 livres pour faire la chaise du prédicateur. 1517. Par son testament du 9 février, Laurent Mouton, de Montbrison, institua les Cordeliers pour ses héritiers universels. D'abord pauvre moine de (1) Note communiquée par M. Vincent Durand , et extraite^edes archives de la famille Papon.

LES CORDSLIBRS. 177 Saint-François[^] Laurent Mouton gouverna en qualité de gardien le couvent de Montbrison pendant les années 1486 à 1503. Il devint un des suffragants de l'évêché de Clermont sous le nom d'évêque in partibus de Laodicée; mais devenu vieux[^] il revint aux Cordeliers de Montbrison[^] son premier asile[^] où vivait son neveu Louis Faud, Cordelier lui-même (1). Vers 1500[^] noble Jacques de Jas[^] sieur de Jas et de Marcilly, avait créé en faveur du couvent plusieurs rentes arrivant ensemble à 15 livres[^] au capital de 300 livres. En 1517, Claude de Jas, sieur de Jas, damoiseau, et sous son autorité Jean de Jas, son fils, vendirent à Marguerite de Tournon, veuve de Jean de Jaligny, trésorier de Forez, des immeubles situés à Boissailles (paroisse de Valeilles), à la charge de payer la rente de 15 livres dont nous venons de parler. 1538. Par son testament du 30 août, passé devant Louis Dalmos, notaire à Montbrison, Claude de Tournon, ancien conseiller au parlement de Dijon, donna aux Cordeliers un capital de 100 livres tournois pour réparer leur couvent, et créa en leur faveur une rente annuelle de 12 livres 10 sols, qui devait être portée à 25 livres après le convoi ou le décès de sa femme, Catherine de Bilhon. Cette rente était spécialement destinée à l'entretien d'un étudiant à l'université de Paris, d'un jeune miné, natif de Montbrison, qui devait être préféré aux étrangers. Le collège de Montbrison, héritier de M. de Tour(1) La Hure, Atirée Savate, p. 313. Tomel. 12

178 LES GOUVERNANTS DE MONTBRISON. non, refusa une première fois, en 1614, de payer cette rente aux Cordeliers; mais un jugement de cette époque, rendu par le bailliage de Montbrison, condamna M^{re} Philibert du Colombier, chanoine de Montbrison et recteur du collège, au paiement de la rente. Les Pères de l'Oratoire, héritiers de Tancien collègue de Montbrison, refusèrent à leur tour; mais un nouveau jugement de 1629 le[?] y condamna. Les droits des Cordeliers étaient cependant parfaitement établis par une délibération prise, en 1581, dans une assemblée municipale, dans laquelle il fut arrêté : « que ledit collège, à qui la ville a cédé les biens dudit fondateur, payerait annuellement les « 25 livres de pension créée par M. de Tour non. i^e 1572. Un autre membre de la même famille^e. Colombe de Tournon, femme de Claude-Benoit Raymondon, avocat au bailliage de Montbrison, par son testament du 24 mai, créa en faveur du même couvent une rente de 5 livres. Cette rente était encore servie, en 1740, par Gaspard du Rosier, sieur de la Bâtie, demeurant à Saint-Germain-Laval, et Françoise Martinet sa femme. Nous parlerons avec plus de détails de la famille de Tournon dans notre article sur les Oratoriens de Montbrison. 1540. Par acte du 12 septembre reçu par André Tournon, notaire. Colombe de Jaligny (la fille peut-être du trésorier de Forez) fonda une messe annuelle à dire en l'église des Cordeliers, le jour de Sainte-Colombe.

LES CORDELIERS. 179 1545 (environ). Par son testament[^] Marguerite de Fournier ou de Fornier, femme de Philibert de la Bessée, et fille de Thomas de Fournier, de son vivant juge ordinaire de Forez, et de Madeleine de Laire, élit sa sépulture dans l'église des Cordeliers, au vaz de ses prédécesseurs. Elle voulut être enterrée revêtue de rhabit des religieuses de Sainte-Claire. Elle appela à son enterrement huit prêtres, dont deux devaient être pris au chapitre de Notre-Dame, deux en la paroisse de Saint-André, deux aux Cordeliers et deux autres au couvent de Sainte-Claire, tous de bonne vie et conversation honnête [^] et choisis par ses exécuteurs testamentaires. Après de nombreuses fondations de messes, elle prescrit que le jour de son enterrement il soit fait une aumône dé sel, jusqu'à valeur de 20 livres, qui sera distribuée généralement à un chacun le demandant jusqu'à concurrence de trois deniers; autre aumône à douze pauvres femmes veuves[^] à chacune un bichet de froment, un bichet de seigle, trois quarts d'huile et quinze deniers de sel. Elle donne aux Cordeliers pour la chapelle de la vierge j)orta cœli une chasuble et deux habits pour diacre, avec deux carreaux, le tout en bon satin blanc avec une croix de satin bleu. Elle fait ensuite de nombreux legs particuliers : à son neveu Claude de Bellièvre, président au parlement de Grenoble, fils de Françoise de Fournier sa sœur et de Barthélémy Bellièvre, notaire à Lyon, secrétaire et intendant du cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon; à autre Barthélémy Bellièvre,

180 LBS COUVENTS QB MQNTBRISON. aieul de Claude[^] procureur[^]néral du cardinal; à Madeleine de la Bessée[^] sa fille[^] religieuse aux Sainte* Claire de Montbrison ; aux enfants de sa fille Catherine[^] qui était mariée à feu M. Carrier; à ses fils François et Gabriel de la Bessée; et enfin elle institue pour son héritier universel son fils Charles de la Bessée. Quelques mots sur les familles de la Bessée et de Bellièvre trouveront ici leur place* La famille de la Bessée est originaire de Ville[^] franche en Beaujolais. Edouard[^] seigneur de Beaujeu, enleva publiquement, vers la* fin du XI V* siècle, une jeune fille de cette famille. A titre de réparation, il anoblit tous les de la Bessée présents et à venir. Comme s'ils eussent été fiers de cette cause d'anoblissement, ses descendants en consacrèrent le souvenir dans un vitrail de leur maison de Villefranche, ou l'on voyait Edouard jouant aux échecs avec la fille de la Bessée. Une branche de cette famille s'établit à Saint[^] Etienne en Forez vers le milieu du XVP siècle, et y contracta des alliances avec les familles de Roissieu et d'AUard (1). Vers 1580, noble Pierre de la Bessée, chanoine de Paris, oncle d'Hélène de Roissieu, fut un des prin*

LES GORDELÆRS. 181 Quant à la famille de Bellièvre^ elle a été une des illustrations lyonnaises. Claude, le neveu de Margue* rite de Pournier, président au parlement de Grenoble, a laissé de nombreux manuscrits sur l'histoire de Lyon. Il était père de Pompone Bellièvre premier du nom, chancelier de France, mort en 1607. Pompone eut quatorze enfants, dont deux, Albert (1601) et Claude (1605) furent archevêques de Lyon, et Nicolas qui fut père de Pompone IP, premier président du parlement de Paris, fondateur principal de l'hôpital général des pauvres de Paris, devenu Thospice de la Salpêtrière, le plus vaste hôpital de l'Europe. A la famille de Pournier se rattachent deux autres donations que nous allons analyser : 1626^ 3 février. Testament de Madeleine de Four*nier, femme de Claude Livet, écuyer, seigneur du Colombier, conseiller du roi et lieutenant particulier au bailliage de Forez, qui fonde trois messes annuelles sous la rente de 15 livres en faveur des Cordeliers, et pareille rente, sous la même charge, en faveur des religieuses de Sainte-Claire de Montbfi^on. En 1625, cette rente était servie par Marguerite de Muzino, veuve de Pierre de Fournier, lieutenant particulier au même bailliage, héritier d'André de Pournier dont nous allons parler. 1664, 11 août. Devant Barrieu, notaire à Mont* brison, Claude Livet, sieur du Colombier, fit son testament; il élut sa sépulture en l'église des Cordeliers, au tombeau des de Fournier, a où ses deux femmes sont enterrées; » donna au couvent un capital

182 LES COUVENTS DE MONTBRISON. de 4000 livres et aux religieuses de Sainte-Claire celui de 2000 livres, et enfin institua pour son héritier universel André de Fournier, son beau-frère, conseiller du roi, lieutenant en Télection de Montbrison. Ce capital de 4000 livres, somme très-importante pour l'époque, ne fut employé à aucune réparation ou amélioration dans le couvent; l'intérêt qu'il produisait devint un des revenus des Cordeliers. En 1720 il était prêté, à 2 70^o à M. René Relègue, sieur de la Plagne, écuyer, et à Marie de Chazelles sa femme. En 1753, ce même capital était prêté à M. de Boubée qui en servait la rente à 3 72 pour cent. On voit par ce que nous venons de dire de la famille de Fournier qu'elle était aussi distinguée par les fonctions judiciaires ou administratives qu'elle avait occupées à Montbrison que par ses alliances avec les de la Bessée et les de Bellièvre. Un membre de cette famille, Claude-François. de Fornier, écuyer, chevalier de Saint-Louis, ancien commandant du régiment de Provence, était marié à Montbrison, en 1769, à M^{me} Marguerite Duguet. Les de Fornier étaient, en 1791, seigneurs de Changeac. Vers 1550, Le maréchal de Saint- André fit donation aux Cordeliers d'une mesure avec étables a rui« nées par les guerres civiles, tout auprès de leur a couvent. » Le 17 janvier 1601, ils la revendirent au sieur Monteil, sous la rente annuelle de 40 sols. En 1559, Jacques FayoUe, gardien du couvent, réclamait à Marie Jurieu, veuve du sieur de la Grue, une pension de 7 livres 10- sols, créée par son mari

LBS GORDEUBRS. 183 et assise sur une maison située à Feurs[^] place Grenette(l). 1564. Testament de demoiselle Marguerite Sarrazin[^] citoyenne de Lyon, par lequel elle donne 40 livres aux Cordeliers de Montbrison pour acheter un calice d'argent. L'achat de ce calice permet de supposer avec quelque vraisemblance que le beau calice de vermeil[^] donné en 1280 par la comtesse de Forez Jeanne de Montfort[^] avait été volé par les protestants[^] en 1562[^] lors du sac de la ville. M"* Sarrazin était parente aux de Montchanin[^] bonne famille forézienne. 1571. Testament de Christophe Bochetat[^] avocat en parlement à Montbrison[^] qui crée une pension de 7 sols. Quelques années plus tard[^] Marie Béraud[^] veuve de Jacques Bochetat[^] aussi avocat[^] créa une autre rente de 30 sols. La famille Bochetat[^] dont quelques membres ont pris le nom de Bouchetal[^] n'a cessé depuis lors de remplir des charges judiciaires à Montbrison ou à Saint-Bonnet-le-Château; elle est représentée aujourd'hui par un conseiller en retraite de la Cour de Lyon et par le maire actuel de SaintBonnet. 1572[^] 11 novembre. Testament[^] devant Duguet[^] notaire à Montbrison[^] de vénérable Messire Jean Charrey[^] chanoine[^] par lequel il donne un capital de 120 livres aux Cordeliers pour célébrer un anniver(1) Le fief de U Grae était aitaé.à Givens, sur les bords de U Loire; il appartenait au XVII* siôcle à la famille Pqion de Oontelas. Aqjourd'hai ce n*est plus qu'une humble ferme.

184 LES COUVENTS DB MONIBRISON. saire au grand autel du couvent ^ avec la prose dies iræ a qui sera chantée par tous les clercs au pied « du tombeau du comte de Lavieu au milieu du chœur, a comme il est fait à l'anniversaire du seigneur Guy, et comte de Forez, en présence de tous les chanoines ce qui assisteront en personne, et non autrement; et « sera distribué à chacun une quarte de mn et « un pain, pour en faire à leur plaisir. » Par son premier testament du 22 octobre 1572, Jean Papon, lieutenant-général au bailliage de Forez, l'auteur des Arrêts, connu sous le nom de grand juge, fit donation aux Cordeliers de seize écus deux tiers pour vêtir les mal vêtus du couvent (1). M. Vincent Durand, dans un article très-intéressant de la Revue Forézienne, 1869, p. 5, sur le testament de Jean Papon, croit, et nous sommes de son avis, que la date véritable de ce testament est le 22 octobre 1579. Dans ce premier testament, Jean Papon se plaint amèrement de l'inconduite d'Etienne Papon, son fils aîné, et des chagrins domestiques qu'il lui causait. Ce qui ne l'empêcha pas, tellement était grande la réputation du père, de faire nommer ce fils aux fonctions délicates de lieutenant criminel au bailliage de Montbrison. Par ce même testament, Jean Papon prescrivit à ses héritiers de fournir au prêcheur du carême à (1) PorUraiiè d'ouieur» foréziem, par R. Gbantolatize, sous le pseudonyme de Ouy de la Grye.

I[^]S GORDELIERd. 185 Montbrison le pain et le vin de chaque jour, ^ du meilleur qvs Von pourra trouver y suivant les fon* dations qui avaient été faites par Marie Bizoton sa femme et Louis Papon , sieur du Montet^ trésor!^ et chanoine de Montbrison^ son oncle. Le prêcheur du carême était choisi en assemblée municipale; on lui allouait une indemnité en argent; jusque vers la fin du XVP siècle il fut toujours pris parmi les Cordeliers^de Montbrison; mais à partir de cette époque cette fonction fut souvent remplie pai' les Capucins, les Récollets, quelquefois même par les Oratoriens. Jean Papon fit, le 20 avril 1582, un second testament modifiant les dispositions du premier. Ce dernier testament fut confié, en 1584, par Jean Papon luimême à Tabbesse des Sainte-Claire de Montbrison, entre les mains de qui il demeura caché (nous n'avons pu connaître pour quel motif) jusqu'en 1605, bien que Jean Papon fut mort en 1591. Lorsqu'en 1605, ce testament fut enfin produit au grand jour, son fils Melchior l'arracha des mains du greffier chargé d'en faire l'insinuation au bailliage, et fit de vains efforts pour ranéantir(l). Etienne Papon, sieur de BuUion (Mornand), fils aîné du grand juge, était en 1581 , année de son décès, lieutenant criminel au même bailliage. Par son testament du 22 juin de cette même année, passé devant (1) Aeoue Foréximnej article de M. Vincent Durand, 1869

186 Vidal^ notaire à MontlMisoo, il donna aux CordelierB une rente de 22 livres 10 sols. Le 5 mars 1592^ Gilbert Papon, conseilla du roi et son procureur général au bailliage de Forez^ fonda une messe annuelle, sous la rente de 3 livres qui devait être payée par demoiselle Germaine Dalmais, sa fenune, et par Etienne Ps^n, son fils. En 1613, Françoise Duverdier, mariée en 1599 à Etienne Papon, fils du précédent, créa en Ëiveur du même couvent une autre rente de une livre 10 sols. Françoise Duverdier, suivant Claude Henrys (t. 3, p. 818, édition de 1738), mourut en 1613 en donnant le jour' à un enfant mort. Etienne Papon, son mari, supposa que son enfant avait siu*vécu ; il hérita ainsi des grands biens de la mère et de Tenfant. Il se remaria avec demoiselle Rival du Soleillant (Verrières). On voit par ce que nous venons de dire sur les Papon que cette famille du grand juge, qui a laissé dans nos annales un si beau souvenir, avait à cette époque plusieurs de ses membres d'une probité plus que douteuse. Les trois rentes ci-dessus, arrivant ensemble à 27 livres, étaient encore dues au couvent en 1733; elles étaient alors reconnues par Jean Papon, de SaintGeorges-Hauteville, comme tuteur des enfants mineurs de Jean Papon ^ lieutenant-oolonel au régiment de la Bour. Ce dernier était fils d'autre Jean Papon, lieutenant de juge en la châtellenie de Montbrison. Le 28 avril 1593, devant Vidal, notaire à Montbrison ; Louis Papon, autre fils du grand juge, sei

LBS GORDEUERS. 187 gneur de Marcoux et de Goutelas^
prieur de Marcilly, fit son testament par lequel il créa une rente de 40 livres
en faveur de deux novices Cordeliers, et 8 livres à titre d'aumône au Père
gardien du couvent, plus une autre rente de 40 livres « pour un prêcheur de
« Tordre et de la robe de Saint-François^ pour ne « divertir Tordre qui a été
établi de si longue main « en ladite église des Cordeliers. d Et dans le cas où
il ne plairait pas aux échevins de Montbrison de prendre un Cordelier pour
prêcher le carême, cette rente de 40 livres devait être payée moitié aux
Cîordeliers et moitié aux Sainte-Claire. Ces pensions étaient assises sur une
rente dite de Saintr Victor, possédée alors par la famille Papon. Ce Louis
Papon, prieur de Marcilly, est Tauteur de poésies dont quelques-unes,
notamment VEpitre à M^ Pamphilej sont assaisonnées de sel erotique qui
m'ont fait souvent comparer le prieur de Marcilly au spirituel Rabelais,
prieur de Meudon. M. Yéméniz, de Lyon, a publié à ses frais, il y a
quelques années, les poésies de Louis Papon. 1575, 26 décembre. Benoîte
Pourrette, femme de Jean de France, fonde cinq messes evcharistialeSj
moyennant la rente annuelle de assise sur une maison située à Montbrison
en la rue des Halles. Cette rue conduisait du marché (la partie basse de la
rue Tupinerie) à Thôpital Sainte- Anne, où se tenait la grenette jusqu'en
1691. 1576. Par son testament du 9 mars, devant Breyard, demoiselle
Louise de Cuzieu, dame dudit lieu et

Id8 LES GOUtSNTS i)6 HONiSRISON. femme du sieur de Flageac, fonda une rente d'un septier de seigle, à la charge de chanter tous les lundis tes vêpres des morts. Cette rente fut assise sur la terre de Cuzieu, qu'elle donna à son fils et héritier noble Pierre de Flageac, à la condition de porter le nom et les armes de Cuzieu. Elle était servie, en 1686> paf Armand de Crussol, duc d'Uzès, comte de Cuzieu, héritier de Marguerite de Flageac isa mère; par le sieur Presle, par le sieur Pupil, lieutenant-générsi au présidial de Lyon en 1717, et par MM. ^Kaizè ^ Benoit Denis en 1736, tous seigneiu*s successifs de Cuzieu. 1582, 29 janvier. Testament de M* Pierre Dumas, chirurgien de Montbrison , par lequel il élit sa sépulture dans l'église des Cordeliers et leur donne une rente de 10 sols pour une messe chaque année. 1592. Paj" son testament du 11 mai, passé devant Monate, notaire à Montbrison, dame Catherine Clé*pier voulut être enterrée dans l'église de SaintFrançois (des Cordeliers), au tombeau de ses prédécesseurs, et fonda une messe annuelle de 15 sols qui devaient être payés par l'hôpital de la charité» Cette clause nous porte à croire que cet hospice avait hérité de Catherine Clépier. • En 1617, un autre membre de la même famille, Guillaume Clépier, avocat à Montbrison, par son testament du 5 septembre, voulut aussi être enterré dans l'église des Cordeliers, au vaz de ses prédéces-
^ seurs. 1594, 9 juillet. Testament devant Pocheville, no

U» GORDBUBM. 189 taire^ de Madeleine Botet^ veuve de Jean Champier^ par lequel elle fonde une rente de 30 sols^ 1609. Nous croyons devoir interrompre l'ordre chronologique pour mentionner ici le testament de M* Jean Champier^ passé devant Vauberet^ notaire à Montbrison^ par lequel il veut être enterré au tombeau de ses ancêtres^ dans l'église de SainlrFrançois^ où il fonde plusieurs messes et une rente de 12 livres 10 sols au capital de 200 livres. Les témoins de ce testament furent Pierre de Montloup^ gentilhomme ordinaire de la maison du roi; Claude Girard^ substitut du procureur du roi^ et Philibert du Colombier^ curé de Sainir André. 1593. Testament de M^ Antoine Châlons^ chanoine à Montbrison^ qui fonde quelques messes et une rente annuelle de 40 sols. Cette rente était servie plus tard par M. Claude Ramey^ fils de Jean et de Made* leine Châlons. 1594^ 14 mars. Testament de Christophe de Talaru^ seigneur du Freyssinet^ par lequel il donne aux Cor-* deliers une rente de 30 livres^ et aux rehgieuses de Sainte-Claire une rente égale. Ces rentes étaient en 1617 servies par M*^' Christophe de Chalmazel> seigneur du Mas. En^1564, Perrine Bois, veuve de Léonard Chauve, en 1565, Pierre Bois, en 1595, Pierre Bois, marchand^ et Qn 1597, Jacques Bois, son fils, aussi marchand,, demeurant tous à Montbrison , firent successivement quatre petites fondations de rentes, devant les no-» taires Pugnet et Monate, arrivant ens^nble à 3 livres 5 sols.

190 LES COUVENTS DE MONTBRISON. Vers 1640, un membre de cette famille, Louis Bois, s'était élevé au rang d'élu de Forez, il acquittait ces quatre petites rentes; en 1670, elles étaient payées par son fils, noble Antoine Bois, écuyer, seigneur de Merlieu, fief et château qu'il venait d'acquérir des mariés de Rostaing et de Tréméoues; Jeanne-Marie Bois, sa sœur et son héritière, porta ce fief à la famille Puy du Perrier, d'où il est passé à celle de M. de Meaux, par le mariage, vers 1715, de M^{me} Louise Puy avec M. Etienne de Meaux. J'ai connu à Montbrison plusieurs membres de la famille Bois, pauvres artisans qui ne se doutaient guère de leur parenté avec la famille de Meaux. 1597. Antoine Vallanson, marchand à Montbrison, fonde une messe annuelle, sous la rente de 12 sols. Un membre de cette famille, Pierre-Jean Vallanson, était en 1646 supérieur des Pères de l'Oratoire de Montbrison. 1598. Un sieur de Beauplan (Chalain-d'Uzore) fonde quelques services religieux sous la rente de 12 livres qui était acquittée en 1709 par Jean de SaintPriest, seigneur de Feytan. 1600, 22 octobre. Par son testament, reçu par Monate, notaire, Jacques Chenevier, fils de feu M^r Raymond Chenevier, procureur à Montbrison, donne aux Cordeliers un capital de 10 écus, à la charge d'aller tous les ans en procession, le jour de SaintJean-Baptiste, célébrer une Messe à Moind, dans l'église de Saint- Jean. 1600. Madeleine Philippe, veuve de Guillaume

IJBS GORDBLIBJEIS. 191 Pellissier^ par son testament du 10 mai^ donne une vigne appelée la Bertue^ sise au territoire de Pierreà-Chaud^ pour ses œuvres pies et pour sa sépulture dans le tombeau de son mari^ au cimetière du couvent. C'est la première fois qu'il est fait mention d'un tombeau dans le cimetière du couvent. 1604, 28 mai. Fondation d'une rente de 20 sols par demoiselle Louise de Fussimagnes, fille de feu Louis, greffier de la justice de Rochetaillée, à la charge de dire une messe chaque vendredi de carême et d'y chanter ensuite les hymnes : Stabat Mater et Vexilla régis prodeunt. 1606. Jean Tranchand, praticien de Virieux, élit sa sépulture dans l'église des Cordeliers, leur donne 8 livres de rente annuelle et nomme pour son héritière dame Claudine de Fornier, sa grand'mère. 1607. Jean Reynard, procureur du roi au bailliage de Montbrison, fonda une messe anniversaire on l'église des Cordeliers et y élit sa sépulture. En 1664, par testament reçu par Terrasse, notaire, le 7 novembre, Pierre Reynard voulut être enterré dans la même église, au vase ou tombeau de sa famille, et il fonda une messe annuelle sous la rente de 30 sols, imposée à son fils Reynard de Beaurevert de SaintAnge.^ Une note écrite, vers 1750, sur le dossier de cette rente, nous apprend que M. de Beau^evert de Saint- Ange mourut insolvable. 1615. Fondation de messes par Jacques du Rosier sous la rente de 6 livres. Vers 1600. Charles d'Apchon, chevalier, capitaine

192 LES GOUVERNANTS DE MONTBRISON. de cinquante hommes d'armes > seigneur de Chanarailles (Chenereilles)^ La Chapelle, Grézieux-le-Fromental, donne au couvent des Cordeliers, pour ses (Buvres pies, un capital de 300 écus, et veut être enterré dans l'église des Cordeliers, au tombeau de ses prédécesseurs j placé au côté droit du grand autel. Par le même acte il fait donation à sa fille Claude, quand elle se mariera, de 2333 écus; à chacun de ses fils, Marc et Jacques, 2000 écus; à sa fille Gabrielle, religieuse au couvent de Saint-André-les-Nonains à Vienne, 50 écus en sus de la dot qu'elle a reçue; à Marguerite sa fille, femme du sieur de Magnieux, 5 écus en sus des 40,000 livres tournois qu'elle a reçues en dot; il donne tous ses autres biens à son fils aîné, Jacques, sur le point de se marier avec demoiselle Suzanne d'Espinac, fille de M^r Jean, chevalier, capitaine de cinquante hommes d'armes, seigneur d'Espinac (Appinac), Monistrol, etc., à la charge d'acquitter les donations -ci-dessus. Jacques d'Apchon l'aîné remplit mal les obligations qui lui avaient été imposées, et refusa, je ne sais sous quel prétexte, de payer les 300 écus donnés aux Cordeliers. Les choses restèrent * ainsi pendant longtemps; enfin, en 1615, un traité fut fait entre les intéressés : les œuvres pies, non désignées par Charles d'Apchon, furent fixées à une messe de mort à dire au grand autel tous les vendredis de l'année, suivie d'un Salve Regina sur son tombeau. Le capital de 300 écus, avec les intérêts qu'il avait produit, fut converti en une rente de 60 livres, spécialement assise sur un étang de douze

LES GORDELDSRS. 193 bichérées, appelé de TréméoUes, situé à Grézieu-leFromental. Cette rente était encore servie en 1789 par le seigneur de Grézieu, Aymard Chapuis de la Goutte. Il faut remarquer ici que le tombeau de la famille d'Apchon existait dans l'église des Cordeliers avant la donation faite par Charles. Nous n'avons pu découvrir le premier acte de fondation relatif à cette famille. Nous avons trouvé toutefois, parmi les revenus du couvent, la mention d'un septier de seigle dû par les seigneurs de Montrond; c'était sans doute une partie de la fondation faite par le premier des d'Apchon auquel fut élevé un tombeau dans l'église des Cordeliers. 1613. Testament de Collette Chevillon, veuve de Claude Gay, gendarme de la compagnie d'ordonnance du marquis d'Urfé, par lequel elle donne aux Cordeliers une rente de 30 sols, sans aucune charge. 1616. Par son testament du 15 juillet, Hubert Paire, pharmacien à Montbrison, fonda quelques messes moyennant une rente de 6 livres servie en 1709 par Marie Paporin, fille de Guillaume, écuyer, seigneur de Château-Gaillard, et femme de Biaise Aymard. 1616. Fondation par Michel Ducloux, bourgeois de Montbrison, d'un service annuel de quatre messes, sous la rente de 2 livres 10 sols en faveur du couvent des Cordeliers où il élut sa sépulture. 1649, 21 avril. Testament de demoiselle Emerande Ducloux, veuve de M. Claude Giraud, avocat à MontTome 1. 13

194 LES COUVENTS DE MONTBRISOX. brison, par lequel elle veut être enterrée dans Téglise des Cordeliers, en la chapelle de son gendre, noble Claude Chassain^ receveur des tailles, et fonde plusieurs messes annuelles aux cinq fêtes de la Vierge et aux fêtes de Pentecôte, sous la rente de 4 livres. 1630. Fondation par Jean ThioUier, notaire à Montbrison, d'une grand'messe en l'église des Cordeliers, où il élut sa sépulture. Ses héritiers furent MM.Víkcsques et Michel Punctis, procureurs au bailliage de Montbrison. 1653. Michel Punctis, qui testa en 1653, fonda aussi une messe annuelle dans le même couvent, sous la rente de 20 sols. Son fils Jacques était marié à Catherine Ducloux, fille de Michel Ducloux, dont nous venons de parler. Il acheta, vers 1640, la charge anoblissante de juge au grenier à sel de Montbrison. Louis, son fils, écuyer et sieur de la Tour (Balbigny), épousa, en 1678, Marguerite Jacquier, fille de Jacques, qui devint vers le même temps seigneur et baron de Cornillon (1). Michel Punctis, fils de Louis, était conseiller au bailliage de Montbrison, il laissa de Denise Guyot, sa femme, plusieurs enfants, dont une fille, Marie-Josephe de Punctis de la Tour, devint, par son mariage avec Gilbert Le Camus, dame de Boënetd'Arthun, et porta ainsi ces deux seigneuries dans la famille de Punctis qui les a conser\^ées jusqu'en 1793. (I) chronique des CfidUaux et de\$ Abbayes du Forez, par de la Tour- Varan, t. J, p. 187.

LES CORDELIERS. 195 1620, 24 mai. Testament devant Vignat, notaire, de Gabrielle de la Barge, veuve de W Balthazard de Rivoire, seigneur du Ch'evalard (Essertines-en-Châtelneuf) et du Palais (Feurs), par lequel elle fonde un Salve Regina à dire tous les jours après Toffice; et pour ce service elle donne un pré situé à Essertines, appelé le Pré du Chevalard. Ce pré fut vendu, le 29 juin 1631[^] sous la rente de 6 livres, au capital de 120 livres. 1626, 28 avril. Par son testament, devant Géroffier, notaire, demoiselle Marthe Avisard, veuve de noble Etienne de Thélis, sieur de Châtel, Tolme et SaintAubin, fonda trois grand'mosses à dire, chaque année, dans sa chapelle appelée des Jattins, où sont enterrés ses prédécesseurs et sa mère Jeanne du Crozet. Une de ces messes était précédée d'une procession le jour de Saint-Jean. La chapelle des Jattins était la première à droite en entrant dans Téglise. 1629. Fondation de deux messes annuelles, sous la rente de 30 sols, par François de la Roue, procureur à Montbrison, mort de la maladie contagieuse. 1638, 28 avril. Testament devant M' de Tournon, notaire, de Pierre Béraud, sieur de la Jarlette, avocat au parlement, par lequel il fonde trois grand'messes à dire chaque année, sous la rente de 3 livres. Il était un des consuls de Montbrison pendant la peste qui ravagea cette ville en 1629 et 1630, et paya dans ces temps malheureux de sa personne et de sa bourse (1). (1) Voir notre HUioire de Feun[^] p. 252.

196 LES COUVENTS DE MONTBRISON. 1641 • Par son testament reçu par le même notaire, le 20 octobre, Antoinette Tourillon, femme de M. • Etienne Béraud, sieur de la Jarlette (fils du précédent), fonde une rente de 20 sols, à la charge d'une messe annuelle, et nomme son mari héritier universel. Cette rente était servie par M. Jean-Pierre Béraud, curé de Bellegarde, pour trois-quarts, vers 1680, et pour l'autre quart par Antoinette Béraud, sa sœur, femme de M. Charles Montagne, avocat, vers 1690, et par M. Jean Montagne, conseiller au parlement des Bombes en 1734, au nom de son fils Jean-Pierre Montagne, appelé plus tard de Poncins. 1643. Par son testament reçu Poyet, notaire, le 31 mars, demoiselle Rose de la Roëre, veuve de Pierre Papon, avocat, élit sa sépulture dans l'église des Cordeliers, en la chapelle Sainte- Anne, et y fonde trois grand'messes perpétuelles. Par le même acte elle fonde aussi une prébende de messes en l'église Notre-Dame de Montbrison. 1647, 1^{er} juillet. Fondation d'une rente de 20 livres par dame Jeanne de Paultrieu ou de Paultrier de la Maison, veuve de M. Claude de Luzy, baron de Queurières, seigneur de Pellissac. Cette rente était assise sur le château de Labbé (Montbrison), vendu en 1680 à Pierre Boyer, conseiller du roi, qui servait cette rente. 1650. Guillaume Ronzaud, sieur de Chazelles (sur Léavieu), fonde une rente de 10 livres, qui était encore servie au couvent en 1760, par Jacques d'AUard, de Montbrison, héritier de la famille Ronzaud.

LES GORDEUERS. 197 Vers 1660, Jacques de Rostaing, chevalier, seigneur de Veauchette, et dame Marie-Hélène de Tréméoues de Merlieu, sa femme, fondent en faveur des Cordeliers une rente de 17 livres, au capital de 340 livres, assise et hypothéquée sur le fief de la Corrée (Chandieu). 1668. Marie Faton, veuve de noble Antoine Lebeau, conseiller du roi au bailliage de Forez, se libère envers les Cordeliers du capital de 200 livres que son mari leur avait donné. En 1731, un membre de la même famille et portant le même nom, noble Antoine Lebeau, fit abandon aux Cordeliers d'une somme de 200 livres que le couvent lui devait, « pour aider à « la reconstruction du couvent qui vient de brûler. » (Nous parlerons de ce terrible incendie dans le chapitre sixième.) 1668, 24 novembre. Testament devant M^r Barrieu, notaire à Montbrison, de Catherine Giraud, veuve d'Etienne Papon, procureur à Montbrison, qui fonde une rente de 5 livres, à la charge de quelques messes. (Antoine Henry s, président en l'élection de Montbrison en 1706, était débiteur de cette rente.) 1687, 5 avril. Par son testament, devant M^r Thoinet, notaire , M^m Claude Giraud (le fils sans doute d'Emerande Ducloux , dont nous avons parlé) > conseiller du roi et receveur général des consignations de Forez, fonda une rente annuelle de 30 livres, à la charge d'une messe basse le lundi de chaque semaine; il institua pour héritières universelles ses deux filles : Jeanne, femme de M^r Nicolas de la Guiche, chevalier.

198 LES COUVENTS DE MONTBRISON. comte de Sivignon; et Madeleine, mariée à Jacques Minières, écuyer, aussi receveur des consignations. Claude Giraud laissa une très^rande fortune; et les belles alliances de ses deux filles nous montrent qu'autrefois comme de nos jours les riches roturières n'étaient pas dédaignées par les familles nobles. 1672. Testament d'Antoine Daudieu; il élit sa sépulture dans l'église des Cordeliers, au tombeau de Geoffroy Chirat, son beau-père, et distribue en aumône une somme de 320 livres, dont 70 livres aux Cordeliers, à la charge d'une messe par an, à diacre et sous-diacre. 1673. 14 mars. Testament, devant Thoinet, notaire à Montbrison, d'Antoine Bussière, sieur de la Salle (Feurs) , capitaine-châtelain de Saint-Priest-la-Roche, qui fonde une grand'messe. Antoine Bussière, son fils, procureur à Montbrison, fonda plus tard un annuel de messe à dire le premier vendredi de chaque mois. Les rentes dues pour ces fondations étaient acquittées en 1733 par M. Jean-Claude Ramey, écuyer, avocat-général au parlement des Dombes, héritier d'Antoine Bussière de la Salle, et en 1764 par M. JeanPierre Montagne, qui avait épousé Louise Ramey, Vhéritière et fille unique restant dans le monde de la maison Ramey de la Salle. 1674. Testament de Bonnet Petit, praticien à Montbrison, qui élit sa sépulture dans l'église du couvent, en la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié , et fonde sept messes aux principales fêtes de la Vierge. 1696, 12 avril. Devant Pital, notaire à Sury, fon

LES GORDELIERS. 199 dation par M^r Charles-Ignace de la Rochefoucaud , marquis de Rochebaron, et par Madeleine d'Escoubleaux de Sourdis, sa femme, dame de Sury-le-Comtal, etc., d'une grand'messe à dire à chaque fête de la Vierge en leur chapelle des Cordeliers, sous la rente de 15 livres assise sur leur domaine du Colombier, à Sury-lo-Comtal. La chapelle en question était la première à droite en entrant, connue sous le nom des Jattins. Le 30 octobre 1720, François de la Rochefoucaud , marquis de Rochebaron, commandant pour le roi la ville de Lyon et les provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais, se désista de tous les droits qui avaient été cédés à ses ancêtres sur cette chapelle. 1706. Testament de François Chassain, écuyer, demeurant à Montbrison, par lequel il élit sa sépulture dans la chapelle que ses ancêtres possèdent aux Cordeliers, et y fonde un annuel de messes basses le vendredi de chaque semaine, sous la rente de 20 livres. 1707. Testament de Philippe Duby, notaire royal à Montbrison, par lequel il lègue aux Cordeliers une rente annuelle de 3 livres 10 sols, sans aucune charge. C'est ici le lieu de mentionner une donation de 30 livres de rente faite par Frère Michel-Bonaventure Duby, ancien Cordelier de Montbrison, par deux testaments, l'un fait à Lyon devant Pierre Vernon, notaire, le 1^{er} septembre 1731, et l'autre, en date du 18 mars 1753, sous la condition par les Cordeliers d'aller chaque année célébrer dix messes dans sa chapelle de Vergnon, paroisse de Savigneux. Marie

200 LES COUVENTS DE MONTBRISON. Duby, femme de M. le docteur Bonnefoy[^] fut instituée son héritière universelle. Le Père Duby était[^] comme nous Tavons déjà dit[^] docteur en théologie de la faculté de Paris; il remplit les fonctions de gardien du couvent de Saint- François de Montbrison[^] fut élu définitiveur de la province de Saint-Bonaventure. C'est pendant les trois années de son gardianat qu'il fit un relevé très-exact de tous les titres de ce couvent qui existaient encore. Beaucoup de ces titres ont aujourd'hui disparu; mais grâce au travail du Père Duby, oh peut y suppléer. En tête de ce registre, in-folio de 400 pages, il a consigné plusieurs notes sur le couvent et l'église, qui nous ont été d'un grand secours. Il vivait encore en 1758. En 1769 on lit sur un état des revenus et charges du couvent la mention d'une rente viagère de 60 livres due au très-révérend Père Duby l'aîné, docteur de Paris. Nous pensons que c'est encore à lui que s'applique cette mention. 1710, 9 juillet. Testament devant M* Franchet, notaire, de M. JcanTénot, bourgeois de Montbrison, qui élit sa sépulture au tombeau de ses ancêtres, dans l'église des Cordeliers, et leur fait don d'une vigne située au territoire du Bouchet, paroisse de MontbriSon. Vers 1715, Michel Pouderoux, sieur de Bataillou et de la Lande, avait créé en faveur des Cordeliers une rente de 4 livres, qui fut dans la suite acquittée par l'hospice de la Charité de Montbrison. 1729, 27 juillet. Devant Poyet, notaire. M" Denis

LES GORDEUERS. 201 François de Lesgallerie, prêtre, docteur en théologie, fait donation à l'Hôtel-Dieu de Montbrison d'un capital de 3135 livres pour y fonder un lit, à la seule condition par les recteurs de payer chaque année une pension de 6 livres aux Cordeliers qui viendront célébrer dans l'église dudit hôpital Une messe anniversaire le jour de son décès, et chanteront la veille Vêpres des morts en leur église. M. de Lesgallerie mourut le 1^{er} mars 1731, il appartenait à une ancienne famille de la magistrature montbrisonnaise et se rattachait par ses alliances aux d'Appinac et aux de Chatillon. Ces nombreuses donations ou fondations nous montrent combien était grande la confiance que nos populations avaient dans ces pauvres moines. Saint François et saint Bonaventure avaient bien compris l'esprit de leur siècle en créant un ordre de moines pauvres, non cloîtrés, et vivant des aumônes qu'ils allaient quêter autour d'eux. C'était, selon nous, l'esprit démocratique pénétrant dans la religion. A ces puissantes abbayes qui rivalisaient en richesses avec les plus grands seigneurs de la féodalité, qui dominaient du haut de leur couvents crénelés sur leurs serfs et leurs vassaux, qui traitaient d'égal à égal avec les rois de France, il fallait opposer un moine pauvre, ne possédant rien et vivant de la charité publique. Il fallait un moine parcourant les campagnes, sympathisant avec les laboureurs et donnant quelques prières en échange d'une légère aumône. Notre intention n'est pas certainement de blâmer les

202 LES COUVENTS DE MONTBRISON. moines savants qui passaient leur vie entière dans une cellule, voués à l'oraison et aux travaux de Tintelligonce; mais à la place de ce moine inconnu, il fallait le moine actif, le moine vivant de la vie publique, et laissant voir sa pauvreté avec autant d'indifférence que les autres moines apportaient de soin à cacher leurs richesses. Aussi l'on fut presqu'étonné de la rapidité avec laquelle l'ordre des Cordeliers se répandit en Europe; elle fut telle qu'au premier chapitre général tenu en 1219, douze ans après sa fondation, il se trouva dans cette assemblée plus de cinq mille religieux, sans compter ceux qui restèrent dans les couvents (1). On remarquera aussi dans les donations que nous avons citées qu'elles émanaient de toutes les classes de la société. Depuis le plus simple artisan jusqu'au puissant comte de Forez, tous aimaient à donner à ces pauvres moines un souvenir d'affection, tous aimaient à réclamer leurs prières, beaucoup même sollicitaient la faveur de reposer après leur mort dans la terre de leur cimetière ou sous les dalles de leur église. C'est que l'institution de ces religieux, vivant humblement et pauvrement, prêchant dans les campagnes pauvres comme eux, répondaient aux idées de l'époque, idées qui commençaient à devenir hostiles aux richesses des couvents, comme plus tard nous avons vu les religieux enseignant prospérer (1) Histoire des couvents de Saint-François, par le P. Fodéré. p. 48.

LES CORDELDSRS. 203 parce qu'ils répondaient aussi aux besoins de leur siècle. Nous n'avons pas cependant retrouvé tous les actes des fondations qui furent faites aux Cordeliers pendant leur longue existence. Un état de leurs revenus, dressé en 1755, nous apprend en effet que le produit annuel de ces fondations arrivait à 1037 livres; celles que nous avons retrouvées arrivent au plus à 900 livres. Les Cordeliers de Montbrison ne donnaient pas seulement une sépulture honorable- et privilégiée aux bienfaiteurs de leur couvent; ils avaient encore le devoir pénible d'accompagner au supplice les criminels condamnés, et de les enterrer dans un coin de leur cimetière, quand la justice accordait à leur cadavre la faveur de ne pas pourrir aux fourches patibulaires. C'est ce qui arriva, le 29 mars 1513, à un certain Hallon de Trye, gentilhomme gascon. A la tête d'un tas d'aventuriers il faisait autour de Montbrison force vols et ravages. Il fut pris et exécuté le 29 mars, en présence du maréchal de la Palisse, gouverneur de la province. Ce dernier, ayant égard à la noblesse du coupable, consentit à la remise de son corps entre les mains des Cordeliers. Nous devons mentionner ici un fait qui s'est peut-être répété plusieurs fois, et qui, dans ce cas, prouverait encore mieux la sympathie que le peuple avait pour les Cordeliers : c'est un traité qui eut lieu, le 4 septembre 1713, entre Jean Morel, laboureur du ha

204 LES COUVENTS DE MONTBRISON. meau de la Plasse (Saint-Georges-en-Couzan) , âgé de 65 ans, et les Pères Cordeliers représentés par Antoine Marin, bachelier de Sorbonne, gardien; Louis Plasson, lecteur en théologie; Bernardin Privât, vicaire; François Farget, ancien gardien de Mâcon; Jean-Baptiste Jacquemin, sacristain; Joseph DumoUard et Michel des Brodières, tous prêtres et religieux. Par cet acte les Cordeliers s'engagent à recevoir et nourrir avec eux le sieur Jean Morel; et ce dernier, en échange, leur fait abandon de ses biens, consistant en une petite maison située à Saint-Georges, un capital de 800 livres représenté par douze obligations, treize rentes viagères arrivant ensemble à 51 livres, et une quatorzième consistant en douze grandes quartes de vin (environ 25 litres). Cette donation • n'était certes pas onéreuse au couvent; aussi, il est à croire que Jean Morel la fit plutôt par goût que par besoin. Outre les deux prébendes fondées, comme nous l'avons déjà dit à la nomenclature des donations, par dame Paule Magnin en 1360, et par Amédée Verd en 1441, nous devons en mentionner une troisième fondée le 28 novembre 1344 par Guyonnet de Kandan. Le mauvais état du parchemin ne nous a pas permis d'y lire d'autres renseignements.

LES GORDELIERS. 205 CHAPITRE III Le séminaire des Gordeliers. — Fondation des Pénitents du Confalon, 1591. — Confrérie des tailleurs. — Confrérie des chirurgiens. — Confrérie du Saint-Sépulcre. — Confrérie des vigneron, avant 1333. — Confrérie de Toussaint, 1619.— Les quêtes des moines. — Revenus et charges du couvent. Le couvent des Gordeliers était en même temps une espèce de séminaire où les jeunes profès étaient élevés et instruits de tous leurs devoirs jusqu'au jour où, revêtus du titre de Père, ils étaient envoyés dans les divers couvents de la province de Saint-Bonaventure. Cette pépinière de jeunes Frères donnait de l'importance au couvent, ce qui nous porte à croire qu'il avait d'assez bons revenus pour fournir aux dépenses d'un nombreux personnel. C'est sans doute à cause de ces élèves que nos Cordeliers avaient construit le beau dortoir dont parle le P. Bazin, et qu'il désigne comme un des plus beaux de l'ordre en France. Depuis leur soumission, en 1512, à l'étroite observance, les revenus des Cordeliers diminuèrent beaucoup; et, en 1680, ayant peine à subsister eux-mêmes, ils furent contraints de supprimer le séminaire des jeunes profès. L'église des Cordeliers était le rendez-vous où les

206 LES GOUVEXTS DE MOXTBRISON. diverses confréries de Montbrison, organisées par plusieurs corps d'état, venaient célébrer leurs cérémonies religieuses. Le 13 juin 1591, devant Duguet, notaire, les Pénitents du Confalon, qui venaient de s'organiser à Montbrison, firent avec les Cordeliers le traité suivant : Frère Jean Boucheti, docteur en théologie, gardien, et M^r Gilbert Papon, procureur du roi au bailliage et syndic du couvent, cédèrent aux Pénitents, représentés par M^r Pierre d'Urfé, marquis de Bagé, chevalier de Tordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes et lieutenant-général du Forez en l'absence de Monseigneur le duc de Nemours, recteur de la confrérie, et par M^r Etienne Girard, chanoine de Montbrison, vice-recteur, la jouissance à perpétuité d'une grande partie des vieux bâtiments de leur couvent, qui était située au midi et au soir de l'église. Ces bâtiments consistaient en la grande salle qui servait autrefois de réfectoire au couvent. Nous avons vu qu'après la reconstruction de l'église, en 1271, l'ancienne chapelle avait été convertie en réfectoire. Par ce traité les confrères des Pénitents furent autorisés à faire en iceux bâtiments leur chapelle et sacristie. Ainsi ils furent rendus à leur destination première. Comme ces bâtiments étaient compris dans la clôture du couvent, les Cordeliers devaient ouvrir le grand portail établi sur la rue Tupinerie, quand les Pénitents voulaient se réunir. Ils devaient, de plus, dire la messe dans cette chapelle les dimanches et vendredis de chaque semaine, et les jours de fête,

LES CORDELIERS. 207 et les accompagner dans leurs processions et enterrements. En échange de ces services, les Pénitents s'engageaient à leur payer une pension de 50 livres monnaie du roi. Le 22 septembre 1591, nouveau traité entre les Pénitents du Confalon et les Cordeliers, signé par les mêmes personnes et confirmant celui que nous venons d'analyser. En vertu de ces traités, la confrérie des Pénitents fit construire une chapelle dans les vieux bâtiments cédés. En 1640, devant Pugnet, notaire, ils acquirent des Cordeliers un espace de terrain autour de leur chapelle et le firent clore de murailles. Cet emplacement leur fut vendu « moyennant la rente « annuelle de 10 livres à ajouter à 50 livres qu'ils a doivent déjà. » Cet acte fut signé par Pierre Allenat, gardien du couvent, d'une part, et noble André Gaingard, conseiller au bailliage, sous-recteur de la confrérie, Pierre Giraud, maître des cérémonies, noble Claude Giraud, conseiller du roi et receveur des consignations, Bernard de Gabrespine, avocat en parlement, noble Pierre Gonin, sieur de Lurieu, M^r François Gaulne, Jean Martin, Benoît Fouyn, procureurs ez cour de Forez, et Claude Chassain notaire. En 1724, devant Poyet, notaire, nouvelle convention pour agrandir l'aisance cédée. Il faut remarquer ici cet autre point de ressemblance entre nos Cordeliers et ceux de Lyon : ces dernier», comme ceux de Montbrison , avaient dans leur voisinage et attenant à leur monastère la belle chapelle que les Pénitents blancs de Lyon firent construire en

208 LES COUVENTS DE MONTBRISON. 1636 (1). Ils faisaient les services religieux de cœtte confrérie, et les Pénitents les appelaient directeurs et pères spirituels (2) . On voit par là qu'en 1724 les Pénitents de Montbrison célébraient encore leurs cérémonies religieuses dans la vieille chapelle des Frères Mineurs de SaintFrançois qu'ils avaient restaurée. La jolie petite église qu'ils firent construire dans le quartier Saint-André n'est donc pas antérieure à 1724, quoiqu'en aient dit l'abbé F. Renon dans sa Chronique de Notre-Dame" d'Espéraice de Montbrison^ p. 219, Aug. Bernard, dans son Histoire du Forez j t. 2, p. 187, et M. L.-P. Gras, dans la Revue Forézienne, 1869, p. 432, qui tous ont pris la date 1591, inscrite au fronton de la nouvelle église des Pénitents, pour celle de la fondation du monument, sans en remarquer le style qui no peut, sous aucun rapport, être attribué au XVP siècle. Toutefois, Aug. Bernard, dans ses notes manuscrites insérées dans l'exemplaire de son Histoire du Forez qu'il a donné par son testament à la ville de Saint-Etienne, n'a pas tardé à reconnaître que cette date de 1591 « est peut-être celle de leur « fondation et non pas celle de la construction de oc cette église. » Cette date de 1591 est seule cause de cette erreur; (4) Detcriftion de la ville de Lyov., par ***, imprimé à Lyon chez Aimé de la Hoche, 1741, p. 69. (2) Fêtes à l'occasion de la canonisation de saint Jean de Capistran, par le P. Bazin (Lyon, 1693).

LES GORDELIBRS. 209 mais il est évident qu'elle avait pour but de rappeler la fondation de la confrérie et non celle du monument. Au reste, sa façade, plus gracieuse que belle, porte évidemment le cachet du XVIII^e siècle; de plus, elle est attribuée, à tort ou à raison, au célèbre Soufflot qui vivait au milieu de ce siècle. Il est probable que cette église fut construite par les Pénitents peu après le terrible incendie de 1731, qui détruisit, comme nous le dirons bientôt, l'église et le couvent des Cordeliers ainsi que la petite chapelle qu'ils avaient cédée à la confrérie des Pénitents. C'est dans la nouvelle église des Pénitents qu'eut lieu, le 19 juillet 1789, une assemblée générale de tous les ordres de la ville de Montbrison, délibérant sur la situation des affaires de la nation, et votant des remerciements à l'assemblée des états généraux pour sa belle conduite. Cette église, vendue en 1792 comme bien national, servait d'atelier de charronage, lorsque, vers 1840, elle a été rachetée et rendue au culte par la Société des Pénitents du Confalon. D'autres confréries de la ville, sans avoir une église particulière, avaient une chapelle ou au moins un autel dans l'église des Cordeliers, où l'on célébrait, avec grande pompe, la messe du patron, où l'on priait pour les confrères défunts; les Cordeliers devaient aussi assister à leurs enterrements. Ces petits services étaient payés au moyen d'une rente annuelle prise sur la cotisation fournie par chacun des membres de l'association; ainsi la confrérie de Saint-Claude payait 5 livres pour la célébration de Tome 1. 14

210 LES COUVENTS DE MONTBRISON. sa fête au mois de juin; celle des cordonniers (sous le vocable de Saint-Crépin) servait une rente de 30 livres; les tailleurs, qui avaient saint Jacques pour patron, payaient 16 livres; la confrérie des chirurgiens se réunissait dans la chapelle appelée du SaintEsprit, « où elle faisait ses offices et dire messe so« lennelle le jour de Saint-Côme et Saint-Damien,

LES CORDELIERS. 211 teau) aux habitants de la ville de ce nom. Ces changements dans les positions sociales^ produits par le temps et les événements^ étaient alors assez nombreux, en dépit du droit d'aînesse*, et il n'y aurait rien d'étonnant à voir la grande maison de la Roue finir en médecin et apothicaire; un de Couzan était, dit-on, valet d'écurie à Roanne il y a quelques années. En 1663, et le 4 octobre, il s'établît aux Cordeliers, avec l'approbation de l'archevêque de Lyon, une nouvelle confrérie sous le nom de Saint-Sépulcre. Elle était composée d'hommes et de femmes, et se réunissait sans doute dans la chapelle Saint-Claude, au fond de laquelle Antoine de Sugny et Isabeau de Montaigu avaient fait poser le beau sépulcre dont nous avons parlé dans le premier chapitre. La confrérie, toutefois, qui paraît avoir été la plus nombreuse et la plus riche est celle des vigneronns, appelée de Toussaint ou de Saint- Vincent, du nom de la chapelle où elle se réunissait, ou du Saint qui en était le patron. Cette confrérie existait avant 1333; nous avons retrouvé un acte du 30 janvier de cette année, par lequel un nommé Laurent Tinet, de Montbrison, lui donne la rente d'un baral de vin, assise sur sa maison rue du Colombier. Toutefois, les statuts n'en furent dressés par écrit que le 4 novembre 1380; ils furent modifiés le 26 novembre 1429 devant Mathieu Chalancon, clerc-notaire public. Les revenus de cette confrérie consistaient en cens établis sur divers immeubles, en dimes sur certains produits du sol, mais principalement en rentes fixes en vin assignées

n 212 LES COUVENTS DE MONTBRISON. sur des vignes; la rente la plus ordinaire était un baral de vin; nous en avons trouvé quelques-unes réduites à un seil de vin, mais par compensation quelques autres arrivaient à une asnée. Presque toutes ces fondations furent faites de 1333 à 1370 sur des vignes situées à Rigaud et à Pierre-à-Chaud. Ces immeubles étaient vendus grevés de ces petites rentes, aussi les confrères de la Toussaint avaient-ils leur terrier comme une véritable seigneurie; un acte de 1537, reçu par Ganieu, notaire, contient le renouvellement trentenaire d'une de ces rentes par le sieur Pierre Morel, « lequel confesse et reconnaît tenir de « la censive directe seigneurie et emphythéose de la « confrérie de Toussaint de Montbrison une vigne « contenant quatre journalées, sise au vignoble du

LES GORDELIEHS. 213 royales données à Orléans et à Moulins. Leurs revenus furent attribués à la municipalité de Montbrison. Toutefois, une nouvelle confrérie des vigneronns essaya de se reformer sous le nom de Saint- Vincent, et, le 4 juin 1618, devant Granjon, notaire, elle faisait un traité avec les Pères Cordeliers pour la célébration annuelle de deux grand'messes en la chapelle de tous les Saints, Tune pour les trépassés de la confrérie, et Fautre le jour de la fête de leur patron, « avec belle sonnerie. » Pour le prix de ces deux services, ils devaient à payer 4 livres 10 sols par an. En 1693 et le 27 juin, devant Chavassieux, notaire, ils s'engagèrent à contribuer pour deux tiers dans une importante réparation à faire dans leur chapelle de tous les Saints dont la voûte menaçait ruine. Une autre confrérie de tous les ouvriers réunis de Montbrison se reforma aussi, par acte du 22 juillet 1619, reçu Granjon, notaire, sous le nom de Confrérie de Toussaint jÇX les Cordeliers s'obligèrent, moyennant une redevance dont le chiffre nous est resté inconnu, à célébrer tous les dimanches une messe en leur chapelle de tous les Saints ou en Tautel de Saint-Michel. L'établissement de toutes ces confréries qui avaient leur centre religieux dans l'église des Cordeliers nous montre la popularité dont cet ordre jouissait à Montbrison. Dans l'église des Cordeliers de Saint-Bonaventure de Lyon presque tous les corps de métiers de la ville avaient aussi une chapelle ou au moins un autel spé

214 LES COUVENTS DE MONTBRISON. cialement affecté à ses cérémonies religieuses; sa bannière y était déposée^ et précédait la corporation dans les processions publiques (1). Ces différents petits services religieux augmentaient les revenus des Cordeliersde Montbrison. Mais leur principale ressource, surtout dans les premiers siècles de leur fondation, consistaient dans les quêtes qu'ils faisaient dans les campagnes. G!omme à ces époques les moines étaient nombreux, chaque communauté mendiante avait le privilège, consacré par l'usage ou par quelque règlement qui nous est resté inconnu, de faire ses quêtes dans certaine partie de la province. Nicolas Gileton, Père gardien du couvent en 1558, a consigné sur un petit registre les usages relatifs à ces quêtes. Il nous apprend que les grandes quêtes (celles du vin, du blé, du fromage, du beurre et des oèufs)^ avaient lieu deux fois par an, en mai et novembre. Les quêtes de vin se faisaient à Montbrison, Moind, Saint-Rambert, Sury-le-Comtal, Saint-Gâlmier, Pouilly, Néronde, Saint-Oermain-Laval, Boën et Chandieu, et non ailleurs. Les quêtes du blé s'étendaient dans un plus grand rayon; d'abord, dans tous les villages de la plaine aux environs de Montbrison , plus, jusqu'aux termes de Saint'Bonnet'le'Chatelj Saint- Jean-Soleymieux, Marols, Chenereilles, Luriecq, Saint-Nizier, Saint(t) Féief à l occasion de la ranonitation de saint Jean de Capistran, par le P. Bazin. (Lyou, 1693.)

LES GORDELIBRS. 215 Marcellin^ Saint-Maurice, Périgneux, Rosier, SaintHilaire, Merle, Estivareilles, Appinac, Saint-Pal, Bas, Cornillon, Auriol, Chambles, Saint-Bonnet-leCourreau, Saint- Anthême, Saint- Clément, Usson, Craponne, JuUianges, Grandris, Ambert, SaintPierre-de-Champ, Saint-André-de-Chalancon , Feurs, Panissière, Chazelles et quelques autres communes sur la rive droite de la Loire. On remarquera que les quêtes du blé s'étendaient principalement du côté du Velay. Les quêtes d'huiles se faisaient à Trelins, Sailsous-Couzan, Saint-Georges-en-Couzan , Saint-Laurent-de-Rochefort, Saint-Didier, Saint-Thurin , La Brandisse, Palonieux, Saint-Julien et Saint-Priestla-Vestre. Les noyers sont encore de nos jours trèsrépandus dans cea communes. Les quêtes du fromage et du beurre pouvaient se faire dans les mêmes paroisses que celles de l'huile, et de plus à Saint- Anthême, Saint-Clément, SaintRbmain-d'Urfé, Saillant, GrezoUes, La Chaud, Montarcher. Roche, Châteauneuf, Lérigneux, Bard, Essertines. Verrière, Chazelles-sur-Lavieu , Gumière, Lézigneux et Saint- Jean-Soley mieux. Les fromages de ces montagnes jouissent encore aujoicæd'hui d'une réputation méritée. Les quêtes d'oeufs étaient faites dans toutes les paroisses de la plaine comme pour le blé, et de plus, au-delà de la Loire, à Bouthéon, Saint-Saubrin (ou Saint-Haubrin) , La Fouillouse, Saint-Jean, SaintBonnet-les-Oules, Veauche, Cuzieux, Meilleux, Saint

216 LBS COUVENTS DB MONTBRISON. André-le-Puy, Marclop, Sury-le-Bois et Saint-Laurent-la-Conche. On voit par là que nos moines connaissaient bien les productions spéciales à chacune d^o nos localités. En sus de ces grandes quêtes, les Cordeliers avaient le droit ou l'usage d'aller quêter des andouilles à Chandieu, Mornand, Savigneux, Saint-Paul, Chalain-d'Uzore, Pralong-les-Moulins, Saint-Thomas, Saint-Georges, Précieux et Grézieu. Ils faisaient aussi une quête de fèves, pois et oignons à Sury et à SaintMarcellin. Enfin, ils avaient droit de faire dans la ville de Montbrison, le dimanche et le vendredi, de petites quêtes pour épices^ sel et chandelles; aux bonnes fêtes de l'année, ils quétaient l'encens chez les apothicaires et pharmaciens; les jours de foire avait lieu la quête du fumier; celle des ambres se faisait dans les vignes pendant les vendanges; enfin, celle du poisson,

LES GORDELIERS. 217 Ces quêtes étaient une dîme volontaire que les habitants des campagnes s'imposaient sans regret. Encore de nos jours, les curés de village ont conservé l'usage de faire après les moissons la quête du grain, et celle du vin après les vendanges. Il ne faudrait pas cependant exagérer l'importance des quêtes que faisaient nos moines; suivant une note de 1769 elles valaient, bien anciennement, 1,000 livres; au XVIII^e siècle elles rapportaient environ 500 livres; « mais depuis trois ans, dit cette note, elles n'en produisent rien, vu la misère des temps. » C'est sans doute pour atténuer la diminution dans le produit des quêtes, qu'une ordonnance royale, rendue en octobre 1716, accorda à nos Cordeliers l'exemption de tous droits d'octroi sur les denrées nécessaires à leur nourriture. Les fondations pieuses faites à nos moines se composaient, comme on l'a vu, de sommes très-faibles; et si leur réunion arrivait à 1,000 livres, c'était par leur grand nombre. Mais la perception de ces petites sommes, et surtout le soin qu'il fallait apporter au renouvellement trentenaire des titres, demandaient un receveur particulier salarié. En 1688, cette charge était remplie par Hugues Latannerye, marchand à Montbrison. Le receveur rendait ses comptes annuels au syndic ou au Père « temporel du couvent. » Cette dernière charge, purement honorifique, consistait à surveiller les intérêts temporels du couvent, à conseiller et diriger dans les affaires contentieuses, et à assister le Père gardien

218 LES COUVENTS DE MONTBRISON. dans les ventes^
échanges ^ marchés et autres transactions. Cette charge fut remplie
successivement en 1591 par Gilbert Papon , procureur du roi au bailliage de
Montbrison; en 1603, par noble R. Sourley; en 1652, par noble Jacob Rival,
son gendre, sieur de Pralong et de Résinet. Depuis lors jusqu'en 1733 cette
fonction resta attachée à la famille Chassain, dans ses deux branches, les de
Marcilly et les de Chabet. Les Cordeliers avaient d'autant plus raison de
choisir leur syndic dans les familles influentes du pays que très-souvent
leurs débiteurs refusaient le paiement des rentes, dans la pensée, assez
accréditée à cette époque, que les Cordeliers réformés ne devaient posséder
aucun bien, et ne pouvaient en conséquence diriger aucune poursuite contre
leurs débiteurs. Ces idées avaient pris une telle consistance que nos moines
durent présenter à François P' une requête pour être autorisés à poursuivre
leurs débiteurs, et le 13 décembre 1515, François P''' rendit une
ordonnance, datée du couvent de Saint-Just, à Lyon, qui prescrivait à leurs
débiteurs, quels qu'ils soient, de les payer, et leur maintenait le droit de les
poursuivre légalement. Un état ou budget dressé en 1755 par le P.
Bourgeois, gardien, Curtel, vicaire, Delaire, sacristain, et Bronde, discret, et
adressé à l'archevêque de Lyon, nous fait connaître avec quelques détails les
revenus des Cordeliers.

LES GORDEUERS. 219 Les immeubles^ consistant en une maison située à Montbrison, rue des Bouchers, jardins, y compris une partie de celui du couvent, prés, terres et vignes, produisaient , 305 liv. Rentes foncières (dont 148 livr. dues par par M. de Boubée) 206 » P'ondations pieuses (y compris la rente de 148 livres servie par le trésor, pour fondations faites par la famille de nos comtes) . . 1087 » Rentes dues par la confrérie des cordonniers 30 » Par celle des tailleurs 16 » Par celle des vigneronns 9 » Produit des messes, services, enterrements, assistances à iceux 850 » Produit des quêtes 550 » Total des recettes 3053 liv.

BSSSSISSSSBSSBa Les dépenses arrivaient à 3032 liv. et se décomposaient ainsi : Décimes diocésains 32 » Emprunts divers faits en rentes viagères pour la reconstruction de Téglise et du couvent détruits par Tincendio en 4 73 1 300 » Nourriture des religieux et domestiques au nombre de treize 1800 » Entretien des religieux tant en santé qu'en maladie 400 » A reporte?' 2532 liv,

220 LES COUVENTS DE MONTBRISON. Report 2532 liv.

Gages de trois domestiques 100 Entretien de l'église et de la sacristie. . . 200
Entretien des bâtiments 200 Total 3032 liv. On voit par ce pauvre budget
que la somme de 1800 livres affectée à la nourriture de treize personnes ne
permettait pas à nos moines de faire des repas bien somptueux. Un autre
état dressé, en 1769, pour être envoyé au chapitre national tenu à Paris le 5
septembre de cette année, et signé par Denis Espailly, gardien, François
Champagnac, vicaire, Bernard, Gaspard Laurent, Claude Girard, et par
Jean-Marie Gondard, frère lai, nous apprend que le revenu fixe du couvent,
provenant des loyers des maisons, vignes, terres et prés, et des rentes
constituées par obligations, pensions, fondations et confréries, arrivait à
seize cent six livres, ci 1606liv. Le revenu éventuel ou casuel, consistant en
grandes ou basses messes, offices des trépassés, assistances aux convois, est
évalué à huit cent livres, ci 800 » Le produit des quêtes était à peu près nul.
Revenu total environ 2406 liv. Ce revenu, tout faible qu'il était, était encore
grevé, en 1769, des charges suivantes :

LES GORDELIERS. 221 Rentes viagères : au très-révérend Père Duby, Taîné, docteur de Paris 60liv. Au révérend P. Perrier 100 » Au révérend P. Reviron 30 » Au F. Ronati 30 » Rentes constituées : au couvent des Cordeliers do Tanlay (Bourgogne) 100 » A celui de Saint-Bonaventure (de Lyon) . . 12 » Cens et servis 6 » Décimes diocésains (1) 204 » Réparations aux bâtiments 150 » Total des charges 692 liv. Restait environ 1714 » Nous ferons encore connaître un état des revenus des Cordeliers dressé en 1 789, à la veille de leur suppression : V Les rentes provenant de fondations pieuses n'arrivaient plus qu'à 520 livres 15 sols. . 520 15 Quelques-unes avaient été remboursées, le plus grand nombre était prescrit; on comprend en effet que plus d'une fois les Cordeliers durent négliger le renouvellement toujours coûteux d'une faible rente de 30 à 40 sols. A repute)^ 520 15 (1) .On appelait ainsi. la part à la charge de nos moines dans les dom forcée que le clergé accordait au roi*, soos le nom de dont ^roUiito.

222 LES COUVENTS DE MONTBRISON. Report 520 15 2"*

Une rente sur l'hôtel de ville (de Paris?) arrivant à 80 » 3** La maison de la rue des Bouchers, louée à M. Bourboulon 72 » 4"* Deux jardins loués à Sauzy 210 » 5" Un jardin loué à Midroit 44 » 6" Un dépôt loué à Daphaud 24 » 7** Quelques terres auprès de Moind louées 60 » 8* Deux petites terres louées au sieur Gros 24 » 9** Un pré à Montverdun, contenant 4 métérées, louée à Deveau 33 » La terre dite Grand-Champ, celle qui était en vigne, sur le chemin de Chandieu, et celle qui reste sur le fossé ne sont pas affermées. » » Total des revenus fixes.. . . 1067 15 Plus un barail de vin dû par M. Thézenas, greffier du bailliage, un septier de seigle dû par M. deCuzieu (M. Denis) et un autre par M. d'Apchon de Montrond. Des quêtes il n'en est plus question; quant aux messes, services, assistances aux enterrements, ils produisaient encore un revenu, mais il était d'autant plus faible que le nombre des Cordeliers allait diminuant avec leurs revenus. Nos Cordeliers avaient encore un revenu accidentel dans un usage qu'ils faisaient remonter à l'époque de leur établissement à Montbrison, et qui leur accordait 5 livres par mille sur le prix des biens vendus

LES GOHDËLIERS. 223 par décret, à partager avec les Sainte-Claire de Montbrison. Les biens expropriés étaient sans doute chose rare à cette époque, car dans les différents budgets de cet établissement, nous n'avons vu aucune recette provenant de ce chef. Vers 1709, une charge de lieutenant-général au bailliage de Montbrison (celle de M. Antoine Pouderoux, seigneur de Bataillon (SaintMarcellin) ayant été vendue par décret (par expropriation), au prix de 30,310 livres, les Cordeliers, représentés par le P. Gérando, gardien, et les SainteClaire^ par Sœur Marie-Thérèse de tous-les-Saints d'Urfé, leur indigne abbessCj réclamèrent le paiement de ce droit. L'adjudicataire contesta, soutenant qu'une charge judiciaire n'était point un immeuble. Nous n'avons pu découvrir l'issue de cette contestation. Remarquons, en passant, cette expropriation dirigée par ses créanciers contre le premier magistrat de la province dans l'ordre judiciaire, et reconnaissons, à l'avantage de notre siècle, que nos magistrats d'aujourd'hui ont assez de respect pour leurs fonctions pour ne pas s'exposer à de pareilles poursuites. Les Cordeliers possédaient de plus des cens ou redevances directes en argent et en nature, que le comte de Forez Guy VI leur avait donnés en 1274 et 1275 à percevoir sur un grand nombre de maisons qui existaient déjà sur les bords du Vizézy, dans le lieu représenté aujourd'hui par la partie haute de la Tupinerie. Cette agglomération de maisons était alors appelée faubourg des Alves; ce nom lui venait sans

224 LES COUVENTS DE MONTBRISON. doute d'un nommé Jean Alves qui à cette époque possédait une maison affranchie de tous cens, ce qui porte à croire que c'était un fief ou habitation seigneuriale. Ils avaient aussi des cens à percevoir en vertu des mêmes donations sur de nombreuses propriétés, spécialement sur des jardins que les habitants de Montbrison possédaient entre le faubourg des Alves et la confrérie de Saint- André (la partie comprise aujourd'hui entre la Tupinerie, la rue de la Commune et la partie basse de la Grand'Rue (I). Enfin, ils possédaient aussi une rente ou directe, appelée de Boissailles, assise sur des immeubles à Sury-le-Bois, qui paraît leur avoir été donnée par nos comtes. En 1505, ils augmentèrent beaucoup l'importance de cette rente par l'acquisition qu'ils firent alors de dix-sept nouveaux débiteurs; mais cette rente ne resta pas longtemps entre leurs mains; dès le X^V^e siècle, il n'en est plus fait mention. Nos Cordeliers, qui étaient d'abord conventuels, pouvaient alors posséder des rentes seigneuriales; mais en 1512 s'étant soumis à l'étroite observance, ils durent aliéner ces signes extérieurs de richesses. C'est alors, dit le P. Fédéré (p. 488) , que les cens qui leur avaient été donnés par nos comtes furent convertis en une rente d'argent. C'est sans doute à ces changements que fait allusion le P. Jean-Baptiste Bazin dans la description (1) Histoire des couvents de Saint-François, par le P. Fodéré.

LES COEDEUERS. 225 qu'il nous a laissée des fêtes qui eurent lieu dans le couvent de Montbrison, en 1691, à l'occasion de la canonisation de saint Jean de Capistran (p. 101), lorsqu'il dit : a Le couvent (des Cordeliers de Montbrison) a été autrefois d'un très-gros revenu lorsque les Pères conventuels le possédaient avant le cardinal d'Amboise; mais aujourd'hui (1693) la misère des « temps l'a rendu fort pauvre et hors d'état de pouvoir faire aucune dépense considérable. » Le cardinal Georges d'Amboise, ministre de Louis XII, occupa les loisirs que lui laissaient quelquefois les affaires de l'Etat à réformer plusieurs ordres religieux, notamment les Cordeliers. Au mépris de la doctrine de saint François et de la réforme de saint Bonaventure, les Cordeliers renonçant à l'esprit de pauvreté de leur fondateur, possédaient en propre des biens et des rentes. Ce n'était plus, comme à l'origine, à titre de rémunération d'une fondation pieuse ou d'un service rendu; c'étaient de[^] vraies donations qu'ils savaient se faire faire. Georges d'Amboise, qui avait en cet ordre une grande confiance, comprit bien vite la pente dangereuse qui pouvait entraîner hors de leur voie primitive les disciples de saint François, et, par une réforme devenue célèbre, il sut, en 1505, les ramener à une pauvreté réelle et qui ne consistait pas seulement en ce vœu stérile de pauvreté que faisaient tous les ordres religieux, même les plus riches et les plus puissants. C'est cette réforme qui valut aux Cordeliers qu'ils adoptèrent le nom d'observance régulière. Tomel. 15

226 LES COUVENTS DE MOXTBRISOX. Toutefois, nous devons avouer que nulle part dans leurs archives nous n'avons trouvé de traces de ces gros revenus que, suivant le P. Bazin, possédaient nos Cordeliers. Il est certain cependant que leurs ressources avaient bien diminué, puisque, vers 1680, on avait supprimé dans leur couvent « le séminaire ou collège où les « jeunes Frères étaient élevés et enseignés après « leur profession, ne pouvant plus y subsister (1). » Ils prêchaient aussi quelquefois des carêmes ou des missions dans les villages de la province, mais nous n'avons jamais vu figurer dans leur compte une recette de ce chef. C'est peut-être à la suite d'une de ces missions qu'un Père gardien du couvent de Montbrison présida, en 1621[^] à la bénédiction de la maîtresse cloche de l'église de Sauvain (2). (1) Fêtei à Voccoiton de la ca/noninUUm de iaint Jean de Capittran, par le P. Jean-Baptiste Bazin, 2* partie, p. 101. (2) Bévvue Forizienne, 1870, p. 33.

LKS CORDBLIERS. 227 CHAPITRE IV La peste de 1522. —
Prise de Montbrison par les protestants, 1562. — Meurtre des moines. —
Contestations avec les curés et les chanoines de Montbrison. — Création de
l'hospice de la Charité, 1659. — Incendie de 1643. — Contestations avec
les Sainte- Claire et les Récollets. Nous avons vu dans les chapitres
précédents la fondation du couvent des Cordeliers, son développement sous
les nombreuses donations qui lui furent faites et la sympathie que toutes
les classes de la société témoignaient à ses moines. Mais comme dans toutes
les fondations humaines le jour des revers et des épreuves ne tarda pas à
venir. La peste qui, pendant les XV^e, XVI^e et XVII^e siècles, fit de si
grands ravages dans notre province, sévit cruellement à Montbrison en
1522. La terreur et la désolation furent si grandes que tous les habitants qui
pouvaient disposer de quelques ressources s'empressèrent d'abandonner la
ville; les Cordeliers eux-mêmes, ne pouvant aller quêter leur nourriture dans
les campagnes environnantes où ils auraient pu porter les germes du fléau,
abandonnèrent leur couvent. Nous ne savons où ils trouvèrent un asile; mais
ce ne fut qu'en janvier de l'année suivante (1523), qu'ils furent autorisés à
rentrer dans leur maison (ils étaient alors appelés Cordeliers réformés ou de
l'observance régulière) .

228 LES COUVENTS DE MONTBRISON. Le plus grand de tous les revers que nos moines eurent à subir, après toutefois celui de 93 qui amena la suppression de leur couvent, fut causé par les protestants qui s'emparèrent de Montbrison le 14 juillet 1562; nous ne rapporterons pas ici les sanglants détails de ce tragique événement, on peut les lire dans le récit impartial qu'en a fait Aug. Bernard dans son Histoire du Forez (pages 118 à 134). En ce qui concerne le couvent des Cordeliers, l'église fut pillée et dévastée, les moines chassés, les autels et images des Saints brisés et renversés; trois religieux: les Frères Jean Besson, Antoine Malin et François Bourgoïn massacrés et tellement meurtris, dit le P. Fodéré, qu'ils ne furent reconnus que par leur couronne et barbe rasée. Deux autres Pères : les sieurs Etienne Content et Henry Fleurdelix, se sauvèrent, pendant la nuit, au milieu du massacre, à l'aide d'un déguisement et de cordes, en escaladant les remparts de la ville. Deux autres religieux : les P. Gilbert Vacca et Jean Laure, qui étaient en même temps confesseurs des religieuses Sainte-Claire, parvinrent, non sans peine, à soustraire ces saintes filles à la fureur et aux passions des soldats, en les faisant passer de leur couvent dans le jardin d'une vertueuse veuve, Mad* Colombe Ypolite, par une ouverture pratiquée dans la muraille. Les Pères Vacca et Laure ne voulurent pas abandonner le couvent, et y passèrent la nuit en prières, au milieu des horreurs d'une ville prise d'assaut et des vociférations des chefs protestants qui criaient : Tue! tue! à leurs soldats ivres de sang. A la

LES GORDELIERS. 229

pointe du jour les portes du couvent furent forcées et nos deux Pères conduits à la prison de la ville, où les hérétiques firent venir leurs ministres a pour disputer contre eux. Mais comme le Père Vacca était « Tun des doctes de son temps, il les réfuta avec tant « de doctrine et vives raisons qu'il rendit les ministres « confus et honteux, dont, de colère et de rage, ils a lui mirent les fers aux pieds et aux mains, et Tencc chaînèrent par le cou, le nourrirent quelques jours « au pain et à Teau, et ne se peut dire les tourments a que ces satyres lui firent et à son compagnon. Et (£ toutes les fois qu'ils les allaient voir ils frappaient a ce bon docteur, tantôt à coups de poing à la face, a tantôt à coups de fust d'arquebuse sur le dos , tantôt « à coups de pommeau d'épée sur l'estomac, qu'ils « lui enfoncèrent une côte. Enfin, un capitaine de ces a troupes, natif de Bar-sur-Seine, qui avait admiré « sa doctrine aux disputes contre les ministres , fut « tellement touché au cœur que dès lors il fut résolu

230 LES GOUVBNTS DE MONTBRISON. « ferme catholique.
Cependant le P. Vacca, tant par

LES GORDKLIERS. 231 Forez, après eux, s'accordent à dire que Montbrison fut délivré des huguenots dès les premiers jours de septembre; nous avons trouvé cependant aux archives des Cordeliers, dans un mémoire du 20 janvier 1642, sur les religieux de cet ordre qui furent nommés confesseurs des Sainte-Claire, un fait établissant que Montbrison fut repris une seconde fois par les huguenots, qu'ils y commirent de nouveaux meurtres, et chassèrent une seconde fois les religieuses de leur couvent. Comme ce fait historique nous paraît nouveau et intéressant, nous transcrivons la partie de ce mémoire qui s'y applique : oc Quelque temps après la a mort de Vacca, le Révérend Père de Catalando (1), a docteur de Paris , fameux prédicateur, fut fait con« fesseur des Sainte-Claire; fut pris des ennemis de « notre foi, et, pour le racheter, les religieuses ce payèrent sa rançon de ce qu'elles avaient pu sauver, « en quittant pour une seconde fois leur monas" a tère, ladite ville ayant été reprise par lesdits « hérétiques; et un autre religieux fut tué à la a porte dudit monastère , en défendant l'entrée a à ces impies soldats. » Il est assez difficile de pouvoir assigner l'époque de cette réoccupation de Montbrison par les protestants. Aug. Bernard nous apprend que le 27 octobre de la même année, 1562, Sarras, gouverneur d'An(1} Le p. Bazin, dans son ouvrage sur saint Jean de Capistran, que nous avons déjà plusieurs fois cité, fait mention du P. Jean de Catalando, élu provincial en 1551.

232 LES COUVENTS DE MONTBIUSON. nonay pour les protestants, un des capitaine du baron des Adrets, occupa Saint-Etienne, et y trouva un important butin. Ce succès aurait bien pu porter les protesitants à s'emparer une seconde fois de Montbrison. Quoi qu'il en soit, si cette réoccupation a eu lieu, et il n'est pas permis d'en douter, elle a été de courte durée, et, sans doute, les souvenirs en furent moins cruels, puisqu'ils n'ont pas laissé de traces dans les mémoires contemporains. Aug. Bernard semble toutefois faire allusion indirectement à la réoccupation de Montbrison, lorsqu'il dit dans une note manuscrite de son Histoire du Forez, p. 127, à l'occasion du P. Vacca remis entre les mains d'un capitaine du baron des Adrets : a Il est (L plus raisonnable de croire, comme le disent d'ana ciens mémoires , que les sœurs de Sainte-Claire a rachetèrent ces doux religieux. » Le rachat dont parle ces anciens mémoires devait, selon nous, se rapporter au P. de Catalando, confesseur des Sainte. Claire après le P. Vacca, conséquemment, à la seconde prise de Montbrison, et non au P. Vacca, mort, suivant Fodéré, au couvent de Dijon, peu de jours après la première occupation de Montbrison. Nous avons dit que le produit des messes, services et assistances aux enterrements, était pour les Cordeliers une source de revenus s'élevant, aux XV* et XVP siècles à plus de 1000 livres par an. Ces bénéfices, qui paraissent légitimes, excitèrent contre eux des rivalités et des haines.

LBS GORDELIERS. 233 Les curés de Montbrison ne voyaient pas sans peine une partie de leur casuel passer entre les mains des Cordeliers, et les nombreux enterrements qui se faisaient dans leur église ou dans leur cimetière en leur valent aux curés la plus grosse part de leurs émoluments dans les sépultures. En 1500, M^{re} Paulze, curé de Saint-André, avait contesté aux Cordeliers le droit de venir quérir le corps d'une fille nommée Perronnet, décédée sur sa paroisse, et qui avait choisi sa sépulture dans le cimetière des moines. Le curé, à la tête de son clergé, le Père gardien, à la tête de son couvent, s'étaient rencontrés dans la maison de la défunte, et, chacun de son côté, revendiquait le droit de conduire la morte à sa dernière demeure. Je n'ai pu découvrir comment avait fini cette contestation ; mais, en 1620, ces jalousies se réveillèrent avec plus d'énergie. Les chanoines de Montbrison firent cause commune avec les curés des trois paroisses; de longs mémoires furent publiés dans l'intérêt des deux parties; et enfin, le 3 mars 1623, devant M^e Fouyn, notaire, une transaction fut signée, par laquelle il fut arrêté que Messieurs du chapitre[^] ou les curés, accompagneraient seuls les corps à enterrer au couvent des Cordeliers, qu'ils s'arrêteraient devant la croix de pierre qui existait au milieu du cimetière du couvent, que le corps serait remis aux Cordeliers qui le conduiraient à l'église et officieraient, et que les curés et Messieurs du chapitre devraient alors se retirer; quant aux torches de cire et aux cierges portés aux enterrements faits chez les Cordeliers ils devaient appartenir à ces derniers pour les trois-quarts.

234 LES COUVENTS DE MONTBRISON. Ce règlement fut bientôt mis en oubli, et, en 1634, nous voyons surgir de nouvelles difficultés. Les curés contestent de plus aux Cordeliers le droit d'aller confesser et administrer les malades dans la ville, d'y faire des processions, d'y porter étole et chappe, et, à l'époque de la Fête-Dieu, d'ériger un autel sur la rue publique à la porte de leur couvent. Ces prétentions étaient contenues dans un mémoire signé de MM. Henrys, curé de Saint-André, Gueydet, curé de Saint-Pierre, et Denis, curé de la Madeleine. Les Cordeliers répondaient, que dès leur origine ils ont toujours fait des processions, surtout pour les confréries des Pénitents et des gens de métiers, qui sont établies dans leur couvent; que, par les fondations pieuses faites en leur faveur, ils sont tenus à certaines processions, comme d'aller à Moind dire une messe le jour de la Saint-Jean, et dans l'église du chapitre chanter certaines messes fondées par des chanoines eux-mêmes; qu'appartenant à un ordre mendiant ils ne peuvent vivre que des fondations qui sont faites dans leur couvent; que pour ce qui est du droit de prêcher et de confesser ils le tiennent d'une bulle du pape adressée en 1396 aux archevêques de Lyon et de Besançon et à l'évêque de Mâcon (1). Les chanoines prirent parti pour les curés et montrèrent en cette circonstance un zèle fanatique, indigne (1) Un vidimus de cette bulle « en date de 1415, est aux archives des Cordeliers; néanmoins le pape leur accorda en 1682 une nouvelle autorisation de prêcher et confesser.

LES GORDELIBRS. 235 d'un corps aussi respectable. Un jour que les Cordeliers étaient allés en procession à Téglise de la Madeleine, et y chantaient une grand'messe, avec la permission du curé, les chanoines y arrivèrent au moment de la consécration, entonnèrent leurs chants, sans égard pour la cérémonie, et forcèrent les Cordeliers à finir la leur à voix basse. (t Une autre fois, les notables de la ville étant a réunis aux vêpres des Cordeliers, M. Chirat, l'un

236 LES COUVBNTS DE MONTBRtôON. « nérale, en présence des curés et des supérieurs des a maisons religieuses. » Dans ces temps de privilèges tout était matière à contestations : en 1656 une nouvelle difficulté surgit entre le Père gardien, Jacques Martin, et M" Gabriel Chapuis, curé de Saint-Pierre. Tous deux prétendaient avoir le droit exclusif d'aller, en procession, a dans la chapelle de Tauditoire royal (chapelle « SaintrAubrin) dire la messe solennelle du jour de a Saint- Yves. » Ce différend fut soumis à un arbitrage, et, le 18 mai 1656, par Tentremise de M. Jacques Pouderoux, lieutenant-général au bailliage de Foroz> un traité fut signé. Le principal article portait que « les Cordeliers a viendront en procession, comme par le passé, « prendre le clergé de Saint-Pierre, à la porte de son « église, iront ensemble assister à la messe de Saintce Yves, le curé marchant en queue, jusqu'à Tau(c ditoire royal, auquel lieu et en la chapelle d'icelui, « les Cordeliers diront et entonneront la messe à a diacre et sous-diacre, selon la coutume, » Ces contestations scandaleuses n'étaient par particulières au Forez; on les voyait se produire sur plusieurs points de la France ; à Paris même elles prirent un tel caractère que le parlement dut intervenir, et, le 27 mars 1646, il rendit un arrêt célèbre entre les curés et les nombreux ordres religieux de la capitale (1). (t) Œuvres de Cl. Henrys, t. 1*% p. 57.

LES CORDELIERS. 237 Le 22 avril 1687, Tarchevêque de Lyon Camille de Neuville, rendit aussi une ordonnance sur les mêmes matières, ce qui nous montre que ces contestations diraient encore. Par cette ordonnance il prescrivit pour les enterrements des civils dans les couvents : « de conduire le corps jusques dans la nef de Téglise « desdits réguliers, et, après quelques prières chance téés à haute voix autour du corps du défunt^ le a clergé séculier se retirera et laissera le corps aux « religieux pour Tensevelir, » Toutefois, les chanoines avaient le droit d'accompagner le corps jusques dans le chœur des églises des réguliers (1).. Les Cordeliers eurent aussi vers le même temps (1660) un procès à soutenir avec les administrateurs de l'hospice de la Charité de Montbrison, dont les bâtiments étaient alors situés rue Bourg-Neuf, au nord du couvent des Cordeliers. Sur les limites mais dans Tintérieur du couvent existait un petit ruisseau ou canal qui conduisait une dérivation du Vizézy, depuis le bief du Moulin-Rouge Jusqu'aux arches ou coffres à poissons qui ont laissé leur nom à la rue construite sur ce ruisseau. Les recteurs de la Charité voulaient

LES CORDELIERS. 239

940 LES COUVBNTS DE MONTBRISON.' Pierre de Saint-Hilaire^ Antoine Dupuis, Jean de Gallois, André Papon, Daffaud de la Motte, Thoinet de Bigny, Paulze, etc. Le but de cette fondation était : 1"* d'enfermer dans un asile hospitalier les mendiants et vagabonds, et de délivrer les habitants oc des importunités dont ils les « poursuivaient jusque dans Tintérieur des églises; » 2" d'employer ces pauvres « aux manufactures et a autres ouvrages de travail, duquel ils sont jugés (c capables, t» Après les guerres civiles qui avaient désolé la France dans le XVP siècle et au commencement du XVII% il y avait bon nombre de ces vieilles bandes qui jusqu'alors avaient vécu aux dépens du parti qui les appelait ou de celui qui les subissait; il fallait trouver une occupation à ces désœuvrés, ou les forcer à s'en procurer une en les menaçant d'un travail obligatoire dans un asile hospitalier. La charité qu'on leur offrait alors n'était pas douce et bienveillante comme celle qu'on leur offre aujourd'hui. Ainsi les lettres-patentes que nous avons sous les yeux font « défense à toutes personnes, de quelque « qualité et condition qu'elles soient, valides ou in« valides, de mendier dans la ville et faubourgs de ((Montbrison, publiquement ou en secret, à peine du XVII* siècle , suivant la publication du roinistre de l'intérieur sur les hôpitaux de l'empire, dont nous venons de parler. La veuve d'André-Gabriel Gonin de Lurieu de la Bivoire, suivant le même ouvrage, était, vers HiO, une des blenraitricos de l'hôpital de Belleville-surSaône.

The text on this page is estimated to be only 29.43% accurate

LBS CORDELIERS. 241 « de prison pour la première fois, et pour la seconde « d'être rasée et bannis. » De plus, les recteurs de ce nouvel hospice sont revêtus de « tout le pouvoir et « autorité de direction et correction sur lesdits pauvres enfermés; et, pour cet effet, nous leur permet* « tons d'avoir dans ladite maison poteaux, carcans « et prisons pour châtier les fautes notables que les « pauvres pourront commettre. » En sus de ces droits qui nous semblent aujourd'hui exorbitants, les lettres*patentes accordaient à la nouvelle maison des pauvres des privilèges qui n'étaient pas sans importance et que nous allons faireconnaître. Les recteurs, de concert avec les échevins de Montbrison, avaient le droit de nommer plusieurs sergents, portant livrée, chargés de « recevoir les pauvres pas« sants qui se présenteront aux portes et faubourgs « de la ville, les conduire et leur donner la passade, « afin qu'ils ne séjournent dans icelle signifier et « publier par la ville et faubourgs tous mandements « et ordonnances du bureau dudit hôpital donner « assignations et faire tous exploits de commando« ments et contraintes pour le payement des deniers a et choses qui seront dues, léguées et aumonnées « audit Hôtel-Dieu. » C'étaient, comme on voit, de vrais sergents de ville, cumulant les fonctions d'huissiers. Il fut encore permis aux recteurs « de faire f abri^ « quer dans ledit Hôtel-Dieu toutes sortes de manu« factures, et de les faire vendre ctdébiter dans icelle ff ville, sans être sujets à visite, ni au payement Tomel. 16

242 LKS COUVENTS DE MONTBRISON. « d'aucuns droits. y>

Ce privilège avait peu de valeur dans une ville comme Montbrison[^] qui[^] alors pas plus qu'aujourd'hui, n'avait pu, malgré ses efforts, acclimater dans ses murs aucune manufacture. Mais un privilège plus important, c'est celui par lequel cette maison et ses domaines présents et à venir furent a exempts de payer aucun droit d'amortissement, a lods, mi-lods, quintes et requintes, non obstant toutes ce aliénations ou engagements, sans aussi payer « francs-fiefs ni nouveaux acquêts, bancs ni rièrsc bancs, taxes ni autres droits quelconques j> De plus, il fut a permis et accordé aux recteurs dudit ce Hôtel-Dieu de poser des bancs et tables tous les « jours de foires et marchés, et même les autres « jours, sur le pavé du marché, places et rues de ce ladite ville, pour faciliter aux marchands tant de « ladite ville qu'étrangers, la débite de toutes sortes a de denrées et marchandises, et percevoir les loyers a desdits bancs établis » Les mêmes lettres-patentes accordaient encore au nouvel Hôtel-Dieu le don de quatre minots de sel, pour l'usage annuel de[^]la maison, et imposaient à chacun des officiers de Montbrison, tant de judicature que de finances, un don audit Hôtel-Dieu, que chacun d'eux devait faire avant son entrée en fonction et suivant la taxe qui en aura été faite par chaque compagnie. Jusqu'à cette époque, l[^]art des tailleurs seul était juré dans Montbrison, c'est-à-dire érigé en corporation avec certains privilèges; à partir de ce jour,

LES GORDELIERS. 243 les lettres-patentes accordèrent le même privilège à tous les autres corps de métiers, même aux pharmaciens et chirurgiens; « à la charge que chacun « corps desdits arts ou métiers aumônera ledit Hôtel« Dieu, pour une fois, suivant la taxe qui en sera « faite par lesdits officiers, magistrats et échevins; » et que tous ceux qui voudront à Tavenir être reçus à la maîtrise desdits arts et métiers, ce aumôneront au « profit dudit Hôtel-Dieu la somme de dix livres « chacun pour une fois. » Quant aux compagnons artisans qui seraient appelés à enseigner leur état aux pauvres enfermés dans ledit Hôtel-Dieu, et quant aux pauvres eux-mêmes, ils avaient le droit, après un travail de trois ans, d'être admis à la maîtrise,

244 LKS COUVENTS DE MONTBRISON. séculières et autres^
et même les particuliers de ladite ville et faubourgs de Montbrison sont
chargés envers les pauvres^ soient et appartiennent audit Hôtel-Dieu, même
Taumône fondée au prieuré de Savignieu dont ie prieur est curé primitif de
Montbrison, que nous avons mis et incorporés audit Hôtel -Dieu (i). Enfin-,
les recteurs étaient autorisés à placer des troncs dans les églises et jusques
dans les boutiques des marchands , pour provoquer les aumônes en faveur
du nouvel établissement de charité. Je ne sais si ces nombreux privilèges
furent trèsproductif, mais ce qui me parait avoir le plus contribué au
succès 'de T Hôtel-Dieu, c'est que, dès son origine, il fut associé et pour
ainsi dire fondu dans rhôpital de cette ville dont Texistence remontait au
XIP siècle, et qui déjà jouissait de beaux revenus. Les habitants de
Montbrison eux-mêmes avaient bieu compris la nécessité de placer cette
nouvelle fondation pieuse sous le patronage de son aînée, le vieil hôpital
des comtes de Forez; et dans la délibération qu'ils prirent le 14 avril 1659,
ils demandèrent que THôtelDieu qu'ils allaient créer fut placé sous la
direction des six anciens recteurs de l'hôpital avec adjonction de deux
nouveaux. Cette maison de charité fut établie d'abord, comme nous le
voyons, au nord du couvent des Cordeliers, entre la rue du Bourg-Neuf et
les remparts de la \illo, La prospérité du nouvel hospice rendît bientôt ce (1)
Voir notre article sur Savignieu, p. 65.

LES GORDEUKBS. 245 local insuffisant; mais limité qu'il était par une rue et les remparts il ne pouvait s'étendre selon ses besoins. Une occasion favorable se présenta d'installer cet hospice dans un local plus vaste et surtout entouré de grands jardins, circonstance favorable à une réunion de vieillards ou d'infirmes. Le second couvent des Ursulines, établi depuis 1651 au faubourg de la Croix, n'avait pu prospérer, et cent ans plus tard, le 7 mars 1751, un décret de l'archevêque de Lyon, cardinal de Tencin, en ordonna la suppression. Ses bâtiments et jardins, contenant alors environ quatre hectares, furent vendus aux enchères en 1752 devant Bochetel, notaire à Montbrison, et adjugés moyennant 1200 livres aux recteurs de l'hôpital de Montbrison, qui transportèrent dans ce nouveau local l'hospice de la Charité (1). Au plus fort de tous les démêlés que les Cordeliers eurent à soutenir soit avec le clergé séculier de la ville, soit avec Messieurs du chapitre, ils furent cruellement affectés par un incendie qui réduisit en cendres une aile entière de leur couvent, celle située au nord, et causa de grands dommages au reste des constructions et surtout dans la grande galerie qui occupait le bâtiment central (aujourd'hui la mairie). Cet incendie se déclara dans la nuit du 17 octobre 1643, dans la chambre des domestiques, au-dessus du four, joignant au vintain (les remparts de la ville) . fl) Voir au second volume notre article sur les^^Ursulines de Montbrison.

246 LES COUVENTS DE MONTBRISON. Le procès-verbal qui fut dressé à cette occasion nous apprend que Ton conserva l'église et une partie des bâtiments grâce à Teau de la rivière qui entrainait par un béai dans la cour du couvent. Une délibération du 26 décembre 1614, prise par la municipalité de Montbrison, avait en effet cédé gratuitement aux Cordeliers une prise d'eau dans le canal des fontaines de la ville, venant du MoulinRouge et entrant dans la ville sous une des tours. Cette prise d'eau leur avait permis d'établir une fontaine dans la cour du couvent et un grand réservoir au milieu de leur jardin. Les dégâts causés par l'incendie n'en furent pas moins considérables, et les ressources pour les réparer étaient très-minimes. C'est alors que noble Claude Chassain, seigneur de Marcilly, syndic temporel du couvent, fit payer le principal d'une fondation de 15 livres faite par noble Jacques de Jas de Marcilly, au capital de 300 livres, qui furent employées. à rebâtir la grande galerie, les couverts de l'infirmierie et autres chambres, fours et écuries. Ces dégâts à réparer leur fournirent aussi l'occasion de réclamer, avec plus d'instance, la pension de 148 livres que leur devait le trésor pour les fondations pieuses faites par les comtes ou leur famille, laquelle pension était en souffrance depuis plusieurs années. Ils obtinrent aussi de la régente, Anne d'Autriche, l'autorisation de faire couper, pour ces travaux de reconstruction, une certaine quantité de pins et de sapins dans la forêt de Malaucelle, et de chênes dans

LBS GORDELIBRS. 247 celle de Sury-le-Bois, qui toutes deux appartenaient à Sa Majesté. Ces grands travaux de restauration furent heureusement terminés sous l'administration triennale de Pierre Aliénât, gardien du couvent. L'œuvre qu'il mena à bonne fin, était sans doute difficile à cause des faibles ressources du couvent; aussi, dans plusieurs délibérations prises dans des assemblées générales de la province, tenue à Mâcon et à Montbrison, on lui donna, en 1656 et 1658, le titre de restaurateur du couvent, *hujiis domus restaurator*. Par suite de vétusté, ou par tout autre cause, l'église des Cordeliers avait, à la même époque, besoin de grandes réparations; Pierre Aliénât les entreprit avec la même ardeur et les acheva avec tant de succès qu'en 1659. On disait de lui dans une délibération : *qui templum sanctum Domini penitus intra trienum restauravit*. Nous n'avons trouvé aucuns détails sur cette restauration de l'église des Cordeliers ni sur la famille de Pierre Aliénât, nous savons seulement qu'il était élève du couvent de Clermont-Ferrand. Ces travaux durent être importants, puisqu'ils n'étaient pas terminés en 1665, par défaut d'argent plutôt que par défaut de zèle des gardiens qui succédèrent à Pierre Aliénât. Une délibération municipale, du 26 février de cette année (1665), nous apprend[^] en effet, que la ville fit abandon aux Cordeliers, à titre d'abénevis, des fossés de la ville depuis la porte de la croix jusqu'à l'étang Pérol; a pour les aider à achever les grandes réparations de leur église et des

248 LES GOUVERNEMENTS DE MONTBRISON. «c édifices dudit couvent où se tiennent les assemblées générales de ville. » Ces grandes réparations faites à l'église et au couvent des Cordeliers au milieu de ce siècle, avaient déjà été projetées en 1537, ainsi que nous l'apprend un mémoire de cette année, adressé par les moines au trésorier de Forez. Il est dit dans cette pièce que le trésorier de Forez a un encaisse de 3440 livres tournois, provenant d'un excédant de recettes pour les années échues depuis 1529 (par suite du séquestre mis sur les biens du dernier duc de Bourbon); les Cordeliers demandent qu'on leur accorde cette somme pour leur aider à réparer leur église qui menace ruine. Ils ne purent l'obtenir, et les réparations furent ajournées. Une autre contestation autrement grave que celle qui avait surgi entre le clergé séculier de Montbrison et les Cordeliers, vint menacer leur existence. Les Cordeliers de Montbrison avaient jusqu'à ce jour exercé une grande autorité sur les Sainte-Claire de cette ville, la même sans doute qui leur avait été accordée sur celle de Chazeau par le comte de Forez Jean P', lorsqu'en 1332 il approuva la fondation de Chazeau par Luce de Beaudiner (1). Les Sainte-Claire de Montbrison, depuis leur établissement en 1497, avaient toujours eu pour administrateurs temporels et pour directeurs spirituels de leurs convents Le royal monastère de Chazeau, par l'abbé Javella, p. 15.

LES GORDELIERS. 249 science^ plusieurs Pères Cordeliers qui avaient même leur logement dans le couvent des Claristes. En 1640 elles portèrent plainte à Tarchevêque de Lyon contre l'ignorance de leurs Pères directeurs et leur indifférence pour le salut de leurs âmes; elles demandaient donc la liberté de confier la direction de leurs consciences à des Pères Récollets au lieu et place des Cordeliers. L'archevêque de Lyon, cardinal de Richelieu, entra dans leurs vues, et le 19 novembre 1640 il obtint du pape Urbain VIII un bref qui autorisait ce changement, déliait les SainteClaire de toute obéissance aux Cordeliers, et les plaçait sous la direction des Récollets, à la condition toutefois de rester soumises à la juridiction de l'archevêque de Lyon et de ses successeurs. Ce bref ne fut publié que le 1*^ juin 1641, mais il fut connu peu de jours après sa date. Les Cordeliers comprenant qu'ils avaient affaire dans les Récollets à un ennemi aussi intrigant qu'audacieux, cherchèrent un appui dans la municipalité. Ces intrigues religieuses passionnèrent bientôt non-seulement les habitants de Montbrison, mais plusieurs membres de la famille des d'Urfé, fondateurs du couvent des Sainte-Claire, le chapitre de Lyon et l'archevêque lui-même. Les Récollets appartenaient, comme on sait, à la même famille de saint François, mais à la branche réformée; ils blâmaient les Cordeliers qui possédaient encore quelques biens, contrairement, selon eux, à l'esprit de saint François et de saint Bonaventure. Ces idées nouvelles causaient une espèce de schisme

250 LES COUVENTS DE MONTBRISON. parmi tous ces enfants de saint François[^] et pouvaient ramener les troubles qui avaient régné avant la réforme de 1505; aussi le chef de l'Eglise s'en émut; un chapitre général de l'ordre fut tenu à Rome en 1613; il mit un terme à ce différend qui occasionnait déjà un grand scandale; à titre de transaction[^] on abandonna aux Récollets quelques couvents de la province de Saint-Bonaventure, notamment celui de Vienne; mais ni la population de cette ville ni les autres corps religieux ne voulurent les y recevoir. Ce n'était pas seulement à Montbrison et à Vienne que les Récollets avaient été primitivement repoussés, ils le furent aussi à Riom en 1644, par un arrêt du conseil du roi, et la même année à Rennes par un arrêt du parlement de Bretagne, tous deux rendus sur les réclamations des municipalités. Tolérés à peine dans quelques autres couvents, les Récollets songèrent à faire des prosélytes, et à s'implanter dans quelques villes. Ils nouèrent des intrigues à Montbrison, y gagnèrent la bienveillance des religieuses de Sainte-Claire, et notamment de Madame Anne d'Urfé, qui en était alors abbesse, et firent leurs efforts pour supplanter les Cordeliers dans la direction de cette maison ; les Cordeliers comprirent que cette dépossession diminuerait leur influence sur l'esprit religieux de la ville, et qu'elle pourrait un jour amener la ruine de leur couvent. Ils s'empressèrent donc de former opposition au bref du pape, et le 1^{er}* décembre 1640 ils en appelèrent au parlement comme d'abus. En dépit de cette opposition les Sainte

I[^]S GORDELËRS. 251 Claire passèrent outre et introduisirent dans leur couvent six Pères Récollets, par une ouverture pratiquée dans la muraille du côté du matin (les Cordeliers avaient sans doute les clefs du couvent), ainsi que le constate un procès-verbal dressé par Granjon, notaire, le 9 juillet 1641, à la requête de Claude de Naymes, Cordelier, père confesseur des Sainte-Claire, en présence de nobles Louis Pupier (de Brioude) et Jacques Rival (du Soleillant), tous deux conseillers du roi au bailliage et présidial de Forez. Les Récollets introduits dans le couvent à peu près comme le loup dans la bergerie, en chassèrent les trois Cordeliers qui y demeuraient ordinairement avec le titre de confesseurs. De plus les religieuses, pour justifier leur conduite, accusèrent les Cordeliers de leur avoir volé quatre calices et une croix d'argent, l'ameublement de leur sacristie, quelques livres et beaucoup d'autres choses à l'usage du couvent Onulta que dlia). Les religieuses de feainte-Claire n'étaient pas cependant toutes favorables aux Récollets. Dès le lendemain de l'introduction, quatre d'entr'elles abandonnèrent le couvent. Les autres opposantes, au nombre de quatorze, protestèrent contre ce changement qui avait été fait, disaient-elles, sans que la mère abbesse d'Urfé ait jamais tenu d'assemblée générale sur cette matière; elles publièrent même un long mémoire en faveur des Cordeliers et des services qu'elles en avaient reçus. La mère vicaire, la sacristaine et les plus anciennes religieuses étaient au nom

252 LES COUVENTS DE MONTBRISON. bre des protestantes.

La mère abbesse Anne-Marie de l'Assomption d'Urfé, et Elisabeth-Aimée d'Urfé sa sœur, à la tête de vingt-cinq religieuses choisies parmi les plus jeunes, avaient été l'âme de cette petite révolution. La famille d'Urfé, fondatrice du couvent, s'intéressa vivement à cette querelle, et prit même parti dans les deux camps. Emmanuel-Lascaris d'Urfé, frère de l'abbesse, avait épousé son parti; Jacques Lascaris d'Urfé, son père, soutenait au contraire les intérêts des Cordeliers, et employa auprès de la reine* mère, Anne d'Autriche, l'influence que lui donnait son titre de bailli de Forez, pour obtenir le rappel des « Cordeliers; dans la requête qu'il adressa à la régente, il représenta sa fille Anne comme étant le principal auteur de ce changement, et l'accusa d'oublier ses devoirs de fille envers son père, et de religieuse envers un fondateur. » Les habitants de Montbrison, nous l'avons dit, ne restèrent pas indifférents à ces intrigues; le 4 août 1642, les échevins et les notables de la ville furent appelés en assemblée générale à émettre un avis sur ce changement. Ils protestèrent contre l'introduction des Récollets, et réclamèrent avec instance le rétablissement des Cordeliers dans le couvent de Sainte-Claire. Cette délibération est signée : Croppet, lieutenant-général au bailliage; AUard, lieutenant-assesseur criminel ; Chapuis et Pupier, conseillers; Hcnrys (Claude), avocat du roi; Chassain, châtelain de Montbrison; Papon, lieutenant de châellenie; Rival,

LES CORDELIERS. 253 conseiller au présidial, échevin; Pierrefort, Lassaigue et Callemard, tous trois échevins; Falconnet, conseiller; Rival, maître des requêtes de la reine-mère; Chirat, Sourley et Boys, tous trois élus; de Saintililaire, Relogueet Boissonnier, avocats; Boissonnier, trésorier du domaine; Thorillon, médecin; Géroffier, enquêteur; Barailhon, commissaire de l'artillerie; Boulard et Grata, procureurs; Granjon, notaire; Aymard et Boys, marchands. On voit par cette liste des représentants de la cité l'attachement que la ville portait aux Cordeliers. En dépit de toutes ces protestations les Récollets, appuyés par l'archevêque, se maintinrent aux SainteClaire jusqu'au 22 août de l'année 1642, jour où les Cordeliers furent réintégrés « par autorité de justice, « à cause de la rébellion que faisaient les RçcoUets « qui refusaient d'obéir. » A leur sortie du couvent les Récollets furent à leur tour accusés « d'avoir exécuté tous les ornements de l'église et même le « tabernacle où reposait le Saint-Sacrement. » On en avait dit autant des Cordeliers, ce qui nous montre que ces prétendus vols n'étaient autre chose que d'injustes récriminations. Pour mettre un terme à ces scandales, le pape soumit l'examen de ce différend à une commission; il nomma pour la présider M^r Claude Martin, chanoine de Rouen, officiai de l'abbaye royale de SaintGermain-des-Prés, à Paris, aumônier ordinaire du roi; mais, sans attendre la décision de ce tribunal, les Récollets, appuyés par le cardinal-archevêque de

25 4 LES COUVENTS DE MOXTBRISOX. Lyon, Alphonse de Richelieu, obtinrent des lettres qui ordonnaient au gouverneur de Lyon de les rétablir immédiatement dans le couvent de Sainte-Claire. Les Récollets rentrèrent donc dans le couvent comme dans une place conquise; mais leur rentrée faillit amener une émeute dans la ville: le mardi, 7 septembre de la même année (1642) les Cordeliers sortent de leur couvent, parcourent les rues, appellent les habitants à la défense de leur droit, et, à la tête d'une multitude d'ouvriers armé^e (Touls, pioches et ferrements, s'élancent vers le couvent de Sainte-Claire, en brisent les portes, chassent les Récollets et pillent le couvent. Ils voulaient même, dans leur colère, en chasser aussi les religieuses. Les magistrats de la ville parvinrent à calmer cette foule exaspérée, et, pour donner à la commission nommée le temps d'étudier avec calme ce grand procès, il fut convenu que le couvent de Sainte-Claire ne recevrait dans son sein ni Cordeliers ni Récollets; et, qu'en attendant le jugement de la commission, un Père de l'Oratoire serait chargé de la direction du couvent et en serait nommé confesseur. Cet accommodement provisoire calma les esprits. Nous n'avons pu découvrir à quelle époque ni dans quel sens la commission nommée rendit son jugement, nous savons seulement que le procès durait encore en 1646 et que l'issue ne fut pas favorable aux Cordeliers. Les Récollets prirent alors et conservèrent jusqu'en 1792 les fonctions de directeurs et confesseurs des Sainte-Claire. Ils installèrent plusieurs de leurs moines dans le couvent.

LES CORDELIBRS. 255 CHAPITRE V Grande solennité à l'occasion de la canonisation de saint Jean de Capistran, 1691. — Les Gordeliers de la Bâtie. — Ceux de Saint-Oalmleret les Minimes de Peurs. La sympathie que les habitants de Montbrison avaient toujours témoignée aux Gordeliers prenait certainement sa source dans la conduite sage et édifiante de nos moines; car il est bon de remarquer ici que dans leurs nombreuses archives dépouillées par nous avec un soin minutieux, nous n'avons jamais rencontré aucun reproche à l'adresse de la régularité de leurs mœurs. L'harmonie et l'union paraissent avoir toujours régné au milieu d'eux et dans les rapports continuels qu'ils avaient avec toutes les classes de la population nous n'avons jamais rencontré la trace d'aucune mésintelligence. Les petites rivalités qui avaient autrefois existé entre eux, le chapitre et les curés de Montbrison, étaient éteintes depuis longtemps, nous en avons une preuve dans le récit que nous allons faire de la solennité religieuse qui eut lieu dans leur couvent en 1691 à l'occasion de la canonisation de saint Jean de

256 LES COUVEXTS DE MONTBRISON. Capistran, un moine de leur ordre, prononcée par l'Eglise en 1690. Nous ne savons si une pareille solennité eut lieu dans tous les couvents de la province de Saint-Bonaventure. Le P. Jean-Baptiste Bazin nous a conservé dans un petit volume imprimé à Lyon en 1693, par Claude de la Roche, le récit des fêtes de la canonisation à Rqme, à Lyon^ à Montbrison, à Villefranche et à Châlons-sur-Saône. Le couvent de Montbrison fut le premier à célébrer l'anniversaire de la canonisation de saint Jean de Capistran, et il le fit avec une solennité qui fut suivie mais non dépassée par les autres couvents que nous venons de mentionner. L'église, ornée comme aux plus grandes solennités de la religion , était tendue dans le chœur de deux rangs de très-belles tapisseries à haute lice, et le corps de l'église tapissé d'un nombre infini de tableaux qui composaient la galerie du Père gardien François du Puis, « très-habile peintre qui s'était fait depuis longa temps un petit amas de tableaux curieux, et même « des originaux de ces grands hommes qui ont excellé « en cet art Le grand autel surtout eut de nou((veaux agréments qu'on n'avait point encore vus à ce Montbrison. Saint Jean de Capistran y fut admiré a au naturel , par une belle figure en relief qui le re« présentait revêtu de l'habit de l'ordre, mais si bien a qu'on aurait dit qu'il était effectivement vivant, a Il tenait en main son petit étendard de la ci'oisade, « et il était comme enveloppé dans une gloire écla

The text on this page is estimated to be only 17.77% accurate

LES CORDELIENS. 257 « tante entourée d'anges et de cliénibâns,
au milieu un artiste d'un grand mérite. {\ Bécit de» fêtes de la canonisation
de taint Jean de Capittran, par le P. Bazin, p. 102, 103. ^{2) I(i. id. id. id. p.
IOS. (3) Id. id. id. id. p. 108. Tome I. 17

258 LES COUVENTS DE iMONTBRISON. Pendant l'octave qui suivit Touverture de la fête, toutes les paroisses de la ville et les Bénédictins de Savignieu vinrent alternativement célébrer en grande pompe l'office du nouveau Saint, et prononcer son panégyrique; «c il s'y chanta une infinité de motets a de musique, ne s'étant pas passé un seul jour qu'on a en récitât de nouveaux, et toujours accompagnés « d'une agréable symphonie de différents instruçc ment s, de basse, de viole continue, violons et « flûtes douces, entremêlés de temps à autres, et par « reprise, des plus belles entrées de Baptiste « Comme le P. gardien (François du Puis), outre la « peinture où il excelle, sait encore fort bien la mu« sique et joue de même de plusieurs instruments, il « fut toujours de toutes leg parties (1). » Toutes ces cérémonies se terminèrent par un Te Deum solennel, pendant lequel « on enleva l'étencce dard du Saint à la vue des assistants, et on le laissa a suspendu à la voûte, où il est encore aujourd'hui « invoqué de ses dévots (2) . » Nous remarquerons que dans cette solennité il n'est fait mention ni des Capucins ni des Récollets, bien qu'ils fussent déjà installés à Montbrison, ainsi que le P. Bazin nous l'apprend dans le même ouvrage, p. 100. Quoique tous enfants de saint François, les Cordeliers ne convièrent à leurs cérémonies ni les (1) Récit du fête» de la canonitaiion de taini Jean de Capistran, par le P. Bazin, p. 107. (2) Id. id. id. id. p. 108.

LESCORDELIERS. 259 Capucins ni les Récollets; nos moines n'avaient sans doute pu si vite oublier la victoire que les Récollets avaient remportée sur eux dans la direction des consciences des Sainte-Claire. Quant aux Capucins, c'était aussi un ordre mendiant qui venait, depuis peu de temps, prendre sa part dans les aumônes publiques, au détriment des Cordeliers. Comme compensation à la défaite que nos moines venaient de subir par l'installation des Récollets auprès des Sainte-Claire, les Cordeliers eurent une satisfaction qui leur procura aussi une petite augmentation de revenus : la suppression des Cordeliers de la Bâtie , et la réunion de leurs revenus à ceux des Cordeliers de Montbrison, qui eut lieu en 1692. Qu'on nous permette à ce sujet une petite digression sur ce couvent. Pierre d'Urfé, grand écuyer de France, à son retour d'un premier voyage qu'il fit à Jérusalem en compagnie du Père F. André, prédicateur en renom à cette époque, de l'ordre de Saint-François, fit commencer, vers 1490, la construction d'un couvent auprès des murailles du château de la Bâtie et au coin du jardin où était une chapelle dédiée à Sainte-Marie-Madeleine. La Mure dans son Histoire des ducs de Bourbon j t. 2^e p. 429, dit que le couvent de la Bâtie fut construit à l'instigation du P. Jean Bourgeois, Cordelier de l'observance régulière, ancien précepteur de Charles VIII, et ami de Pierre d'Urfé. Pour ajouter sans doute un nouveau relief à la fondation de ce couvent, La Mure a soin de nous raconter comment

The text on this page is estimated to be only 27.12% accurate

il 260 LES COUVENTS QR MONTBRISON. le Pèro Bourgeois, foute d'argent pour payer le bâte* lier qui passait la Loire à Saint-Rauibert, étendit son manteau sur le Queuve^ et nouveau Moise flottant sur Teau, vint aborder à Tautre rive. Pierre d'Urfé ayant enlevé de sa prison un de ses amis^ détenu au château d'Usson (Auvei^ne), qui devait le lendemain subir le dénier supplice^ encourut la colère du roi de France. Il chercha un asile en Espagne et y servit contre la FVance, mauvais moyen de rentrer en grâiCe. Pierre d'Urfé entreprit un second voyagea Jérusalem, et c'est pendant son absence que Cath^ine de Polignac^ sa première femme, fit, de concert avec le Père André, achever le couvent commencé par son mari; mais elle lui donna moins d'é* tendue. La petite chapelle de la Madeleine devint le le chœur de Téglise, et Ton y ajouta une nef, un petit cloître à côté, un réfectoire> une cuisine, et au-dessus un dortoir et quatre cellules. Le tout était si petit qu^il ressemblait plutôt à un ermitage qu'à un couvent. Trois ou quatre moines au plus y furent étabbs; ils étaient nourris et entretenus auxfraisdela famiUe d'Urfé; car, étant éloignés des villes, ils ne pouvaient compter comme ceux de Montbrison sur le produit des cérémonies religieuses auxquelles Us auraient pu prêter leur concours, et ne faisaient point de quêtes dans les premiers temps de leur fondation. Catherine de Polignac> privée depuis longtemps de son mari que sa disgrâce éloignait de France, éprouva le plus grand malheur qui peut traverser le oœiir d'une mère : son fils fut trouvé mort dans le bois

LES GORDRLIBRS. 261 joignant les fossés de son château y il avait été étranglé et en partie dévoré par les bêtes sauvages. Sa mère^ pour recevoir les restes de son malheureux fils^ fit construire une chapelle dans l'église du couvent^ que Ton dit être celle du côté du nord. Elle ressentit de ce tragique événement une si grande douleur qu'elle renonça au monde ^ abandonna son château^ et^ après avoir confié à ses parents sa jeune fille ^ Marie ^ elle s'enferma avec une seule domestique dans une chambre basse du couvent qu'elle venait d'ériger. Elle y passa le reste de sa vie^ en pleurs^ jeûnes et prières^ et comme Rachel elle ne voulut pas être consolée. Par son testament elle donna à ce couvent de riches ornements d'église^ et voulut être enterrée sous le pauvre habit de Saint-François devant le grand autel. Pierre d'Urfé^ pendant son deuxième voyage en terre sainte^ signala son courage en plusieurs combats contre les Turcs ^ ce qui lui valut de rentrer dans les bonnes grâces du roi. Son premier soin^ à son retour au château de la Bâtie^ fut d'ériger à sa femme a un c superbe monument de bronze^ élevé hors de terre (X de trois pieds > au-dessus duquel est représentée a ladite dame en relief^ portant l'habit de Sainir

262 LES GOIRVENTS DB MONTBRISON. Dame-de-Pitié et du Mont-Saint-Michel était sans doute un dernier souvenir donné à la ville du Puy dont la famille de Polignac habitait les environs. Une longue inscription entourait ce monument, nous apprenant les titres du mari, la charité de la dame, leur mariage qui a duré cinq ans, et sa mort arrivée le 5 février 1492. Pierre d'Urfé, selon les intentions de sa femme, fit faire pour ce couvent de riches ornements d'église, en a toile d'or, frisé velouté en cramoisi, et de bro« catel d'or et d'autres étoffes de soie, » et déposa dans cette église plusieurs reliques qu'il avait apportées de ses voyages à Jérusalem. Le P. Fodéré croit a que par le fréquent transport que l'on a fait des « meubles de ce couvent en divers lieux, pendant les « courses des gendarmeries, la plupart desdites re« liques aura été égarée. » Il en existait encore en 1692. Pierre d'Urfé, retiré à la Bâtie où il faisait sa résidence habituelle, se maria avec Antoinette de Beauveau, menant une vie ce plus, religieuse que a mondaine. » C'est alors qu'il fit construire le beau couvent de Sainte-Claire de Montbrison. Suivant les prescriptions de son testament, il y fut enterré, avec le costume de Saint-François, en dehors de l'église, au pied du pilier qui divise le grand portail a où ses d héritiers lui ont fait ériger un sépulcre et sa repré« sentation en bosse, ^le tout de bronze, et clos d'un « treillis de fer et sur la table, ou sépulcre de bronze, « où repose l'effigie » fut gravée une longue et élogieuse inscription, rapportée par Fodéré.

LES GORDELIEBS. 263 Son fils Claude d'Urfé, à qui Ton doit la belle et curieuse chapelle que Ton admire encore dans le château de la Bâtie, vécut éloigné de nos contrées par les charges qu'il remplit à la cour ou" les ambassades dont il fut chargé (1). Ces longues absences causèrent un grand préjudice au couvent de la Bâtie; les moines, qui n'avaient point de rentes et vivaient de la charité du seigneur, furent contraints d'avoir recours aux quêtes et aux aumônes; les bâtiments négligés tombaient presque en ruines. Le P. Fodéré nous apprend en finissant que ce petit couvent doit être bien plaisant et agréable, vu « que le R. P. Bertonus (qui était des plus célèbres ((et premiers Pères de la province) , après son pro« vincialat, le choisit entre tous les autres, et pria « les Pères de le lui accorder pour sa demeure; et il « a si bien fait par son industrie et bonne économie

264 LES COUVENTS DE MONTBRISON. domiciliés dans les
environs de la Bâtie. « Ces rentes ce avaient été données verbalement aux
Sainte-Claire « par Messieurs d'Urfé, et provenaient des pen

LBS GORDEI^IERS. 265 pour le service des chapelles du Mont-d'Uzore, (1) L'erditage du Mont-d'Uzore fut construit vers 1605 par les soins de Jacques II* d'Urfé ; l'ermite était chargé du service de deux chapelles dédiées à la Sainte- Vierge et & sainte Geneviève. M. Pierre Qras, dans un article de la Bévue Forizwne de juillet 1869, p. 47, nous donne les noms de quelques-uns des ermites: 1* M* Jean LeMaistre (1605) ; 2* frère Dominique, cité en 1692; 3* frère Antoine Dodat, mort en 1714, à l'Age de 76 ans , enterré à Montverdun dans la chapelle du Saint-Sépulcre. Les chapelles du Mont-d'Uzore sont encore mentionnées dans un acte judiciaire de 1708. (Archives de la Loire, série B , p. 418.) Atgourd'hui il en rwte à peine quelques rninee.

266 LES COUVENTS DE MONTBRISON. Les rentes de la Bâtie en sus de celles qui avaient été cédées par les Sainte-Claire étaient bien minimales; elles consistaient en 22 livres, dues par les sieurs Foulard, de Saint -Didier- sur -Rochefort; Bêche, prêtre -sociétaire de Saint-Just- en -Chevalet; Jean Bonnet, de Champoly, et M. Vassauges, de Saint-Germain-Laval; en cinq mesures de blé, dues par M. Pizol, procureur à Montbrison, et un pré à Montverdun affermé 12 livres. Les Cordeliers de la Bâtie avaient aussi possédé dans le premier siècle de leur fondation une rente noble, appelée de Mars, assise aux lieux de Roanne, Mably, Arcon, Renaison et Ouches; nous n'avons pu connaître son origine, ni son importance, ni son nouveau possesseur. Quant aux vases sacrés et ornements, ils furent laissés au couvent de la Bâtie, ainsi que le « coffre » des reliques. » Je ne sais si les bâtiments de ce couvent subsistèrent longtemps encore; il est probable qu'ils suivirent la fortune des d'Urfé leur fondateur[^] dont le dernier descendant mâle s'éteignit en 1724. Quoiqu'il en soit, il ne reste aujourd'hui aucune trace de ce couvent ni de la petite chapelle de Sainte-Madeleine, ni des riches tombeaux qui l'ornaient; nous n'avons même pu découvrir l'emplacement qu'il avait occupé. Je ne saurais parler de la Bâtie sans exprimer la douleur que tout le monde ressent en voyant l'abandon qui pèse aujourd'hui sur cette belle habitation.

LES GORDELEERS. 267 et le peu de soin que Ton apporte à conserver la chapelle du château^ petite merveille qui ne déparerait pas les merveilles de Paris. Une autre couvent de Cordeliers avait été établi à Saint-Galmier et s'y est maintenu jusqu'en 1792. Nous n'avons pu connaître ni le nom de son fondateur, ni la date de sa fondation. Le P. Fodéré qui écrivait, en 1619, l'histoire des couvents de SaintFrançois dans la province de Saint-Bonaventure, et qui nous a conservé d'intéressants détails sur ceux de Montbrison et de la Bâtie, ne dit mot de celui de Saint-Galmier. Ce silence nous porte à croire que ce couvent n'existait pas encore, et qu'il dut être fondé au milieu du XVII^e siècle, époque de réaction religieuse. Ses bâtiments, construits en dehors des remparts de Saint-Galmier, en étaient séparés par le chemin de ronde et les fossés. Ils occupaient, au sud de la ville, un terrain pentueux compris entre les remparts, les bords de la Coize et les sources minérales de Saint-Galmier. Autour de leur couvent les moines possédaient un bel enclos, cultivé en vignes et jardins, d'une surface d'un hectare deux cents ares. Une partie de ce terrain est occupée aujourd'hui par la maison d'habitation et les jardins de M/ Rémy ThioUièreCarle. C'était à coup sûr une charmante position sur la pente du joli coteau de Saint-Galmier; et de la terrasse du couvent le regard se reposait avec plaisir sur une partie de la plaine qu'arrosent la Coize et le Volvon,

268 LES GOUVERNANTS DE MONTBRISON. limitée par les coteaux de Saint-Galmier et les riches ombrages qui ont survécu à l'abbaye de Joursey. La partie basse de Tenclos des Cordeliers avait été, à l'époque gallo-romaine > occupée par des thermes où l'on utilisait les eaux minérales qui sourdent sur la rive droite de la Coise. Les ruines de cet établissement thermal avaient elles-mêmes disparu depuis longtemps quand les Cordeliers s'installèrent à Saint-Galmier, et sans doute ils ne soupçonnèrent jamais les bénéfices que l'industrie moderne devait plus tard retirer de ces eaux minérales. En faisant des fouilles pour utiliser ces eaux, vers 1851, on a pu constater les ruines de l'établissement thermal que les Romains y avaient construit. Le couvent de Saint-Galmier, confisqué par la nation et mis aux enchères avec son église, ses cours, jardins et vignes, fut adjugé, le 12 juin 1793, au prix de 40,000 livres, à M. Montagne de Poncins, propriétaire à Saint-Cyr-les-Vignes. Le prix de cette vente est une preuve de l'importance qu'avaient ces constructions placées à la porte d'une des principales entrées de la ville. Elles furent pendant longtemps utilisées comme auberge tenue par un nommé Pauche, et vendues vers 1815 par M. de Poncins à M. Carie. Les Cordeliers de Saint-Galmier possédaient aussi un domaine à Chambœuf, qui fut aussi acquis dès le 27 juillet 1791, au prix de 6,000 livres, par le même M. de Poncins. Nous tenons de la bouche de deux vieillards de

LES CORDKLIKRS. 269 Saint-Galmier que Téglise ou chapelle des Cordeliers était située dans Tintérieur de la ville^ à 200 mètres environ de leur couvent; elle avait son entrée sur la rue qui conduit de la Pontfort à l'église^ à l'angle formé par cette rue et par une impasse à gauche en montant. En effet, on voit encore de nos jours en cet endroit ime construction dont les fenêtres cintrées, ouvertes sur cet impasse, paraissent avoir appartenu à un édifice religieux. J'avoue, en rapportant cette tradition, qu'il me parait étrange que l'église d^un couvent cloîtré n'ait pas été construite à côté du couvent lui-même, et que les moines, logés en dehors des remparts de la ville, aient été obligés de franchir plusieurs fois par jour, et quelquefois même la nuit, les portes de la ville pour célébrer leurs nombreux exercices religieux. Si cette tradition est vraie, les Cîordeliers devaient avoir au moins un oratoire dans l'intérieur du couvent. Nous ne pensons pas qu'il ait existé dans le Forez d'autres couvents deCordeliers que ceux de Montbrison, Saint-Galmier et la Bâtie; et même ce dernier, comme nous venons de le voir, ne subsista pas longtemps. Les Capucins, qui formaient une branche des Cordeliers, fondèrent au contraire de nombreux établissements dans notre province; nous pouvons citer celui de Roanne établi en 1577, de Saint-Chamond en 1604, de Saint-Etienne en 1618, de Saint-Bonnet-leChâteau, et enfin celui de Montbrison auquel nous consacrerons quelques pages.

The text on this page is estimated to be only 13.00% accurate

I MONTBBISON. ^^3AC^i|0:_^K[^9pportaient avec peine le
^W^^Ë^^M^tttB&s Capucins, bien qu'ils sJ^ifftS'n &t'^fytfj^^nts de saint
François l'M^^itftè^^J^^^^x une vive opposition.
|!ttf1ils*>K>liSbBfffi«i?» Minimes s'établirent à ptliJft'S iSi'^tt'iS^i^I'Jc la
famille de Rivoire VSiM "■-■ ■-;~: tlKi>H:&i:^tail de cette fondation
'■^'il^Mi'S. Nous reproduisons Pours que nous ne con'^ei|w^_greraière
publication. 4^@^^^IJ1Ë&^4€^I-^'I'^ DE FEURS. ■jj. .jj. «jjj. «jjj. .jjj. ,
<5p. «jjj.

LES CORDELIBRS. 271 CHAPITRE VI Reconstruction des halles de Monibrison. — Salle municipale. — Deuxième incendie du couvent en 1731. — Sa reconstruction. — Destruction de sa Hèbe par la foudre en 1768. — Personnel des Gordeliers. — Leur suppression en 1791. — Vente de leurs biens. L'héritage des Cordeliers de la Bâtie était, comme on vient de le voir, de mince valeur, et compensait faiblement les pertes que nos moines éprouvaient dans leurs quêtes et dans leur casuel ; aussi nous les voyons accueillir avec empressement la demande qui leur fut faite, en 1691, par les recteurs de l'hôpital de Montbrison de leur vendre la partie de leur enclos située à l'extrémité ouest de la rue Tupinerie, pour y transporter la grenette. Jusqu'alors les halles ou grenettes avaient été placées dans l'enceinte même de l'hôpital Sainte-Anne. Le bruit de ce marché et les mauvaises odeurs qu'il exhalait incommodaient beaucoup les malades ; de plus, son emplacement trop restreint nuisait aux approvisionnements de la ville ; telles furent les raisons qui décidèrent les recteurs à transporter ces halles à l'extrémité ouest de la rue Tupinerie, sur un emplacement qui leur fut vendu moyennant une rente de 18 livres au capital de 360 livres. Nos vieillards

27*2 LES COUVENTS I>B MONTBRISON. en ont conservé le souvenir, et elles ont laissé leur nom à la rue qui conduisait des Cordeliers à la Tupinerie. La principale entrée du couvent, qui ouvrait sur la partie haute de la Tupinerie vers la porte de ville dite du Colombier, menaçait ruine; on plaça donc le nouveau mur de clôture sur la limite du terrain vendu et Ton fit reconstruire cette porte du couvent. Cette porte était jusqu'à la fin du XV siècle la seule qui donna entrée dans l'enceinte du couvent; mais en 1475, le comte de Forez Jean II fit ouvrir en face d'une rue nouvelle qui commençait à s'établir entre Féglise Saint-André et le couvent (aujourd'hui la rue de la Commune) un grand et riche portail. Il épargnait ainsi à la population qui se rendait au couvent les contours qu'elle était obligée de faire en passant par la porte placée dans la partie haute de la Tupinerie (!). La halle aux grains avait été primitivement établie dans l'intérieur des bâtiments de l'Hôtel-Dieu, pour faciliter la perception des droits prélevés sur les graine vendus. Ces droits, connus sous le nom de layde, avaient été donnés à l'Hôtel-EHeu par lecomte Guy II, en échange d'une dime créée par ses prédécesseurs. Les recteurs, en échange de ces droits, étaient tenu» de fournir un local propice à l'exposition des grains et une mesure qui seule faisait foi dans les ventes. Cette grenette était établie dans la nie de Mbind, au midi de l'hôpital; elle fut en partie détruite^ en 1&7?, (1) Notes manuscrites d'Aug. Bernard. {Histoire du Forez, 2* vol., p. 65.)

LBS GORDELIBRS. 273 par une crue subite de la rivière de Vizézy. Cette inondation eut lieu le 4 juin, à 10 heures du soir; elle causa de grands dommages dans la partie basse de la ville, renversa un pont au quartier de la Porcherie, plusieurs maisons de la rue de Moind et une des tours de la porte Saint-Jean (1). Nous avons déjà dit que les Cordeliers formaient un corps religieux sympathique au peuple de Montbrison ; nous avons une nouvelle preuve de la bonne harmonie qui régnait entr'eux, dans les assemblées générales et particulières du corps de ville, qui, dès le XV^e siècle, se tenaient dans le couvent. Ces réunions avaient lieu dans la salle capitulaire au rez-de-chaussée du bâtiment central. Vers 1730 (Ribier gardien) cette salle fut restaurée aux frais sans doute de la municipalité, et Ton y appliqua une ornementation en rapport avec la destination nationale de l'édifice. C'est dans cette salle qu'eut lieu, le 29 juillet 1789, ime assemblée générale des trois ordres réunis de la population montbrisonnaise, pour l'organisation d'une nouvelle milice bourgeoise en sus de celle qui existait déjà. Cette nouvelle milice forma quatre compagnies, sous les ordres de M. le marquis de Vaugirard, répondant aux quatre principaux quartiers de la ville, composée de tous les hommes de 15 à 60 ans. L'enthousiasme qui régna dans cette assemblée fut si grand qu'il gagna même les corporations religieuses de la ville. Le P. Renaud, supérieur des (1) Hiitoire du Forez , par Aug. Bernard, 2^e vul., p. 185. Tome 1. 18

274 LES COUVENTS DE MONTBRISON. Oratoriens, demanda à être admis pendant la délibération; et, au nom de sa communauté, il offrit à la nation non des soldats-citoyens pour repousser l'attaque des brigands j mais douze fusils de munition avec leurs baïonnettes pour armer les défenseurs de la patrie. Les religieuses ursulines et visitandines envoyèrent aussi à l'assemblée chacune un délégué, qui offrit en leur nom vingt-quatre fusils, désirant ^ disaient-elles, contribuer aussi à la défense de la patrie. Cet enthousiasme des corporations religieuses, que je crois plutôt factice que réel, était de la part de ces communautés une flatterie à l'adresse des idées nouvelles, flatterie toutefois qui ne put détourner l'orage qui grondait sur leur tête depuis longtemps et qui éclata en 1792. Nous avons retrouvé les cartons qui servirent à peindre le plafond de cette salle. Voici quel en était le dessin : comme cette salle avait peu d'élévation relativement à sa grandeur, le peintre avait peint, au bord du plafond, une belle galerie à jour qui paraissait reposer sur la corniche en saillie qui régnait autour de la salle. Huit colonnes simulées reposaient sur cette première galerie dont une à chacun des quatre angles et supportaient une seconde galerie à jour, d'où s'élançaient aux angles quatre autres colonnes portant le plafond. Ce plafond représentait un grand ovale entouré d'une riche guirlande de feuillage enfermé dans un carré long formé par de fortes moulures. Cet ovale devait recevoir une peinture

LES GORDELIERS. 275 allégorique non indiquée dans le carton. Une lettre, accompagnant l'envoi de ce projet de décoration, nous apprend que l'artiste devait représenter dans cet ovale la France appuyée sur V agriculture et les arts. Aux quatre angles de ce carré long l'artiste avait peint un écusson à fleurs de lys ceint de deux palmes croisées, et sur la galerie supérieure quelques vases de fleurs symétriquement disposés. Ces deux étages de colonnes figurées, ces deux rangs de galerie à jour avaient l'air de supporter le grand carré du plafond, et produisaient ainsi une perspective dissimulant heureusement le peu d'élévation de la salle. Un nouvel incendie, autrement terrible que celui de 1643, vint porter le désespoir dans le chœur de nos pauvres moines. Il se déclara dans la nuit du 6 août 1731, à dix heures du soir. En dépit des secours les plus empressés et du zèle que déploya la population tout entière, le couvent ne fut bientôt plus qu'un monceau de ruines. Nous ne saurions mieux dépeindre ce désastre qu'en transcrivant ici un des nombreux procès-verbaux qui furent dressés alors par les diverses autorités, celui du châtelain de Montbrison : « L'église « du couvent a été totalement incendiée, à l'exception a de la coquille voûtée sur le sanctuaire et de quelques a chapelles aussi voûtées qui sont à l'aile droite, dont a les pierres sont néanmoins calcinées et écaillées, a et les murailles fendues et crevassées en quelques

276 LBS GOUYENTS DB MONTBRISON. « endroits^ à
Texœption de la sacristie qui a été con« servée presque'entière, avec ses
armoires, et d'un oc cabinet voûté au-dessus de la sacristie où était la «
bibliothèque. Nous avons remarqué que le mau« solée de pierre qui était au
milieu du chœur de a ladite église a été calciné et rompu de même que la a
tribune (1); que la chute des poutres, tuiles et a autres matériaux ont
enfoncé quelques tombeaux « voûtés de ladite église; que les degrés pour
monter « au clocher et le beffroi du clocher ont été consumés, a les cloches
fondues, à la réserve de la petite qui

LES CORDBLIERS. 277 « Bonaventure; le réfectoire, qui servait d'hôtel de « ville, et l'endroit où était l'artillerie de ladite ville, « laquelle artillerie a été fondue^ incendiée ou volée « pour la plus grande partie, dont les sieurs échevins a ont dressé procès-verbal; une office, une cuisine^ « une salle, et au-dessus un corps de bâtiment paroc tagé par un grand dortoir par le milieu; et sur le « troisième côté dudit cloître (celui du nord) était un « autre corps de bâtiment, où il y avait des chambres « des religieux, une infirmerie, un dortoir, plusieurs « chambres, grenier, bûcher, cellier et écurie, prea nant leurs jours sur une cour joignant les bâti« ments de la Charité; il s'est trouvé également que « tous les couverts, planchers et généralement tous « les boisages, portes, fenêtres et vitres ont été « consumés par le feu, en sorte que tous les bâti« ments dudit couvent sont ruinés et en mesure... » « trci equi^ in offertorio, cohopeni tutario nigro; primus per modum guerræ, fl iecundus per modum de tomoys et tertiu per modum de duel, cum armis « mil.... J » Enfin Louis de Lavieu , seigneur de Pondns, par son testament du 21 novembre 1447, voulut aussi ôtre enterré dans le même tombeau de ses ancêtres. fEtudes historiques sur le Forez, par de la Tour- Varan, t. 2, p. 227 à 235.) Cette persistance des divers membres de la famille de Lavieu à choisir leur sépulture pendant plus de deux siècles dans le tombeau construit au milieu de l'église des Gordeliers, alors surtout qu'ils étaient devenus seigneurs de Rochela-Molière, fief assez éloigné de Montbrison, est, selon nous, une nouvelle preuve de leur droit de fondateur de ce couvent. A la suite de cette citation le lecteur ne manquera pas de remarquer cette singulière clause du testament de Jean de Lavieu : ces trois chevaux assistant à la cérémonie de ses funérailles et amenés dans l'église des Gordeliers au moment dejl'offertolre. Cet usage , un peu modifié toutefois, s'est continué jusqu'à nos jours , et nous avons vu plus d'une fois le cheval de combat d'un général snivre le convoi de son maître.

278 LES GOUVBNTS DE HONTBRISON. On voit par ce procès-verbal que le désastre était complet, et que l'incendie avait tout consumé, sauf quelques pans de murs-. C'est alors que fut détruite cette belle charpente en arcade de bois lambrissée et ornée de nombreux écussons. La petite chapelle des pénitents, quoiqu'isolée, ne fut pas épargnée par le feu. L'artillerie de la ville dont parle notre procès-verbal, et qui fut détruite ou volée, se composait sans doute de quelques vieilles coulevrines, dernier souvenir de nos guerres civiles, et des mousquetons à l'usage de la milice bourgeoise de l'époque. A l'occasion de ce deuxième et dernier incendie nous ferons remarquer sa coïncidence avec d'autres incendies qui, à certaines époques, atteignirent les communautés religieuses de notre ville: en 1520, incendie partiel du couvent des Sainte-Claire; en 1624, deuxième incendie du même couvent j qui fut presque complètement détruit, à l'exception de l'église et du toumoir (la salle où était le tour?); en 1640, premier incendie du collège des Oratoriens; en 1643, premier incendie des Cordeliers; en 1731, deuxième incendie du même couvent; en 1734, incendie du grand couvent des Ursulines (aujourd'hui le petit séminaire); en 1738, incendie du petit couvent des Ursulines (aujourd'hui la Charité); enfin^ en 1775, deuxième incendie du collège des Oratoriens. Sans voir dans tous ces sinistres un effet de la malveillance, on peut au moins y remarquer une coïncidence dans le rapprochement des dates.

LES GORDELIERS. 279 Pour réparer un aussi grand désastre, il fallait aux pauvres Cordeliers des ressources qu'ils n'avaient pas, et que la foi des fidèles, qui allait toujours diminuant, ne pouvait plus leur procurer. Aussi plusieurs années s'écoulèrent avant qu'ils aient pu restaurer leur église. En 1737, cette restauration était achevée, on avait même agrandi considérablement la tribune adossée à la porte principale; cette tribune de quarante pieds carrés était supportée par quatre colonnes, dont deux sur le devant et deux au milieu. Elle couvrait même l'arcade de la première chapelle à droite, appelée alors de Rochebaron, autrefois chapelle des Jattins. La bénédiction solennelle de l'église fut faite le 2 octobre 1737, par Messire Barthélémy Guillaume, curé de Sainte-Madeleine, archiprêtre de Montbrison, commis par Monseigneur de Rochebaron, archevêque de Lyon, sous le gardiennat du P. Nicolas Desverneys, en présence du nombreux clergé de Montbrison, de Messieurs du chapitre, de toutes les administrations réunies et de tous les corps de métiers de la ville. A voir l'empressement que chacun mit à assister à cette grande cérémonie, on comprend combien l'ordre pauvre, humble et mendiant des Cordeliers avait des sympathies dans toutes les classes de la société. Pour se procurer les ressources nécessaires à la restauration de leur église, les Cordeliers empruntèrent diverses sommes : de M. Louis Marchand, tireur d'or à Lyon, 2000 livres; de M. Bourgeois, de Montbrison, 1600 livres; de M. Rongin, de Lyon,

280 LES œUVRES DB MONTBRISON. 2000 livres. Ces ressources étant insuffisantes^ le P. Ribier, gardien du couvent, obtint, en 1736, de l'archevêque de Lyon, la permission de faire des quêtes spéciales dans tout le diocèse. C'est sur une de ces autorisations que nous avons été heureux de retrouver l'empreinte du sceau de ce couvent, gravé en tête de cette notice. Il représente la Vierge tenant sur son bras gauche l'enfant Jésus, son bras droit tient un sceptre terminé par une fleur de lys, et son front porte une couronne à quatre fleurons. Ce sceau est ovale, de sept centimètres de long sur quatre de large. Légende : Sig. con. Fr. Minorum Mo7itiS' brisonis (sceau du couvent des Frères Mineurs de Montbrison) . Nous avons retrouvé sur un acte de 1350 un fragment d'un sceau en cire jaune portant les traces d'une « empreinte où j 'ai cru voir le buste d'une femme tenant un enfant dans ses bras; ce qui permet de croireQ que le sceau dont nous venons de parler, quoiqu'essentiellement moderne, était sans doute la reproduction d'un sceau plus ancien, sauf quelques modifications de peu d'importance. Le produit de ces quêtes et de ces emprunts fut insuffisant pour faire face aux dépenses; et, en 1745, il était encore dû au sieur Jourdan, maçon , 400 livres ; au sieur Ronat, charpentier, 600 livres, et enfin au sieur Michel Epinat, entrepreneur, 1000 livres. Quant à la reconstruction du couvent, elle marcha encore plus lentement; au point qu'en 1755 les Frères, parqués dans des cabanes de planches, étaient encore

LES GORDBLIERS. 281 logés à peu près à la belle étoile. Comme l'incendie de 1731 avait à peine laissé debout quelques pans de murailles, on eut la pensée d'abandonner entièrement ces ruines et de construire un couvent neuf au midi de l'église; c'est du moins un projet qui résulte d'un très-beau plan dressé dans ce sens. Le nouveau couvent eût été alors abrité contre les vents du nord par la nef élevée de l'église. Mais ce projet, à cause, sans doute, de la dépense qu'il devait occasionner, ne fut pas mis à exécution; on se contenta de reconstruire le couvent sur la même place, en utilisant les débris échappés au feu. Tous les bâtiments actuels du couvent et les restes du cloître portent bien en effet le cachet du XVIII^e siècle. Pendant l'exécution de ces travaux la municipalité tint ses séances dans une salle du collège des Oratoriens, qui servait de théâtre aux représentations théâtrales données par les jeunes élèves; et les archives, sauvées avec peine de l'incendie de 1731, furent installées dans l'infirmérie. Après la reconstruction de leur couvent les Cordeliers firent de nouveau décorer leur salle capitulaire et la municipalité y fut réinstallée en 1761; on fit même construire à côté un cabinet pour les archives, et le tout ensemble fut loué par la ville au prix de 80 livres par an, avec le droit d'entreposer dans les bâtiments des Cordeliers les pompes et les seaux à incendie de la ville. N'est-ce pas ici le lieu de remarquer la constance des traditions, et comment les habitudes d'une ville se perpétuent? Ainsi l'église des Cordeliers sert en

282 LES COUVENTS DE MONTBRISON. core de nos jours de halle aux grains, qui plus anciennement se tenait dans son voisinage, dans la partie haute de la Tupinerie; le couvent, qui pendant plusieurs siècles avait fourni une salle aux délibérations du corps de ville et aux bals officiels, est aujourd'hui affecté aux différents services municipaux; on y a même établi une salle de danse. La salle qui servait autrefois de dépôt à l'artillerie est peut-être la même que celle occupée de nos jours par le corps-de-garde; enfin, les pompes à incendie y sont encore installées. Cette reconstruction était à peine achevée que le 22 septembre 1768, dans la nuit du jeudi au vendredi, à il heures trois-quarts, la foudre tomba sur le clocher des Cordeliers et renversa, jusqu'au niveau des cloches, la belle flèche de pierre qui le couronnait. Laissons parler sur cet événement un chroniqueur de l'époque : (n Le bruit de la flèche en tombant fut ce si terrible qu'il effraya toute la \ille, et les maisons oc voisines en furent ébranlées; la flèche, qui était a extrêmement bien faite et d'environ cinquante pieds a de hauteur, écrasa par sa chute environ quatre « mille tuiles du côté du vent; brisa deux maîtresses

LES GORDELÆRS. 283 « du côté de bise, cassa leurs vitres, et ne fit heuT a brison; raison pour laquelle plusieurs ont pensé (c que l'accident ci-dessus était une punition de a Dieu. (1) » Si la foudre ne fut pas le ministre d'une vengeance divine, elle fut du moins un terrible trouble-fête; et les danseuses de cette époque durent garder un long souvenir d'une fête où brillait sans doute toute l'aristocratie de la province. Ainsi disparut la flèche si élégante de l'église des Cordeliers, chef-d'œuvre de maçonnerie^ comme l'appelle le P. Fodéré, et dont la silhouette élancée produisait un si bon effet sur l'horizon de la ville. Ce bal officiel donné par l'intendant de la province dans le couvent des Cordeliers est, selon nous, une preuve évidente des tolérances religieuses de l'époque et de la bonne harmonie qui régnait entre les moines et toutes les classes de la société montbrisonnaise. Nous avons peu de renseignements sur le personnel des Cordeliers de Montbrison; les noms qui sont arrivés jusqu'à nous nous portent à croire que, sauf de rares exceptions, ils appartenaient à des familles (1) Extrait des mémoires manuscrits non signés d'un prêtre de Montbrison, qui m'ont été envoyés de Paris par M. J. de la Roa, employé au ministère de l'intérieur, ancien membre du Conseil général de la Loire.

284 LES COUVENTS DE MONTBRISON. étrangères à notre province. Les seuls noms se rattachant à notre pays sont ceux de : Jacques Punctis, en 1405; Justin Gayot, de Montbrison, novice en 1637; Jean Carrier, de Saint-^Etienne, 1647; Jean Papon, de Montbrison, 1647; Antoine Monate, de Montbrison, 1653; noble Jérôme de PaladUt, de Saint-GermainLaval, novice en 1664; Pierre Jacquelin, de Feurs, en 1664; François du Puis, Père gardien en 1691; Louis Plasson, en 1717; Nicolas Desverneys, deSaint-Symphorien, Père gardien en 1737; Michel-Bonaventure Duby, de Montbrison, ancien gardien, puis définitiveur de la province de Saint-Bonaventure en 1740; Jacques Gérentet, de Montbrison, Père gardien en 1787. Le supérieur du couvent prenait le titre de Père gardien; après lui venait le correcteur, puis le vicaire, enfin le premier et deuxième senior. Après les titres venaient les charges : le secrétaire était chargé du livre des mises et de la bibliothèque; Thôtelier avait soin des chambres d'hôte et du linge; l'un des seniors remplissait les fonctions de procureur; les clefs du coffre (des archives?) étaient distribuées, suivant les statuts, au Père gardien et au correcteur. Le Père gardien était élu pour trois ans; les élections aux autres charges et dignités avaient lieu chaque année dans le courant du mois d'octobre. Une feuille de papier, ayant fait partie d'un registre in-folio tenu par les Cordeliers, nous a appris ces petits détails. Cette feuille, qui se rapporte à l'année 1743, et qui contient quelques notes sur les événements de cette année, sur la réception et la prise

IJSS GORDELIERS. 285 d'habits des moines , nous fait regretter bien vivement la disparition du registre dont elle faisait partie. Ce registre contenait sans doute de nombreux détails sur la vie intime des moines; c'est peut-être cette circonstance qui a amené sa disparition. De plus, un chapitre ou assemblée générale de l'ordre entier avait lieu tous les trois ans dans un des couvent de la province de Saint-Bonaventure. A cette réunion, présidée par le Général des Cordeliers, assistaient le Père gardien et un délégué de chaque couvent. On y traitait des intérêts spirituels et matériels de l'ordre, et surtout de l'élection du Père Provincial qui devait pendant trois ans exercer une autorité souveraine sur tous les couvents de la province de Saint-Bonaventure . Le Père Provincial était élu à la majorité des voix, et pris dans un des nombreux couvents d'hommes qui existaient dans la province. Leur nombre était de quarante-huit en 1690. Nous ne pensons pas que les sept couvents de femmes, appartenant à l'ordre de Saint-François, établis aussi à cette époque dans la même province, aient jamais envoyé de délégués aux chapitres généraux. Le portrait peint à l'huile de chaque Provincial était fait par les soins et aux frais de son couvent, et venait orner le réfectoire du couvent de Saint-Bonaventure de Lyon. A partir de 1503, on avait eu soin> dans une inscription latine, d'indiquer son nom, celui du couvent

286 LES COUVENTS DE MONTBRISON. auquel il appartenait[^] la date et le lieu de son élection. Le P. Bazin nous en a donné la liste jusqu'en 1690, date de l'impression de son ouvrage. Cette liste nous apprend qu'une assemblée générale de l'ordre fut tenue en 1610 dans le couvent de Montbrison, et que le P. Désiré Robert, moine de Dijon, y fut élu Père Provincial. Ces réunions générales ou chapitres avaient lieu , comme tout ce qui se rattache à l'Eglise, avec une grande solennité; et ce n'était pas un petit honneur pour un couvent d'être choisi pour siège d'une assemblée générale. Le couvent de Montbrison eut encore l'honneur, non moins grand, de fournir un Provincial dans la personne du P. Louis Vallier, élu dans le chapitre tenu à Dijon en 1659. Le nombre des Cordeliers de Montbrison[^] aux XV* et XVr siècles, époque où cet ordre était le plus en vogue, et alors qu'il renfermait un séminaire de m jeunes prof es, ne paraît pas avoir dépassé trente moines; mais plus tard il était réduit à une moyenne de douze à quinze, plus trois frères lais et trois domestiques. Dans les premiers siècles de leur fondation, jusqu'en 1650, les Cordeliers avaient seuls joui du privilège de prêcher, dans les églises 3e Montbrison, l'Avent et le Carême; mais les Capucins et les Pères de l'Oratoire et même les Récollets partagèrent avec eux ce privilège. Chaque année un vote du corps municipal désignait l'ordre qui devait fournir les prédicateurs, et lui allouait une indemnité de 200 livres. Les désastres causés par l'incendie en 1731, et par

LES CORDELIERS. 287 la foudre en 1768, semblaient être les précurseurs . du grand orage de 1793, qui respecta les bâtiments mais emporta la communauté. Un décret de 1790, rendu par l'assemblée nationale, abolissait tous les ordres religieux. Il fut de suite mis à exécution à Tégard des Cordeliers, dont la municipalité d'alors convoitait les vastes bâtiments pour y installer les nouvelles administrations. En septembre 1790, les délégués de la municipalité, conformément au décret ci-dessus, vinrent offrir à chacun des moines, de la part de la nation, la liberté d'abandonner son couvent en échange d'une pension qu'on lui promettait. Tous refusèrent, ne demandant qu'une chose : achever leur vie dans le couvent où Dieu et leurs supérieurs les avaient placés. Cette modeste ambition ne faisait pas l'affaire de la municipalité. On leur signifia donc de quitter leur couvent; on remit à chacun d'eux quelques vêtements et un peu de linge à son usage; et le 25 février 1791, les humbles disciples de Saint-François, munis du bâton blanc des pèlerins et d'une pauvre besace, dirent adieu à la population qui autrefois fêtait leur passage et demandait leurs prières; et chacun d'eux, jeunes ou vieux, dut chercher un asile pour reposer sa tête, et attendre des jours meilleurs qui ne vinrent pas. Le 15 septembre de la même année les restes de leur pauvre mobilier furent vendus aux enchères, en présence et à la requête de M. Benoît-Henry-Paul Gras de la Beauche, administrateur du district de Montbrison. Le linge et les principaux meubles furent

288 LES COUVENTS DE MONTBRISON. acquis par MM.

Gras, Ardaillons, Barban[^] La Mure, Bourg, officiers municipaux, et Rousset, juge de paix. Je suis porté à croire que ces enchérisseurs n'étaient rien autres que des entrepositaires, en vue d'une restitution qu'ils croyaient prochaine en faveur des moines. Dans le procès-verbal de cette vente nous avons vu figurer les belles tapisseries, au nombre de treize, qui dans les grandes cérémonies religieuses ornaient le chœur de leur église; elles furent vendues en moyenne au prix de 15 livres chacune. Cette vente produisit la faible somme de 811 livres 5 sols 4 deniers, non compris les ornements d'église dont les enchères, commencées le 24 septembre 1791, furent suspendues faute d'enchérisseurs. Dans les premiers temps où commencèrent ces ventes de biens religieux[^] la population éprouvait une certaine honte à enchérir; mais cette honte disparut bientôt, et l'on eut la douleur de voir quelques-unes des bonnes familles de l'époque rester adjudicataires des biens confisqués sur les églises. Quelques acquéreurs le furent parce que l'immeuble vendu était à leur convenance, le plus grand nombre par spéculation, et plusieurs, que je pourrais nommer, y trouvèrent une fortune qui brille encore de nos jours. Quant aux immeubles des Cordeliers, un inventaire en fut dressé la même année; ils consistaient : 1** En une petite terre varenne située à Vaure, commune de Montbrison, estimée cent dix francs, ci 110 »

1 LES GORDBUBRg. . 389 Report. 100 » 2^ Une vigne au Piéron , quartier de la Madeleine^ estimée 418 d 3* Une maison^ rue de la Boudierie^ estimée 1000 » 4* Un petit pré situé à Montverdun^ estimé 780 » 5* Une vigne au territoire du Bouchet^ commune de Montbrison ^ estimée 617 » 6*.Quatre petites terres à Saintignieu, paroisse de Moind^ contenant ensemble cinq métérées, estimées 220 » 7* Deux autres à Pravieux, même paroisse^ contenant ensemble six métérées^ estimées 260 b 8^ Les bâtiments du couvent et Tenclos^ contenant 10 métérées et demie ^ avec les deux tours placées aux angles sud-ouest et nord-ouest de cet enclos^ faisant autrefois partie des remparts de la ville^ estimés à 21900 » y compris un pré et terre au soir des murailles^ de la contenance de trois métérées. Total des estimations 25304 » La municipalité de Montbrison acquit les bâtiments, jardins, cour et cimetière du couvent, sauf la partie des jardins située au midi de l'église qui fut adjugée, le 16 messidor an IV, au sieur Pierre Lafond, de Montbrison, au prix de 1760 livres. Cette Tomel. 19 /

290 LES COUVENTS DE MONTBRISOX. parcelle de terrain, provenant soit des jardins, soit du cimetière du couvent, contenait deux mètres et quart; elle fut limitée au sud-ouest par les vestiges des murs de ville, au matin par le grenier de la grenette et au nord par une rue de dix-huit pieds de largeur que l'Administration fit ouvrir entre l'église et le terrain vendu. La largeur primitivement assignée à cette rue fut plus que doublée; elle devint même une place à l'époque où la grenette dont nous venons de parler fut transportée dans l'église du couvent. Les jardins qui s'étendaient au matin du couvent, et le cimetière qui était au soir, furent convertis en deux places entourées de banquettes et ombragées l'une par des tilleuls, l'autre par des accacias. La place au soir, connue plus tard sous le nom de jardin d'amour j'était le square de l'époque, où nous fîmes nos premiers pas dans la vie. Montbrison n'était pas alors doté du beau jardin public qui porte le nom de M. d'Audard, son créateur et son donateur. Le jardin d'amour (singulier contraste avec le cimetière dont il occupait l'emplacement) a disparu à son tour. Il est occupé par une place qui s'étend devant la nouvelle halle aux grains construite depuis quelques années au milieu du vieux cloître des Cordeliers. Ainsi disparaissent les dernières traces des monuments d'autrefois.

De quelques Gardiens et Moines des Gordeliers de Hontbrison
Vers 1280 Chapuis (Pierre). 1288 BemoIt, Gardien. 1350 Glarerii (F.),
moine et prébendier de la prébende Magnin. 1375 Mathieu, de Firminy,
ancien gardien de Saint-Bonaventure de Lyon, puis confesseur de la
comtesse de Forez, Jeanne de Bourbon , fondateur de la chapelle de tous les
Saints. 1405 PuNCTis (Jacques), de Montbrison. 1 486 à 1 503 Mouton (
Laurent) , de Montbrison , élu plusieurs fois Gardien , docteur en théologie ,
évêque in partibus de Laodicée , suffragant de Tévêché de Qermont (1).
1558 GiLLETON (Nicolas) , Gardien. 1559 Fatollb (Jacques) , Gardien. ^ •
(I) La Mare, iftrée Sainte, p. 313.

292 LES COUVENTS DE MONTBRISON. 1562 1582 1591

1605 Vers 1619 1637 1641 1647 1653 1655-1656 1659 BouRGOiN
(François), Gardien) ; Besson (Jean) ; Mallin (Antoine) ; Massacrés tous
trois par les protestants lors de la prise de Montbrison en 1562; Vagga
(Gilbert), mort des suites des blessures et des mauvais traitements qu'il avait
reçus des hérétiques pendant l'occupation de Montbrison ; Laurb (Jean);
Content (Etienne); Fleurdelix (Henri); De Gatalando; Suivant le P. J.-B.
Bazin, Jean de Gatalando , du couvent de Sellière, avait rempli les fonctions
de Provincial auxquelles il avait été nommé par le chapitre général tenu à
AutunJ.'en 1551. Parisot (Nicolas) , confesseur des Ste-Glaire.
BouchETi(Jean),docteur en théologie,Gardien. Lbmaitre (Jean) , ermite du
Mont-d'Uzore. BfiRTHONUS (Jean) , Gardien du couvent de la Bâtie.
Gauthier (Jacques), Gardien du couvent de la Bâtie; Gayot (Justin), de
Montbrison, novice. De Naymes (Claude). Carrier (Jean), de Saint-Etienne;
Papon (Jean), de Montbrison. MoNATE (Antoine), de Montbrison. Martin
(Jacques), Gardien. Vallier (Louis), élu Provincial par le chapitre général de
Dijon en 1659, suivant le P. Baân.

LES GORDEUERS. 293 1660 ÂLLBNAT (Pierre), Gardien, restaurateur du couvent et de Téglise après l'incendie de 1643. IPalladut (Jérôme de), novice, de Saint-Germain-Laval; Jacqdelin (Pierre), de Feurs. 1691 Du Puis (François), Gardien. 1692 Dominique, frère, ermite du Mont-d*Uzore. 1709 Gérando, Gardien. Marin (Antoine) , bachelier de . la Sorbonne, Gardien ; Plasson (Louis) , lecteur en théologie ; Privât (Bernardin) , vicaire ; Farget (François), ancien Gardien à Mâcon; Jacquemin (Jean-Baptiste), sacristain ; DuMOLLARD (Joseph)*, Des Brodières (Michel). 1714 DoDAT (Antoine), ermite du Mont-d'Uzore. 1730 RiBiER, Gardien. 1737 Desverneys (Nicolas), de Saint-Symphoriende-Lay, Gardien. 17.. DuBY (Michel- Bonaventure), de Montbrison; Gardien , puis Déôniteur de la province de Saint-Bonaventure en 1753. Il a fait Tanalyse des titres du couvent de Montbrison , et a laissé des notes précieuses pour son histoire. 1713< 1755 Bourgeois , Gardien ; Curtel, vicaire; Delaire, sacristain; \ Bronde , discret.

294 LBS COUVENTS DE- MONTBRISON. EsPAiLLT (Denis), Gardien. Il éuiit sacristain en 1789; Ghampagnag (François), vicaire ; 1769 { Bernard; Laurent (Gaspard) ; Girard (Claude); GoNDARD (Jean-Marie) , frère lai ; (GÉrbntet (Jacques), de Montbrison, Gardien; j Glaize, Procureur. 1791 Glaize, dernier Gardien.

LES RÉCOLLETS

LES RÉCOLLETS (1647 A 1791) Après la notice que nous venons de donner sur les Cordeliers devraient venir celles sur les Récollets et sur les Capucins qui avaient aussi des couvents à Montbrison^ et qui étaient^ comme les Cordeliers, disciples de saint François d'Assise; mais le défaut d'archives^ l'absence à peu près complète de documents ne nous permettent pas d'entreprendre une étude sur ces religieux. Quelques notes glanées çà et là dans les archives des autres communautés nous permettent au plus de constater par deux dates leur passage à Montbrison^ celle de leur arrivée et celle de leur départ. Les Récollets, comme nous l'avons dit dans la notice qui précède, appartenaient à une fraction des Cordeliers de l'étroite observance. Us doivent leur nom à un moine qui, non content de la réforme connue sous le nom d'étroite observance, qui enlevait aux Cordeliers le droit de posséder en propre aucuns

298 LES COUVENTS DE MONTBRISON. biens ^ se retira ^ vers 1525^ dans les montagnes de l'Espagne, les plus sauvages, les plus éloignées du commerce des hommes. Il y fonda un couvent et y vécut avec quelques disciples retirés comme lui dans cette grande solitude, d'où est venu le nom de Récollets fconventus recolectusj. (Fodéré.) Clément VII approuva leurs statuts en 1532. Ils s'établirent en France au commencement du XVI^e siècle, sur la recommandation du cardinal d'Ossat à M. de ViUeroi. Leur première maison fut à Paris. Ils firent pendant longtemps de vains efforts pour s'établir dans la province de Saint-Bonaventure. Après une longue résistance, ils furent autorisés à fonder leurs premières maisons à Tulle et à Murât; de là ils s'établirent bientôt dans toute la France. Ils y possédaient près de cent cinquante maisons divisées en sept provinces (1). Nous avons dit, à la page 248 de la notice sur les Cordeliers, comment les Récollets, grâce à la protection de l'archevêque de Lyon et surtout d'EmmanuelLascaris d'Urfé, parvinrent, en 1642, à supplanter les Cordeliers dans la direction qu'ils avaient du couvent des Sainte-Claire de Montbrison. Cette conquête était d'autant plus avantageuse pour eux qu'ils furent installés, au nombre de quatre, aux frais des religieuses, dans un bâtiment joignant à leur couvent, et sans qu'il en coûtât un denier à l'ordre des Récollets. (1) Dictionnaire de Moréri.

LES RÉGOLLETS. 299 Leur nombre a peut-être un peu varié dans ce petit couvent ou hospice[^] comme on l'appelait alors; mais il ne paraît pas avoir dépassé six. Trois d'entr'eux[^] revêtus de la prêtrise[^] remplissaient les fonctions de confesseurs des Sainte-Claire et d'administrateurs temporels; les autres étaient chargés des quêtes. Les bâtiments qu'ils occupaient faisaient partie intégrante du couvent de Sainte-Claire. Ils étaient compris dans son enceinte et tellement fondus avec lui qu'il n'en faisait qu'un seul, toujours appelé couvent des Sainte-Claire. Les meubles mêmes qui garnissaient leur habitation appartenaient aux Claristes ; enfin ils étaient nourris aux frais des religieuses, mais ils n'en recevaient aucun traitement. Ce voisinage, cette vie presque commune a pu donner naissance à quelques abus, ou, tout au moins servir de prétexte à la médisance, qui souvent s'est exercée aux dépens des disciples de saint François. Les fondateurs de ces ordres monarchiques, en établissant des rapports quotidiens entre ces moines des deux sexes, avaient une grande confiance dans la vertu de leurs sujets, et, selon nous, avaient trop peu compté avec la fragilité humaine. Aussi les fondateurs des ordres relativement modernes, tels que saint François de Salles pour les Visitandines, et la bienheureuse Angèle pour les Ursulines, nous paraissent avoir mieux compris la nature humaine en prescrivant la séparation absolue des deux sexes. Qu'on se garde cependant de prendre notre appréciation pour un blâme quelconque sur la conduite

300 LES COUVENTS DE MONTBRISON. que les Sainte-Claire ont pu tenir à l'égard des RêcoUets. Nous pouvons affirmer au contraire que nous n'avons trouvé dans les archives qui ont fourni les éléments de notre livre sur les couvents de Montbrison^ aucune note pouvant porter atteinte à l'honneur des moines qui les habitaient. De nos jours^ le même voisinage existe encore entre les Sainte-Claire et quelques Récollets sans que la médisance ait trouvé matière à s'exercer. On voit par ces quelques lignes que les Récollets à Montbrison ne formaient pas à proprement parler un couvent; ils étaient les serviteurs des Sainte-Claire, mais serviteurs dirigeants ou tout au moins exerçant une grande influence sur cette association de femmes. Les Récollets ne paraissent pas avoir eu dans la province de Forez d'autres couvents que celui de Saint-Germain-Laval, dont les bâtiment furent entièrement reconstruits, et avec beaucoup de goût, vers 1765. Cet état de dépendance dans lequel vivaient les Récollets de Montbrison à l'égard des Sainte-Claire, nous explique pourquoi dans nos archives départementales il n'existe aucuns titres, notes ou fondations relatives à ces moines. Aussi depuis le jour où ils prirent possession définitive et légale de la dirction des Sainte-Claire il n'est plus question d'eux, sinon quelquefois comme prédicateurs du carême, choisis et salariés par la municipalité de Montbrison. Ils partageaient cet honneur avec les Cordeliers, les Pères de l'Oratoire et les Capucins.

LES RÉGOLLETS. 301 Un jour vint cependant où ces existences si calmes et si pauvres au fond de leurs cloîtres portèrent ombrage à la nation. Le 30 août 1790, les délégués du nouveau gouvernement se rendirent au couvent des Sainte-Claire pour dresser l'inventaire des trésors que la superstition y entassait depuis tant de siècles. Cinq Récollets, dont quatre prêtres et un frère, furent mandés à leur barre; voici leurs noms : Honoré Courajod^e supérieur, âgé de 48 ans, en religion depuis plus de 23 ans; Victor Callier, âgé de 67 ans, en religion depuis 48 ans; Bernardin CoUiot, 57 ans, en religion depuis 41 ans; Aimé Barborot, 59 ans, en religion depuis 36 ans; Philibert Baudet, frère lai, 66 ans, en religion depuis 45 ans. A la demande de livrer leurs trésors, et à l'offre de reprendre leur liberté pour voler au secours de la patrie, ils répondirent: qu'ils persévéraient dans leurs vœux monastiques, qu'ils ne possédaient rien, pas même le mobilier de leurs cellules, « et ne pou

34)*2 LES COUTENTS I» MO.VTBRISOX. Ainsi, à cette grande époque de nos annales où l'on parlait si haut de rendre à tous les Français la jouissance de leurs droits, on enlevait à de pauvres moines celui de mourir paisiblement au fond de leur cloître.

LES CAPUCINS

LES CAPUCINS (VEBS 1680 a 1790) Il nous reste sur les Capucins de Montbrison encore moins de renseignements que sur les Récollets^ et cependant ils y ont possédé un couvent dont l'existence remonte vers 1680. Les Capucins étaient/ comme nous l'avons déjà dit^ des disciples de saint François d'Assise^ fondés en 1525 par un moine de l'étroite observance qui voulut renchérir sur la pauvreté des Cordeliers, Ils doivent leur nom au capuchon qui orne leur vêtement. Leur couvent^ situé à un kilomètre au midi de Montbrison^ au bord oriental de la route qui conduit à Moind^ existe encore tel qu'il était autrefois. Les bâtiments et l'église, d'une extrême simplicité, ne renferment aucun ornement d'architecture; tout y est modeste et pauvre comme l'ordre qui l'a fait bâtir, comme celui des Sainte-Claire qui l'occupe encore de nos jours. Tome 1 .

; {}(O)G I.ES COUVENTS DE MONTBRISOX. Nous n'avons rien pu découvrir ni sur l'époque de sa construction, ni sur le nom de son fondateur. Le P. Fodéré, qui écrivait en 1619 son ouvrage sur les couvents de Saint-François, ne dit pas un mot des Capucins de Montbrison. Notre historien La Mure, mort en 1675, qui nous a laissé des notes si précieuses sur les autres établissements religieux de Montbrison, n'en parle non plus (du moins nous le croyons) ni dans ses livres ni dans ses manuscrits. La plus ancienne mention que nous ayons retrouvée de ce couvent est dans l'ouvrage du P. Bazin, imprimé à Lyon en 1693 : Récit des solennités qui eurent lieu à Montbrison en 1691, à l'occasion de la canonisation de saint Jean de Capistran. Eu égard à cette dernière date et au silence des deux historiens spéciaux dont nous venons de parler, nous étions tentés d'assigner au couvent des Capucins de Montbrison une date postérieure au décès de La Mure et antérieure à l'ouvrage du P. Bazin, c'est-à-dire vers 1680; mais M. L.-P. Gras, notre regretté compatriote et ami, mentionne dans la Revue Forézienne (année 1870, page 31), l'inscription suivante gravée sur une dalle tumulaire de l'église des Capucins : POVR FRÈRE DENIS ESCOVTAY, CLOISTRIER DE LA. PNTE ÉGLISE S[^] EVGENE. 1614. Avec M. Gras, nous avons cru un instant que cette

LKS CAPUCINS. 307 inscription se rapportait au couvent des Capucins, que leur église était sous le vocable de Saint-Eugène, enfin que l'existence des Capucins de Montbrison devait remonter au-delà de 1614. J'avoue que cette date, relativement ancienne, me surprenait un peu ; rien en effet dans la construction de ce couvent ne porte le cachot de 1614⁴ J'eus la pensée d'écrire à ce sujet à M. l'abbé W Peurrière, curé de Notre-Dame de Montbrison. Sa réponse m'a confirmé la date de 1614, mais avec une variante dans l'inscription qu'il termine par S^e-Eugénie et non S^e-EugènSj comme l'a écrit M. Gras. Ce dernier a été induit en erreur par l'abréviation du mot S", dont il n'a pas aperçu l'e final, qui est cependant bien lisible, et surtout par l'abréviation qui termine le mot Eugénie. En effet, l'e final de ce mot est lié au deuxième jambage de l'n, et ce deuxième jambage lui-même représente l'i du mot Eugénie. Ce genre d'abréviation était autrefois fort en usage. Cette modification, qui m'a été signalée avec beaucoup d'intelligence par M. l'abbé Peurrière, explique la date de 1614, et permet quelques suppositions se rattachant aux Capucins de Montbrison. Cette pierre tombale de 1614 aurait été apportée, suivant une tradition que nous a fait connaître M. Peurrière, de l'église Sainte-Eugénie de Moind, éloignée au plus de deux kilomètres. A quelle époque rattacher le transport de cette pierre? A-t-elle été apportée par les Sainte

308 LES COUVENTS DE MONTBRISON. avaient faite au couvent de Sainte-Eugénie de Moind depuis 1804 jusqu'en 1825. Il semble que la tombe de cet ancien moine de 1614 ne pouvait offrir un grand intérêt à nos religieuses qui n'avaient fait à Sainte-Eugénie qu'un séjour de quelques années. Ces religieuses ont,*il est vrai, fait transporter dans le couvent des Capucins qu'elles occupent aujourd'hui une inscription constatant le souvenir et la date de la reconstruction, en 1606, d'une partie de leur couvent de Montbrison ; mais ce souvenir était pour elles autrement précieux que celui du moine de Sainte-Eugénie. Nous croyons plutôt que l'inscription consacrée au cloistrier de Sainte-Eugénie a dû être apportée par les Capucins eux-mêmes quand ils fondèrent leur couvent aux portes de Montbrison. Mais en ce dernier cas, pourquoi les Capucins conservaient-ils ce souvenir? pourquoi lui donnaient-ils une place d'honneur dans leur chapelle? A ces questions il me semble qu'il n'y a qu'une seule réponse. Les Capucins de Montbrison occupaient probablement, avant la fondation de leur couvent, l'ancien prieuré de Sainte-Eugénie de Moind, autrefois placé sous la dépendance des Bénédictins de la Chaize-Dicu. Les Capucins, voulant sans doute conserver le souvenir d'un des leurs, frère Denis Escoutay, cloistrier (titre qui équivaut à celui de supérieur résidant), firent graver l'inscription de 1614. Le mot de frère et le titre de cloistrier ne peuvent évidemment s'appliquer à l'ordre des Bénédictins dont les membres et surtout les chefs prenaient le nom de Père ou le titre de Dom,

LES CAPUCINS. 309 mais bien plutôt à l'ordre humble et modeste des Frères Mineurs de Saint-François-d' Assise. De cette courte digression nous voudrions conclure que les Capucins de Montbrison furent d'abord installés au prieuré de Sainte-Eugénie avant d'occuper leur nouveau couvent. Mais, reconnaissant que les présomptions ne remplacent pas les preuves, nous attendrons quelque heureuse découverte sur ce point. Ainsi, nous persistons à croire que la fondation des Capucins à Montbrison doit être reportée à la fin et non au commencement du XVII^e siècle, malgré l'inscription de 1614. Toutefois, les Capucins avaient déjà dans notre province deux couvents de leur ordre : l'un à Roanne, fondé en 1577, l'autre à Saint-Chamond, en 1604; ils en fondaient un autre à Saint-Etienne en 1618; il est probable qu'ils durent faire tous leurs efforts pour en avoir un dans le chef-lieu de la province. D'un autre côté, les Cordeliers, établis à Montbrison depuis plusieurs siècles, y jouissaient, comme nous l'avons vu, d'une grande faveur auprès de toutes les classes de la société. Ils se trouvaient en possession des aumônes que la charité publique répandait alors sur les moines. A en juger par l'opposition violente que les Cordeliers de Montbrison avaient faite en 1642 à l'établissement des Récollets, on peut croire que les Capucins ne s'établirent pas sans peine à Montbrison; et c'est peut-être par suite de l'opposition des Cordeliers qu'ils bâtirent leur couvent hors de l'enceinte de la ville, à près d'un kilomètre des remparts.

310 LES COUVENTS DE MONTBIUSON. Quoi qu'il en soit de la date de sa fondation^ ce couvent a vécu, comme tous les autres couvents de Montbrison, jusqu'en 1790. Mais, plus heureux que ces derniers, il a le bonheur bien rare de subsister encore avec sa destination première; il est occupé de nos jours par les Sainte-Claire , sous la direction des PP. Récollets. Lorsqu'en 1790 les membres de la nouvelle municipalité de Montbrison faisaient l'inventaire des couvents, le personnel des Capucins était composé de six moines dont voici les noms : Le P. Joseph-Mario Bertholon, Gardien, âgé de 59 ans, prof es depuis 1751; Le P. Jacques-Casimir Mirail, vicaire, âgé de 50 ans, prof es depuis 1764; Le P. Marie PuUin, de Roanne, âgé de 40 ans, prof es depuis 1770; Le P. Léonor Gerbier, âgé de 37 ans, profès depuis 1777; Le F. Paul Ribeyron, âgé de 37 ans, profès depuis 1775; Le F. Vital-Symphorien de la Farge, âgé de 30 ans, profès depuis 1780. Interrogés par l'Administration sur l'usage qu'ils voulaient faire de la liberté que la nation leur rendait, ils répondirent tous, à l'exception du P. Pullin alors absent, qu'ils priaient la nation de leur permettre de vivre et de mourir dans leur couvent. Il résulte du procès-verbal de cette visite, dressé le 10 septembre 1790, que le mobilier du couvent

LES CAPUCINS. 311 était très-pauvre; que la cellule de chaque moine était garnie d'un bois de lit^ d'une pailleasse, de deux couvertures, d'une chaise et d'un coffre. Les lits seuls de l'infirmerie avaient un matelas. Invité à produire les actes des fondations ou donations faites en faveur de son couvent, [le P. Bertholon déclara aux commissaires qu'il n'existait aucun titre de fondation; qu'il ne connaissait qu'une seule donation : celle faite dans son testament par le sieur Frais, chirurgien à Montbrison , qui leur a légué annuellement une asnée de vin , sous la condition^de célébrer deux messes par an. Cette rente, ajoutait le P. Gardien , est aujourd'hui payée par le nommé Bonhomme, acquéreur de la vigne du sieur Frais. Ce pauvre mobilier et cette modeste rente ne durent guère enrichir la nation. Il n'est pas étonnant que nous n'ayons retrouvé aucunes archives relatives à la fondation de ce couvent, puisqu'en 1790, avant la dispersion de ses moines, le P. Gardien lui-même déclarait qu'il n'existait dans son couvent aucun autre titre que la pension d'une asnée de vin. Nous ne savons par quelle phase passa le couvent des Capucins depuis le jour où il fut déclaré propriété nationale jusqu'à celui où, racheté par l'ordre des Sainte-Claire, il ouvrit ses portes à ces religieuses le 25 septembre 1825. Elles y sont encore, sous la direction de trois Pères Récollets, comme nous le dirons à l'article suivant consacré aux Sainte-Claire.

LES SAINTE-CLAIRE

The text on this page is estimated to be only 5.65% accurate

& •%? ^iliii^AiRE ■=i|ij:
t'|9*t*^"i^pA^M^^Z">^'â*^^*^>W'^Ë!^^^& ^^ '^^°°

316 LES COUVENTS DE MONTBRISON. les ordres religieux de France. Lorsqu'on voit souvent les plus fortes institutions humaines disparaître ou se modifier profondément^ n'a-t-on pas lieu de s'étonner en voyant une faible communauté de quelques pauvres filles compter à Montbrison près de quatre siècles d'existence, et traverser pleine de vie des orages sociaux ou politiques qui ont englouti tant d'autres institutions. Cette pensée fera peut-être lire avec intérêt les quelques pages où nous avons réuni ce qui est arrivé jusqu'à nous sur les Sainte-Claire de Montbrison. Le premier couvent où furent installées ces religieuses était construit sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le jardin public qui embellit la place de la sous-préfecture. Pierre d'Urfé deuxième du nom, bailH de Forez, sénéchal de Beaucaire et grand-maître de l'artillerie royale, en fut le fondateur. Au retour de son deuxième voyage en terre sainte il obtint du pape Alexandre VI une bulle, en date du 15 novembre 1496 suivant de la Mure, du i**" décembre suivant Fodéré, qui approuvait cette fondation; et dès l'année suivante il convertissait en couvent une grande et belle maison qu'il venait d'acheter de Jacques de Viry, gouverneur et lieutenant-général pour le roi en Auvergne. Cette maison, située dans l'enceinte de Montbrison près de la porte de la Croix, était confinée au soir par les remparts de la ville et au midi par la rue de la Croix. Claude de Saint-Marcel, chanoine et comte de Lyon, le même qui devint plus tard, en 1505, doyen du cha

LES SAINTE -GLAIRE. 317 pitre de Montbrison^ fut délégué par le pape pour accepter la donation du couvent faite par Pierre d'Urfé, et en même temps recevoir le^ consentement à rétablissement des sœurs de Sainte-Claire que devaient donner les ordres religieux et civils de Montbrison. Le 7 septembre 1497, un procès-verbal fut dressé de ces consentements par Claude de SaintMarcel. Nous y voyons figurer Louis de la Vernade, doyen du chapitre de Notre-Dame, et en cette qualité première autorité ecclésiastique de la ville, Amédée de la Vernade, commandeur de la commanderie de Saint-Antoine de la même ville, ainsi que les officiers du comte, les consuls de la ville, le prieur de Savignieu-les-Montbrison et un grand nombre de bourgeois de la ville, représentant les divers corps d'état. Il semble résulter des termes mêmes du procèsverbal que rétablissement de ce couvent rencontra dans le principe une certaine opposition; Claude de Saint-Marcel, chargé d'obtenir l'adhésion des habitants de Montbrison, leur faisait en effet observer qu'il n'existait dans les villes voisines aucun autre couvent de Sainte-Claire que celui qui est au Puy, et que les villes, châteaux, bourgs et villages des environs pouvaient supporter la charge des dons, quêtes et aumônes nécessaires à la subsistance des abbesse, religieuses et frères religieux attachés à la maison. En conséquence, il faisait défense à toutes personnes, tant ecclésiastiques que séculières, « qu'à l'avenir a elles n'empêchent la bâtisse dudit couvent, troua blent ou molestent, en façon quelconque, lesdites

:il8 LES COUVEXTS DE MONTBRISOX. « abbefse et sœurs,
 avec les religieux et personnes « qui seront à leur service, dans la demeure
 paci« f ique dudit couvent, et service divin qui y sera fait, (c ni dans leurs
 quôtes, dans l'étendue de ladite ville « et comté de Forez, etc., sous peine
 d'excommuni« cation (1). » Il fallut, comme on voit, toute Tautorite qu'ax-
 ait Claude de Saint-Marcel, et l'influence que lui donnait son nom, un des
 plus grands de la province , pour mener à bonne fin la fondation de Pierre
 d'Urfé; aussi, La Mure nous apprend (2) que les Sainte-Claire de
 Montbrison regardaient Claude de Saint-Marcel comme leur père et le
 second fondateur de leur couvent; et qu'à sa mort, arrivée le 23 août 1509,
 elles firent à son intention des prières extraordinaires. Les constructions et
 agencements du couvent durèrent trois années, et le 2 juillet 1500, onze
 religieuses de Tordre de Sainte-Claire et de l'étroite réforme de
 SainteO)lette, tirées dos couvents de Moulins, du Puy, de Genève, de
 Chambéry et d'Aigueperse, réunies au château de la Bâtie, résidence
 ordinaire du fondateur, et sous la conduite du P. Louis do Blot, Visiteur
 général de Tordre, firent une espèce d'entrée solennelle en la ville de
 Montbrison, escortées par tout le clergé, les premiers magistrats et ceux des
 (1) chronique de la très-dévoté ahhaye des religieues de Sainte-Claire de
 Montbrison, par La Mure, 1* édition, MoDtbrison, 1845. La 1'* édition fat
 imprimée à lloatbrison chez Jean Labottière, en 1656. ('.) Astrée Sainte, p.
 37:î.

LES SAINTE-CLAIRE. 319 autres ordres de la ville. Le souvenir de cette installation fut consacré par l'inscription suivante répétée en plusieurs endroits du monastère : GB GRAND SEIGNEUR PIERRE d'URFÉ , GRAND ÉCUTER DU ROI DE FRANCE, AYANT CE COUVENT ÉTOFFÉ AVECQUE GRANDE DILIGENCE, EN l'année mil cinq CENT MIT LES RELIGIEUSES CÉANS (1). Quant à l'église, construite sur remplacement d'une maison que Pierre d'Urfé avait acquise' de noble Antoine Du Puy, elle fut achevée et consacrée l'année suivante, en 1501, sous le vocable de Notre-Dame-des- Anges. Elle était d'une apparence plus que modeste, la voûte fort basse, lambrissée de bois, la rendait fort obscure. Dans le mur extérieur du chœur brillaient dans tout leur éclat les armes du fondateur étalées aux regards des Montbrisonnais qui circulaient dans la rue au midi du couvent; elles étaient, d'ijt La Mure (page 15, édition de 1845), « entourées du ce collier de l'ordre du roi, couvertes de la couronne » de comte, et ayant pour tenants l'épée royale couce ronnée et entourée de lauriers pour marque de son a office de grand écuyer. » Le logement du P. confesseur et de ses compagnons fut achevé en 1502, et des Cordeliers de Montbrison, qui appartenaient, comme les Sainte-Claire, (1) Revue Forez ienne, 1868, p. •271.

320 LES COUVENTS DE MONTBRISOX. au même ordre de Saint-François-d' Assise, prirent possession à leur tour de la partie du couvent qui leur était destinée. Ces Cordeliers remplissaient la double charge de confesser les religieuses et d'aller quêter dans la province pour l'entretien de la maison. Ces agrandissements furent faits sur remplacement de trois maisons ayant appartenu à Jean de la Croix, Mathieu Puy et Thomas du Clou, dont quelque généreux donateur leur fit cadeau. En avril 1509, Anne, comtesse douairière de Forez, accorda aux religieuses de Sainte -Claire un amortissement de quelques redevances dues par ces trois maisons. Les religieuses se plaignaient d'être trop pauvres pour acquitter ces droits, bien légers cependant, puisqu'ils ne consistaient qu'en 2 sols 2 deniers tournois et une geline et demie de cens annuel; a lesquels devoirs a elles ne sauraient bonnement payer, obstant qu'elles « n'ont rien, et ne vivent que de nos"aumônes et de a celles de bonnes gens qui à peine leur suffisent a pour quoi, comme leur fondateresse, donnons a et quittons, etc. » M. Aug. Bernard (^Histoire du Forez, t. 2, p. 75) et M. Chantelauze (dans ses notes sur V Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez, t. 2, p. 513) ont tous les deux cité ces lettres d'amortissement, mais sans relever la qualité de fondateresse que se* donne la comtesse de Forez envers le couvent des Sainte-Claire. Bien que ces lettres d'amortissement de suffisent pas aux yeux d'une juste critique pour enlever à Pierre d'Urfé le titre qui nous paraît^bien

LES SAINTE-GLAIRE. 321 étabK de véritable fondateur de ce couvent^ elles peuvent et, selon nous, elles doivent signifier que la comtesse de Forez, Anne, a dû contribuer par quelque importante donation à rétablissement des Sainte-Claire de Montbrison; on aurait peine autrement à expliquer l'usurpation d'un pareil titre dans un acte authentique passé neuf ans après la fondation du couvent, quelques mois seulement après la mort du fondateur Pierre d'Urfé, alors que cette famille était dans tout l'éclat de sa gloire, et qu'un de ses alliés, Gabriel de Lévis, baron de Couzan, venait de succéder, en 1508, à Pierre d'Urfé dans ses fonctions de bailli de Forez. Pierre d'Urfé mourut le 10 octobre 1508; le pieux fondateur du couvent voulut être enterré dans celui qu'il avait fait construire auprès de son château de la Bâtie. Ses héritiers lui firent ériger devant l'église de ce couvent, contre le pilier qui est « au milieu a du grand portail , un beau sépulcre et sa représen« tation en bosse, le tout en bronze et clos d'un beau « treillis (1). » Aucun débris de ce petit monument n'est arrivé jusqu'à nous. Il est probable que le bronze, métal précieux qui le composait, aura excité la convoitise des destructeurs. C'est en l'honneur de Pierre d'Urfé que les prêtres de l'Oratoire de Montbrison, qui dirigeaient depuis (t) C'est par erreur qm» nous avons dit, page 262 qui précède, que Pierre d'Urfé fut enterré devant l'église de Sainte- Glaire de Montbrison. Tome 1. 21

322 LES COUVENTS DE MONTBRISON. 1620 le collège de cette ville ^ firent jouer^ par leurs élèves^ une tragédie que les Oratoriens venaient de composer sur les rares et prodigieuses aventures de Pierre d'Urfé. Cette tragédie fut imprimée à Lyon par Claude La Guiole. (Catalogue de M. Coste^ n^ 11,877.) (1). La seconde femme de Pierre d'Urfé, Antoinette de Beauveau, lui survécut et signala son zèle religieux et l'affection qu'elle portait au couvent fondé par son mari par les nombreuses charités qu'elle fit à cette maison. On l'appelait la Grand, en souvenir peut-être de la charge de grand écuyer de France que son mari avait occupée. Elle avait fait don aux Sainte-Claire de Montbrison de quelques rentes arrivant ensemble annuellement à 34 livres. Ces rentes qui provenaient, dit un vieux titre, de Madame to Gra/iea^^ étaient les mêmes que celles dont nous avons parlé précédemment, p. 264; elles furent abandonnées par les Sainte-Claire aux Cordeliers de la Bâtie, comme nous l'avons dit à la même page. Le P. Fodéré et de La Mure s'accordent pour faire partager à Antoinette de Beauveau avec Pierre d'Urfé, son mari, les honneurs de la fondation du couvent de Sainte-Claire. Ses contemporains le pensèrent aussi en lui élevant une tombe placée a au-devant des barreaux du chœur de l'église, et entourée d'un treillis « en fer, où elle est représentée en relief, couchée (1) lei d'Urfé, par Âug. Bernard, p. 34. Notes manuscrites de Tanteur sur l'exemplaire à son usage dont il a fait don à la ville de Saint-Etienne.

LES SAINTB-GLAIHE. 323 c et regardant le ciel^ les mains jointes et en habit « de religieuse de Sainte-Claire^ pour marque de la « pieuse affection qu'elle avait pour le monastère. c Ses armes sont gravées aux quatre coins de ce c monument. » On y lisait l'inscription suivante : c Ci git dame Antoinette de Beauveau, fille de M. le « baron dudit lieu^ au pays d'Anjou^ femme de feu € Messire Pierre d'Urfé, grand écuyer de France (1) . » Aug. Bernard termine cette inscription par les lignes suivantes : a et marié fust à M°^ Catherine de Polignac « de ses premières noces ^ et après son décès épousé « fust à M°" Antoinette de Beauveau (2). » La fin du XV* siècle et le commencement du XVI* étaient encore une époque où la foi se manifestait par des fondations pieuses ou des établissements utiles et religieux. En ce temps (1492)^ il y avait à Montbrison une recluserie construite au cimetière de l'église de la Madeleine^ habitée par un pauvre reclus nommé Frère Toussaint Carlier. On appelait recluserie une cabane^ ordinairement placée sur un chemin public^ servant de prison volontaire à une seule personne^ homme ou femme ^ qui s'y enfermait le reste de ses jours ^ et y vivait de la nourriture apportée par les fidèles en échange de quelques prières. Les fondations de r&* (1) U Mun, Chironiquê de la trà-^iécote abbaye de Sotnle-Clatf^ 2* édition, p. 18. (t) Ue d'Urfé, p. 44, notes manoflcritM de rexemplaire de l'auteur, légué à le bibliothèque de la ville de Saint-Etienne.

324 LES COUVENTS DE MONTBRISON. cluseries étaient nombreuses au XIIP siècle (1). Bien des familles n'étant pas assez riches pour fonder un couvent fondaient une recluserie; ainsi il y avait des fondations pour toutes les bourses et des moines pour tous les asiles. Combien nous aimons mieux arrêter nos regards sur la fondation faite vers 1500 par Pierre de la Bâtie de l'hôpital de Chandieu. Cet hôpital, dont les bienfaits subsistent encore, contenait à sa fondation un règlement remarquable sous plus d'un rapport. En voici les principaux articles : Le nombre des pauvres admis sera de douze; aucune femme âgée de moins de 50 ans ne pourra être reçue; les pèlerins et les voyageurs ne pourront y séjourner plus de huit jours; cet hospice est dédié à Dieu et à saint Sébastien, patron des gens de guerre; et afin qu'on reconnaisse bien les pauvres dudit hôpital et qu'ils soient préservés des insultes des gens de guerre, chaque pauvre portera sur le côté droit de sa tunique une petite flèche de drap rouge de la longueur d'un demi-pied (2). Auprès du tombeau de Catherine de Beauveau il y avait aussi celui de Jean de Pautrieu, chevalier des ordres du roi, tué au siège de Montauban, le 22 septembre 1621 . Ce tombeau, moins riche sans doute que celui de la famille d'Urfé, était cependant assez-remar(1) Histoire du Forez, par Aag. Bernard, t. 2*, p. 70, notes manuscrites de l'exemplaire à son usage. (2) Hiêtoire du Forez, par Aug. Bernard, t. 2*, p, 72, notes manuscrites de l'exemplaire à son usage.

LBS SAINTE-GLAIB. 325 quable pour avoir mérité d'être mentionné après ceux des d'Urfé par les auteurs du GaUia Christiana (t.'4, p. 312). Nous n'avons trouvé aucune autre mention de cette famille que celle d'une fondation de 20 livres de rente en faveur des Cordeliers de Montbrison^ faite par Jeanne de Pautrieu, veuve de Claude de Luzy-Pellissac en 1647 (voir p. 196). Claude d'Urfé^ fils des fondateurs^ hérita de leur affection pour ce couvent; il fit même reconstruire à jses frais une grande partie des bâtiments détruits par un premier incendie en 1520; ce qui lui valut le titre de restaurateur de ce monastère^ titre qui lui est donné dans plusieurs actes. Vers 1530, Louise de Savoie à qui fut donnée la jouissance de notre Forez, après sa confiscation sur le connétable Charles de Bourbon, contribua aussi à cette restauration par une aumône annuelle de 100 livres qu'elle fit aux Sainte-Claire. Elle fit aussi réduire les tailles qui pesaient sur le pays (1). Bien que ces faveurs fussent inspirées par la politique des nouveaux maitres pour gagner la sympathie de leurs nouveaux sujets plutôt que par affection, le pays n'en profitait pas moins. Claude d'Urfé, étant, en 1553, ambassadeur du roi de France Henri II à Rome, obtint du Saint-Siège une bulle d'indulgence en faveur de ceux qui visite(1} Bittoire du Forez, par Aug. Bernard, t. ?, p. 98, notes manuflcrHee de rezeroplaire à pon usage.

326 LB8 G0UVJUV19 DB MOlftBBISOl. ront l'église de Sainte-Glaire et y prièrent pour Tâme de Pierre le fondateur. Ces indulgences attachées à certaines églises étaient appelées trésors spirituels; mais^ tout spirituels qu'ils étaient^ ces trésors procuraient alors un bien-être matériel par les nombreuses aumônes que laissaient les visiteurs. Ce même trafic d'indulgence causa de grands malheurs au catholicisme; le schisme protestant^ qui en fut la suite ^ occasionna à tous les établissements religieux plus de désastres que les indulgences ne leur avaient procuré de richesses. La ville de Montbrison^ prise par les protestants ou huguenots le 14 juillet 1562, éprouva toutes les horreurs d'une place emportée d'assaut. Tous les établissements religieux furent pillés, ravagés et en partie détruits; les membres de ces communautés tués ou dispersés. Les sœurs de SainteGlaire ne durent leur salut qu'au pieux stratagème des Cordeliers François Bourgoïn, Gilbert Vacca et Jean Laure; ils pratiquèrent une ouverture dans un mur qui séparait le jardin du couvent de la maison d'une sainte veuve, Mad* Colombe Ypolite. Mais aucun asile n'était sacré pour une soldatesque en fureur, et pendant que les hérétiques pillaient les vases sacrés et les ornements de la chapelle, trois des plus enragés pénétrèrent dans la maison où se cachaient ces saintes filles tremblantes de frayeur. Elles ne durent leur salut qu'à la parenté de deux d'entr'elles avec un des chefs de l'armée victorieuse. L'intervention de ce chef leur procura un saufconduit; il les abrita même pendant quelques jours

LBS SAINTE-GLAÏRB. 327 dans un château qu'il possédait aux environs de Montbrison; mais pour ne pas éveiller les soupçons de ses coreligionnaires qui rançonnaient les villages environnants^ elles durent quitter ce premier asile ^ voyant surtout les reproches que les chefs faisaient au seigneur qui les avait sauvées; elles se dispersèrent les unes chez leurs parents^ le plus grand nombre dans d'autres couvents de leur ordre. Quant aux trois Cordeliers qui avaient facilité la fuite des religieuses^ deux périrent victimes de leur zèle : le P. François Bourgoïn fut tué à la porte du couvent dont il défendait l'entrée, le P. Vacca mourut des suites des mauvais traitements qu'il eut à subir dans la prison. (Voir les détails dans notre notice sur les Cordeliers de Montbrison, p. 228.) Les mémoires de cette époque et, d'après eux, les historiens du Forez s'accordent à dire que Montbrison fut délivré des huguenots dans les premiers jours de septembre. Le P. Fodéré nous apprend que nos religieuses purent rentrer dans leur couvent le 17 de ce mois; toutefois cette installation ne fut pas de longue durée. Un mémoire écrit par ces religieuses en 1640, et trouvé dans les archives du département de la Loire (titre des Cîordeliers) , nous apprend que Mont- . brison fut occupé une seconde fois par les huguenots, qu'ils y commirent de nouveaux ravages et de nouveaux meurtres, et chassèrent une seconde fois les religieuses de leur couvent. Comme ce fait historique nous a paru nouveau, nous transcrivons ici la partie de ce mémoire qui s'y rapporte : « Quelque temps

328 LBS COUVENTS DB MONTBRFSON. a après la mort de Vacca, le Révérend P. de Catalando, a docteur de Paris, fameux prédicateur, fut fait a confesseur des Sainte-Claire; fut pris des ennemis ce de notre foi; et, pour le racheter, les religieuses a payèrent sa rançon de ce qu'elles avaient pu sauver a en quittant pour une seconde fois leur monastère, ladite ville ayant été reprise par les hérétiques; et un autre religieux fut tus à lu porte « dtulit monastère, en défendant Ventrée à ces a impies soldats { }. » En reprenant possession de leur couvent, les religieuses de Sainte-Claire le trouvèrent dépouillé de ses meubles et ornements; elles-mêmes étaient réduites à un tel état de misère qu'elles pouvaient à peine se procurer du pain pour leur nourriture; leur chapelle avait été particulièrement en butte à la fureur des hérétiques; il n'y avait plus ni tableaux, ni ornements, ni vases sacrés; elle avait même subi un commencement d'incendie qui compromit sa solidité, et le tombeau d'Antoinette de Beauveau, femme de Pierre d'Urfé, conserva toujours les traces des fureurs des huguenots. Le P. Nicolas Parisot, nommé confesseur des religieuses après la mort du P. de Catalando, travailla pendant vingt ans à réparer tous ces ravages. Grâce à la générosité de Mad^m la comtesse de Varax, sa bienfaitrice, qui lui fit d'abondantes aumônes jusqu'à sa mort, il rétablit les bâtiments, fit faire quatre ca»■■■"■ ■ ■ ■ p I I I ■ I .1 I - III I > m 111 »— ^^^^M^ (1) Voir ce que nous avons dit à ce si^et ci-devant p. ?3I

LES SAINTE*-GLAIRE. 329 lic68^ une belle et riche croix d'argent^ un ciboire et beaucoup de chappes et chasubles. Il termina son œu\Te de restauration en faisant reconstruire avec les largesses d'Anne d'Urfé, en 1582, à la place du lambris de bois, bas et sombre, qui écrasait Téglise, une voûte en pierre claire et haute. Le mémoire de 1640, dont nous avons parlé, en nous faisant connaître le nom de Mad"" de Varax, ne nous a fourni aucune particularité sur cette bienfaitrice du couvent. Le P. Parisot signala encore son zèle pendant la peste qui affligea Montbrison en 1626, en faisant lui-même la quête dans les châteaux , bourgs et villages du Forez, pour la nourriture des sœurs. Jacques d'Urfé, fils de Claude, contribua aussi par ses largesses à rétablir le couvent fondé par son aïeul, du moins il est permis de le supposer avec assez de vraisemblance par l'apposition de ses armes que Ton voyait au-dessus de la porte d'entrée de l'église, blasonnées comme nous allons le dire au sujet de son tombeau. Aussi, par son testament daté du château du Mare (Savoie) (1574), il voulut être enterré en l'église de Sainte- Claire, où son fils aîné Anne lui fit ériger un tombeau au milieu du chœur au-devant du grand autel, a Là, sur une tombe de pierre, est a élevée une table aussi de pierre, portée par quatre « figures représentant les animaux symboliques « d'Ezéchiél, tenant chacun un écusson des pleines a armes d'Urfé; dessus et au milieu de cette table a sont gravées ces mêmes armes d'Urfé, entourées

330 LES GOUVERNANTS DE MONTBRISON. c de l'ordre du roi et couvertes de la couronne de « comte; en cet écusson elles sont écartelées et contre« écartelées et se blasonnent de la sorte : le premier t et dernier quartier est d'Urfé, le deuxième et troisiè^me est contre-écartelé; le premier et dernier c canton est de Tendes, qui est de l'empire de € Constantinople[^] de gueules à l'aile éployé d'or[^] le c deuxième et troisième est de Mare[^] qui est Vinti« mille ; de gueules au chef d'or. » (La Mure, Ckr(h nique de Sainte[^]laire [^] p. 22.) Ces armoiries étaient accompagnées de l'inscription suivante, longue litanie des seigneuries, charges et titres possédés par Jacques d'Urfé : c Ci git le corps de haut et puissant seigneur « Messire Jacques d'Urfé, seigneur dudit lieu, de « SainfrJusfc[^]n-Chevalet, de Bussy et Souternon, de « Rochefort et Saint-Didier, de Meys et Miribel, de < la Bastie et Sainte- Agathe et autres terres situées c au pays de Forez, comte et souverain seigneur de « Tende et du Mare, chevalier de l'ordre du roi, c son conseiller et chambellan ordinaire, capitaine « de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, « bailli, gouverneur et lieutenant-général de Sa Mac jesté au dit pays de Forez, lequel mourut en son c château du Mare, le samedi 23 octobre 1574, et « fut, par son ordonnance testamentaire, son corps « déposé en ce couvent de Sainte-Claire fondé par « son aïeul, grand écuyer de France. » De ce petit trophée d'orgueil il reste les quatre animaux d'Ezéchiél, encore sonirils en fourrière dans

LES SAINTB-GLAIRB. 331 le jardin de la Charité de Montbrison. Quant à la table de pierre qui supportait la gloire et les armoiries du comte ^ quelque ignorant maçon y aura sans doute taillé les pierres d'angles d'une écurie. . Le château du Mare en Savoie^ d'où est daté le testament de Jacques d'Urfé^ lui venait de sa femme^ Renée de Savoie^ de la famille des ducs de ce nom. Cette alliance des familles d'Urfé et de Savoie nous explique le long attachement des d'Urfé au parti de la Ligue représenté dans nos provinces par le duc de Nemours^ prince de la maison de Savoie. Renée de Savoie^ pour accomplir un vœu fait pendant la dernière maladie de son mari^ fit en 1575 un voyage à Jérusalem; parmi les gens de sa suite nous avons remarqué le P. Cordelier de Catalando^ confesseur des religieuses de SainteClaire^ dont nous avons parlé. Au retour de ce long pèlerinage^ et^ sans doute à l'inspiration de ce moine^ elle établit dans la ville de Montbrison la confrérie du Saint-Rosaire en 1580; le siège de cette association fut fixé dans l'église du couvent de Sainte-Claire. C'est à cette occasion qu'elle fit poser dans cette église un tryptique ou tableau à trois compartiments^ dont nous allons donner la description d'après de La Mure (Chronique de Sainte-Claire j p. 34). Dans le tableau du milieu^ au sommet^ est l'image de la Vierge qui offre des rosaires à tous les membres composant alors la famille d'Urfé^ et rangés par date de naissance : d'un côté Renée de Savoie et ses six filles : 1^ Françoise qui épousa Claude de Rochefort^ seigneur de la Valette;

332 LES COUVENTS DE MONTBRISON. 2"* Marguerite qui fut mariée au seigneur de la Liègue^ 3" Madeleine, mariée plus tard à Paul-Camille Cavalque, gentilhomme parmezan; 4* Gabrielle, qui mourut jeune; 5** Catherine, mariée d'abord à un seigneur du Planet, et en secondes noces à Antoine de Montfaucon, seigneur de Montaigu; 6** et enfin Diane, qui devint religieuse à Soissons. De l'autre côté et en face de leur mère le peintre avait représenté les fils de Renée de Savoie : 1** Anne d'Urfé, le grand ligueur; S'* Jacques, deuxième du nom, continuateur de la postérité; 3** Christophe, seigneur de Bussy, qui mourut sans enfants mâles; 4" Honoré, le célèbre auteur de VAstrée; 5"* et Antoine, qui devint évêque de Saint-Flour et abbé de la Chaize-Dieu. Ce tableau central était accompagné de deux autres qui se repliaient sur lui. Sur l'un, au-dessous d'une image de saint François, le peintre avait représenté plusieurs grands personnages du pays, entr 'autres Jean Papon, alors juge de Forez, auteur d'ouvrages de jurisprudence autrefois estimés, et Guichard Coton, seigneur de Chenevoux, aïeul maternel de l'historien de La Mure. Sur l'autre panneau, du côté des dames de la maison d'Urfé, on voyait les femmes des sieurs Papon, Coton et autres, placées au-dessous de l'image de Sainte-Claire. Tous ces personnages étaient sans doute les membres les plus célèbres de la nouvelle Société du Rosaire. Combien ne devons-nous pas regretter la perte d'un pareil tableau 1 et que nous serions heureux aujourd'hui de retrouver les vrais portraits de tant de personnages célèbres de notre province!

LES SAINTE-CLAIRE 333^ Le tombeau d'Antoinette de Beauveau, dame d'Urfé, se rouvrit pour recevoir le corps de Gabriello d'Urfé, une de ses petites filles, mort^ en bas âge à Paris, et celui de Jacques d'Urfé, premier du nom, reçut, en 1582, les restes de Marguerite, sa fille, mariée à Antoine de Bron, seigneur de la Liègue. Geneviève d'Urfé, fille de Jacques II, mariée à Paris depuis 1640 au duc de Croy, voulut aussi être enterrée dans le même tombeau. Son cœur seulement y fut transporté. Deux de ses sœurs étaient alors religieuses en ce couvent, Elisabeth-Aimée et Marie-Anne. Cette dernière en était Abbessse depuis 1640, sous le nom de Sœur de T Assomption; elle gouverna cette maison jusqu'à son décès qui arriva en 1680. Anne d'Urfé, sa sœur, lui succéda, elle gouverna en cette qualité sous le nom de Sœur de Tous-les-Saints jusqu'en 1709; elle eut pour successeur Thérèse d'Urfé sa nièce (?) qui à son tour gouverna sous le nom de Sœur de Tous-les-Saints jusqu'en 1745. Ainsi, ce titre d' Abbessse de Sainte-Claire était héréditaire parmi les filles de la maison d'Urfé, comme celui de bailli de Forez Tétait parmi leurs pères ou leurs frères. La famille d'Urfé paraît avoir eu une affection toute particulière pour le couvent de S? iinte-Claire; nonseulement plusieurs de ses membres y furent enterrés, comme nous venons de le dire, mais tous les chefs de cette famille tinrent à honneur de montrer par leurs largesses l'intérêt qu'ils portaient à sa conservation.

334 LBS COUVENTS DB MONTBRISON. Anne d'Urfé[^] le ligueur[^] fit aussi construire vers le même temps [^] en face de la chapelle du Rosaire[^] une nouvelle chapelle dédiée à saint Antoine. Il voulait sans doute indemniser ce Saint de la démolition d'une commanderie de son nom[^] située auprès de la ville [^] qu'il avait fait détruire dans l'intérêt de la défense de Montbrison (1). Aussi voit-on les armes de ce seigneur aux clefs de voûte de l'église et de la chapelle[^] accolées à celles de Diane de Chateumorand sa femme; ce qui nous apprend que cette réparation eut lieu avant la dissolution de son mariage. Anne d'Urfé avait épousé[^] en 1574[^] Diane de Chateamorand. Le mariage fut célébré en grande pompe dans l'église même des Sainte-Claire (2). Une bulle du pape l'annula en 1598, et Diane de Chateamorand épousa son beau-frère Honoré d'Urfé[^] l'auteur du roman *l'Astrée*. Ces grandes réparations faites à l'église occasionnèrent d'autres dans l'intérieur du couvent. On reconstruisit dans les mêmes proportions le chœur de l'église, un clocher au-dessus et un très-beau cloître à côté. Ces grands travaux furent entrepris sous la direction de P. Louis-Stéphane, confesseur des religieuses, et avec le produit des quêtes qu'il fut autorisé à faire en Forez, Lyonnais et Beaujolais (1) *Le Oattia Chrùtiana*, t. 4, p. 312, donne l'année 1588 comme la date de ces coEBtructionfl. Eccletiam eoncamerovtf tiec non campanile oc toeeUum Sancti AnUmii edificavit, (2) *Etude vtr U Forez*, par Eugène de la Oournfirie, insérée dana la Revut Européenne, t. 2, p. U5; recueil périodique publié en 1831 et 1832.

LES SAINTB-GLAIRE. 335 et jusques dans le Velay, l'Auvergne et le Dauphiné. Orateur d'un certain mérite^ le P. Stéphane parcourait lui-même les bourgs^ villages et châteaux^ et partout prêchait une croisade en faveur de la reconstruction de son monastère; aussi ^ de tous côtés arrivaient les secours en argent ou en matériaux; sa voix entrai* nante enrôlait des compagnies d'ouvriers qui venaient^ des points les plus éloignés de ces provinces^ apporter leur aumône de quelques journées de travail; on vit même des convois de bêtes de somme descendre des montagnes de l'Auvergne et venir faire les charrois promis au P. Stéphane;

336 LES COUVENTS DE MONTBRISON. a sidérable), et cependant il règne un si grand silence a qu'on n'entend pas le moindre murmure (1). Ces constructions furent faites sous l'administration de Madame Julienne de Boisvair, Abbesse, qui avait succédé en 1582 à Madame Louise de Vaux. Julienne de Boisvair appartenait à une grande famille forézienne, dont la noblesse, bien qu'elle ne fût que de robe, remontait au XIV* siècle. Les de Boisvair (de Bosco varîo) étaient possessionnés à Savignieu (Montbrison) et Magnieu-Hauterive; ils étaient, dès l'année 1308 seigneurs de Pellussieux (Pouilly-lesFeurs), de Boisvair (Espercieux-Saint-Paul); cette famille, éteinte depuis plusieurs siècles, eut pour successeurs les Dubost, qui prirent aussi le nom de Boisvair, du château qu'ils habitaient encore à l'époque de la révolution. Le vieux château de Boisvair a disparu à son tour; son emplacement est encore marqué par les traces des fossés qui le protégeaient et par de vieilles allées de marronniers et d'ormeaux qui embellissaient ce séjour. Les reconstructions entreprises par Madame do Boisvair furent remarquables surtout par l'élégance du cloître. Un mémoire de 1624, trouvé aux archives des Cordeliers, en parle comme étant le plus beau cloître qui ait été construit dans notre province (1) LoUre insérée daus les annales do 1 ordre de Satnt-Oenoît, n* 67, t. VI, traduite par U. Richome , membre de la Société des Antiquaires de NonnandiOi dans un Mémoire sur l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive.

LES SAINTE-GLAIRE. 337 à cette époque. Ces grands travaux furent terminés en 1606, après un travail de plus de trois années. On en conserva le souvenir par l'inscription suivante , gravée sur une pierre carrée : CE CLOISTRE, CLOGHEH , EGLISE, AVEC LES CHAMBRES ET ALENTOUR DU PUY, A ESTÉ GOMMANGÉ A BASTIR l'an~ 1603 ET FIN Y l'an DE GRACE 1606 ET LE 28 JUILLET, DU TEMPS DU R. P. F. LouYs Estienne CONFESSEUR, ET R. M. JULLIENNE DE BOYVERT ABBESSE. 1606. Cette pierre existe encore. Les religieuses de Sainte-Claire en transportant leurs pénates, comme nous le dirons plus tard, dans l'ancien couvent des Capucins sur la route de Moind à Montbrison, obtinrent, à l'époque de la démolition de leur propre couvent, vers 1820, la remise de cette pierre qui conservait un souvenir cher à leur cœur, et la déposèrent dans leur jardin où elle sert de base à un pilier. Nos religieuses jouirent peu de temps des travaux du P. Stéphane. Un second incendie, plus désastreux que le premier, eut lieu le 4 juillet 1624, et détruisit tout le monastère, excepté l'église et le tournoir (le Tome 1 . 22

338 LES COUVENTS DE MONTBRISON. parloir où était le tour?). (Archives du département^ fonds des Cîordeliers de Montbrison.) Les religieuses de Sainte-Claire durent chercher un asile provisoire dans quelque maison particulière de la ville. Jacques d'Urfé deuxième du nom, le continuateur de sa race et Thérítier des titres et biens de son frère Anne, n'oublia pas l'œuvre de ses ancêtres; il contribua pour une large part à la reconstruction du couvent, mais dans de modestes proportions et qui ne purent faire oublier le beau cloître du P. Stéphane. Les nouveaux bâtiments furent achevés en 1628 et bénis par le P. Jean Vergniat, confesseur des religieuses, délégué de l'archevêque. Nos religieuses eh avaient à peine pris possession qu'une peste affreuse vint ravager Montbrison et les villages environnants. Pas une d'elles ne consentit à quitter son cher couvent; plusieurs fois cependant elles souffrirent la faim, car le fléau tarissait les aumônes; et, n'eût été le zèle du P. Vergniat, leur confesseur, et du F. Jacques Cartal, qui continuaient les quêtes souvent infructueuses, plus d'une aurait succombé. Jacques Cartal seul de tout le couvent mourut de la peste. C'est ici le lieu de rapporter avec quelques détails le conflit qui s'éleva dans la communauté au sujet de la direction spirituelle des religieuses, qui, depuis la fondation jusqu'en 1640, avait été confiée aux Cordeliers de Saint-François. Trois jours après la mort de Mad^o Renée de Laye, Mère Abbessé, fut élue en en sa place, selon les règles de l'ordre,. Sœur Marie

LES SAINTE-CLAIRE. 339 Anne d'Urfé de T Assomption, arrière-petite-fille du fondateur. Cette nouvelle Abbesse, à la tête des plus jeunes Sœurs de sa communauté, essaya de secouer le joug des Cordeliers et de placer le couvent sous la direction des Récollets; les uns et les autres, comme les Sainte-Claire elles-mêmes, étaient des enfants de Saint-François. Les PP. Récollets établis, en 1525, par un Frère de Tétroite observance, qui se retira dans un couvent d'Espagne, éloigné du commerce des hommes [conventus recolectus d'où est venu leur nom), faisaient vœu d'une pauvreté plus grande que celle des Cordeliers, et blâmaient en eux jusqu'aux petites rentes qu'on leur donnait pour la célébration des messes. Une grande rivalité existait entre ces deux branches du même ordre. Le chef de l'Eglise s'en émut, et pour y mettre un terme il convoqua à Rome, en 1612, un concile général de l'ordre de Saint-François. A titre de transaction, ce concile abandonna aux Récollets quelques couvents dans la province de Saint-Bonaventure, notamment celui de Vienne; mais ni la population ni les autres corps religieux ne voulurent les y recevoir. C'est vers cette époque qu'ils s'établirent à Saint-Germain-Laval. Tolérés avec peine dans quelques petites localités, les Récollets songèrent à faire des prosélytes et à s'implanter dans quelques villes plus importantes; ils nouèrent des intrigues à Montbrison , y gagnèrent la confiance de la majorité des religieuses de SainteClaire, et notamment de l'Abbesse, Marie- Anne d'Urfé, et de sa sœur, Elisabeth-Aimée, sœur de

340 LES COUVENTS DE MONTBRISON. Tou8-les-Saint8,
maîtresse des novices. La communauté se divisa alors en deux camps : les
plus jeunes^ au nombre de 26, sous la direction de M"~ d'Urfé, étaient
partisans d'une réforme; les autres^ au nombre de 14 (les plus âgées)^ sous
la direction de la Mère Vicaire, tenaient pom* les Cîordeliers; quatre autres
religieuses n'épousaient aucun parti. Le parti de la minorité comprenait
M"*** Madeleine Deisert, vicaire; Catherine Deisert, ancienne; Angèle de
Nardy, ancienne; Louise Renard, discrète et sacristaine; Claude de la
Grange, ancienne; Anne-Emma Renard, discrète; Péronne-Julienne
Chalmazel de Talaru; Clairinede la Mure-Chantois; Marie-Marthe du
Magny; Marguerite de la Tour-Polatte; Françoise Flachon et Claudine
Garnier, discrète et portière. Les 26 religieuses réformatrices portèrent
plainte, en 1640, à l'archevêque de Lyon contre l'ignorance des Cordeliers
leurs directeurs spirituels et contre leur indifférence pour le salut de leurs
âmes. Elles demandaient, en conséquence, la liberté de prendre pour
directeurs spirituels de leur maison des Pères Récollets en remplacement
des Cordeliers. L'archevêque de Lyon, cardinal de Richelieu, entra dans
leurs vues, et, le 19 novembre 1640, il obtint du pape Urbain VIII un bref
qui autorisait ce changement, déliait les Sainte-Claire de toute obéissance
aux Cordeliers et les plaçait sous la direction des Récollets, à la condition
toutefois de rester soumises à la j uridiction de l'archevêque de Lyon. Ce
bref fut publié le 1" juin 1641. Les Cordeliers comprirent bien vite

LES SAINTE-GLAIB. 341 qu'ils avaient dans les Récollets un ennemi aussi intrigant qu'audacieux. Ils sentaient que leur expulsion du couvent de Sainte-Claire allait diminuer leur influence sur l'esprit religieux de la ville, et pourrait même un jour amener la ruine de leur couvent; aussi employèrent-ils tous les moyens de défense en leur pouvoir. Ils cherchèrent d'abord dans la municipalité montbrisonnaise un appui qui ne leur fit jamais défaut. Ces intrigues religieuses passionnèrent bientôt nonseulement les habitants et les magistrats, mais plusieurs membres de la famille d'Urfé, le chapitre de Lyon et l'archevêque lui-même. Les Cordeliers formèrent ensuite opposition au bref du pape, et le 1^{er} décembre 1640, avant même qu'il ait été publié, ils en appelèrent au Parlement comme d'abus. En dépit de cette opposition, la majorité turbulente des jeunes religieuses passa outre et introduisit dans le couvent six Pères Récollets, par une ouverture pratiquée dans la muraille du côté du matin : les Cordeliers, sur la défensive, avaient sans doute entre mains les clefs du couvent. Cette circonstance serait à peine croyable, si elle n'était constatée par un procès-verbal dressé par Granjon, notaire à Montbrison, le 9 juillet 1641, à la requête de Claude de Naymes, Cordelier, Père confesseur des Sainte-Claire, en présence de nobles Louis Pupier (de Brioude) et Jacques Rival (du Soleillant), tous deux conseillers du roi au bailliage et présidial de Forez. Les Récollets, introduits dans le couvent, à peu peu près comme le loup dans la bergerie, en chas-*

342 LES COUVENTS DE MONTBRISON. fièrent les trois Cordeliers qui y demeuraient ordinairement. De plus, les religieuses, pour justifier leur conduite, accusèrent les Cordeliers de leur avoir volé quatre calices et une croix d'argent, l'ameublement de leur sacristie, quelques livres et beaucoup d'autres choses à l'usage du couvent^ multa que alia. Les religieuses de Sainte-Claire, comme nous l'avons dit, n'étaient pas cependant toutes favorables aux Récollets; dès le lendemain de leur introduction, quatre d'entre elles abandonnèrent le couvent. D'autres, au nombre de quatorze, protestèrent contre ce changement. Elles osèrent même publier un long mémoire en faveur des Cordeliers et des services qu'elles en avaient reçus jusqu'à ce jour; affirmant que ce changement avait été fait sans que l'Abbesse, Anne d'Urfé, ait jamais tenu d'assemblée générale sur cette matière. Nous ne répéterons pas ici tous les détails de la lutte qui s'engagea alors entre les Cordeliers et les Récollets, lutte qui passionna les habitants de Montbrison, lutte dans laquelle les membres de la famille des d'Urfé, fondateurs du couvent, prirent parti dans les deux camps, lutte enfin qui faillit causer une émeute dans la classe des ouvriers de Montbrison. Le lecteur connaît toutes les circonstances de cette intrigue et de ce scandale, par le récit que nous en avons fait dans le chapitre des Cordeliers, p. 248 et suivantes. Qu'il nous suffise de dire qu'après un combat qui durait encore en 1646, le champ de bataille resta aux Récollets,

LES SAJNTE-GIAIRB. 343 De La Mure, dans sa Chronique de la très-dévôte dbbayge des religieuses de Sainte-Claire de Monthrison, imprimé dans cette ville en 1656, nous apprend bien que les Récollets avaient été appelés à la direction de ce couvent par la Mère Abbessse, Anne d'Urfé, dès la deuxième année de son élection (1642) ; mais le bon chanoine se garde bien de nous donner le moindre détail sur cette lutte; il avait assez à faire de prodiguer les éloges et Tencens à chacun des membres de la famille d'Urfé, sans chercher à rappeler un souvenir qui avait divisé un instant deux membres de cette famille. Claude Henrys (t. 1*', p. 217, édition de 1738) parle aussi de ce grave procès. Il -dit que ce changenient ne se fit pas sans bruit et sans éclat. Mais il était trop dévoué au clergé pour rappeler les circonstances de cette petite révolution.

344 LES COUVENTS DB MONTBRISON. CHAPITRE II

Bienfaitean du couvent : Gabriel de Lévis-Laviea , 1535 ; Jein Papon , 1590 ; Christophe de Talaru, 1 594 ; Jean Reynard, 1607 , Claude Livet du Colombier, 1665. — Personnel du couvent en 1790. — Belle réponse des religieuses au président du district de Montbrison. — Vente du couvent. — Il devient une caserne de gendarmerie, 1807. — Sa démolition en 1820. — Javogue et les Sainte-Glaire. — Séjour des Sainte-Glaire au Palais Sainte-Eugénie (Moind) en 1 804. — Leur installation au couvent des Capucins de Montbrison en 1821 . Les religieuses de Sainte-Claire[^] en vrais disciples de saint François[^] ne possédaient aucuns revenus fonciers; elles n'avaient pas même, comme les Cordeliers de Montbrison, un bel enclos dans Tenceinte de leur couvent, mais plutôt une vaste cour, dont une partie était convertie en cimetièrre. Les d'Urfé, fondateurs de ce couvent, leur avaient donné quelques rentes en échange de quelques services religieux qu'ils avaient imposés. Mais le 8 août 1637, Madame Renée de Laye, Mère Abbessse, assistée de noble Guillaume Rival, conseiller du roi, syndic et Père spirituel du couvent, fit donation de ces rentes aux Cordeliers de la Bâtie, autre couvent fondé en 1490 par Pierre d'Urfé. L'acte de donation, passé devant M* Granjon, notaire à Montbrison[^] nous apprend: 1** que ces rentes, dues par des débiteurs domiciliés aux environs de la Bâtie, et arrivant à 35 liv, 14 sols

LSS SAINTB«<:taire. deniers="" par="" an="" avaient=""
 donn="" verbalement="" a="" messeigneurs="" d="" et="" provenaient=""
 des="" pence="" sions="" acquises="" madame="" la="" grand=""
 suivant="" les="" contrats="" mentionn="" en="" l="" ou="" quittance=""
 du="" ao="" que="" de="" ces="" rentes="" eut="" lieu="" raison=""
 religieuses="" ne="" peuvent="" pas="" poursuivre="" le=""
 recouvrement="" cause="" leur="" qu="" contester="" justice="" avec=""
 leurs="" h="" cordeliers="" b="" s="" intentions="" donateurs=""
 chanter="" chaque="" jour="" un="" lib="" me="" dire="" trois=""
 messes="" semaine.="" couvent="" dont="" nous="" avons="" parl=""
 quelques="" suivantes="" fut="" supprim="" p.="" leroux="" ministre=""
 province="" saint-bonaventure="" maison="" convertie="" retraite=""
 pour="" custodie="" lyon.="" toutefois="" continu="" occup="" service=""
 religieux="" se="" faisait="" encore="" dans="" chapelle="" couvent.=""
 c="" ce="" qui="" r="" disposition="" testament="" fran="" chamboduc=""
 saint-pulgent="" seigneur="" dudit="" laquelle="" il="" fonda="" deux=""
 annuels="" basses="" p="" saint-oermain-laval="" celle="" on="" ainsi=""
 m="" catherine="" beaaveau="" veuve="" pierre="" souvenir="" peut=""
 fonctions="" france="" remplies="" son="" mari.="" tncentaire=""
 archives="" loire=""/>

346 LES COUVENTS DE MONTBRISON. Les religieuses de[^] Sainte-Claire, en outre des PP. Cordeliers ou Récollets auxquels étaient confiées la direction des consciences et la surveillance matérielle du couvent, avaient encore un syndic ou Père spirituel. Cette fonction, toute honorifique, était ordinairement confiée à une personne influente qui avait la haute direction du couvent et prenait en main la défense de ses intérêts. Nous venons de voir qu'en 1637 noble Guillaume Rival, conseiller du roi au bailliage de Forez, remplissait cette charge; en 1668, cette fonction était confiée à M. Jacques Montagne, conseiller du roi au même bailliage; et, la même année, ce dernier intentait une action, au nom du couvent, à Messire Claude d'Apchon, seigneur de Montrond et de SaintAndré, au sujet d'une pension créée par Jean d' Apchon en faveur du monastère. Les fonctions de syndic étaient au reste attachées à toutes les communautés religieuses. Les moines avaient compris qu'un défenseur intelligent, [^]influent et officieux leur était nécessaire pour les aider et les protéger dans l'administration de leurs intérêts temporels. Cette fonction était un honneur accepté avec empressement par les familles riches de Montbrison. Le couvent des Sainte-Claire avait un personnel nombreux; nous avons vu qu'en 1640 il renfermait quarante-quatre religieuses; si l'on y ajoute au moins quatre Cordeliers ou Récollets, remplissant les doubles fonctions de confesseurs et de quêteurs, et quelques domestiques et jardiniers, on sera étonné

LES SAINTE-GIAIRB. 347 • que des aumônes et des quêtes aient pu suffire aux besoins journaliers d'une cinquantaine de personnes. Les quêtes des Sainte-Claire, il est vrai, n'étaient pas restreintes, comme celles des Cordeliers, à un certain rayon autour de la ville. Elles avaient, au contraire, le droit ou l'usage de quêter dans toute la province de Forez et même dans celles limitrophes. Elles étaient ordinairement douze sœurs quêteuses, dont quatre se remplaçaient dans ce pénible emploi; car les Sainte-Claire, plus pauvres et plus nombreuses que les Cordeliers, ne se contentaient pas de faire comme ces derniers deux grandes quêtes par an; mais pendant toute l'année quelques-unes d'entr'elles allaient sans interruption recueillir les offrandes de la charité. Lorsqu'on 1642 elles substituèrent dans leur couvent les Récollets aux Cordeliers, elles trouvèrent dans les Récollets des quêteurs pleins de zèle. Nos religieuses donnaient de plus asile à des étrangers, et les logeaient dans la partiç de leur couvent affectée aux Récollets et désignée pour ce motif sous le nom à^ hospice. C'étaient sans doute des personnes pieuses, hommes ou femmes, qui venaient y faire des retraites et y chercher quelques jours de calme loin des agitations du monde. Elles y laissaient en partant une offrande qui indemnissait toujours largement le couvent de ses frais. De nos jours encore des retraites semblables ont lieu dans les couvents qui ont survécu à la révolution. Enfin les Sainte-Claire trouvaient encore une ressource dans les dons de quelques personnes pieuses

348 LES COUVBNTS DE BIDNTBIUSON. qui achetaient à prix d'argent quelques prières annuelles ou le droit de sépulture dans leur église; mais ces dons, bien moins nombreux que chez les Cîordeliers, n'étaient pour elles qu'un faible produit. Parmi les rares bienfaiteurs du couvent des SainteClaire, nous mentionnerons Gabriel de Lévis-Lavieu, baron de Couzan, seigneur de Boën, Chalain-d'Uzore, Curraize et PeugeroUes, bailli de Forez. Par ses deux testaments, des 13 novembre 1533 et 8 octobre 1535, il légua 50 livres aux moines de Valbenoite, 200 livres aux Cordeliers de Montbrison et 200 livres aux SainteClaire de la même ville. Il mourut sans laisser d'enfants de Anne de Joyeuse sa femme, fille du seigneur de Bouthéon et nièce du duc de Bourbon; il fut enterré dans l'église de Chalain-d'Uzore. Un homme qui, par sa charge judiciaire de lieutenant-général au bailliage de Forez et sa grande probité, tenait un rang élevé à Montbrison, Jean Papon, plus connu sous le nom de grand juge, s'intéressait particulièrement au couvent des Sainte-Claire. Dès avant l'année 1579, il lui avait fait cadeau de trois grandes pièces de tapisseries, du prix de qvutrevingts éctiSj pour orner le chœur de son église. En 1584, il choisit Madame Jeanne de Vaux, Abbessedu couvent, pour dépositaire de ses dernières volontés, et lui confia son dernier testament, en date du 20 avril 1582, et son codicile du 15 janvier 1583. Jean Papon avait un fils nommé Melchior qui ne paraît pas avoir hérité des vertus de son père; et sa conduite

LES SAINTE-CLAIRE. 349 postérieure nous explique le motif qui avait porté Jean Papon à confier son testament à TAbbesse- de Sainte-Claire. Le lendemain de la mort de Jean Papon (7 novembre 1590), Jean Vidal, notaire à Montbrison, retira ce testament des mains de TAbbesse d'alors, Madame Julienne de Boivair, et le confia aux mains de Michel Bourgin, greffier du bailliage, pour en faire la transcription sur les registres de la Cour. Melchior Papon, l'un des fils du testateur, mécontent des dispositions de son père qui le déshéritait d'une partie de sa succession au profit d'un de ses petits-fils, arracha ce testament des mains du greffier et le fit ainsi disparaître. Cette soustraction du testament d'une personne aussi notable que l'était le grand juge Papon causa, comme on pense bien, un vrai scandale à Montbrison; toutefois, soit par suite des troubles amenés par les guerres de la Ligue qui désolaient alors notre province, soit à cause de l'influence de Melchior Papon, un des chefs de la milice montbrisonnaise, la justice resta muette; l'agitation se calma, et le testament du grand juge Papon parut oublié jusqu'au décès de Melchior Papon arrivé en 1601; alors eut lieu une enquête sur ce testament, et un arrêt de 1608 en ordonna l'exécution (1). Par ce testament Jean Papon avait légué aux reli(i) Hwtte Forézienne, 1869, p. 5. article de M. ^nceat Dunmd.

350 LES COUVKXTS DR MONTBBISOX. gienses de
SainteClaire une aumône de 33 écus et tiers. En 1594, Chriâtophede Talani,
seigneur du FresBinet, de bonne mémoire , par son testament du 14 mars^
donna au même couvent une rente annuelle de 30 livres. En 1607, Jean
Reynard, procureur du roi à Montbrison, fonda en leiu* église une messe
annuelle, sous la rente de 2 livres. Par testament du 3 février 1626,
Madeleine de Foiunier, femme de Claude Livet du Colombier, fonda en
faveur des SainteOlaire trois messes annuelles, sous la rente de 15 livres.
Elle fit aussi pareille fondation en faveur du couvent des Cordeliers de
Montbrison où elle avait élu sa sépulture. (Nous avons donné quelques
détails, p. 179, sur la famille de Fournier.) Le 11 août 1664, devant Barrieu,
notaire à Montbrison, Claude Livet, écuyer, sieur du Colombier, lieutenant
particulier au bailliage de Forez, veuf de Madeleine de Fournier dont nous
venons de parler, fit aussi don aux Sainte-Claire d'un capital de 2000 livres
payables un an après son décès. Cette donation est la plus importante que
nous ayons retrouvée. Claude Livet du Colombier était allié par sa femme à
l'illustre famille lyonnaise de Bellièvre, qui a donné un chancelier à la
France et des présidents aux parlements de Grenoble et de Paris. En 1667,
Madame Claudine de Ronchevol, une des religieuses du couvent, institua
pour son héritière

LES SAINTE-CLAIRE. 351 une de ses sœurs mariée au sieur de Pramenou (Saint-Nizier-d'Azergues), à la condition de donner 10,000 livres à un hôpital de son choix. Madame de Pramenou donna cette somme à l'hôpital de Villefranche (1). CHistoirede Villefranche par Laplatte, p. 439.) En 1702, Justinien Simon, procureur à Montbrison, fut enterré dans l'église des Sainte-Claire. La famille de Montchanin avait aussi son tombeau dans l'église du couvent; ce tombeau reçut, vers 1740, le corps d'Antoine de Montchanin, conseiller du roi, ancien maire perpétuel de Montbrison. En 1765, l'enterrement de Jean de Lesgallery, conseiller au bailliage, qui avait élu sa sépulture dans l'église du couvent, donna lieu à une scène digne du chancre du Lutrin : M. Benoît, curé de la Madeleine, à la tête du clergé de toutes les autres paroisses et d'une nombreuse assistance, conduisait le corps à sa dernière demeure. Arrivé en face du couvent, il en trouva les portes fermées; il fallut parlementer. Les religieuses de Sainte-Claire, qui relevaient directement de l'ordre des Récollets, et qui étaient sous la direction de ces moines, réclamèrent pour eux le privilège d'achever la cérémonie dans l'enceinte du couvent, conformément au règlement de 1623; les portes en effet ne s'ouvrirent qu'à cette condition, et derrière elles on vit paraître les Récollets qui s'em(1) La famille de Roncheyol était originaire du Forez, mais dès le XIV^e siècle elle s'était fixée en Beaujolais.

352 LES COUVENTS DE MONTBRISOX. parèrent du corps du défunt et le conduisirent à la demeure qu'il s'était choisie. Hélas ! tous ces privilèges ne purent sauver le couvent de Sainte-Claire du cataclysme social de 1793. Conformément au décret de rassemblée nationale des 14 et 20 avril 1790, les chefs de la nouvelle administration départementale de Rhône-et-Loire se rendirent au couvent des Sainte-Claire le 22 août de la même année; ils étaient au nombre de cinq : MM. Métayer des Combes, président du district de Montbrison^ Meys de Châles, procureur syndic, Staron de la Rey et Richard, administrateurs, et Gras, secrétaire. Un inventaire fut dressé en leur présence du chétif mobilier qui garnissait la maison, et du mobilier plus pauvre encore de la cellule de chaque religieuse; ce mobilier, même celui de la Mère Abbessse, consistait uniquement en un bois de lit et un garde-paille. Il y a loin de ce pauvre ameublement des religieuses de Sainte-Claire à celui de quelques autres couvents du Forez; celui, par exemple, des chanoinesses de Joursey (près de Saint-Galmier). Ces dernières avaient un beau salon, meublé de canapés, fauteuils, torpisseries, tables à jeu, damiers, etc. A cause peut-être de ce luxe, et malgré un revenu qu'elles évaluaient elles-mêmes à 12,232 livres 14 sols, elles étaient, en 1790, à la veille de succomber sous le fardeau de leurs dettes s'élevant à cette époque à 114,785 livres (1). (1) Archives du département de la Loire. Inventaire des titres, mobiliers et biens des communautés religieuses de l'arrondissement de Montbrison, dressé en juillet, août et septembre 1790.

LES SALNTB -GLAIRE. 353 Dans l'inventaire des pauvres meubles garnissant le couvent de Sainte[^]laîre, nous avons retrouvé la mention de cinq morceav[^] de tapisserie en "[^]er[^] dure très-usés. C'était sans doute les débris de trois grandes pièces de tapisseries données par le grand juge Jean Papon, avant 1579, pour orner le chœur de l'église, comme nous l'avons rapporté aux pages précédentes. Nous avons dit à l'article des Récollets que les Pères de cet ordre habitaient une partie du couvent connue sous le nom d'hospice, et que le mobilier qui garnissait la cellule de chacun d'eux appartenait au couvent de Sainte-Claire; ce mobilier, aussi pauvre que celui des religieuses, se composait d'un lit, d'un coffre et d'une chaise. Le même inventaire mentionne aussi quinze grands tableaux ornant le chœur de l'église; parmi eux sans doute figurait le tryptique du Rosaire dont nous avons essayé, d'après La Mure, de donner une description au chapitre P' de cette notice, page 331. Invitée par les commissaires à faire connaître les rentes et revenus de son couvent, Madame MarieMadeleine Peyrache, Mère Abbessse, déclara au nom de toutes ses filles qu'elles n'avaient aucune rente[^] et ne possédaient aucune propriété (elles voulaient dire autre que leur couvent et un jardin situé au nord-ouest de ce couvent, entre le faubourg de la Croix et celui de la Madeleine) ; qu'elles vivaient de la charité publique et qu'elles avaient emprunté 2,500 livres pour leur subsistance. Tome 1 . 23

354 LES COUVENTS DE MONTBRISON. Après cette première formalité d'inventaire, il en restait une plus grave à remplir; les commissaires du gouvernement convoquèrent toutes les religieuses dans la salle du chapitre, elles s'y rendirent au nombre de trente-une, ayant la Mère Abbessse à leur tête. Voici leurs noms tels que le procès-verbal nous les a transmis : ^^B« Année d«l. A(t. protMuob. Marie- (1) Madeleine Peyrache, 62 1746 Marie-Rosalie Mollerat , 57 1757 Angélique Germondi , 56 1758 Fortunée Godeau-Paquet , 50 1762 Valérie Rondet, 57 1763 Ursule Rivière, 52 1770 Pélagie Le Merle , 48 1771 Saint- Augustin Chomel, 44 1771 Reine de Bussy, 45 1771 Elisabeth de Bourcia , 77 1731 Colleté Peyrache, 68 1740 Colombe de la Martinière, 62 1 746 Françoise-Glaire Fontacin , 63 1749 Séraphique Sigean, 50 1766 Anne-des-Saints Plasson , 54 1 771 Françoise Montchovet, 37 1772 Henriette Barjon, 45 1773 Sainte-Anne Reymond, 34 1774 Euphrasie Crétet, 38 1776 Sophie Daurelle, 32 1780 Rose Farges, 37 1780 Titras et foBctiooi. Abbessse. Vicaire. Discrètes et Offidères. (I) Tous leurs noms de baptême étaient précédés de celui de Marie, à cause sans douie d'une déTotion spéciale qu'elles avaient en la Mère de Dieu.

LES SAINTK-CLAIRE. 355 MM">* Aga. prefcuioB. Tifrat at
foBctiont. St-Jean Chapelain de Villeneuve, 36 1781 Des Anges Grégoire ,
38 1784 De Jésus Jorda de Vaux de Ghabanolles, 26 1784 Agnès Sauvade,
28 1787 Saint-Alexis Barberot , 19 1789 Gabrielle Tissier, 52 1766;
jirofesse en voile blanc. Cécile Thomas, 52 1766 M, En présence de toutes
ces religieuses dont plusieurs représentaient des familles bi^ⁿ posées dans
la noblesse de la province, les commissaires du nouveau gouvernement
donnèrent lecture du décret de l'Assemblée nationale qui déliait de leurs
vœux tous les religieux de France, et ils offrirent à chacune d'elles la Jiberté
de quitter leur couvent. • C'est alors que Madame Peyrache, Mère Abbessé,
au nom de toutes ses filles, refusa la liberté que leur offrait la nation, et
dicta aux commissaires la déclaration suivante : déclaration pleine de
dignité, que nous transcrivons telle que nous l'a transmise le procès-verbal
qui en fut dressé alors : a Considérant toutes, attentivement, combien sont «
grands et sacrés les engagements qu'elles ont confie tractés envers la
majesté divine, lorsque par sa « miséricorde elles ont été appelées à la
pénitence a évanffélique d'un si saint état; « Considérant aussi que s'il n'est
aucunement perce mis de violer les engagements qui nous lient à

356 LBS GOUYBNTS DE MONTBRISON. m l'égard des hommes^ beaucoup plus seraitH)n coult pable si on venait à violer ceux qu'on a contractés a envers l'auteur de toutes choses (1); a Déclarent volontiers les susdites qu'elles sont a toutes fermement résolues de persévérer avec la ce grâce de Dieu^ qu'elles espèrent^ dans le genre de a vie qu'elles ont librement embrassé par la profesa sion religieuse (2) . » Cette déclaration simple et noble, sans faste et sans récrimination, nous parait empreinte d'un vrai caractère évangélique. Les Sœurs quêteuses et les Pères Récollets, appelés à leur tour, firent leur déclaration dans le même sens. Les commissaires se retirèrent; mais plus tard^ en 1792, un nouveau décret survint : ce n'était plus alors la liberté de quitter leur couvent que la nation leur offrait, c'était l'ordre de l'abandonner, c'était l'exil qu'on leur signifiait; et le 23 octobre 1792, ces pauvres femmes, chassées de leur couvent, se réfugièrent dans une maison située à Montbrison, auprès du couvent de la Visitation de Sainte-Marie. Là, sous la direction de Madame Peyrache, leur Abbesse, elles y vécurent oubliées, et traversèrent les jours néfastes de la révolution sans fournir une seule victime à ces temps malheureux. M. Michel Bernard aîné, à qui nous devons une nouvelle édition de la Chronique (1) Cette belle pensée est à peu près textuellement tirée de VîntrodiucUimà la Vie dècoUt par saint François de Salles. (2) Archives de la préfecture de la Loire, série Y, n* 24.

LES SAINTE*GLAIBB. 357 de la très-dévote abbaye des religieuses de Sainte^ Claire de Montbrison, par de La Mure (Montbrison, 1845)^ nous apprend (p. 35) que le terrible Javogue ne les inquiéta nullement^ et que même il leur fit rendre un christ en ivoire qu'on venait d'enlever à leur ancienne demeure. La mémoire de Javogue a été tellement flétrie pour ses vices et ses crimes^ que^ sans vouloir la réhabiliter^ nous avons été heureux de mentionner sa conduite envers nos pauvres religieuses^ et de montrer qu'au fond de l'âme la plus perverse sommeille quelquefois un bon sentiment. Madame Peyrache succomba^ âgée de 69 ans^ aux émotions qu'elle dut ressentir en traversant les mauvais jours de la révolution. Elle mourut le 10 décembre 1797^ dans l'humble maison qui cachait les restes du troupeau confié à ses soins. Trois jours après ^ suivant les constitutions de cet ordre ^ Madame SainteClaire Couderc de la Paye fut élue Abbessse. Cette élection d'une Abbessse et son installation (autrefois cérémonies importantes et pleines de dignité) eurent lieu alors dans le silence et le mystère d'une retraite cachée et presque sous la protection ou tout au moins sous l'indifférence du redoutable Javogue. Les bâtiments et cours du couvent de Sainte-Claire^ confisqués au profit de la nation^ furent vendus le 17 messidor an IV, au sieur François Achard, de Boisset-les-Montrond, au prix de 51,200 fr. (1). Voici, d'après le procès-verbal même de cette vente, quels (i) Arctiives de la préfecture de la Loire, série Q, n* 203.

358 LES GOUTRINTS DB MONTBROSON. étaient les confins du couvent. U était limité au midi par la rue de la Croix; à l'est par la maison de SaintHilaire (aujourd'hui maison Mouillaud)^ mette entre deux^ par le jardin dépendant de la même maison et par celui d'Achard; au nord-est par un bâtiment à M. de Punctis; au nord par le presbytère de la Madeleine et les cours et bâtiments du citoyen Duguet; au soir par les murs de ville et au sud-ouest par la maison de Brunel^ mette entre deux. Les religieuses de Sainte-Claire possédaient encore au nord-ouest de leur couvent un vaste enclos en jardin et prairies^ de la contenance de 21 cartonnées et quarts avec une maison de jardinier. Le tout était séparé du couvent par les remparts de la ville. Cet immeuble fut alors estimé à 5^214 £r. Nous ne savons qui en devint acquéreur. En l'an XII ^ le couvent de Sainte-Claire était la propriété de la ville de Montbrison. Elle fut même autorisée par un décret impérial^ daté du quartiergénéral d'Ostende le 25 thermidor de la même année^ à y établir une école secondaire. Toutefois^ ce décret ne reçut pas son exécution; et un nouveau^ daté de Friedland 15 juin 1807, modifia les projets de l'administration municipale; l'école secondaire projetée par la ville fut installée dans l'ancien couvent des Ursulines (aujourd'hui le Petit-Séminaire), et la gendarmerie qui occupait ce couvent depuis quelques années fut installée dans celui des Sainte-Claire (i). (1) Archives municipales de Montbrison.

LES SAINTE-GLAIRE. 359 Cette installation toutefois ne dura pas longtemps; et dès l'année 1818 les gendarmes furent définitivement établis dans l'ancien couvent de la Visitation, qu'ils occupent encore. Le couvent des Sainte-Claire fut démoli vers l'année 1820. Cette démolition dégagea le collège des Oratoriens (aujourd'hui la sous-préfecture) , dont la belle façade était masquée par le couvent des Sainte-Claire. Sur son emplacement la ville de Montbrison a établi , vers 1850, un de ces squares, si fort en vogue de nos jours, où quelques paisibles rentiers viennent promener leur désœuvrement. Ainsi a disparu complètement le couvent fondé par les d'Urfé; leurs tombeaux sont brisés, leurs cendres jetées au vent. Que sont devenues les belles pierres où leurs armoiries sculptées écartelaient l'orgueil de leurs alliances? Elles dorment inconnues dans une muraille obscure ou au fond d'une cour; et ce tryptique où le peintre avait réuni tous les membres de cette grande famille au X^{VI} siècle? il gît peut-être dans les combles d'un grenier, mutilé par la dent des rongeurs. Mais l'œuvre morale des d'Urfé, la réunion de ces pauvres filles, veillant au fond d'un cloître, et priant pour leur fondateur, cette œuvre a traversé près de quatre siècles; et lorsque tant d'autres institutions humaines ont sombré dans le grand naufrage de 1793, n'a-t-on pas lieu d'être surpris en voyant surnager cet ordre de Sainte-Claire, dont le mysticisme et la vie contemplative forment une opposition tranchante avec le positivisme de notre époque.

360 LES COUVENTS DB MONTBRISON. Lorsqu'en 1802 le concordat permit au culte religieux de se produire au grand jour[^] Madame Couderc de la Faye[^] élue Abbessé en 1797[^] songea à quitter la retraite qui avait abrité les restes de sa communauté pendant Torage révolutionnaire[^] et à s'installer dans un local plus convenable. Plus d'une fois elle tourna ses regards vers son ancien couvent. Il était encore debout et appartenait , comme nous l'avons dit[^] au sieur Achard. Mais[^] soit que le prix demandé par ce dernier fut au-[^]dessus des ressources de Madame C!ou-* derc[^] soit pour tout autre motifs elle dut abandonner un projet cher à son cœur; et le 24 septembre 1804 elle transporta sa communauté renaissante dans l'anciein[^] prieuré de Sainte-Eugénie de Moind près de Montbrison. Le couvent de Sainte-Eugénie était connu dans les titres du XI V siècle sous le nom de maison du Palais (domiLS PaXatiiJ. Auguste Bernard[^] qui a fait une étude spéciale des ruines romaines existant de nos jours sur le territoire de Moind[^] a retrouvé dans cette maison du Palais des restes de murailles d'une construction en tout semblable aux ruines du théâtre antique que l'on admire encore sur la même com-* mune à quelques centaines de mètres au soir du Palais. Aussi croit-il que cette maison du Palais se rattachait par des constructions aujourd'hui disparues aux ruines du théâtre. Ces ruines[^] désignées dans les titres du moyen-âge sous le nom de vieux Palais (Ta to£mm vetuLS), sont appelées de nos jours murs des Sarrd[^] zinSj ÛM nom peut être de la nation qui, au VIII* siècle, ravagea les Gaules.

LES SAINTEKILAIRE. 361 Quoiqu'il en ait été de la maison du Palais^ il est certain que le moyen-âge la convertit en une maison religieuse^ et y éleva une église sous le vocable de Sainte-Eugénie^ adossée au nord des murailles romaines. Une faucille^ sculptée sur la façade^ et qui se voyait encore au temps de La Mure (1674)^ a fait dire^ sans beaucoup de raisons peut-être^ que cette église avait succédé à un temple de Cérès*. Un prieuré fut fondé pour le service de cette église. Les Bénédictins de la Chaize-Dieu, qui possédaient^ dès l'année 1096^ une des églises de Moind^ sous le vocable de Saint-JuUien^ annexèrent en 1216 la maison du Palais à leur puissante corporation^ comme nous l'avons dit dans notre article sur Savignieu^ pages 5 et 27. C'est dans la maison du Palais Sainte-Eugénie que fut signé, en février 1327 (nouveau style), un traité qui eut lieu entre le prieur de Savignieu et les chanoines de Montbrison; nous en avons parlé page 16. Au sujet de ce traité, Auguste Bernard dit que la maison du Palais appartenait sans doute au chapitre de Montbrison (1). Malgré tout notre respect pour cet historien, nous ne sommes pas de son avis, et nous savons au contraire que la maison du Palais relevait, dès l'année 1216, de l'abbaye de la Chaize-Dieu. Aug. Bernard dit au reste dans le même article que 'les chanoines de Montbrison possédaient, dès (1) Notice sur les monuments de Moind, par Aug. Bernard. (Extrait de IX* vol., 2* série, des Mémoires de la Société des Antiquaires de France)

362 LES COUVENTS DE MONTBRISON. cette époque dans le village de Moind[^] un manoir féodal dont la vieille tour existe encore[^] à une grande distance du Palais. Si la maison du Palais eût appartenu aussi aux chanoines, le traité en question eût été signé dans le manoir féodal des chanoines, ou à Montbrison dans la salle capitulaire du chapitre, ou mieux encore dans le prieuré de Sa[\]ignieu qui dépendait de la Chaize-Dieu et dont la juridiction ecclésiastique s'étendait alors jusque sur le chapitre de Montbrison. Si au contraire ce traité fut signé au Palais Sainte* Eugénie, c'est que le Palais relevait directement de la Chaize-Dieu ; et les moines de cette puissante abbaye tenaient trop à leurs privilèges pour signer avec Messieurs du chapitre un traité ailleurs que sur les terres de l'abbaye, alors surtout que ce traité était une concession faite aux chanoines par l'abbaye de la Chaize-Dieu. A partir de la fin du XVP siècle, nous n'avons plus retrouvé aucune mention du prieuré de Sainte-Eugénie. L'ordre des Bénédictins, qui commençait à perdre son importance, l'aliéna peut-être, comme il avait fait de ceux de Valfleury, de Saint-Médard , de Montverdun, de l'Hôpital-sur-Rochefort et de tant d'autres; mais il conserva, en souvenir de son ancienne autorité, le droit de nommer à la cure de Moind, droit qu'il exerçait encore en 1789. Toutefois, avant d'en faire l'abandon, les Bénédictins de la Chaize-Dieu avaient laissé l'empreinte de leur possession sur le joli portail de leur église;

LBS saintb-glaire:. 363 Cette église nous paraît appartenir à la fin du XIIP ou au commencement du XIV* siècle. Elle n'a qu'une seule nef très-élancée composée de deux travées, et se termine par un chœur carré. Elle était percée de trois fenêtres, deux au nord, une au midi, que leur forme étroite et longue terminée en ogive aiguë a fait appeler du nom de lancette. Sa façade, aujourd'hui sans autres ornements que ceux du portail, est couverte par un toit plat incliné aux deux angles. Je crois fort qu'elle a été dépouillée de son couronnement. C'est peut-être dans cette partie supérieure détruite qu'on voyait autrefois la sculpture de la faucille de Cérès. Cette façade était flanquée à chacun de ses angles de deux contre-forts. Ceux qui ornaient la façade, à droite et gauche du portail, ont disparu sous le marteau des démolisseurs. Les deux autres, qui appuyaient les murs latéraux[^] existent encore. Le portail, formé d'une arcade trilobée, est surmonté d'une ogive aiguë. Dans cette ogive trois trèfles découpés à jour, réunis et disposés en triangle, tenaient lieu de rosaces et éclairaient des brillantes couleurs de leurs vitraux cette partie de la chapelle. Trois rangs de voussure encadraient l'ogive, s'appuyaient sur des chapiteaux en feuillage d'un travail ■ délicat, ornaient les jambages de la porte et se terminaient sur un socle dont les moulures font le soubassement du mur de façade. Cette façade, à assises régulières, est construite en belles pierres de taille en calcaire et en [^]anite; les

364 LES COUVENTS DE MONTBRISON. 9 ornements du portail^ sculptés dans un grès très-fin^ sont assez bien conservés pour donner une bonne idée du travail. Autour de Téglise on retrouve les restes d'une enceinte appelée le Cimetière. Ces murs très-épais^ construits en petit appareil de pierres de quatre pouces carrés^ ont une ressemblance parfaite avec le vieux mur romain au nord duquel la chapelle est adossée^ et avec les grandes ruines du théâtre^ appelées murs des Sarrazins. On nivelle en ce moment la cour au nord des bâtiments de Sainte-Eugénie. Ce nivellement a mis au jour quelques constructions souterraines. Il serait à souhaiter que ces fouilles fussent faites avec soin et intelligence; elles ne peuvent manquer d'amener la découverte de quelques débris de l'époque romaine; car Moind avait alors une certaine importance due aux eaux minérales qui jaillissent encore de son sol^ les belles ruines de son théâtre antique en sont les derniers témoins. Un magnifique ormeau (un Sully sans doute)^ planté au-devant du portail^ cou\Te encore de sa grande ombré la façade de l'église de Sainte-Eugénie. Lorsqu'en 1820 nous visitons cette chapelle, encore animée par le culte religieux, un beau soleil couchant tamisait ses derniers rayons à travers le feuillage de l'ormeau séculaire. Ce jeu brillant de lumière dans le sanctuaire sombre est un des plus vifs souvenirs que nous ayons conservé de l'église do Sainte-Eugénie.

LES SAINTB-GLAIRB. 365 Nous avons dit (page 306 de ce volume) que dans l'ancien couvent des Capucins on lit encore l'inscription suivante gravée sur une pierre tumulaire de leur chapelle : POTR FRÈRE DENIS ESCOUTAY, CL018TRIER DE LA PNTÉ ÉGLISE S^{te} BVGENIB. 1614. Suivant la tradition[^] cette pierre aurait été apportée de l'église de Sainte-Eugénie au couvent des Capucins. Peut-être un jour quelque vieux parchemin viendrait-il confirmer cette tradition et nous révéler dans le cloistrier de Sainte-Eugénie[^] Denis Escoutay, un bienfaiteur^{^^} peut-être le fondateur d'une maison de Capucins auprès de Montbrison. Une famille de ce nom était [^] au moyen-âge[^] seigneur d'Ecotay et de Lavieu (seigneuries situées dans le voisinage de Moind); une autre famille Escotay était, en 1630, sieur de la Pommière, fief à Grézieu-le-Fromental près de Montbrison. On peut admettre sans invraisemblance que Denis Escoutay en était membre. Qu'on nous permette aussi de croire que les Capucins, introduits en France sous Henry III, et dont les premières maisons dans le Forez datent de 1577 (celle de Roanne), ont occupé pendant quelques années le prieuré de Sainte-Eugénie, alors que les Bénédictins, voyant diminuer le nombre de leurs

366 LES COUVENTS DB MONTBRISON. moines[^] étaient forcés d'abandonner quelques-unes de leurs maisons à un ordre plus prospère que le leur. Par une cause qui nous est inconnue[^] les Capucins de Moind auraient[^] vers 1680[^] fondé un nouveau couvent aux portes de Montbrison[^] et transporté[^] comme un souvenir qui leur était cher[^] la pierre tombale du frère Escoutay qui[^] en 1614[^] gouvernait leur établissement de Sainte-Eugénie. Quoi qu'U en soit, cette église de Sainte-Eugénie était en 1787 (Almanfich du Lyonnais J une des églises de Moind, et Ton y disait, chaque jour, la première messe du village; cette église et les vieux monuments qui l'entouraient furent vendus en 1793 comme biens nationaux. Rendus en 1804 à leur destination monacale[^] ils abritèrent pendant quelques années les Sainte-Claire, jusqu'en 1821 où elles vinrent s'installer dans l'ancien couvent des Capucins qu'elles occupent encore aujourd'hui. Le couvent des Capucins, situé à un kilomètre au plus de Montbrison, sur le bord oriental de la route qui conduit à Moind, avait été confisqué par la nation en 1792. Il passa successivement entre les mains de M. Phalippon et de M. Boussard d'Hauteroche, receveur des contributions indirectes à Montbrison. Le 1^{*'} mai 1820, il était la propriété de M. Claude-Joseph Buer, procureur du roi en la même ville. De ses mains il passa à l'ordre des Sainte-Claire par les soins de M. d'ÀUard, riche propriétaire de Montbrison, et de M. Populus, curé de la paroisse Notre-Dame de cette ville. C'est par leur entremise que le couvent des Ca

LES SAINTE-CLAIRE. 36T pucins fut rendu, en 1821, à sa première destination, celle d'une maison de prière (1). Quant au prieuré de Sainte-Eugénie, après le départ des Sainte-Claire, il abrita momentanément plusieurs industries. Il appartient aujourd'hui à Mad"" veuve Courtin de Neuf bourg. L'église du prieuré, adossée contre les vieux murs de l'époque romaine, est minée jusque dans ses fondements par l'incurie du nouveau propriétaire qui ne voit dans ces vieux murs qu'une carrière de pierre qu'il exploite chaque jour. S'il n'a pas été donné aux religieuses de SainteClaire de rentrer dans leur premier couvent, démoli vers 1820, du moins elles firent transporter dans leur nouvelle demeure l'inscription dont nous avons parlé à la page 337, destinée à conserver le souvenir du beau cloître construit en 1606, par les soins du P. Stéphane. Cette inscription est gravée sur une face d'un dé de pierre carré. Deux autres faces du même bloc de pierre portent des caractères du XV siècle. M. Gras qui, le premier, nous a révélé cette inscription (1), ajoute qu'il n'a pu lire cette inscription posée à l'envers et en partie enterrée. Les Sainte-Claire, en faisant transporter la pierre commémorative de leur ancien couvent, avaient cédé au même sentiment pieux, le culte des souvenirs, (i) Voir notre notice sur les Gapudns, p. 305. (\) Revue Forézienne, 18ô8, p. 27.

368 LES GOUVERNANTS DB qui avait inspiré les Capucins lorsque, vers 1680, en quittant le prieuré de Sainte-Eugénie, ils avaient transporté avec eux l'inscription du frère Escoutay. Madame Couderc de la Paye jouit quelques années de l'installation de sa communauté dans le couvent des Capucins; mais son grand âge la porta à se démettre de ses fonctions d'Abbesse. Elle fut remplacée, en 1827, par Madame Sainte-Sophie Daurelle. Nous n'avons pu découvrir si cette dernière appartenait à la grande famille de Montarcher et de Viverols, à laquelle se rattache, dit-on, le général d'Aurelle de Paladine qui commandait, en 1870, l'armée de la Loire, et parvint une première fois à chasser les Prussiens d'Orléans. Madame d'Aurelle survécut trois mois à peine à son élection d'Abbesse^ elle mourut à l'âge de 70 ans et fut remplacée, en 1827, par Madame Jésus de Vaux de Chabanoles. Madame de Vaux était fille de Jean*Paul Jourda de Vaux, seigneur de Chabanoles (Haute-Loire), et de Marie-Thérèse Bayle de Martignac (1). Elle était cousine au 4^e degré du maréchal de France Charles-Noël Jourda de Vaux, le pacificateur de la Corse, dont les succès remportés sur Paoli amenèrent la réunion de cette île à la France en 1769. Madame de Vaux avait 26 ans lorsqu'en 1784 elle fit profession de foi aux Saintes-Claire de Montbrison; elle mourut le 6 juillet 1838, âgée de 80 ans. (1) voir Châteaux du Vekiy, 1^{re} livraison, p. 41, par l'abbé ThelUière.

LBS SAINTB-GLAIRB. 369 Elle eut pour successeur dans la dignité d'Âbbesse Madame Marie-Sainte-Anastasie Mouton[^] qui de nos jours gouverne encore ce couvent. La communauté se compose aujourd'hui de 26 dames de chœur et de 7 converses. En 1837, trois Pères Récollets administraient la maison et dirigeaient les consciences des religieuses : c'étaient les PP. Jean-Baptiste Dury, de Cluny; Philippe, de Custibono (Toscane), et Alphonse de SanLéonino (même province). Ce dernier est seul vivant aujourd'hui. Tome 1. 34

TITBTE Des Mères Abbesses et de quelques Religieuses du
 eonTent de Sainte-Glaire. 1500 Chitallière (Antoinette), Abbessse.
 Frombntine (Marie), Abbessse. Blot (Françoise de), Abbessse. 1543
 Rivière (Jeanne de la), Abbessse. 1562 Neuville (Marguerite de), Abbessse.
 Pillage du couvent par les protestants. — Dispersion des religieuses. 1563
 Ck)MMARGUE (Souveraine de), Abbessse. Vers 1580 Du Peloux (Louise),
 Abbessse. 1581 Vaux (Louise de), Abbessse. 1589 BoisvAiR (Julienne de),
 Abbessse. Le beau cloître du couvent fut construit sous Fadministration de
 cette Abbessse. 1615 FoNTANÈs (Philiberte de), Abbessse. 1629 Laye
 (Renée de), Sœur de rincamation, Abbessse. 1640 Urfâ (Anne-Marie d*).
 Sœur de F Assomption, Abbessse. » Urfé (Anne-Marie d*). Sœur de Tous-
 les-Saints. C'est à rinstigation de ces deux religieuses que les RécoUets
 furent installés aux Sainte-Glaire au lieu et place des Gordeliers.

LB\$ 84INTE-OUIIi8. 371 1640 Deisert (Madeleine), Vicaire. »
 Deisert (Catherine), Ancienne. » Nardy (Angèle de), id. » Renard (Louise),
 Discrète et Sacristaine. » Lagrange (Claude de), Ancienne. » Renard (Anne-
 Emma)^ Discrète. » Ghalmazel de Talaru (Péronne^ Julienne). »
 MuretGhantois (Glaihne de la). » Magny (Marie-Marthe du). « TouR-
 PoLATTE (Marguerite de la). » Flachûn (Françoise), Discrète. » Garnier
 (Madeleine), Portière. Ces douze dernières religieuses protestèrent énergi-*
 quement contre l'introduction des RécoUets. 1667 RoNGHBYOL
 (Claudine de). 1680 Urfé (Anne d*). Sœur de Tous-les-Saints , Ahbesse.
 1709 Urfé (Thérèse d'), Sœur de Tou6*les-8aint8, Ahbesse. . 1743
 Duvergier, Sœur Saint-Gabriel, Ahbesse. 1779 Pramiral dInguimbert (de),
 Sœur St-Joseph, Ahbesse. 1788 Peyrachb, Sœur Sainte-Madeleine,
 Ahbesse. et Mollerat (Rosalie), Vicaire. 1790 Germondi (Angélique) ,
 Discrète. » Godeau-Paquet (Fortunée), » RoNDET (Valérie). » Rivière
 (Ursule). » Le Merle (Pélagie). » Chomel, Sœur Saint- Augustin. » BussY
 (Reine de). » BouRGiA (EUabeth de). 3 Peyrache (Colette). » Martinière
 (Colombe de la). » FoNTACiN (Françoise-Claire). » SiGEAN
 (Séraphique). » Plasson (Anne-des-Saints). > Mqntchovet (Françoise). 7

The text on this page is estimated to be only 24.62% accurate

372 LBS GOUTBNTB DK IfONTBBISON. 1790 Bâbjon
(Henriette). Rbtmomd , Sœur Sainte-Anne. Crétbt (Euphrasie). Daurellb
(Sophie). Faroks (Rose). Ghapblain db Villknbovb y Sœur Saint-Jean.
Gréooirb, Sœur des Anges. JouRDA DB Vaux db Chabamqllbs, Sorar de
Jésus. Sauyadb (Agnès). Barbbrot, SoBur Saint-Alexis. TissiBR (6abrielle)i
professe en voile blanc. Thomas (Gédle). id. 1797 CioiiDBRG DB LA Fatb,
Sœur Sainte-Glaire I Abbessse. 1827 Daurbllb (Sophie), Abbessse. 1827
JouRDA DB Vaux db Ghabamollbs, Sœur de Jésus, Ab* besse. 1838
Mouton (Marie- Anastasie) , Abbessse. FIN DU PREMIBR VOLUME*

The text on this page is estimated to be only 18.52% accurate

TABLE DES MATIERES
L'histoire de Montbrison. — Fondation du prieuré.
— Les corvées de Savignieu, de Saint-Pierre, de la Madeleine. — La maladiaria
de Saint-Laxaire. — Les chanoines de Montbrison. — L'etat de l'abbaye
du prieuré avec ses établissements nés. — Réunion du prieuré à
Tabbaya de la Gbaize-Dieu. — Les prieurés de Yalfleury, de Saint-Médard
et de Monverdan. — Eglise de Saygnien. — L'autel de
Notre-Dame de Chartres (de Chartres). — Nouvelles contestations entre le
prieur, archevêque de Lyon, les curés de Montbrison et celui de Savignieu
30 Cbanchb m. — Rentes du prieuré. — Prébende du Vemet. — Les
Vaudois (hérétiques). — Les bienfaiteurs du prieuré : Guy IV, 1239. —
Renaud de Forez, 1265. — M^r Jean Réginald, 1300. — Thomas Doceti,
1322. — Pierre Puy, 1348. — Pierre-Georges de Pellgot et Andrée Poucet,
sa femme, 1363. — Arthaud de Boisvair, 1394. — If^r Ro]art de Ronneval,
1404. — Anne Dauphine, comtesse de Forez, 1415. — Isabelle Rapaille,
1417. — Rancbe Ifeyssonier, 1429. — Poncet de Ifanieu, 1462. — Jean
de Rarges, 1466. — Rrunarde Deyssal, veuve de Jean de Rarges, 1505. —
Raymond, 1497. — Antoinette Grosdau, 1513. — Clanda Vaubeiat, 1518.
— La vicairie de Saint-James • • • ^ • • • : '9

The text on this page is estimated to be only 24.39% accurate

374 LES GOUYENTS DE MONTBRISON. GBAPiTfti IV.—
Rqptee et charges de Savigniea. — SappresBion da prieuré. — Le collège
de MonthriBon devient son héritier 64 Liste de quelques prieurs et moines
de Savignieu 74 LES PÉNITENTES DE SAINT-AUGDSTIIf ET LE
PRIEURÉ DE SAINT-ÉLOY page 76 LES GOEDELIERs. Gbapitbb I*'.
— Fondation du couvent. — Le tombeau des comtesses de Forez, — Celui
du vicomte de Lavieu , fondateur du couvent. — Description du couvent et
de l'égliae. — Le Saint-Sépulcre d'Antoine de Sugny. — Construction des
remparts de Montbrison 91 Ghapitee II. — Bienfaiteurs du couvent des
Gordeliers : Guy de Forez, 1274. ^ Jeanne de Montfort, 1280. — Renaud de
Forez, 1270. — Isabeau de Forez, 1332. — Jean I*' de Forez, 1334. — Guy
VII de Forez, 1357. — Louis II de Bourbon, 1370. — Marguerite de
Savoie, 1371. — Jeanne de Bourbon, 1381. — Anne de Forez, 1415. —
Jean de Bourbon, 1485. — La chapelle de Saint▲ubrin et la messe du
palais. — Autres bienfaiteurs du couvent des Gordeliers : Guillaume, 1265.
— Guillaume du Vernet» 1300. — Roman de la BATie, 1300. — Guillaume
de Monlverdu, 1304. ^ Jean-Hugues d'Acre, 1346. — Enarde d'Ampuis,
1348. — Paule Magnin, 1360. — Jean Brochet, 1379. — Jean du Croc,
1379. — Madeleine de la Creuse. — Robert de Bonneval, 1404. — Alix de
Beaqjeu, 1419. — Guy de Goucan, 1423. — Jean Vemin, 1432.— Amédée
Verd, 1441. ^ Jean Cachibo, 1480. — Jean BolUer, 1486. — > Jacques de
Puy-Clamaud, 1501. -- Pierre Dussac, 1507. — Jean Tapeau, 1507. —
Pomet Tavemler, 1517. — Laurent Mouton, 1517 Jacques de Jas, vers 1500.
— Claude de Toumon^ 1538. — Colombe de Tournon, 1578.— Colombe
de Jallgny, 1540. — Marguerite de Fournier, 1645. — Madeleine de
Fournier, 1626. — Claude Livet du Colombier, 1664. — Le maréchal de
Saint- André. 1550. — De la Grue, 1559. — Marguerite Sarrazin, 1564. —
Christophe Boucbetal, 1571. — Jean Gharrey, 1572. ^ Jean Papou, 1572;
Etienne Papon, 1681; GDbert Papon, 1592; Frant^oise du Verdier, sa
femme, 1613; Louis Papon, 1593. — Benoîte Pourrette, 1575. — Louise de
Guzieu, 1576. — Pierre Dumas, 1572.^ Catherine Geppier, 1592.—
Madeleine Bolet, 1593; Jean Cbampier, 1609.— Antoine Cbalons, 1593.—
Christophe de Talaru, 1594. — Pisrrine Bols, 1564; Pierre Bois, 1565 ;
Pierre Bois, 1595 ; Jacques Bais, 1597. — Antoine Vallànson, 1597. — De
Beauplan, 1998. — Jaoquee Cbenevier, 1600.— Madeleine Philippe, 1600.

— De Fussima^{ies}, 1604.— Jean Trancfaand, 1606. —Jean Reynard de
Beaurevers, 1607.

The text on this page is estimated to be only 26.17% accurate

TABLE DBS MATIÈRES. 375 Pdre, 1616.*- Hiehel Docloax, 161C; Emerande DuckNiz» 1649; Jeitt ThioUer, 1650; Michel PimctiB, 1653. ^ Gabriel de la Barge, 1620. — Marthe Avizard, 1626. — Béraad de la Jarlette, 1638. — Antoinette Iburillon, 1641 . — Rose de la Roëre, 1643. — Jeanne de Paoltrieu, 1647. — Goillaame Ronzean, 1650. — Jacquea de Roetaing, 1650. — Marie Faton, 1668.— Catherine Glraud, 1668 ; Claude Giraud, 1687. ^ Antoine Daudieu, 1672. — Antoine Buaslère, 1673.-* Bonnet Petit, 1 674.*- Gharlea-Ignace delà Rochefoucaad et Madeleine d'Esconbleaax de Sonrdia, sa femme, 1606. — François Ghassaing, 1706. — Philippe Dnby, 1707; Michel*Bonayentare Doby, 1731, 1753.— Jean Ténor, 1710.— Michel Pouderonx, 1715. — Denia-Piançoia deLesgallerie, 1729. — Jean Morel, 1713 153 Ghâpitbb III. — Le séminaire des Cordeliers. — • Fondation des Pénitents du Gonfalon, 1591. — Confrérie des taUeurs. — Confrérie des chinirgiens. — Confrérie da Saint-Sépoltre. — Confrérie des vigneron, avant 1333. — Confrérie de Toussaint , 1 6 1 9 . — Les quêtes des moines.-*^* Revenus et charges du couvent 205 Ghapitbe IV. — La peste de 1522. — Prise de Montbrison par les protestants, 1562. — Meurtre des moines. — Contestations avec les curés et les chanoines de Montbrison. — Création de l'hospice de la Charité, 1659. — Incendie de 1643. — Contestations avec les Sainte-Claire et les RécoUets 227 Chapitbs V. — Grande solennité & l'occasion de la canonisation de saint Jean de Capistran, 1691. — Les Cordeliers de la Bâtie. — Ceux de Saint-Galmier et les Minimes de Feurs 255 Chapitre VI. — Reconstruction des halles de Montbrison. — Salle municipale. — Deuxième incendie du couvent en 1731. — Sa reconstruction.— Destruction de sa floche par la foudre en 1768. — Personnel des Cordeliers. — Leur suppression en 1791 . — Vente de leurs biens 271 LtsTX de quelques Gardiens et Moines des Cordeliers de Montbrison.. 291 LES RÉCOLLETS page. 296 LES aPUCINS page 303 LES SAINTE-aAIRE Châpitbb I*'. — Pierre d'Urfé fondateur.— Son tombeau à la Bâtie. — Tombeau

The text on this page is estimated to be only 17.67% accurate

376 TABLB DBS IfATlàRBS. aux Mnte-Glaln d'Antoiiiie de Batmreaa n Tenvê. -- Une nelttwrie à MontbriaoQ. — Fondatton «te lliftpital de Ghaadteo. — Tombeea de leen de Paatriea. — Premier incendie da coaTent en 1520. — CUode d'Drié le fait reoonetroire. ^ Priée de Montbrieon par lee proteetants en 1562. — Pillage da cooTent. — If eartre des moines. ~ La comtesse de Varaz bienfailrioie. — Tombeau de Jacquee d'Urfé. — • Le tryptique du Rosaire & Sainte-CHaire. — Anne d'Urfô et Diane de GhAteaumorand. — Reconstruction en 1606 da cloître des Sainte-Glaire. — Deuxième incendie en 1624. — Peete en 1630. — Etablissement des Récollets à Saint-Oermain-LaTal. — Lee Gordeliers confesseurs dee Sainte-Glaire* sont supplantés par lea Récollets 315 Chapitu n. — RienDûteurs du couvent : Gabriel de Lévis-Lavieu , 1595 ; Jean Papon, 1590; Gbristopbe deTalam, 1594 ; Jean Reynaid, 1607 ; Glande Llvet du Golombier, 1665. — Personnel du couvent en 1790. — ReUe réponae dee religieuses an président du district de Montbrison. — Vente du couvent. — Il devient une caserne de gendarmerie, 1807 — Sa démolition en 1820. — Javogue et les Sainte-Oaire. — Séjour dee Sainte-Glaira au Palais SainteEugénie (Moind) en 1804. » Leur installation au couvent des Gapucins de Montbrison en 1821 93% Lun de quelques Abbesses et Religieuses de Sainte-Glaire, 370 Tabli Dis MATiteis dn !•' volume 373 FIN DE LA TABLB DES MATlàRES DU l^ VOLUBIE.

The text on this page is estimated to be only 2.67% accurate

sa ai-'fJ Il ^ùì ■ LCD en .S ^-, r..^r'J/ ..••>■■ ' r.vK.